ÉLÉMENTS FINANCIERS 2015
DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTUALISATION A01
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

1 RAPPORT DE GESTION 8

Activité et informations financières 9
Facteurs de risque 43
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 83

2 COMPTES CONSOLIDÉS 128

Cadre général 129
États financiers consolidés 133
Notes annexes aux comptes consolidés 140
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 263

3 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS 266

Attestation du responsable 266
Contrôleurs légaux des comptes 267
Table de concordance 268

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. au titre de la rubrique 7 "Organigramme", sous-rubrique 7.1 "Description du Groupe" de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004, figurant dans la table de concordance pages 538 à 540 du document de référence 2015.

Il présente les éléments financiers 2015 du groupe Crédit Agricole.

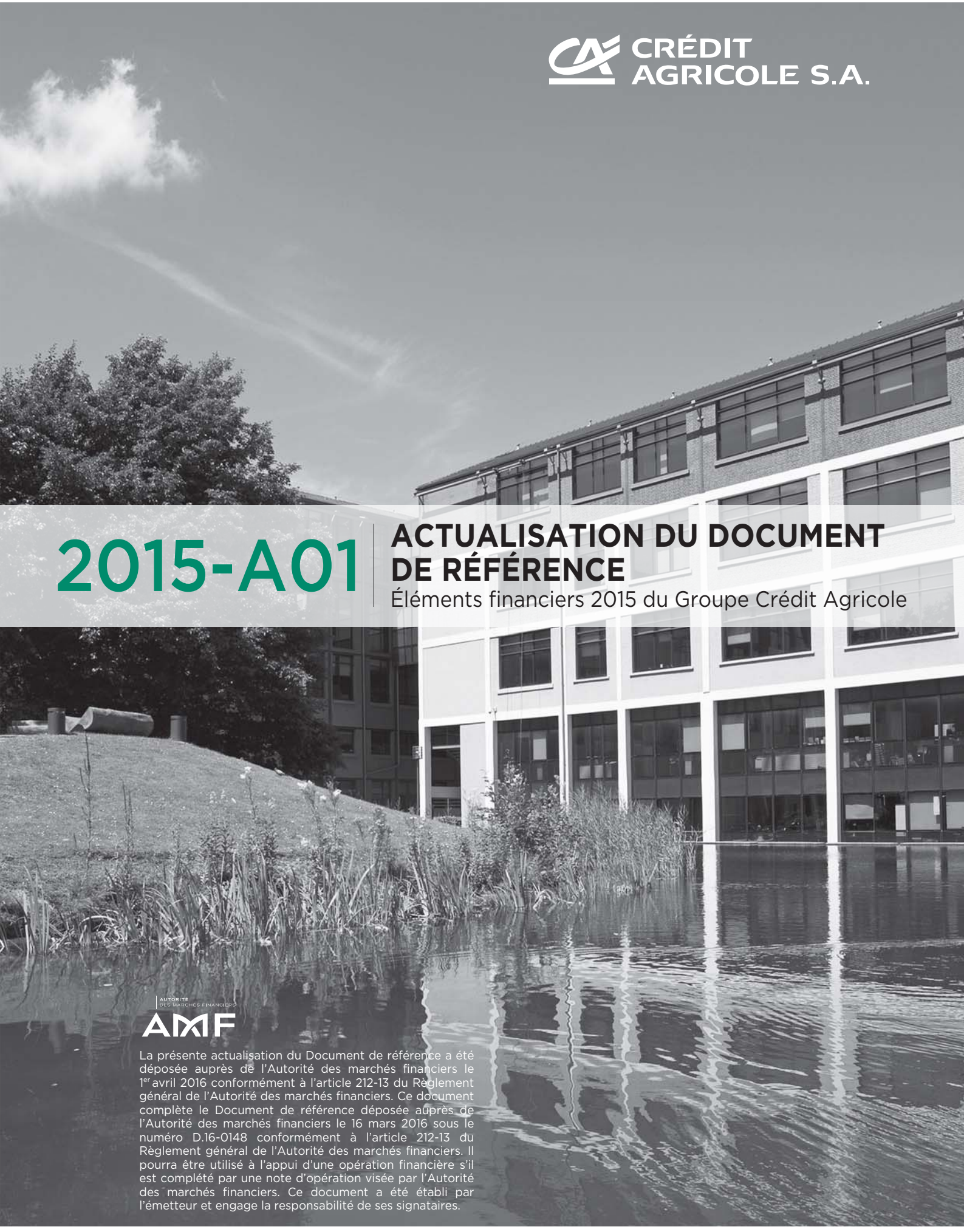

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

2015-A01

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Éléments financiers 2015 du Groupe Crédit Agricole

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er avril 2016 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document complète le Document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 mars 2016 sous le numéro D.16-0148 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

PROFIL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Premier financeur de l'économie française [(1)] et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe

Un groupe bancaire universel…

Leader de la banque de proximité en Europe [(2)], le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen [(3)], premier bancassureur en Europe [(4)] et troisième acteur européen en financement de projets [(5)].

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 140 000 collaborateurs et 31 150 administrateurs de Caisses locales et régionales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 52 millions de clients [(6)], 8,8 millions de sociétaires et 1 million d'actionnaires individuels.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité – l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés –, le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : banque au quotidien, crédits immobilier et à la consommation, épargne, assurance, gestion d'actifs, immobilier, crédit-bail et affacturage, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale d'entreprise dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action.

…proche de ses clients et à l'écoute des besoins de chacun

(1) Pour le montant des encours de dépôt et de crédit au 31 décembre 2015 (source : établissement, banque de proximité en France).

(2) Par le PNB en banque de proximité en Europe à fin décembre 2015 (source : établissement).

(3) N° 1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur principale implantation située en Europe (source IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2015 sur la base des encours sous gestion à décembre 2014).

(4) Source : L'Argus de l'assurance du 18 décembre 2015, données à fin 2014.

(5) Source : par le montant des projets arrangés, Thomson Reuters.

(6) Périmètre banque de proximité en France et à l'international, Crédit Agricole Consumer Finance et les clients en crédit à la consommation de Crédit Agricole Bank Polska.

(7) Source : étude Sofia, TNS Sofres, mars 2015.

(8) Source : TNS Sofres 2015.

(9) Source : Adéquation 2014. Taux de pénétration global de 85 %.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

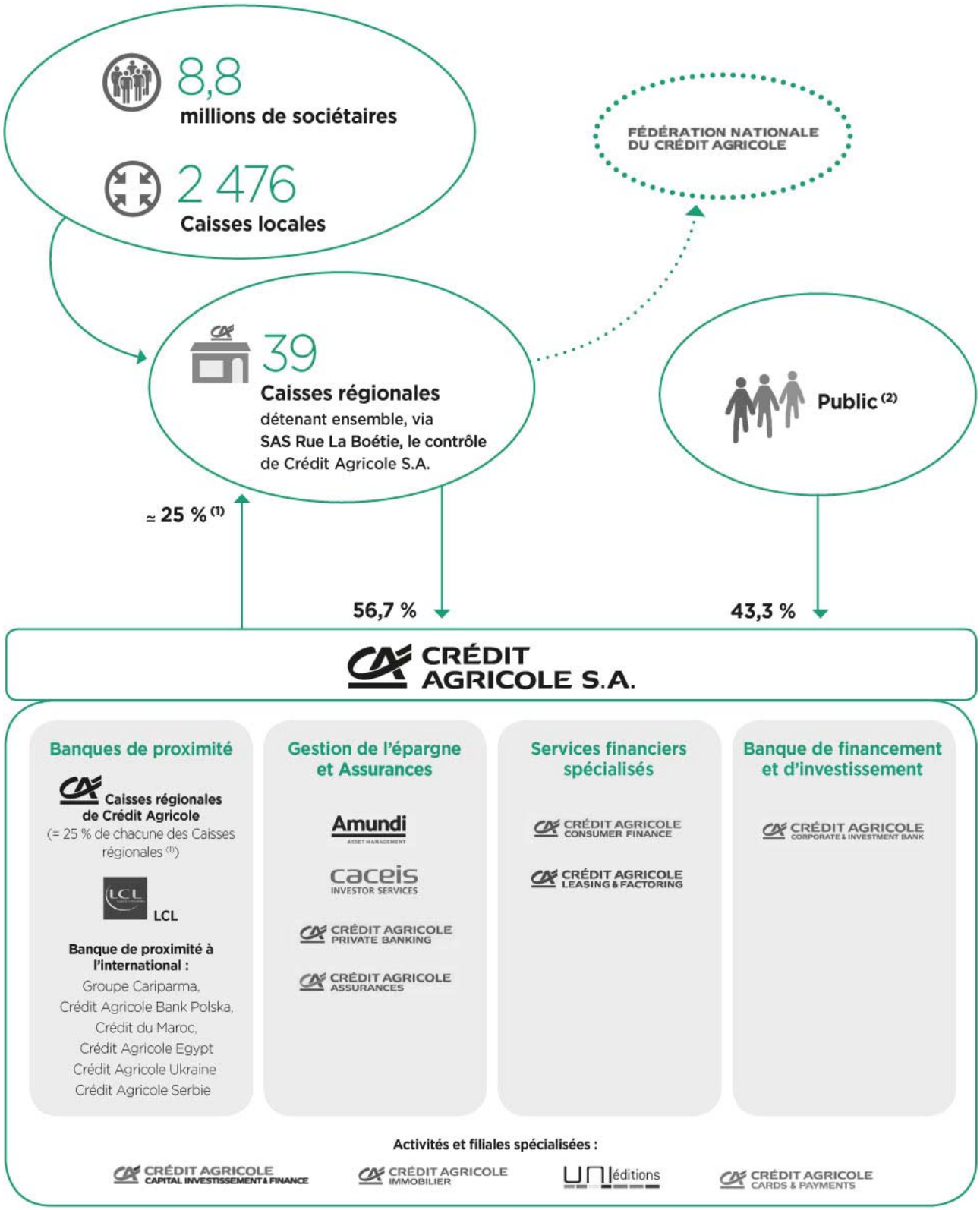

(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Y compris autocontrôle.

Chiffres **clés**

Activité au 31 décembre 2015

(en milliards d'euros)	31/12/2015
Total du bilan	1 698,9
Prêts bruts	829,8
Ressources de la clientèle [1]	923,8

(1) Y compris dettes représentées par un titre.

Évolution du résultat

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2013 retraité [1]	2014	2015
Produit net bancaire	30 422	30 243	31 836
Résultat brut d'exploitation	11 226	11 065	12 001
Résultat net	5 505	5 279	6 431
Résultat net part du Groupe	5 141	4 920	6 043

(1) Retraité en 2013 de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle (IFRS 10 et 11 et des reclassements en IFRS 5).

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(en millions d'euros)

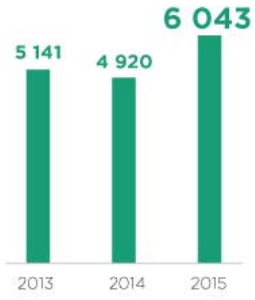

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE [1]

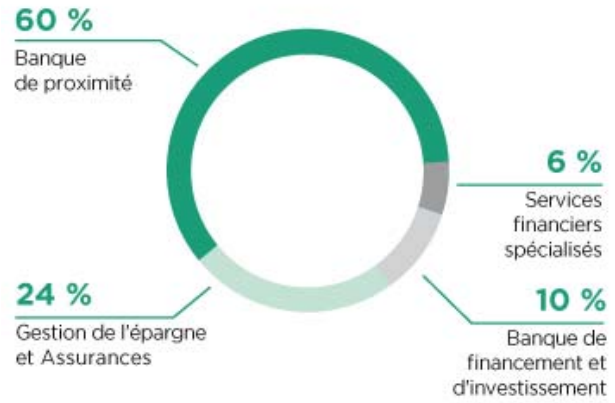

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE [1]

(1) Hors Activités hors métiers et avant impact d'éléments comptables (DVA/CVA/FVA, couvertures de prêts, dette propre et provision pour litige).

Structure financière

CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

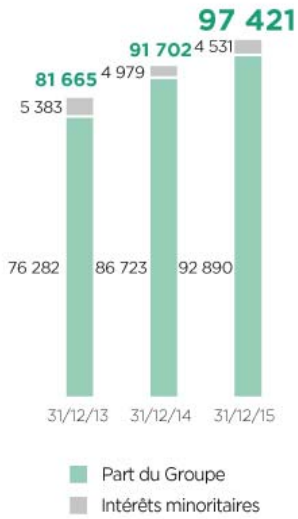

RATIOS DE SOLVABILITÉ NON PHASÉS
(en pourcentage)

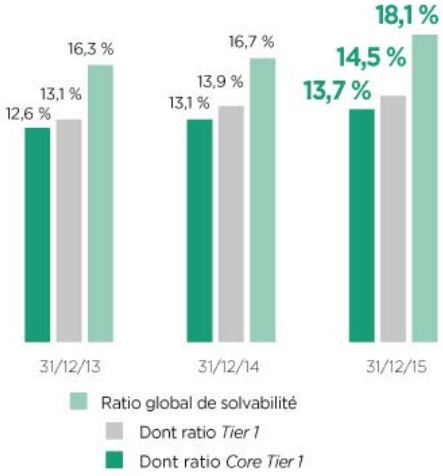

Notations au 31 mars 2016

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings	DBRS
Contrepartie long-terme/ court-terme	N/A	A1(cr)/P-1(cr)	N/A	N/A
Dette long terme senior	A	A2	A	A (high)
Perspective/Surveillance	Perspective stable	Perspective positive	Perspective positive	Perspective stable
Dette court terme	A-1	Prime-1	F1	R-1 (middle)
Dernière décision de notation	02/12/2015	23/06/2015	23/06/2015	29/09/2015
Décision de notation	Affirmation des notes LT/ CT ; perspective révisée de négative à stable	Attribution d'une note de contrepartie ; notes LT/ CT affirmées ; perspective positive inchangée	Notes LT/CT affirmées ; perspective changée à positive de stable	Note LT abaissée d'un cran ; note CT inchangée

Présence dans les indices RSE

FTSE4Good

Member 2013/2014 STOXX ESG LEADERS INDICES

EURONEXT vigeo

LES QUATRE PÔLES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU 1ER JANVIER 2016

Banque de Proximité

››› Caisses régionales

MISSION : présentes sur tout le territoire, les 39 Caisses régionales, sociétés coopératives et banques de plein exercice, accompagnent les projets de leurs clients : particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises, acteurs du secteur public et de l'économie sociale.

NOTRE OFFRE : commercialisation de toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), assurance-vie, crédits (notamment habitat et consommation), moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires, gestion de patrimoine, mais aussi produits d'assurance dommages et de prévoyance.

CHIFFRES CLÉS :

21 millions de clients particuliers

Plus de 7 000 agences

8,8 millions de sociétaires

››› LCL

MISSION : réseau national à forte implantation urbaine, LCL apporte des solutions bancaires et d'assurance adaptées aux besoins de ses clients : particuliers, professionnels, entreprises, clientèle patrimoniale (LCL Banque privée).

NOTRE OFFRE : une gamme complète de produits et services bancaires, assurances, gestion d'actifs et de patrimoine, gestion des paiements. Une vraie proximité *via* une présence dans toute la France. Une accessibilité renforcée : centres de relations clients, applications internet, tablettes et mobile.

CHIFFRES CLÉS :

6 millions de clients particuliers

64 % des points de vente en secteur urbain

43 % des Établissements de taille intermédiaire (ETI)

››› Banques de proximité à l'international

MISSION : nos banques de proximité à l'international sont implantées principalement en Europe (Italie, Pologne, Serbie, Roumanie, Ukraine), et sur des pays choisis du bassin méditerranéen (Maroc, Égypte), dans lesquels elles servent des clients particuliers et entreprises (PME et grandes entreprises), notamment dans le secteur agri-agro.

NOTRE OFFRE : elles proposent une gamme de produits bancaires (moyens de paiement, crédit, épargne) et d'assurance adaptés aux besoins des clientèles et en synergie avec les autres lignes métiers du Groupe.

CHIFFRES CLÉS :

6,1 millions de clients

2 014 agences

7 banques principales

Gestion de l'épargne et Assurances

››› Gestion d'actifs

MISSION : Amundi développe des solutions d'épargne adaptées aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers et construit pour les clients institutionnels des produits sur mesure, performants et innovants.

NOTRE OFFRE : implantée dans plus de 30 pays, Amundi offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises : gestion active (actions, obligataire et diversifié), gestion passive (ETF et indiciel), gestion d'actifs illiquides (immobilier, dette privée et private equity) mais aussi trésorerie et produits structurés.

CHIFFRES CLÉS :

Encours sous gestion : 985 Mds€ (5)

N° 1 européen de la gestion d'actifs (1)

Top 10 Mondial (1)

››› Assurances

MISSION : Groupe d'assurances de premier plan, Crédit Agricole Assurances est pleinement engagé dans la protection de ses clients et en tant qu'investisseur majeur de l'économie.

NOTRE OFFRE : couvrir l'ensemble des besoins clients, en épargne/retraite, en protection des biens (dommages) et des personnes (santé, prévoyance, emprunteurs) sur 10 pays grâce à 4 000 collaborateurs et à l'appui de ses réseaux de distribution.

CHIFFRES CLÉS :

Chiffre d'affaires 31,2 Mds€ (2) (5)

Encours gérés en épargne / retraite : 259,7 Mds€ (5)

1er bancassureur en Europe (3)

››› Gestion de Fortune

MISSION : notre activité en Europe, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et aux Amériques illustre notre dimension internationale, l'étendue de nos expertises et la relation exclusive que nous voulons entretenir avec nos clients.

NOTRE OFFRE : une approche sur-mesure permettant à chacun de nos clients de gérer, protéger et transmettre sa fortune au plus près de ses aspirations. Nos équipes apportent conseils experts et services d'exception pour la gestion du patrimoine privé comme professionnel.

CHIFFRES CLÉS

110 Mds€ d'actifs sous gestion (4) (5)

2 700 collaborateurs (4)

Présence dans 14 pays (4)

(1) Source : N° 1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur principale implantation située en Europe - Source IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2015 sur la base des encours sous gestion à décembre 2014).

(2) En normes françaises.

(3) Source : l'Argus de l'assurance du 18 décembre 2015.

(4) Hors LCL. Banque privée (≈ 40 Mds €) et hors Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de proximité à l'international.

(5) Au 31/12/2015.

Grandes clientèles

››› Banque de financement et d'investissement

MISSION : Crédit Agricole CIB est le partenaire stratégique des entreprises et des institutions financières en France et à l'international grâce à son réseau dans les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

NOTRE OFFRE : produits et services en banque d'investissement, financements structurés, banque de transactions et du commerce international, banque de marchés, et syndication, avec une expertise mondialement reconnue en financements "verts".

CHIFFRES CLÉS :

1er teneur de livres mondial en financements aéronautiques *(Air Finance)*

1er teneur de livres mondial en obligations vertes *(Crédit Agricole CIB)*

Présence dans 33 pays

››› Services financiers aux institutionnels

MISSION : CACEIS, groupe bancaire spécialiste du post-marché, accompagne les sociétés de gestion, investisseurs institutionnels, banques, fonds souverains, brokers et entreprises, de l'exécution de leurs ordres jusqu'à la tenue de compte-conservation de leurs actifs financiers et physiques.

NOTRE OFFRE : proposer des solutions d'asset servicing sur tout le cycle de vie des produits d'investissement et toutes les classes d'actifs : exécution, compensation, banque dépositaire-conservation, administration de fonds, solutions de middle office, change, prêt-emprunt de titres, support à la distribution des fonds et services aux émetteurs.

CHIFFRES CLÉS :

1 477 Mds€ d'encours sous administration (4)

2 327 Mds€ d'encours en conservation (4)

879 Mds€ d'encours dépositaire (4)

Services financiers spécialisés

››› Crédit à la consommation

MISSION : acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, Crédit Agricole Consumer Finance propose à ses clients et partenaires des solutions de financement souples, adaptées et responsables. Il a fait du digital une priorité stratégique.

NOTRE OFFRE : une gamme étendue de solutions de financement et d'assurance répondant aux attentes des consommateurs et disponible en vente directe, sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison...), *via* des enseignes de la distribution et dans le cadre de *joint-ventures* avec des constructeurs automobiles.

CHIFFRES CLÉS :

71,2 Mds€ d'encours gérés (4)

dont 13,5 Mds€ pour les banques de détail du Groupe (4)

Présence dans 21 pays

››› Crédit-bail et affacturage

MISSION : CAL&F accompagne les entreprises de toutes tailles dans leurs projets d'investissement et de gestion du poste clients, en proposant des solutions de crédit-bail et d'affacturage, en France et en Europe.

NOTRE OFFRE : proposer des solutions de crédit-bail mobilier et de crédit-bail immobilier pour répondre aux besoins d'investissement et de renouvellement des équipements. CAL&F finance et gère le poste clients des entreprises, aussi bien pour leur activité quotidienne que pour leurs projets de développement.

CHIFFRES CLÉS :

21,1 Mds€ d'encours gérés (dont 28 % à l'international) (4)

N° 2 en leasing en France (2)

N° 2 en affacturage en France (3)

(2) Source Société.
(3) Source ASF.
(4) Au 31/12/2015.

Activités et filiales spécialisées

Crédit Agricole Immobilier
2,9 M de m² gérés à fin 2015 (4)
3 394 logements en production (4)

Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (Idia, Sodica)
1,1 Md€ d'actifs gérés (4)
24 transactions conseillées

Pôle Paiement Groupe
1er acteur en France avec 30 % du marché des paiements français
9,5 milliards de transactions traitées par la plateforme paiement partagée Groupe (3PG) par an

Uni-Éditions
11 titres, 10 millions de lecteurs (1)
1er de la presse magazine famille, santé et art de vivre (1)

(1) Source : Office de Justification de la Diffusion, OJD., janvier 2016.

1 RAPPORT DE GESTION

Activité et informations financières **9**
Présentation des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole 9
Environnement économique et financier 9
Activité et résultats consolidés du groupe Crédit Agricole 10
Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole 21
Informations relatives aux implantations du groupe Crédit Agricole 23
Transactions avec les parties liées 32
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 32
Tendances récentes et perspectives 42

Facteurs de risque **43**
Gouvernance et organisation de la gestion des risques 43
Risques de crédit 45
Risques de marché 55
Expositions sensibles selon les recommandations du *Financial Stability Board* 62
Gestion du bilan 65
Risques du secteur de l'assurance 72
Risques opérationnels 80
Risques de non-conformité 82

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 **83**
Contexte réglementaire et périmètre prudentiel 83
Indicateurs et ratios prudentiels 89
Composition et évolution des fonds propres prudentiels 95
Composition et évolution des emplois pondérés 100
Risque de crédit 105
Titrisation 119
Risques de marché 125
Risque opérationnel 126
Politique de rémunération 126

ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 476 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales.

Son organisation fait de lui un Groupe uni et décentralisé. Elle repose sur une structure à trois niveaux, avec les Caisses locales regroupées en Caisses régionales, qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 56,7 % du capital de Crédit Agricole S.A. (au 31 décembre 2015), société cotée sur Euronext Paris, compartiment A.

Sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelque 31 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie détenue par les Caisses régionales détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a été organisé lors de sa cotation, en décembre 2001, pour être représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du réseau Crédit Agricole qui comprend les 39 Caisses régionales ainsi que, depuis le 14 décembre 2011, CACIB. À ce titre, et conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et représente le Groupe auprès des autorités bancaires. Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Il prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés. Responsable de la cohérence de son développement, il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE/77/780), le groupe Crédit Agricole établit des comptes consolidés conformément à la directive 86/635 sur la base de l'entité de *reporting* telle que définie par le règlement européen 1606/2002 et constituée de l'organe central et des établissements affiliés.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Toutes les données 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2 et 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2015.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2015 n'a pas été celle d'une synchronisation harmonieuse des rythmes de croissance. La croissance se serait stabilisée à un niveau enviable aux États-Unis (2,4 %), aurait accéléré en Europe (1,5 %) et fléchi dans le monde émergent (3,8 %). Les marchés financiers ont connu des épisodes de turbulences violentes : fébriles, ils ont évolué au gré des interrogations sur le rythme de resserrement monétaire de la Fed, d'une part, et sur l'ampleur du ralentissement chinois, d'autre part.

La Chine a largement occupé le devant de la scène économique et financière. Fruit naturel d'une lente transition vers un modèle de croissance promouvant la consommation et les services, la croissance chinoise s'est évidemment inscrite en repli (à 6,9 %). Mais grâce aux soutiens classiques (dépenses publiques, assouplissements monétaires), elle ne s'est pas effondrée. Le scénario d'atterrissage en "douleur" ne s'est pas matérialisé, au prix de déséquilibres croissants dont un endettement interne désormais plus qu'impressionnant. Le ratio dette du secteur non financier/PIB tangenterait 250 %.

Le ralentissement d'une économie chinoise énergivore s'est traduit par une baisse très nette des prix des matières premières, au premier desquelles figure évidemment le pétrole. Le prix du Brent a ainsi reculé de 35 % sur un an (dont 50 % de baisse concentrée entre le pic de juin et la fin de l'année).

Aux États-Unis, la consommation des ménages a, de nouveau, constitué la principale source de croissance. Celle-ci s'est nourrie de la progression de l'emploi et des revenus, de la situation financière plus saine des ménages et de la valorisation de leur patrimoine. Si l'effet pétrole pèse sur l'investissement productif et la production industrielle, il est positif pour l'économie dans son ensemble. La faiblesse des prix de l'énergie et la modération des prix des biens importés ont contribué au maintien d'une inflation faible qui profite au pouvoir d'achat des ménages. L'immobilier résidentiel s'est également repris : l'attractivité des taux d'emprunt hypothécaires continue d'apporter un soutien précieux. La croissance a, en revanche, pâti de l'appréciation du dollar. En raison d'une moindre compétitivité, mais également d'une demande mondiale "peu tonique", les exportations nettes auraient amputé la croissance d'environ 0,7 point.

En zone euro, la croissance s'est raffermie et diffusée à la plupart des pays membres. Cette reprise plus uniforme s'est principalement appuyée sur le dynamisme de la consommation des ménages qu'expliquent notamment la progression des revenus salariaux et la faiblesse de l'inflation. La situation financière des ménages s'est redressée : allègement de la charge de la dette et augmentation de la richesse nette. Quant à la situation financière des entreprises, elle s'est également améliorée : leur trésorerie s'étoffe, le désendettement constitue une contrainte moins lourde et les conditions d'octroi de crédit s'assouplissent. La reprise de l'investissement productif, chaînon jusqu'alors manquant, a

commencé à se mettre en place. En France, enfin, une reprise graduelle s'est dessinée. La croissance est, cependant, moins dynamique que la moyenne européenne. En dépit d'un profil heurté en 2015, avec un "trou d'air" observé au deuxième trimestre et l'effet des attentats au quatrième trimestre, le rythme de croissance s'établit à 1,1 % en 2015, après 0,2 % en 2014.

Si les pays avancés ont pu "tirer leur épingle du jeu", profitant d'une énergie bon marché et résistant au ralentissement de la demande mondiale, il n'en a pas été de même pour les pays émergents. Ceux-ci, sans grande distinction de la part des marchés, ont dû avaler la potion amère de la montée de l'aversion au risque née des anticipations de resserrement monétaire améri-cain, de la chute des cours des matières premières et des spéculations sur l'ampleur du ralentissement chinois. Ce désamour s'est traduit par une envolée des primes de risques sur leurs dettes en devises et une dépréciation violente de leurs cours de change. Cette crise a révélé des fragilités que les années de prospérité avaient dissimulées : des contraintes extérieures difficiles à desserrer, une demande interne insuffisamment mûre (malgré l'émergence de classes moyennes) pour amortir un choc extérieur, des outils de politique écono-mique grippés, car les marges de manœuvre monétaire et budgétaire sont limitées.

Si les contrastes entre grands pays ou grandes zones économiques sont saisissants et, de surcroît, croissants, les trajectoires des politiques monétaires le sont tout autant. Bien qu'encore éloignée de son objectif d'inflation (2 %) mais ayant rempli son mandat en termes d'emploi, la *Federal Reserve* a amorcé avec une grande vigilance son cycle de resserrement monétaire. Après avoir observé avec attention les effets négatifs que pouvaient avoir les événements extérieurs (dont la sensible appréciation du dollar et l'atonie de la demande mondiale), elle a augmenté de 25 points de base le taux des *Fed Funds* en décembre, le portant à 0,50 %. Quant à la Banque centrale européenne (BCE), elle avait déjà franchi une étape vers une politique résolument non conventionnelle en imposant un taux de dépôt négatif (- 0,10 % en juin 2014, puis - 0,20 % en septembre en 2014). En 2015, elle s'est véritablement engagée avec vigueur dans une politique monétaire ultra-accommodante. Le *quantitative easing* (QE) qu'elle a annoncé puis mis en place, respectivement en janvier et en mars, était prévu. Mais, la BCE est allée au-delà des attentes, sur les montants (60 milliards d'euros d'achats mensuels) et sur la durée (fin du programme en septembre 2016). Outre l'objectif explicite d'ancrage des anticipations d'inflation autour de son objectif de 2 %, il s'agit implicitement de promouvoir la dépréciation de l'euro et la reprise du crédit. Constatant l'absence de reprise des anticipations d'inflation (et de sombres perspectives de croissance), la BCE a progressivement assoupli sa politique déjà accommodante (extension de l'univers des titres éligibles à l'achat) pour terminer, en décembre, par une baisse de 10 points de base de son taux de dépôt et une extension du QE jusqu'en mars 2017.

Au cours de l'année, en dépit de périodes de tensions fortes, les taux d'intérêt américains à 10 ans ont augmenté de moins de 20 points de base, pour terminer l'année à 2,30 % : un niveau encore très bas. En zone euro, la chute vertigineuse du taux long de référence (10 ans allemand) amorcée en janvier 2014 ("pic" à 2 %) s'est interrompue en avril 2015 (point bas à 0,2 %) : le taux allemand aura ainsi commencé l'année à 0,5 % pour l'achever à 0,63 %. Un niveau extrêmement faible alors même que les taux deux ans se seront enfoncés "sans répit" en territoire de plus en plus négatif (passant de - 0,1 % à - 0,35 % au cours de l'année 2015). Enfin, au cours de l'année, l'euro s'est déprécié de près de 10 % contre dollar.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2015	2014 retraité	Variation 2015-2014
Produit net bancaire	**31 836**	**30 239**	**+ 5,3 %**
Charges d'exploitation	(19 835)	(19 169)	+ 3,5 %
Résultat brut d'exploitation	**12 001**	**11 070**	**+ 8,4 %**
Coût du risque	(3 031)	(2 943)	+ 3,0 %
Résultat d'exploitation	**8 970**	**8 127**	**+ 10,4 %**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	475	(387)	n.s.
Résultat net sur autres actifs	(5)	51	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(23)	n.s.
Résultat avant impôt	**9 440**	**7 768**	**+ 21,5 %**
Impôt sur les bénéfices	(2 988)	(2 478)	+ 20,5 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(21)	(7)	n.s.
Résultat net	**6 431**	**5 283**	**+ 21,7 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**6 043**	**4 924**	**+ 22,7 %**

Au cours de l'exercice 2015, le contexte s'est montré plus difficile que prévu, avec notamment une reprise modérée de la croissance et un environnement de taux d'intérêt durablement bas qui impacte les activités de Banque de proximité. Malgré ce contexte, la rentabilité du Groupe Crédit Agricole est en nette progression en 2015, bénéficiant du redressement des métiers ayant réalisé des efforts de recentrage majeurs entre 2011 et 2013. Pour conforter la rentabilité future, conformément au Plan à Moyen Terme 20142016, la Banque de proximité en France a mené des actions de transformation de ses réseaux, poursuivant les chantiers informatiques et organisationnels. Le Groupe a également poursuivi son développement en Europe. Ainsi, Amundi a procédé à l'acquisition d'une société de gestion adossée à un réseau bancaire en Autriche (Bawag PSK Invest) en février 2015, alors que CACEIS a étendu progressivement son réseau en Europe. En outre, la gestion de fortune a ouvert une succursale en Italie.

L'activité est restée soutenue sur l'année 2015 dans les réseaux de Banque de proximité, tant sur les particuliers que sur les entreprises, au bénéfice de l'ensemble des filiales métiers du Groupe, avec, en particulier, une collecte bilan en progression de 4,3 % sur l'année et des encours de crédit à l'habitat en hausse de 5,0 % (périmètre Caisses régionales, LCL et Cariparma). Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances a réalisé un niveau record de collecte nette avec 91 milliards d'euros sur l'année 2015. Crédit Agricole Assurances conserve par ailleurs sa place de premier bancassureur en Europe. Les encours gérés de crédit à la consommation progressent de 3,5 % sur un an. En banque de financement et d'investissement, la dynamique commerciale est solide dans les financements structurés et les activités de Taux et de Change postent de bonnes performances.

Sur l'année 2015, le **produit net bancaire** s'élève à 31 836 millions d'euros, en hausse de 5,3 % par rapport à l'année 2014. Il intègre des éléments spécifiques représentant 512 millions d'euros, à comparer à - 484 millions d'euros en 2014. Ces éléments sont composés pour les deux années des *spreads* émetteurs ainsi que du DVA courant et des couvertures de prêts en Banque de financement et d'investissement ; s'y ajoutent en 2014 l'impact des premières applications et évolutions de méthodologie de CVA/DVA/FVA et le profit lié à la réévaluation des titres de la Banque d'Italie enregistré dans la contribution de Cariparma, et en 2015 l'indemnité Alpha Bank comptabilisée en Activités hors métiers. Hors ces impacts, le produit net bancaire des métiers est en progression de 2,0 % par rapport à l'année 2014. Cette progression s'explique notamment par l'excellente performance du pôle Gestion de l'épargne et Assurances. Les revenus de ce pôle sont en effet en forte progression (+ 10,6 %), portés par le développement d'Amundi et des Assurances. Par ailleurs, le produit net bancaire de LCL est en baisse de 2,8 % sur l'année, hors provisions épargne-logement. Les effets cumulés des remboursements anticipés et des renégociations de prêts ne compensent pas totalement le bon niveau de la marge à la production et la progression des commissions relatives à l'assurance. Le produit net bancaire de Cariparma s'inscrit en hausse de 1,9 % par rapport à l'année 2014 [(1)]. La marge d'intérêts reste stable sur la période et résiste malgré l'environnement de taux bas en Italie tandis que les commissions progressent de 2 %. Le produit net bancaire des autres entités de la Banque de proximité à l'international, hors Cariparma, progresse de 4,5 % par rapport à l'année 2014, tiré notamment par le dynamisme commercial en Égypte. Le produit net bancaire des Services financiers spécialisés, quant à lui, se stabilise en 2015, parallèlement à l'évolution des encours. Les revenus de la Banque de financement et d'investissement, retraités des impacts comptables, sont en croissance de 5,0 % sur l'année, bénéficiant notamment d'un effet change favorable. Finalement, en 2015, le pôle Activités hors métiers réduit sa contribution négative de 371 millions d'euros.

Sur l'année, **les charges d'exploitation** s'élèvent à 19 835 millions d'euros et sont en hausse de 3,5 % par rapport à l'année 2014. Les charges d'exploitation des métiers incluent des éléments exogènes défavorables : les effets de change liés à l'évolution de l'euro/dollar (pour 173 millions d'euros) ainsi que les dotations au Fonds de Résolution Unique et les nouvelles taxes (pour 230 millions d'euros). Hormis ces éléments, les charges d'exploitation en 2015 des métiers ont été bien maîtrisées, progressant de 2,7 % par rapport à l'année 2014. Cette hausse est concentrée sur les métiers en développement (Assurances et Gestion d'actifs) et sur la Banque de financement et d'investissement (impact exceptionnel de 30 millions d'euros). Par ailleurs, les charges des Activités hors métiers s'inscrivent en baisse sur l'année.

Au total, le coefficient d'exploitation s'établit à 62,3 % sur l'année, en amélioration de 1,1 points par rapport à l'année 2014.

Le **coût du risque** s'élève à 3 031 millions d'euros, contre 2 943 millions d'euros pour l'année 2014, soit une hausse de 3 %. Retraité des provisions pour litiges (350 millions d'euros au deuxième trimestre 2015 et 150 millions d'euros au quatrième trimestre 2015), le coût du risque reste modéré et représente 30 points de base sur encours, contre 37 points de base en 2014. Cette baisse s'explique principalement par la décrue chez Crédit Agricole Consumer Finance. Le niveau de risque est stabilisé dans la banque de proximité en France. Le coût du risque des Caisses régionales reste stable sur l'année 2015, à 18 points de base sur encours. Il s'établit à 13 points de base sur LCL, ayant bénéficié de récupérations sur d'anciens dossiers juridiques. Chez Cariparma, la décrue a été régulière tout au long de l'année et le coût du risque sur encours atteint 117 points de base sur l'année 2015, à comparer à 140 points de base sur l'année 2014. CA Consumer Finance bénéficie de la normalisation du coût du risque d'Agos. À 162 points de base, son coût du risque sur encours de l'année 2015 est en baisse de 102 points de base par rapport à l'année 2014. La banque de financement a bénéficié d'un niveau relativement bas de coût du risque sur l'année : si on exclut l'impact du complément de provision sur le litige OFAC (350 millions d'euros), le coût du risque sur encours est en baisse de 7 points de base sur l'année, à 18 points de base.

L'encours des créances dépréciées (hors opérations de location-financement avec la clientèle et hors opérations internes au Crédit Agricole et créances rattachées) est légèrement en baisse à 14,8 milliards d'euros à fin décembre 2015 et représente 3,5 % des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, contre 3,6 % à fin 2014 [(2)]. Agos Ducato a cédé en fin d'année 579 millions d'euros de créances douteuses provisionnées, après 872 millions d'euros fin 2014. Les créances dépréciées sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 53,9 %, à comparer à 54,2 % au 31 décembre 2014 [(2)]. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 71,5 % au 31 décembre 2015 (calcul sur la base d'encours sans prise en compte des garanties et des sûretés).

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 475 millions d'euros, en forte hausse du fait notamment de la forte contribution d'Eurazeo en 2015 et de la perte enregistrée sur le BES en 2014 (708 millions d'euros).

Le **résultat avant impôt** s'élève ainsi à 9 440 millions d'euros, contre 7 768 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 21,5 %. Il bénéficie d'un effet ciseau favorable et de la progression des mises en équivalence.

Le **taux effectif d'imposition** du Groupe Crédit Agricole est de 33,3 %.

Au total, le **résultat net part du Groupe** Crédit Agricole s'établit à

6 043 millions d'euros. Hors éléments spécifiques (*spreads* émetteurs, DVA courant, couvertures de prêts, indemnité reçue d'Alpha Bank et renforcements des provisions juridiques), le résultat net part du Groupe s'élève à 6 164 millions d'euros.

Liquidité

Le bilan *cash* du groupe Crédit Agricole représente 1 058 milliards d'euros à fin décembre 2015, à comparer à 1 029 milliards d'euros à fin décembre 2014.

L'excédent de ressources stables sur emplois durables s'élève à 108 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 101 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une hausse de 7 milliards d'euros entre les deux dates.

Au 31 décembre 2015, les réserves de liquidité après plus/moins-values et décotes s'élèvent à 257 milliards d'euros et couvrent 257 % de l'endettement court terme brut, contre 203 % à fin décembre 2014. Les titres HQLA après plus/moins-values et décote représentent 216 % de la dette court terme non replacée en Banques centrales. Le ratio LCR du Groupe et celui de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 110 % à fin 2015.

(1) Hors, intégration en 2014 d'éléments spécifiques comptabilisés par Crédit Agricole S.A. au 1er trimestre 2014 (dont + 80 millions d'euros en produit net bancaire).

(2) Retraité en décembre 2014 du passage de CA Albanie en IFRS 5.

Les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole ont levé 33,6 milliards d'euros de dette senior et de *Tier 2* dans le marché et les réseaux en 2015. Pour sa part, Crédit Agricole S.A. a levé l'équivalent de 7,8 milliards d'euros de dette senior et de 3,8 milliards d'euros de *Tier 2* dans le marché. En outre, la dette subordonnée au sein du Groupe a été gérée de manière active. Crédit Agricole Assurances a notamment réalisé une émission de 1 milliard d'euros de *Tier 2* ("grandfatheré" en *Tier 1*). Enfin, une première titrisation en cession parfaite de créances habitat françaises a été réalisée, pour un montant de 10 milliards d'euros, entièrement auto-souscrite pour fins de réserves.

Activité et résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en sept secteurs opérationnels dont six pôles métiers :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Gestion de l'épargne et Assurances (GEP) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;
- auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers (AHM).

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2015 – note 5 "Informations sectorielles". L'organisation et les activités sont décrites dans le chapitre 1 du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité
Banque de proximité en France – Caisses régionales	3 589	3 543
Banque de proximité en France – LCL	594	613
Banque de proximité à l'international	259	(478)
Gestion de l'épargne et Assurances	1 769	1 560
Services financiers spécialisés	484	279
Banque de financement et d'investissement	754	1 055
Activités hors métiers	(1 406)	(1 648)
TOTAL	**6 043**	**4 924**

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

(en milliards d'euros)	2015	2014	Variation 2015-2014
Produit net bancaire	**14 493**	**14 243**	**1,8 %**
Charges d'exploitation	(8 117)	(7 987)	1,6 %
Résultat brut d'exploitation	**6 376**	**6 256**	**1,9 %**
Coût du risque	(729)	(728)	0,0 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	23	(2)	n.s.
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(8)	2	n.s.
Résultat avant impôt	**5 662**	**5 528**	**2,4 %**
Impôts sur les bénéfices	(2 071)	(1 985)	4,3 %
Résultat net	**3 591**	**3 543**	**1,3 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**3 589**	**3 543**	**1,3 %**

En termes d'activité, dans un contexte de taux bas et de croissance économique toujours faible en France, les Caisses régionales affichent un niveau de collecte satisfaisant mais plus limité en ce qui concerne les crédits.

Ainsi, les encours de collecte atteignent 622 milliards d'euros à fin décembre 2015 (+ 2,8 % en un an), dont 369 milliards d'euros pour la collecte bilan qui progresse de 3,7 % sur un an avec une évolution favorable du mix produits. La tendance dynamique sur la collecte des dépôts à vue s'est poursuivie en 2015, leurs encours augmentant de 12,3 % en un an tandis que l'encours de comptes et dépôts à terme reculent de 7,2 % sur la même période. Les encours d'épargne logement poursuivent leur progression, enregistrant une hausse de 8,2 % sur l'année. Initiée en 2014, la relance des livrets sociétaires par les caisses régionales s'est poursuivi sur 2015, l'encours progressant de 18,4% sur l'année pour s'établir à 7,9 milliards d'euros. Concernant l'encours hors-bilan, il atteint 253 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 1,5 % sur l'année, toujours soutenu par l'assurance-vie, dont les encours progressent de 3,5 % sur l'année pour atteindre 179 milliards d'euros à fin décembre 2015.

(en milliards d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015-2014
Dépôts à vue	104,4	93,0	+ 12,3 %
Livrets [1]	112,3	112,2	+ 0,0 %
Épargne-logement	88,6	81,8	+ 8,2 %
Comptes et dépôts à terme [2]	63,9	68,8	(7,2 %)
Sous-total ressources bancaires	**369,1**	**355,8**	**+ 3,7 %**
Assurance-vie	178,6	172,7	+ 3,5 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI...) [3]	42,9	44,4	(3,5 %)
OPCVM [4] et SCPI	31,3	32,1	(2,3 %)
Sous-total ressources Hors bilan	**252,9**	**249,2**	**+ 1,5 %**
TOTAL ENCOURS [5]	**622,0**	**605,0**	**+ 2,8 %**

(1) Comptes sur livrets, livrets "jeunes", livrets d'épargne populaires (LEP), livrets de développement durable et livrets sociétaires.

(2) Y compris bons de caisse, Plan d'Épargne Populaire, CDN de la clientèle non financière.

(3) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle non financière et interbancaire).

(4) Y compris OPCVM hors Groupe.

(5) Hors placements de la clientèle financière.

Les encours de crédit enregistrent également une croissance sur l'année 2015 (+ 2,9 %) pour s'établir à 411,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette croissance est principalement soutenue par les crédits à l'habitat qui progressent de + 4,4 % sur l'année pour s'établir à 239,4 milliards d'euros à fin décembre ainsi que les crédits à la consommation qui atteignent 15,5 milliards d'euros en fin d'année, en hausse de 4,4 %. Sur la même période, le nombre de contrats d'assurance en stock augmente de 3,8 %.

Les encours de crédit à la consommation s'établissent à :

(en milliards d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015-2014
Habitat	239,4	229,3	+ 4,4 %
Agriculture	37,0	36,3	+ 2,2 %
Entreprises et Professionnels	83,5	78,7	+ 6,2 %
Consommation	15,5	14,9	+ 4,4 %
Collectivités locales	36,0	40,9	(12,1 %)
TOTAL	**411,5**	**400,1**	**+ 0,6 %**

Au titre de l'exercice 2015, la contribution des Caisses régionales au résultat du Groupe Crédit Agricole s'élève à 3 589M€, en hausse de 1,3% par rapport à l'exercice 2014, intégrant un en produit net bancaire un impact lié à la provision épargne-logement de 1 million d'euros (contre -195 millions d'euros sur l'année 2014 ainsi qu'un impact en charges d'exploitation de -12 millions d'euros lié au Fonds de résolution Unique (FRU). Hors impact de l'épargne-logement, le produit net bancaire affiche une hausse modérée de 0,4% sur l'année, soutenu par la croissance des crédits et des commissions. En effet, malgré la croissance des volumes de crédits, la marge nette d'intérêts a été pénalisée pendant toute l'année par les réaménagements des crédits dans un environnement concurrentiel fort. Cependant, les commissions ont parallèlement augmenté de 5% sur l'année, tirées par les commissions assurances (+7,2% sur l'année). Retraitées de l'impact du FRU, les charges d'exploitation atteignent 8 105 millions d'euros sur l'année 2015, enregistrant une hausse limitée de 1,5% par rapport à 2014, du fait de projets et investissements réalisées par les Caisses régionales, notamment 68 millions d'euros de charges liées au développement de la banque digitale sur l'année. Le coefficient d'exploitation se maintient à un niveau bas (55,9% en 2015, contre 56,1% en 2014, hors FRU). Enfin, les risques restent bien maîtrisés. Le coût du risque atteint ainsi 729 millions d'euros en 2015, niveau stable par rapport à 2014 et le coût du risque sur encours est également resté stable (à 18 points de base sur encours à fin 2015, comme à fin 2014). En outre, le taux de créances dépréciées s'élève à 2,5% des encours bruts au 31 décembre 2015 (contre 2,6% au 31 décembre 2014) et l'encours de provisions représente toujours plus de 100% des créances dépréciées (102,6% au 31 décembre 2015 contre 101,3% au 31 décembre 2014).

2. Banque de proximité en France – LCL

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité	Variation 2015 (1)- 2014 (2)
Produit net bancaire	**3 631**	**3 677**	**(1,3 %)**
Charges d'exploitation	(2 561)	(2 532)	(1,1 %)
Résultat brut d'exploitation	**1 070**	**1 145**	**(6,9 %)**
Coût du risque	(134)	(183)	(26,8 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	(1)	n.s.
Résultat avant impôt	**934**	**961**	**(3,3 %)**
Impôts sur les bénéfices	(340)	(347)	(2,5 %)
Résultat net	**594**	**614**	**(3,7 %)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**594**	**614**	**(3,7 %)**

(1) Après retraitement provision PEL-CEL (- 10 millions d'euros en 2015), intégration de la banque BFCAG (- 40 millions d'euros en PNB en 2015) et du plan de transformation (- 53 millions d'euros en PNB en 2015).

(2) Après retraitement provision PEL-CEL (- 48 millions d'euros en PNB en 2014), évolution de la méthodologie CVA/DVA (- 15 millions d'euros en PNB en 2014) et plafonnement réglementaire des commissions (-- 20 millions d'euros en PNB en 2014).

LCL a connu une activité soutenue notamment grâce à un dynamisme commercial avec 72 000 ouvertures nettes de comptes. Les ressources clientèle atteignent 175,1 milliards d'euros, en hausse de 4,7 % sur un an. Les encours de collecte hors bilan augmentent de 1,7 %, notamment grâce à la collecte sur l'assurance-vie (+ 3,1 % sur la période) tandis que les encours de bilan progressent de 7,4 % sur un an, tirés par les dépôts à vue (+ 14,1 %).

Les encours de crédit progressent de 6,5 % sur un an et s'élèvent à 97,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette croissance est tirée par les crédits à l'habitat qui, à 62,9 milliards d'euros, progressent de 7,4 % sur un an et par la reprise des crédits aux professionnels et aux entreprises.

Le ratio crédit/collecte, à 108 % à fin décembre 2015, est en amélioration de 1 point par rapport à décembre 2014.

Le produit net bancaire s'établit à 3 631 millions d'euros en 2015, en baisse de 1,3 %. Cette variation s'explique par les effets cumulés des remboursements anticipés et des renégociations de prêts que ne compensent pas totalement le bon niveau de la marge à la production et la progression des commissions relatives à l'assurance. Les frais généraux sont bien maîtrises et affichent une baisse de 1,1 % hors investissements du plan de transformation, FRU et effets liés à l'intégration de la BFCAG. La dotation au plan de transformation "Centricité Client 2018" a été de 53 millions d'euros en 2015, en hausse de 23,1 % par rapport à 2014. Le coût du risque demeure à un niveau bas sur l'ensemble de l'année 2015 avec 134 millions d'euros correspondant à 13 points de base sur encours. Le taux de créances dépréciées sur encours ressort à 2,2 % au 31 décembre 2015, stable par rapport à décembre 2014. Le taux de couverture y compris les provisions collectives des créances dépréciées est supérieur à 73 % comme fin 2014.

Au total, le résultat net part du Groupe s'élève à 594 millions d'euros pour l'année 2015, en baisse de 3,7 % par rapport à 2014.

3. Banque de proximité à l'international

Le pôle enregistre un résultat net part du Groupe de 259 millions d'euros à comparer à une perte de 478 millions d'euros sur l'année 2014 qui avait été pénalisée par l'impact net de la dépréciation intégrale de la valeur de mise en équivalence du BES pour 708 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité	Variation 2015-2014
Produit net bancaire	2 725	2 729	(0,2 %)
Charges d'exploitation hors FRU, FGB et plans de sauvegarde	(1 550)	(1 527)	+ 1,5 %
FRU, FGD et plans de sauvegarde de banques italiennes et d'une banque polonaise	(48)	-	n.s.
Résultat brut d'exploitation	**1 127**	**1 202**	**(6,2 %)**
Coût du risque	(596)	(757)	(21,1 %)
Résultat d'exploitation	**531**	**445**	**+ 18,9 %**
Sociétés mises en équivalence	-	(721)	n.s.
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(2)	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	n.s.
Résultat avant impôts	**533**	**(278)**	**n.s.**
Impôt	(172)	(144)	+ 19,2 %
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	(21)	12	n.s.
Résultat net de l'exercice	**340**	**(410)**	**n.s.**
Participations ne donnant pas le contrôle	81	68	+ 18,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**259**	**(478)**	**N.S.**

En Italie, l'environnement reste marqué par le contexte de taux bas qui pèse sur le produit net bancaire et la normalisation du coût du risque. Dans cet environnement, Cariparma fait preuve d'une réelle résistance liée à son statut particulier de réseau régional principalement implanté dans le nord du pays, et continue de démontrer un fort dynamisme commercial.

CONTRIBUTION DE CARIPARMA AUX RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE [1]

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité [1]	Variation 2015-2014 [1]
Produit net bancaire	**1 689**	**1 658**	**+ 1,9 %**
Charges d'exploitation hors FRU, FGB et plan de sauvegarde	(933)	(927)	+ 0,8 %
FRU, FGD et plan de sauvegarde des banques italiennes	(42)	-	n.s.
Coût du risque	(389)	(460)	(15,4 %)
Résultat net	**210**	**177**	**+ 18,3 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**174**	**145**	**+ 19,5 %**

En Italie, l'activité commerciale de Cariparma reste soutenue sur l'année 2015. L'encours de collecte bilan atteint 36,8 milliards d'euros fin décembre 2015, en progression de 2,7 % sur un an, porté par les ressources à vue. L'encours des crédits s'établit à 33,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et progresse de 1,1 % en un an dans un marché italien qui affiche sur la même période une baisse de 1,2 % *(source : ABI, janvier 2016)*. Cette bonne performance est tirée par les crédits aux particuliers dont l'encours augmente de 3,9 % en un an, notamment les crédits à l'habitat (+ 5,2 % en un an). Ainsi, Cariparma présente un ratio crédits (nets des provisions individuelles) rapporté à la collecte de 86 % à fin décembre 2015 à comparer à 88 % à fin décembre 2014. Cariparma affiche également un excédent de liquidité à 5,2 milliards d'euros fin décembre 2015, en progression de 0,8 milliard d'euros sur l'année 2015.

L'encours de collecte hors bilan s'établit à 60,2 milliards d'euros à fin décembre 2015, en hausse de 5,8 % sur un an grâce à une activité commerciale très dynamique notamment dans l'assurance-vie et les OPCVM dont les encours progressent globalement de + 11,6 % sur un an. L'encours de collecte total s'établit ainsi à 97 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 4,6 % par rapport au 31 décembre 2014.

Sur l'année 2015, le produit net bancaire de Cariparma s'établit à 1 689 millions d'euros, en hausse de 1,9 % [1] par rapport à l'année 2014. Les commissions progressent de 2 % [1] entre 2014 et 2015 et la marge d'intérêts reste stable sur la période malgré l'environnement de taux bas.

Les charges d'exploitation sont impactées sur l'année 2015 par le coût du Fonds de résolution unique (FRU), par la cotisation au Fonds de garantie des dépôts (FGD) et par le coût du plan de sauvegarde de 4 banques italiennes. Retraité de ces éléments (42 millions d'euros sur l'année 2015), les charges d'exploitation restent maîtrisées avec une hausse limitée de 0,8 % entre 2014 et 2015. Le coefficient d'exploitation retraité [1] s'établit ainsi à 55,3 % pour l'année 2015, en amélioration de 0,6 point par rapport à l'année 2014 [2].

Le coût du risque, à 389 millions d'euros sur l'année 2015, enregistre une baisse de 15,4 % [2] par rapport à l'année précédente et les entrées en défaut sont en baisse sensible de 41 % sur la même période. Le coût du risque sur encours passe ainsi de 140 [2] points de base sur l'année 2014 à 117 points de base sur l'année 2015. Le ratio de créances dépréciées sur encours s'établit quant à lui à 13,8 % à fin décembre 2015, avec un taux de couverture (y compris provisions collectives) qui progresse de 44,4 % au 31 décembre 2014 à 45,5 % fin décembre 2015.

Au total, le résultat net part du Groupe de Cariparma atteint 174 millions d'euros sur l'année 2015, en croissance de 19,5 % [1] par rapport à l'année 2014 et en hausse de 35,9 % [2] retraité du FRU, du FGD et du plan de sauvegarde de banques italiennes. Selon le périmètre local, le résultat net du groupe Cariparma s'établit à 221 millions d'euros pour l'année 2015.

Les autres entités du Groupe à l'international affichent une activité commerciale dynamique avec un encours total de collecte bilan qui progresse de 3,1 % sur un an à 11,5 milliards d'euros et des encours de crédit bruts en progression de 2,1 % sur la même période à 10,2 milliards d'euros fin décembre 2015. L'excédent global de collecte bilan global atteint ainsi 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Sur l'année 2015, le produit net bancaire des autres entités de la Banque de proximité à l'international, hors Cariparma, s'établit à 1 036 millions d'euros et progresse de 4,5 % par rapport à l'année 2014, tiré notamment par le dynamisme commercial en Égypte. Les charges d'exploitation sont pénalisées en Pologne par la contribution exceptionnelle au Fonds de garantie des dépôts et au Fonds de soutien des emprunteurs en difficulté, pour 6 millions d'euros, suite à la défaillance d'une banque polonaise. Retraité de cet élément, les charges des autres entités à l'international sont en progression limitée de 2,5 % [3] sur la même période avec un coefficient d'exploitation, à 59,5 % [3], qui s'améliore de 0,6 point par rapport à l'année 2014. Le coût du risque, à 207 millions d'euros, est en hausse de 10,7 % par rapport à l'année 2014. Il est affecté par la situation au Maroc et en Pologne mais s'améliore en Ukraine. Au total le résultat net part du Groupe s'établit à 85 millions d'euros à comparer à une perte de 606 millions d'euros sur l'année 2014 qui avait été pénalisée par l'impact net de la dépréciation du BES pour - 708 millions d'euros en mise en équivalence.

(1) Hors FRU, FGD et contribution au plan de sauvegarde des banques italiennes en 2015.

(2) Hors intégration en 2014 d'éléments spécifiques comptabilisés par Crédit Agricole S.A. au 1er trimestre 2014 (+ 80 m€ en PNB, dont + 92 m€ de réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et - 109 m€ de coût du risque) ainsi que la fiscalité afférente à ces retraitements.

(3) Hors plan de sauvegarde d'une banque polonaise en 2015.

4. Gestion de l'épargne et Assurances

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 31 décembre 2015, les encours gérés du pôle s'élèvent à 1 396 milliards d'euros, en hausse de près de 128 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Cette progression résulte d'une collecte très dynamique sur l'année, couplée à un effet marché et change important. Hors effet marché et change de près de 32 milliards d'euros et un effet périmètre d'environ 5 milliards d'euros, cette hausse fait ressortir une collecte nette de près de 91 milliards d'euros durant l'exercice 2015, à comparer à une collecte nette d'environ 42 milliards d'euros en 2014. En 2015, Amundi contribue pour près de 80 milliards d'euros à la collecte nette du pôle, l'assurance épargne/retraite pour près de 7 milliards d'euros et la banque privée pour plus de 4 milliards d'euros.

Le résultat net part du Groupe du pôle s'élève pour l'année 2015 à 1 769 millions d'euros, réalisé à 67 % par l'activité assurances, 22 % par la gestion d'actifs, 6 % par la banque privée et 5 % par CACEIS.

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité	Variation 2015-2014
Produit net bancaire	**5 653**	**5 109**	**+ 10,6 %**
Charges d'exploitation	(2 750)	(2 558)	+ 7,5 %
Résultat brut d'exploitation	**2 903**	**2 551**	**+ 13,8 %**
Coût du risque	(29)	(63)	(53,3 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	25	17	+ 49,1 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	10	50	(80,4 %)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(22)	n.s.
Résultat avant impôt	**2 909**	**2 533**	**+ 14,8 %**
Impôts sur les bénéfices	(1 001)	(835)	+ 19,9 %
Résultat net des activités arrêtées	3	0	n.s.
Résultat net	**1 911**	**1 698**	**+ 12,5 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 769**	**1 560**	**+ 13,3 %**

Dans le domaine de la **gestion d'actifs**, l'année a été marquée par l'introduction en Bourse réussie d'Amundi, une nouvelle étape qui permettra d'accélérer le développement de la filiale.

Amundi affiche en 2015 une collecte record et se classe quatrième collecteur de fonds ouverts au niveau mondial[1], premier en France[2] avec plus de la moitié de la collecte en fonds ouverts dans ce pays. À fin décembre 2015, les actifs sous gestion d'Amundi totalisent 985 milliards d'euros, représentant une hausse de 12,2 % par rapport à fin décembre 2014. La collecte nette de l'année a atteint un niveau record à près de 80 milliards d'euros et a été dynamique sur l'ensemble des segments de clientèle ; elle provient en 2015 pour 41,5 milliards d'euros des réseaux de détail (particuliers et PME) et pour 38,4 milliards d'euros des institutionnels et des *corporates*. Sur ce dernier segment, l'essentiel de la collecte (33,7 milliards d'euros) a été obtenu en dehors des mandats des assureurs des groupes Crédit Agricole et Société Générale, alors que dans les réseaux de détail, les *joint-ventures* ont contribué aux trois quarts de la collecte (31,3 milliards d'euros). L'effet marché et change s'élève à 22,4 milliards d'euros sur la même période et l'effet périmètre à 5,3 milliards d'euros (intégration de Bawag PSK Invest au premier trimestre 2015).

Amundi affiche d'excellentes performances à l'international, qui contribue à 75 % de la collecte réalisée sur l'année (pour 59,9 milliards d'euros). La croissance est particulièrement forte en Asie, notamment dans les *joint-ventures* en Chine, Corée et Inde qui ont collecté en 2015 plus de 30 milliards d'euros d'actifs. La collecte a également été dynamique en Europe, et notamment en Italie (+ 5,7 milliards d'euros).

La collecte nette de l'année a été très équilibrée par classe d'actifs mais a porté essentiellement, pour 44,7 milliards d'euros (soit plus de la moitié), sur des actifs longs, essentiellement sur les produits obligations (24,4 milliards d'euros), diversifiés (11,7 milliards d'euros) et actions (6 milliards d'euros). Les structurés sont la seule classe d'actifs en décollecte en 2015, de l'ordre de 5 milliards d'euros.

(1) Source Morningstar, collecte de fonds ouverts entre janvier et novembre 2015, cité par le Financial Times du 04/01/2016.

(2) Source Europerformance, fonds ouverts de droit français sur l'ensemble de l'année 2015 ; collecte cumulée Amundi + CPR AM + BFT, classés respectivement 1er, 4e et 5e plus gros collecteur en France pour une collecte totale de 20,9 Mds€ contre 38,2 Mds€ pour le marché français.

CONTRIBUTION D'AMUNDI AU RÉSULTAT DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité	Variation 2015-2014
Produit net bancaire	**1 656**	**1 538**	**+ 7,8 %**
Charges d'exploitation	(898)	(820)	+ 9,6 %
Résultat brut d'exploitation	**758**	**718**	**+ 5,7 %**
Coût du risque	(6)	(5)	+ 37,5 %
Résultat net	**510**	**482**	**+ 6,0 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**402**	**377**	**+ 6,8 %**

Le produit net bancaire progresse de 7,8 % entre 2014 et 2015, notamment sous l'effet de la croissance des encours. Les charges restent maîtrisées sur l'année : hors effet périmètre (intégration de Bawag Invest) et hors FRU, effet change et frais liés à l'introduction en Bourse, elles augmentent de 4,3 % entre 2014 et 2015. Sur la même base de retraitement, le coefficient d'exploitation est stable, à 53,4 % pour 2015. Au total, le résultat net part du Groupe d'Amundi s'établit 402 millions d'euros pour l'année 2015 ; hors frais liés à l'introduction en Bourse, il progresse de 8,7 % sur l'année à 409 millions d'euros.

Crédit Agricole Assurances, premier bancassureur en Europe [(1)], réalise un chiffre d'affaires de 31,2 milliards d'euros (format normes françaises) sur l'année 2015, en hausse de 3,2 % par rapport à l'année 2014.

Avec un chiffre d'affaires de 24,9 milliards d'euros sur 2015, en hausse de 2,6 % sur l'année, l'activité Épargne/retraite est très bien orientée. La collecte euro est en baisse de 5,6 % sur l'année alors que, parallèlement, la collecte en unité de compte progresse de 46,1 %. Le taux d'unité de compte a progressé de 6,8 points par rapport à fin 2014, portant la part des UC dans la collecte brute à 22,7 %.

La collecte nette en Épargne/Retraite et Prévoyance s'élève à 7,8 milliards d'euros sur l'année, hors effet marché, dont 5,5 milliards d'euros en France. Les encours Épargne/retraite enregistrent une hausse de 4,3 % sur un an pour atteindre 259,7 milliards d'euros fin décembre 2015, dont 210,5 milliards d'euros pour les contrats en euros (+ 4,0 % sur un an) et 49,2 milliards d'euros pour les contrats en unités de compte (+ 5,8 % sur un an), ces derniers représentant 19,0 % du total (+ 0,3 point sur un an).

Pour le pôle Prévoyance/santé/emprunteur, le chiffre d'affaires s'établit à 3,8 milliards d'euros sur l'année 2015, en croissance de 5,5 %. La croissance de ce pôle est tirée par la prévoyance/santé. À fin 2015, 200 000 personnes sont couvertes en prévoyance/santé collectives, 18 mois après le lancement de l'activité sur ce segment.

Le chiffre d'affaires de l'Assurance dommages est toujours en progression élevée. Il ressort à 2 540 millions d'euros sur l'année, soit une progression de 5,4 % par rapport à 2014. Ce rythme de croissance est plus rapide que celui du marché français, qui a progressé de 1,5 % sur l'année 2015 [(2)], permettant à Crédit Agricole Assurances de gagner des parts de marché. La production (périmètre Pacifica) est restée soutenue tout au long de l'année, tant pour les Agri/Pro (en croissance de 12,1 % entre 2014 et 2015) que pour les particuliers (Auto en croissance de 11,0 % et MRH en hausse de 10,4 % sur l'année 2015). Le ratio combiné [(3)] (net de réassurance) s'améliore de 0,7 point entre 2014 et 2015, à 95,8 %.

CONTRIBUTION DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES AU RÉSULTAT DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité	Variation 2015-2014
Produit net bancaire	**2 480**	**2 153**	**+ 15,1 %**
Charges d'exploitation	(661)	(601)	+ 9,9 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	-	n.s.
Résultat avant impôt	**1 814**	**1 551**	**+ 16,9 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 177**	**1 039**	**+ 13,3 %**

(1) Données de l'Argus de l'assurance du 18 décembre 2015 (données à fin 2014).

(2) Source FFSA au 28 janvier 2016.

(3) Ratio (Sinistralité + frais généraux + commissions)/Cotisations, net de réassurance. Périmètre Pacifica.

Le produit net bancaire du métier Assurances s'élève à 2 480 millions d'euros en 2015, en hausse de 15,1 % par rapport à 2014. Les charges d'exploitation affichent une hausse de 9,9 %. Elles intègrent les coûts liés au développement organique de Crédit Agricole Assurances et l'alourdissement des taxes (15 millions d'euros sur l'année 2015). Sur l'année 2015, le résultat net part du Groupe du métier s'établit ainsi à 1 177 millions d'euros, en hausse de 13,3 % par rapport à l'année précédente.

Fin 2015, le portefeuille de placements des compagnies d'assurance-vie est largement investi en produits de taux, qui représentent 82,9 % du total. Viennent ensuite les actions nettes de couverture avec une proportion de 6,5 %, puis l'immobilier (6,2 % du total), les investissements de type *private equity* ou obligations convertibles (1,9 %), les placements de court terme (1,3 %), et la gestion alternative (1,2 %). Ces poids relatifs ont peu évolué par rapport à fin 2014.

En ce qui concerne les Services financiers aux institutionnels, **CACEIS** maintient en 2015 un bon niveau d'activité. À 1 477 milliards d'euros à fin décembre 2015, les encours administrés augmentent de 4,8 % entre fin 2014 et fin 2015, portés tant par l'entrée de nouveaux clients que par une collecte dynamique et couplés avec un effet marché positif. Les encours conservés restent pénalisés par un environnement peu porteur : malgré une hausse de 3 % des encours en France entre fin 2014 et fin 2015, le total d'encours baisse légèrement sur l'année (de 1,1 %) pour s'élever à 2 327 milliards d'euros.

À 748 millions d'euros en 2015, le produit net bancaire de CACEIS progresse de 3,6 % par rapport à 2014, porté par la croissance des encours. Les charges restent bien maîtrisées, en hausse de 1,9 % entre 2014 et 2015 ; retraitée de l'impact du FRU, la hausse est ramenée à + 0,8 % sur l'année. Le résultat brut d'exploitation de CACEIS augmente ainsi de 10,7 % entre 2014 et 2015 et son coefficient d'exploitation s'améliore de 1,3 % sur la période. Le résultat net part du Groupe 2015 atteint 92 millions d'euros, en hausse de 4,0 % en un an.

L'activité **banque privée** affiche en 2015 une bonne croissance de la collecte qui est restée positive pendant huit trimestres consécutifs. Portés par une bonne dynamique commerciale et un effet change favorable, les actifs sous gestion de la Banque privée s'élèvent à 151 milliards d'euros à fin décembre 2015, soit une hausse de 6,8 % par rapport à fin 2014. Cette hausse de 9,7 milliards d'euros provient pour 4,2 milliards d'euros de la collecte nette et pour 5,5 milliards d'euros de l'effet marché et change.

Les actifs sous gestion regroupent 109,6 milliards d'euros au titre des entités couvertes par CA Private Banking et 41,4 milliards d'euros au titre de LCL Private Banking et affichent des progressions de respectivement 7,9 % et 4,0 % entre fin décembre 2014 et fin décembre 2015. À 68,6 milliards d'euros, les encours sur le périmètre France augmentent de 7,5 % en un an ; à l'international, les actifs sous gestion augmentent de 6,2 % sur la même période pour atteindre 82,4 milliards d'euros.

Malgré un contexte toujours difficile, le produit net bancaire de la Banque privée reste bien orienté, porté notamment par les commissions de performance. Il progresse de 10,4 % sur l'année pour atteindre 769 millions d'euros en 2015. La hausse de 7,8 % des charges entre 2014 et 2015 s'explique par un effet change défavorable et les coûts relatifs au développement de la nouvelle succursale en Italie. Néanmoins, le coefficient d'exploitation de la Banque privée s'améliore de 1,9 point de pourcentage sur l'année. Le coût du risque diminue quant à lui de façon significative en 2015 (- 60,9 % en un an). Pour rappel, Crédit Agricole Suisse a conclu le 15 décembre 2015 un accord de non-poursuite pénale avec le Département de la Justice américaine concernant la conduite commerciale de ses opérations à l'égard des contribuables américains et s'est acquitté à cette date d'une pénalité de 99 millions de dollars américains imputée sur des provisions déjà constituées. L'ensemble de ces éléments permet à la banque privée de dégager un résultat net part du Groupe en hausse de 69,9 % entre 2014 et 2015, à 98 millions d'euros.

5. Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité	Variation 2015-2014 (1)
Produit net bancaire	**2 629**	**2 639**	**(1,1 %)**
Charges d'exploitation	(1 332)	(1 351)	(1,3 %)
FRU	(4)	-	n.s.
Résultat brut d'exploitation	**1 293**	**1 288**	**(1,3 %)**
Coût du risque	(657)	(1 044)	(37,1 %)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	164	136	+ 22,0 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	-	n.s.
Variation de valeur d'écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	**804**	**380**	**x 2,0**
Impôts sur les bénéfices	(213)	(36)	x 4,4
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	(22)	n.s.
Résultat net	**590**	**322**	**+ 72,5 %**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**484**	**279**	**+ 62,4 %**

(1) Hors remboursement de frais de dossier en Allemagne en 2014 (impact PNB et mise en équivalence) et hors déconsolidation de Credium et Credicom en PNB et dépréciation du goodwill de Forso en mise en équivalence en 2015.

Le pôle Services financiers spécialisés comprend le Crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger, et l'affacturage et le crédit-bail, autour de Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Le pôle **Services financiers spécialisés** enregistre un résultat net part du Groupe de 484 millions d'euros en 2015 contre un résultat net part du Groupe de 279 millions d'euros en 2014.

Dans le domaine du **crédit à la consommation**, la production totale est en progression de 14,4 % par rapport à l'année 2014 atteignant 33,6 milliards d'euros. Les encours gérés augmentent de 3,5 % sur l'année 2015, malgré la cession d'un portefeuille de créances douteuses de 579 millions d'euros au quatrième trimestre 2015 chez Agos. Ils atteignent ainsi 71,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015 à comparer à 68,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014. La répartition géographique de ces encours reste inchangée par rapport à l'année précédente, avec 38 % des encours localisés en France, 32 % en Italie et 30 % dans les autres pays. Les encours consolidés, à 32,2 milliards d'euros, enregistrent une baisse de 1,0 % sur l'année (retraités de la cession de créances douteuses par Agos). Les partenariats automobiles progressent de 11,1 % sur un an pour atteindre un encours de 21,1 milliards d'euros à fin décembre 2015. Les encours gérés pour les sociétés du groupe Crédit Agricole, qui s'établissent à 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015, progressent de 8,3 % sur un an. Dans le même temps, CA Consumer Finance poursuit le renforcement de son financement autonome qui progresse de 8,7 points par rapport au 31 décembre 2014 pour s'établir à 68 % des encours financés à fin 2015.

Le produit net bancaire du **crédit à la consommation** reste quasiment stable en 2015 par rapport à l'année 2014, hors remboursement de frais de dossiers en Allemagne en 2014 et hors déconsolidation de Credium et Credicom en 2015. Les charges d'exploitation sont stables en 2015 par rapport à l'année 2014. Sur l'année 2015, le coût du risque de Crédit Agricole Consumer Finance représente 162 points de base sur encours, en forte baisse par rapport à l'année 2014 (264 points de base). Le taux de créances dépréciées d'Agos s'élève à 8,0 % (après cession de créances douteuses au quatrième trimestre 2015), à comparer à 9,3 % à fin décembre 2014, avec un taux de couverture sur créances dépréciées (y compris provisions collectives) toujours très élevé à 100,9 %. Sur l'année le résultat net part du Groupe s'établit à 367 millions d'euros, en hausse de 75,7 %, hors remboursement de frais de dossiers en Allemagne en 2014 et hors déconsolidation de Credium et Credicom en 2015. Il bénéficie de la baisse très marquée du coût du risque chez Agos.

Dans le domaine du **crédit-bail et de l'affacturage**, la tendance haussière se poursuit sur le crédit-bail avec une hausse de la production de 11,8 % par rapport à l'année 2014. Les encours de crédit-bail sont quasiment stables sur un an, à 15,0 milliards d'euros dont 11,2 milliards d'euros en France. Le chiffre d'affaires factoré augmente de 7,6 % à 66,7 milliards d'euros en 2015, intégrant une hausse de 7,2 % sur la France (42,7 milliards d'euros).

Le produit net bancaire de CAL&F s'élève à 530 millions d'euros, sur l'année, il est en légère baisse de 1,2 % par rapport à 2014. Les charges en 2015 sont en baisse de 7,3 % par rapport à l'année 2014. Le coût du risque reste limité. Le résultat net part du Groupe de CAL&F s'élève en 2015 à 117 millions d'euros, par rapport à 88 millions en 2014, soit une hausse de 29,8 %.

6. Banque de financement et d'investissement

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité	Variation 2015 (1)-2014 (1)
Produit net bancaire	**4 308**	**3 816**	**+ 5,0 %**
dont banque de financement	*2 187*	*2 160*	*(0,2 %)*
dont banque de marché et d'investissement	*2 121*	*1 656*	*+ 10,9 %*
Charges d'exploitation	(2 542)	(2 292)	+ 10,9 %
Résultat brut d'exploitation	**1 766**	**1 524**	**(2,8 %)**
Coût du risque	(655)	(252)	+ 21,0 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	60	161	(63,2 %)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	4	n.s.
Résultat avant impôt	**1 164**	**1 437**	**(13,0 %)**
Impôts sur les bénéfices	(407)	(385)	(17,5 %)
Résultat net	**755**	**1 055**	**(11,6 %)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**754**	**1 055**	**(11,4 %)**

NB : Données 2014 retraitées de la réallocation analytique des activités en cours d'arrêt et du rattachement de SFS (Structured and Financial Solutions) à la banque d'investissement (au lieu de la banque de financement).

(1) Retraité des impacts comptables (couvertures de prêts, DVA courant, évolution, FVA Day 1 et évolution de la méthodologie CVA/DVA/FVA au T4-14) en PNB et du complément de provision pour litiges OFAC (T2-15) en coût du risque.

Crédit Agricole CIB conserve des positions commerciales solides grâce à ses expertises reconnues, et est régulièrement récompensé dans ses métiers d'excellence.

La Banque confirme son expertise sur les *Green Bonds* et maintient sa position de leader mondial dans l'émission d'obligations vertes *(source : Crédit Agricole CIB)*. Crédit Agricole CIB conserve également sa première place mondiale en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP *(source : CPWare)* et son 2e rang mondial sur les émissions obligataires des agences en euros *(source : Thomson Financial)*. Par ailleurs, la Banque passe de la 8e à la 3e place mondiale en tant que teneur de livres sur les émissions Jumbo covered bonds, entre 2014 et 2015.

La Banque a également été élue "Best Infrastructure House" par Euromoney aux *Awards for Excellence 2015* et pour la première fois "Bank of the Year Americas" par Project Finance International. Par ailleurs, elle a été nommée "Finance House of the Year" sur les secteurs "Road", "Transport", "Rail" et "Airport" par Global Transport Finance. Crédit Agricole CIB conserve également son premier rang mondial sur les financements aéronautiques *(source : Air France Journal)*. Par ailleurs, la Banque devient leader des financements d'acquisitions LBO/MBO en tant que teneur de livres en Europe de l'Ouest.

Crédit Agricole CIB a été classée meilleure banque en Trade Finance en Europe de l'Ouest en 2015 (*vs.* #2 en 2014). La Banque se classe également 2e sur les activités de syndication en France et 5e en Europe de l'Ouest *(source : Thomson Financial)*.

Sur l'année 2015, les revenus de la Banque de financement et d'investissement s'établissent à 4 308 millions d'euros ; sur base retraitée, ils s'élèvent à 4 232 millions d'euros, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année 2014. Les revenus en **financements structurés** ont progressé de 14 % sur l'année (y compris effet de change) tirés par un bon niveau de production notamment dans le financement d'infrastructures et de transports aériens et ferroviaires. La **banque commerciale** a bien résisté en 2015 grâce à une forte présence sur l'ensemble des marchés de Crédit Agricole CIB, mais a été négativement impactée tout au long de l'année, et notamment au second semestre, par l'environnement économique défavorable (chute du prix du pétrole et contexte de taux bas), ainsi que par la dépréciation de portefeuilles de créances immobilières, plus particulièrement au quatrième trimestre. Dans la **banque de marché et d'investissement**, la bonne performance des activités de change et de taux a été atténuée par un repli des activités de crédit dans un contexte de marché volatil et adverse. Enfin les revenus de la banque d'investissement sont en progression sur l'année 2015 grâce à la réalisation d'opérations significatives.

La VaR moyenne reste à un niveau bas, à 13 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Hors coûts liés au FRU (77 millions d'euros) et au déménagement de Crédit Agricole CIB pour 30 millions d'euros au quatrième trimestre 2015, les charges à change constant de la **Banque de financement et d'investissement** restent maîtrisées sur l'année.

Le **coût du risque** est en hausse par rapport à 2014, en raison notamment de l'impact du dossier OFAC pour 350 millions d'euros (comptabilisés au deuxième trimestre 2015) mais aussi d'un renforcement des provisions sur le secteur de l'énergie en 2015, plus particulièrement au dernier trimestre de l'année.

La contribution des sociétés mises en équivalence s'élève à 60 millions d'euros pour l'année 2015, comprenant notamment la contribution de Banque Saudi Fransi pour 246 millions d'euros, mais aussi la dépréciation du solde de la participation de Crédit Agricole CIB dans l'UBAF pour - 152 millions d'euros.

Sur l'année 2015, **le résultat net part du Groupe de la Banque de financement et d'investissement** s'établit à 754 millions d'euros ; sur base retraitée, il s'établit à 1 055 millions d'euros, en baisse de 11,4 % par rapport à l'année 2014. Ces résultats intègrent une bonne tenue des métiers opérationnels de la Banque, cependant atténuée par l'impact exceptionnel en résultat net part du Groupe des dossiers OFAC et UBAF ainsi que la contribution au FRU et les coûts de déménagement de Crédit Agricole CIB en 2016.

Enfin, les expositions de la Banque au secteur du pétrole et du gaz, qui représentent uniquement 2 % du total des expositions de Crédit Agricole S.A., sont à la fois extrêmement diversifiées (79 % sur des contreparties peu ou pas sensibles à la baisse des prix) et de très bonne qualité (84 % d'expositions notées *investment grade*).

7. Activités hors métiers

(en millions d'euros)	2015	2014 Retraité	Variation 2015-2014
Produit net bancaire	**(1 603)**	**(1 974)**	**(18,8 %)**
Charges d'exploitation	(931)	(922)	(1,0 %)
Résultat brut d'exploitation	**(2 534)**	**(2 896)**	**(12,5 %)**
Coût du risque	(231)	84	n.s.
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	203	22	x 9,1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	(3)	n.s.
Résultat avant impôt	**(2 566)**	**(2 793)**	**(8,2 %)**
Impôts sur les bénéfices	1 216	1 255	(3,1 %)
Résultat net	**(1 350)**	**(1 538)**	**(12,3 %)**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(1 406)**	**(1 648)**	**(14,7 %)**

Pour mémoire : en 2015, la Banque Française Commerciale Antilles Guyane (BFCAG) a été sortie du périmètre des Activités hors métiers et a été intégrée dans le périmètre de LCL.

Sur l'année 2015, le résultat net part du Groupe du pôle AHM s'établit à - 1 406 millions d'euros, à comparer à - 1 648 millions d'euros sur l'année 2014. Retraité des *spreads* émetteurs, il s'établit à - 1 586 millions d'euros, *versus* - 1 465 millions d'euros en 2014.

Le produit net bancaire du pôle s'établit à - 1 603 millions d'euros, contre - 1 974 millions d'euros sur l'année 2014. Il bénéficie d'une indemnité perçue d'Alphabank pour 163 millions d'euros. Le *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB et celui lié aux contrats d'assurances en UC ont un impact positif de 273 millions d'euros en 2015, contre un impact négatif de 278 millions d'euros en 2014.

Les charges d'exploitation du pôle s'inscrivent en baisse à 931 millions d'euros, à comparer à 922 millions d'euros, bien qu'elles intègrent, en 2015, 32 millions d'euros liés à l'impact de la mise en place du Fonds de résolution unique ainsi que 17 millions de nouvelles taxes (BCE, CRU, nouvellement exigible C3S).

Le coût du risque, à - 231 millions d'euros sur l'année 2015, intègre une provision pour charges de remédiation OFAC de 47 millions d'euros, ainsi que le renforcement de provisions juridiques à hauteur de 150 millions d'euros.

Le résultat des sociétés mises en équivalence a bénéficié en 2015 de la contribution exceptionnellement élevée d'Eurazeo (203 millions d'euros).

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIF

(en milliards d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	Variation
Caisse, Banques centrales	39,3	57,9	(32,2 %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	344,5	403,5	(14,6 %)
Instruments dérivés de couverture	27,2	33,1	(18,0 %)
Actifs financiers disponibles à la vente	322,9	307,6	+ 5,0 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	89,4	100,0	(10,6 %)
Prêts et créances sur la clientèle	740,4	709,9	+ 4,3 %
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30,6	29,6	+ 3,5 %
Compte de régularisation et actifs divers	68,9	89,5	(23,1 %)
Actifs non courants destinés à être cédés	0,4	0,2	+ 79,3 %
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6,6	4,3	+ 53,6 %
Valeurs immobilisées	14,5	13,1	+ 11,4 %
Écarts d'acquisition	14,2	14,0	+ 1,5 %
TOTAL	**1 698,9**	**1 762,7**	**(3,6 %)**

PASSIF

(en milliards d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	Variation
Banques centrales	3,9	4,5	(14,8 %)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	250,2	318,9	(21,6 %)
Instruments dérivés de couverture	29,8	32,9	(9,6 %)
Dettes envers les établissements de crédit	92,9	98,4	(5,6 %)
Dettes envers la clientèle	663,1	622,7	+ 6,5 %
Dettes représentées par un titre	167,8	185,5	(9,5 %)
Compte de régularisation et passifs divers	63,5	90,5	(29,9 %)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,4	-	n.s.
Provisions techniques des contrats d'assurance	294,8	285,2	+ 3,4 %
Provisions	6,1	6,9	(10,4 %)
Dettes subordonnées	29,0	25,5	+ 13,8 %
Total dettes	**1 601,5**	**1 671,0**	**(4,2 %)**
Capitaux propres	**97,4**	**91,7**	**+ 6,2 %**
Capitaux propres – part du Groupe	92,9	86,7	+ 7,1 %
Participations ne donnant pas le contrôle	4,5	5,0	(9,0 %)
TOTAL	**1 698,9**	**1 762,7**	**(3,6 %)**

Principales variations du bilan consolidé

Au 31 décembre 2015, le total du bilan consolidé s'élève à 1 698,9 milliards d'euros, en réduction de 63,8 milliards d'euros (- 3,6 %) par rapport au bilan retraité en 2014. Cette baisse provient pour l'essentiel des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, la bonne dynamique commerciale de l'année 2015 ayant au contraire entraîné une progression des dépôts clientèle et des crédits clientèle.

Analyse des principaux postes

Les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit ressortent à 829,8 milliards d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport à 2014 retraité, soit + 19,9 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élèvent à 740,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 709,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 retraité, soit une augmentation de + 4,3 %. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des encours clients et des titres non cotés sur un marché actif chez Crédit Agricole CIB (+ 10,3 milliards d'euros) et par la hausse des crédits, notamment habitat, chez LCL (+ 5,3 milliards).

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont en baisse (- 10,6 %) au 31 décembre 2015 à 89,4 milliards d'euros contre 100,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014 retraité. La baisse de 10,6 milliard d'euros provient essentiellement de la baisse des titres reçus en pension livrée, notamment dans le cadre des efforts de contrôle de la taille de bilan (- 13 milliards d'euros)

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 756,0 milliards d'euros à fin 2015, en hausse de + 4,8 % par rapport à fin 2014 retraité, soit + 34,9 milliards d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit reculent de 5,5 milliard d'euros, à 92,9 milliards d'euros. La baisse marquée des opérations de pension avec les établissements de crédit chez Crédit Agricole CIB est quasiment compensée par la hausse des opérations internes au Crédit Agricole et à l'emprunt TLTRO contracté auprès de la BCE en 2015.

Les dettes envers la clientèle augmentent de 40,4 milliards d'euros, à 663,1 milliards d'euros en raison d'une forte dynamique de collecte pour l'ensemble des filiales et des Caisses régionales. Ainsi, Crédit Agricole CIB a bénéficié d'une hausse de 15 milliards d'euros de ses dettes envers la clientèle, notamment des dépôts aux États-Unis et au Japon ; LCL et Cariparma ont enregistré respectivement 4 et 3 milliards d'augmentation sur ce poste. CACEIS voit également une progression de ses dettes envers la clientèle de plus de 3 milliards d'euros. La hausse de la collecte sur l'épargne réglementée des Caisses régionales vient également augmenter ce poste. En effet, compte tenu des mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole, leur collecte d'épargne (livrets, épargne-logement, bons et comptes à terme, PEP, etc.) est centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A. ; au 31 décembre 2015, elle représente 217 milliards d'euros, soit une hausse d'environ 4 milliards d'euros par rapport à 2014.

Les actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représentent 344,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 403,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014 retraité, en baisse de 14,6 % sur un an.

L'essentiel du portefeuille (75 % ou 258,7 milliards d'euros) est constitué des actifs financiers détenus à des fins de transaction qui diminuent de 17,6 % sur l'année, soit de 55,3 milliards d'euros. Ils sont principalement composés des instruments dérivés qui s'élèvent à 151,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 179,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 retraité, soit une baisse de 15,8 % en lien avec les variations de *swaps* de taux d'intérêt, les options de taux et les *caps-floor* enregistrés principalement chez Crédit Agricole CIB. Par ailleurs, les effets publics et valeurs assimilées baissent de 19,1 milliards d'euros en raison d'actions de contrôle de la rentabilité de Crédit Agricole CIB et de la modification des schémas comptables sur les *forward bonds* qui sont désormais comptabilisés en hors bilan.

Le reste du portefeuille (25 % ou 85,8 milliards d'euros) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par Crédit Agricole S.A. À 45 %, il s'agit d'actifs représentatifs de contrats en unités de compte.

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** représentent 250,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de 68,7 milliards d'euros en un an (- 21,6 %). Cette baisse, cohérente avec le poste d'actifs équivalents, s'explique par la diminution du poste "Instruments dérivés" et celle des postes "Titres donnés en pension livrée" (- 27,8 milliards d'euros) et "Titres vendus à découvert" (- 12,8 milliards d'euros).

Les **actifs financiers disponibles à la vente** (nets de dépréciations) représentent 322,9 milliards d'euros contre 307,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014 retraité, en hausse de + 5,0 %. Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., Predica est le plus important détenteur de ces titres, suivi de Crédit Agricole S.A. Ces actifs sont constitués d'obligations et autres titres à revenu fixe (213,5 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (77,9 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (21,4 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (10,1 milliards d'euros). L'évolution sur l'année s'explique principalement par une hausse de l'investissement net sur les obligations chez Predica partiellement compensé par un effet valeur négatif.

Le montant **des participations dans les entreprises mises en équivalence** augmente de 53,6 % à 6,6 milliards d'euros à fin 2015 contre 4,3 milliards d'euros en 2014 retraité. Cette hausse (+ 2,3 milliards d'euros) résulte des résultats des participations pour 0,7 milliard d'euros cumulés, en particulier d'Eurazeo, de la Banque Saudi Fransi et de FCA Bank, partiellement compensés par la dépréciation sur l'UBAF, ainsi que de l'entrée dans le périmètre de sociétés d'assurance pour 1,6 milliard d'euros.

Les actifs et passifs non courants destinés à être cédés augmentent suite au classement en activités abandonnées de Crédit Agricole Life et de Crédit Agricole Securities Taïwan au cours de l'année 2015. Crelan S.A., seule entité classée en activité destinée à être cédée au 31 décembre 2014, a été cédée en juin 2015.

Les instruments dérivés de couverture enregistrent une baisse de 18,0 % à l'actif et une baisse de 9,6 % au passif, reflétant la variation de juste valeur de *swaps* de taux d'intérêt, issue de l'évolution de la courbe des taux, ainsi que la diminution de l'encours de *swaps* de taux.

Pour leur part, **les provisions techniques des contrats d'assurance** ont progressé de 3,4 % en 2015 par rapport à 2014 retraité, pour atteindre 294,8 milliards d'euros. Cette augmentation reflète celle de la collecte au cours de l'année, la baisse des rachats, ainsi que la baisse de la participation aux bénéfices différés passive due à la baisse du stock de plus-values latentes en 2015.

Les **dettes représentées par un titre** diminuent de 17,7 milliards d'euros pour s'établir à 167,8 milliards d'euros à fin 2015. Les nouvelles émissions n'ont pas compensé la diminution des titres de créances négociables et des emprunts obligataires.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 97,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit une hausse de 5,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Les capitaux propres, part du Groupe s'établissent à 92,9 milliards d'euros à fin 2015, en hausse de 6,2 milliards d'euros sur la période, reflétant principalement la prise en compte du résultat de l'exercice.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3" présentée ci-après.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les informations relatives aux implantations du groupe Crédit Agricole requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 complétés par le décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, sont détaillées ci-après.

Les implantations consolidées retenues dans le périmètre de ce *reporting* sont l'entité mère, les filiales et les succursales. Sont exclues les entités classées en "Activités destinées à être cédées et activités abandonnées" selon la norme IFRS 5 ainsi que celles consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les Caisses régionales sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence et font partie du groupe d'intégration fiscale France.

Le montant du "Produit net bancaire" des implantations étrangères correspond à leur contribution territoriale aux comptes consolidés avant élimination des opérations intragroupe réciproques.

Les "Effectifs" correspondent aux effectifs équivalent temps plein fin de période.

Les informations au 31 décembre 2015 agrégées à l'échelle des États et territoires sont les suivantes (en millions d'euros) :

Localisation géographique	Produit net bancaire hors éliminations intragroupes	Effectifs (en équivalent temps plein)	Résultat avant impôts	Impôts sur les bénéfices - courants [1]	Impôts sur les bénéfices - différés [1]	Subventions publiques reçues
France (y compris DOM-TOM)						
France [2]	23 179	102 277	6 201	(2 401)	167	-
France Dom Tom	386	1 511	142	(43)	(6)	
Autres pays de l'UE						
Allemagne	356	1 183	115	(46)	-	-
Autriche	15	42	5	(2)	1	-
Belgique	48	106	22	(6)	(1)	-
Espagne	222	540	87	(32)	4	-
Finlande	10	12	5	(1)	-	-
Grèce	9	82	(24)	1	-	-
Irlande [3]	198	162	172	(4)	-	-
Italie	2 790	10 348	692	(290)	23	-
Luxembourg	679	1 293	411	(75)	(18)	-
Pays-Bas	121	344	31	(25)	(2)	-
Pologne	408	5 444	72	(12)	(10)	-
Portugal	107	438	59	(32)	15	-
République tchèque	16	87	7	(2)	-	-
Roumanie	9	269	(4)	-	-	-
Royaume-Uni	648	870	137	(36)	(9)	-
Slovaquie	1	7	-	-	-	-
Suède	23	40	8	(3)	2	-
Autres pays de l'Europe						
Monaco	139	422	56	(3)	-	-
Russie	32	158	17	(4)	-	-
Serbie	32	864	2	-	-	-
Suisse	457	1 328	(388)	(24)	-	-
Ukraine	114	2 312	19	(4)	-	-
Guernesey [4]	1	-	-	-	-	-
Amérique du Nord						
Canada	-	64	-	-	-	-
États-Unis	1 000	799	464	(1)	16	-
Amérique centrale et du Sud						
Bermudes [4]	(1)	-	-	-	-	-
Brésil	51	131	16	(15)	9	-
Îles Caïmans [4] [5]	38	-	38	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient						
Algérie	9	25	6	(1)	-	-

Localisation géographique	Produit net bancaire hors éliminations intragroupes	Effectifs (en équivalent temps plein)	Résultat avant impôts	Impôts sur les bénéfices - courants (1)	Impôts sur les bénéfices - différés (1)	Subventions publiques reçues
Égypte	256	2 328	144	(37)	1	-
Émirats Arabes Unis	54	87	34	(1)	-	-
Maroc	191	2 530	12	(5)	1	-
Maurice	3	106	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)						
Australie	73	30	61	(14)	(2)	-
Chine	48	131	24	(7)	(1)	-
Corée du Sud	25	75	1	(1)	1	-
Hong Kong	199	633	21	(4)	-	-
Inde	44	135	-	(15)	8	-
Malaisie	6	21	3	(1)	-	-
Singapour	174	460	53	(6)	-	-
Taïwan	26	66	11	(4)	2	-
Vietnam	-	-	5	-	-	-
Japon						
Japon	230	444	105	(14)	(19)	-
TOTAL	**32 426**	**138 204**	**8 842**	**(3 170)**	**182**	**-**

(1) Les montants positifs représentent un produit et les montants négatifs une charge.

(2) La politique fiscale de Crédit Agricole S.A. est présentée au chapitre 2 "Informations économiques, sociales et environnementales".

(3) Les OPCVM irlandais détenus par le Groupe sont fiscalement transparents. Leur résultat est fiscalisé en France.

(4) Les entités implantées à Guernesey, aux îles Caïmans et aux Bermudes sont respectivement fiscalisées en France (application de l'article 209 B du Code général des impôts), aux États-Unis et au Royaume-Uni.

(5) Les effectifs de l'entité implantée aux îles Caïmans sont situés aux États-Unis.

Les implantations au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

IMPLANTATIONS

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
2 476 Caisses locales	BPF	France
38 Caisses régionales	BPF	France
ACACIA	GEA	France
ACAJOU	GEA	France
Acieralliage EURO FCC	BFI	France
Acieralliage USD FCC	BFI	États-Unis
ACTIONS 70	GEA	France
Adret Gestion	BPF	France
Aetran Administrative Dientverlening B.V.	SFS	Pays-Bas
AF EQUI.GLOB.AHE CAP	GEA	Luxembourg
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	GEA	Luxembourg
AF INDEX EQ USA A4E	GEA	Luxembourg
Agos	SFS	Italie
AGRICOLE RIVAGE DETTE	GEA	France
Alsace Elite	BPF	France
AM AC FR ISR PC 3D	GEA	France
AM CR 1-3 EU PC 3D	GEA	France
AM.AC.EU.ISR-P-3D	GEA	France
AM.AC.MINER.-P-3D	GEA	France
AMUN TRESO CT PC 3D	GEA	France
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	GEA	France
AMUNDI	GEA	France
AMUNDI (UK) Ltd.	GEA	Royaume-Uni
AMUNDI 12 M P	GEA	France
Amundi Absolute Credit	GEA	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
AMUNDI ABSOLUTE GLOB DIVID AE 3D	GEA	Luxembourg
AMUNDI ACT.MONDE P	GEA	France
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	GEA	France
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	GEA	France
AMUNDI AI S.A.S.	GEA	France
Amundi AI LONDON BRANCH	GEA	Royaume-Uni
AMUNDI ARMONIA (ex Amundi Corporate 3 Anni)	GEA	Italie
AMUNDI Asset Management	GEA	France
AMUNDI B EU COR AEC	GEA	Luxembourg
AMUNDI BD EU HY AEC	GEA	Luxembourg
Amundi Belgium	GEA	Belgique
AMUNDI BOND GLOBAL CORP AE 3DEC	GEA	Luxembourg
AMUNDI CRED.EURO ISR P FCP 3DEC	GEA	France
AMUNDI DEUTSCHLAND	GEA	Allemagne
Amundi Distributors Usa Llc	GEA	États-Unis
Amundi diversifié 1	BPF	France
AMUNDI EQ E IN AHEC	GEA	Luxembourg
AMUNDI Finance	GEA	France
AMUNDI Finance Emissions	GEA	France
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	GEA	Luxembourg
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	GEA	France
AMUNDI GLOBAL SERVICING	GEA	Luxembourg
AMUNDI GRD 24 FCP	GEA	France
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	GEA	Grèce

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Amundi Hk - Green Planet Fund	GEA	Hong Kong
AMUNDI HONG KONG BRANCH	GEA	Hong Kong
AMUNDI Hong Kong Ltd.	GEA	Hong Kong
AMUNDI HORIZON 3D	GEA	France
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	GEA	Espagne
AMUNDI Immobilier	GEA	France
AMUNDI India Holding	GEA	France
AMUNDI Intermédiation	GEA	France
AMUNDI Investments USA LLC	GEA	États-Unis
AMUNDI IT Services	GEA	France
AMUNDI Japan	GEA	Japon
AMUNDI Japan Holding	GEA	Japon
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.	GEA	Japon
AMUNDI LCL DH2-4 AV MAI 13 3D	GEA	France
AMUNDI LONDON BRANCH	GEA	Royaume-Uni
AMUNDI Luxembourg S.A.	GEA	Luxembourg
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	GEA	Malaysie
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)	GEA	Luxembourg
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC	GEA	Luxembourg
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV	GEA	Luxembourg
AMUNDI Nederland (Amsterdam)	GEA	Pays-Bas
AMUNDI OBLIG EURO C	GEA	France
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	GEA	France
Amundi Performance Absolue Equilibre	GEA	France
AMUNDI Polska	GEA	Pologne
AMUNDI Private Equity Funds	GEA	France
AMUNDI PULSACTIONS	GEA	France
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	GEA	Italie
AMUNDI SGR S.p.A.	GEA	Italie
AMUNDI Singapore Ltd.	GEA	Singapour
AMUNDI Smith Breeden	GEA	États-Unis
AMUNDI Suisse	GEA	Suisse
AMUNDI Tenue de Comptes	GEA	France
AMUNDI USA Inc	GEA	États-Unis
AMUNDI VALEURS DURAB	GEA	France
AMUNDI Ventures	GEA	France
Anjou Maine Gestion	BPF	France
Antera Incasso B.V.	SFS	Pays-Bas
ANTINEA FCP	GEA	France
Aquitaine Immobilier Investissement	BPF	France
Aquitaux Rendement	BPF	France
ARAMIS PATRIM D 3D	GEA	France
Arc Broker	BPI	Pologne
ARC FLEXIBOND-D	GEA	France
ARES Reinsurance Ltd.	SFS	Irlande
Argence Investissement S.A.S.	SFS	France
ARGOAT Finances	BPF	France
Armo-Invest	BFI	France
Armor Fonds Dédié	BPF	France
ARTEMID	GEA	France
Assfibo Financieringen B.V.	SFS	Pays-Bas
Assurances Mutuelles Fédérales	GEA	France
Atlantic Asset Securitization LLC	BFI	États-Unis
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	GEA	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	GEA	France
ATOUT HORIZON DUO FCP 3DEC	GEA	France
ATOUT MONDE C FCP 3DEC	GEA	France
ATOUT QUANTEUROLAND SI 3DEC	GEA	France
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	GEA	France
Auxifip	SFS	France
AXA EUR.SM.CAP E 3D	GEA	France
AXA FIIS US CORPORATE BONDS F	GEA	Luxembourg
Banca Popolare Friuladria S.p.A.	BPI	Italie
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	BFI	Brésil
Bankoa	BPI	Espagne
Banque Chalus	BPF	France
Banque Thémis	BPF	France
Bawag PSK Invest	GEA	Autriche
Belgium CA S.A.S.	BPI	France
Benelpart	BFI	Belgique
Bercy Champ de Mars	BPF	France
Bercy Participations	BPF	France
BEST BUS MODELS RC	GEA	France
BFC Antilles Guyane	AHM	France
Bforbank S.A.	BPF	France
BFT diversifié 1	BPF	France
BFT Investment Managers	GEA	France
BFT opportunité	GEA	France
BNP PAR.CRED.ERSC	GEA	France
Brie Picardie Croissance	BPF	France
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	BPF	Allemagne
CA Aquitaine Agences Immobilières	BPF	France
CA Aquitaine Immobilier	BPF	France
CA Assicurazioni	GEA	Italie
CA Brasil DTVM	GEA	Brésil
CA Centre France Développement	BPF	France
CA Grands Crus	AHM	France
CA Indosuez Gestion	GEA	France
CA Indosuez Private Banking	GEA	France
CA MASTER EUROPE	GEA	France
CA Participations	BPF	France
CA Preferred Funding LLC	AHM	États-Unis
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOISE	GEA	France
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	GEA	France
CAA 2013 FCPR B1	GEA	France
CAA 2013 FCPR C1	GEA	France
CAA 2013 FCPR D1	GEA	France
CAA 2013-2	GEA	France
CAA 2013-3	GEA	France
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	GEA	France
CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3	GEA	France
CAA 2015 COMPARTIMENT 1	GEA	France
CAA 2015 COMPARTIMENT 2	GEA	France
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	GEA	France
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	GEA	France
Caapimmo 4	BPF	France
Caapimmo 6	BPF	France
CACEIS (Canada) Ltd.	GEA	Canada
CACEIS (USA) Inc.	GEA	États-Unis

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
CACEIS Bank Deutschland GmbH	GEA	Allemagne
CACEIS BANK France	GEA	France
CACEIS Bank Luxembourg	GEA	Luxembourg
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)	GEA	Pays-Bas
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)	GEA	Belgique
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)	GEA	Irlande
CACEIS Bank Luxembourg (London)	GEA	Royaume-Uni
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)	GEA	Italie
CACEIS Bank Luxembourg (Nyon)	GEA	Suisse
CACEIS Belgium	GEA	Belgique
CACEIS Corporate Trust	GEA	France
CACEIS Fund Administration	GEA	France
CACEIS Ireland Limited	GEA	Irlande
CACEIS S.A.	GEA	France
CACEIS Switzerland S.A.	GEA	Suisse
CACF Immobilier	BPF	France
CACI DANNI	GEA	Italie
CACI Gestion	GEA	France
CACI LIFE LIMITED	GEA	Irlande
CACI NON LIFE LIMITED	GEA	Irlande
CACI NON VIE	GEA	France
CACI Reinsurance Ltd.	GEA	Irlande
CACI VIE	GEA	France
CACI VITA	GEA	Italie
CADS Développement	BPF	France
CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	GEA	France
CAIRS Assurance S.A.	BFI	France
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	AHM	France
CAL Conseil	GEA	Luxembourg
CAL Espagne	SFS	Espagne
Calciphos	BFI	France
CALIE Europe Succursale France	GEA	France
CALIE Europe Succursale Pologne	GEA	Pologne
Calixis Finance	BFI	France
Calixte Investissement	BPF	France
Calliope SRL	BFI	Italie
Calyce P.L.C.	BFI	Royaume-Uni
CAM ENERGIE SAS	BPF	France
Camca Assurance	BPF	Luxembourg
Camca Courtage	BPF	France
Camca Lux Finance Management Company	BPF	Luxembourg
Camca Réassurance	BPF	Luxembourg
Camca Vie	BPF	Luxembourg
CAP Actions 2	BPF	France
CAP ACTIONS 3	BPF	France
CAP Obligataire	BPF	France
CAP Régulier 1	BPF	France
CAPI Centre-Est	BPF	France
CAPITOP MONDOBLIG SI.3DEC	GEA	France
Carefleet S.A.	SFS	Pologne
Cariparma	BPI	Italie
Carispezia	BPI	Italie
Caroline Immo	BPF	France
Centre France Location Immobilière	BPF	France
Chabrillac	BPF	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Chorial Allocation	GEA	France
CL Développement de la Corse	AHM	France
Clam Philadelphia	GEA	France
Clifap	BFI	France
CLSA Financial Products Ltd	BFI	Bermudes
Cofam	BPF	France
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	BFI	France
CONVERT.EUROP.AE	GEA	Luxembourg
CORSAIR 1.5255% 25/04/35	GEA	Irlande
CPR ACTIVE US -P-	GEA	France
CPR AM	GEA	France
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	GEA	France
CPR CROIS.REA.-P	GEA	France
CPR diversifié 1	BPF	France
CPR OBLIG 12 M.P 3D	GEA	France
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC	GEA	France
CPR REFLEX CIBL.100 P FCP 3DEC	GEA	France
CPR RENAI.JAP.-P-3D	GEA	France
CPR RENAISSANCE JAPON HP 3D	GEA	France
CPR SILVER AGE P 3DEC	GEA	France
CR Provence Cote d'Azur LCR	BPF	France
CRCAM SUD MED. SUC	BPF	Espagne
Crealfi	SFS	France
Credibom	SFS	Portugal
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	SFS	Grèce
Crediet Maatschappij " De Ijssel" B.V.	SFS	Pays-Bas
Crédit Agricole CIB (Belgique)	BFI	Belgique
Crédit Agricole America Services Inc.	BFI	États-Unis
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	BFI	Hong Kong
Crédit Agricole Assurances (CAA)	GEA	France
CREDIT AGRICOLE BANK	BPI	Ukraine
Credit Agricole Bank Albania S.A.	BPI	Albanie
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	BPI	Pologne
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	BPI	Serbie
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	AHM	France
Crédit Agricole Cards & Payments	AHM	France
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	BPF	France
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	BFI	Emirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	BFI	Allemagne
Crédit Agricole CIB (Chicago)	BFI	États-Unis
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	BFI	Corée du sud
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	BFI	Emirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Dubai)	BFI	Emirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Espagne)	BFI	Espagne
Crédit Agricole CIB (Finlande)	BFI	Finlande
Crédit Agricole CIB (Hong Kong)	BFI	Hong Kong
Crédit Agricole CIB (Iles-Caymans)	BFI	Iles Cayman
Crédit Agricole CIB (Inde)	BFI	Inde
Crédit Agricole CIB (Italie)	BFI	Italie
Crédit Agricole CIB (Japon)	BFI	Japon
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	BFI	Luxembourg
Crédit Agricole CIB (Miami)	GEA	États-Unis
Crédit Agricole CIB (New-York)	BFI	États-Unis
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	BFI	Royaume-Uni
Crédit Agricole CIB (Singapour)	BFI	Singapour

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Crédit Agricole CIB (Suède)	BFI	Suede
Crédit Agricole CIB (Taipei)	BFI	Taiwan
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	BFI	Vietnam
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	BFI	France
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	BFI	Algérie
Crédit Agricole CIB AO	BFI	Russie
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	BFI	Australie
Crédit Agricole CIB China Ltd.	BFI	Chine
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	BFI	Guernesey
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	BFI	Guernesey
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	BFI	France
Crédit Agricole CIB Global Banking	BFI	France
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	BFI	Royaume-Uni
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	BFI	Royaume-Uni
Crédit Agricole CIB S.A.	BFI	France
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	BFI	Inde
Crédit Agricole Consumer Finance	SFS	France
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	SFS	Pays-Bas
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	GEA	France
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	BPI	Egypte
Crédit Agricole F.C. Investissement	BPF	France
Crédit Agricole Financement	BPI	Suisse
Crédit Agricole Global Partners Inc.	BFI	États-Unis
Crédit Agricole Group Solutions	BPI	Italie
Crédit Agricole Home Loan SFH	AHM	France
Crédit Agricole Immobilier	AHM	France
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	AHM	France
Crédit Agricole Immobilier Facilities	AHM	France
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	AHM	France
Crédit Agricole Leasing & Factoring	SFS	France
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	BFI	États-Unis
Crédit Agricole Leasing Italia	SFS	Italie
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	GEA	Japon
Crédit Agricole Life Insurance Europe	GEA	Luxembourg
Crédit Agricole Luxembourg	GEA	Luxembourg
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	GEA	Belgique
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	GEA	Espagne
Crédit Agricole Luxembourg succursale d'Italie	GEA	Italie
Crédit Agricole Polska S.A.	BPI	Pologne
Crédit Agricole Private Banking	GEA	France
Crédit Agricole Private Banking Management Company	GEA	Luxembourg
Crédit Agricole Public Sector SCF	AHM	France
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	GEA	Luxembourg
Credit Agricole Romania	BPI	Roumanie
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	BFI	États-Unis
Crédit Agricole Securities Asia BV	BFI	Pays-Bas
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	BFI	Japon
Credit Agricole Serivce sp z o.o.	BPI	Pologne
Crédit Agricole Suisse	GEA	Suisse
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.	GEA	Bahamas
Crédit Agricole Suisse (Hong Kong)	GEA	Hong Kong
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	GEA	Singapour

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Crédit Agricole Vita S.p.A.	GEA	Italie
Crédit Agricole S.A.	AHM	France
Crédit du Maroc	BPI	Maroc
Crédit du Maroc Leasing	SFS	Maroc
Crédit du Maroc Succursale de France	BPI	France
Crédit Foncier de Monaco	GEA	Monaco
Crédit LIFT	SFS	France
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	BPF	France
Creditplus Bank AG	SFS	Allemagne
Credium	SFS	République Tchèque
Credium Slovakia	SFS	Slovaquie
De Kredietdesk B.V.	SFS	Pays-Bas
Dealerservice B.V.	SFS	Pays-Bas
Delfinances	AHM	France
DELTA	AHM	France
DGAD International SARL	BFI	Luxembourg
DMC Groep N.V.	SFS	Pays-Bas
DNA 0% 12-211220	GEA	Luxembourg
DNA 0% 16/10/2020	GEA	Luxembourg
DNA 0% 21/12/20 EMTN	GEA	Luxembourg
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	GEA	Luxembourg
DNA 0% 27/06/18 INDX	GEA	Luxembourg
DNA 0%11-231216 INDX	GEA	Luxembourg
DNA 0%12-240418 INDX	GEA	Luxembourg
DNV B.V.	SFS	Pays-Bas
DOLCEYS 2 FCP 3DEC	GEA	France
Doumer Finance S.A.S.	BFI	France
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	GEA	France
Edokial	BPF	France
EFL Finance S.A.	SFS	Pologne
EFL Services	SFS	Pologne
Emeraude Croissance	BPF	France
Emporiki Rent L.T.L	SFS	Grèce
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	BFI	France
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	AHM	France
Ester Finance Titrisation	BFI	France
Etoile Gestion	GEA	France
Eucalyptus FCT	BFI	France
EUROFACTOR GmbH	SFS	Allemagne
Eurofactor Hispania S.A.	SFS	Espagne
Eurofactor Italia S.p.A.	SFS	Italie
EUROFACTOR POLSKA S.A.	SFS	Pologne
Eurofactor SA - NV (Benelux)	SFS	Belgique
Eurofactor S.A. (Portugal)	SFS	Portugal
Eurofintus Financieringen B.V.	SFS	Pays-Bas
Euroleenlijn B.V.	SFS	Pays-Bas
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	SFS	Pologne
Europimmo	BPF	France
Everbreizh	BPF	France
FCP Centre Loire	BPF	France
FCPR CAA 2013	GEA	France
FCPR CAA COMP TER PART A3	GEA	France
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	GEA	France
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	GEA	France
FCPR CAA France croissance 2 A	GEA	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
FCPR PREDICA 2007 A	GEA	France
FCPR PREDICA 2007 C2	GEA	France
FCPR PREDICA 2008 A1	GEA	France
FCPR PREDICA 2008 A2	GEA	France
FCPR PREDICA 2008 A3	GEA	France
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1	GEA	France
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2	GEA	France
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	GEA	France
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	GEA	France
FCPR Roosevelt Investissements	GEA	France
FCPR UI CAP AGRO	GEA	France
FCPR UI CAP SANTE A	GEA	France
FCT Cablage FCT	BFI	France
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	GEA	France
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	GEA	France
FCT CAREPTA - RE 2015 -1	GEA	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2015	BPF	France
FCT Evergreen HL1	AHM	France
FCT MID CAP 2 05/12/22	GEA	France
FEDERIS CORE EU CR 19 MM	GEA	France
Federval	GEA	France
Fia Net Europe	AHM	Luxembourg
Fia-Net	AHM	France
FIC-FIDC	BFI	Brésil
Finamur	SFS	France
Financière des Scarabées	BFI	Belgique
Financière PCA	BPF	France
Finanziaria Indosuez International Ltd.	GEA	Suisse
Finaref Assurances S.A.S.	GEA	France
Finaref Risques Divers	GEA	France
Finaref Vie	GEA	France
Finarmor Gestion	BPF	France
Finasic	AHM	France
Finata Bank N.V.	SFS	Pays-Bas
Finata Sparen N.V.	SFS	Pays-Bas
Finata Zuid-Nederland B.V.	SFS	Pays-Bas
Fininvest	BFI	France
Fletirec	BFI	France
Foncaris	AHM	France
FONDS AV ECHUS N°2	GEA	France
Fonds dédié Elstar	BPF	France
Force 29	BPF	France
Force Alsace	BPF	France
Force Charente Maritime Deux Sèvres	BPF	France
Force Iroise	BPF	France
Force Languedoc	BPF	France
Force Lorraine Duo	BPF	France
Force Profile 20	BPF	France
Force Run	BPF	France
Force Toulouse Diversifié	BPF	France
Force 4	BPF	France
Franche Comté Développement Foncier	BPF	France
Franche Comté Développement Immobilier	BPF	France
Genavent	GEA	France
Genavent Partners Lp	GEA	États-Unis

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
GNB SEGUROS (Anciennement BES SEGUROS)	GEA	Portugal
GRD TOBAM AB A	GEA	France
GRD01	GEA	France
GRD02	GEA	France
GRD03	GEA	France
GRD04	GEA	France
GRD05	GEA	France
GRD07	GEA	France
GRD08	GEA	France
GRD09	GEA	France
GRD10	GEA	France
GRD11	GEA	France
GRD12	GEA	France
GRD13	GEA	France
GRD14	GEA	France
GRD16	GEA	France
GRD17	GEA	France
GRD18	GEA	France
GRD19	GEA	France
GRD20	GEA	France
GRD21	GEA	France
GRD23	GEA	France
Green FCT Lease	SFS	France
Groupe CAMCA	BPF	France
GSA Ltd	SFS	Maurice
Héphaïstos EUR FCC	BFI	France
Héphaïstos GBP FCT	BFI	France
Héphaïstos Multidevises FCT	BFI	France
Héphaïstos USD FCT	BFI	France
Himalia P.L.C.	BFI	Royaume-Uni
HMG GLOBETROTTER D	GEA	France
I.P.F.O.	BFI	France
IDIA	AHM	France
IDM Finance B.V.	SFS	Pays-Bas
IDM Financieringen B.V.	SFS	Pays-Bas
IDM lease maatschappij N.V.	SFS	Pays-Bas
Iebe Lease B.V.	SFS	Pays-Bas
IKS KB	GEA	République Tchèque
Immeuble Franche Comté	BPF	France
Immobilière de Picardie	BPF	France
Immobilière Sirius S.A.	BFI	Luxembourg
IND.CAP EMERG.-C-3D	GEA	France
INDO.FLEX.100 -C-3D	GEA	France
INDOS.EURO.PAT.PD 3D	GEA	France
Indosuez CM II Inc.	BFI	États-Unis
INDOSUEZ CRESCENDO FCP	GEA	France
INDOSUEZ EUROPE EXPENSION FCP	GEA	France
Indosuez Holding SCA II	BFI	Luxembourg
Indosuez Management Luxembourg II	BFI	Luxembourg
Inforsud Diffusion	BPF	France
Inforsud Gestion	BPF	France
InterBank group	SFS	Pays-Bas
Interfimo	BPF	France
INVEST RESP S3 3D	GEA	France
Investor Service House S.A.	GEA	Luxembourg

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Island Refinancing SRL	BFI	Italie
ItalAsset Finance SRL	BFI	Italie
IUB Holding	BPI	France
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	SFS	Pays-Bas
JAYANNE 2 FCP 3DEC	GEA	France
JAYANNE 3 FCP 3DEC	GEA	France
JAYANNE 4 3DEC FCP	GEA	France
JAYANNE FCP 3DEC	GEA	France
JPM-US S E P-AEURA	GEA	Luxembourg
Krediet '78 B.V.	SFS	Pays-Bas
L.F. Investment Inc.	BFI	États-Unis
L.F. Investment L.P.	BFI	États-Unis
Lafina	BFI	Belgique
L'Allan Immobilier Montbeliard	BPF	France
LCL	BPF	France
LCL AC.DEV.DU.EURO	GEA	France
LCL AC.EMERGENTS 3D	GEA	France
LCL ACT.EME.(EU.)3D	GEA	France
LCL ACT.E-U ISR 3D	GEA	France
LCL ACT.IMMOBI.3D	GEA	France
LCL ACT.USA ISR 3D	GEA	France
LCL ACTIONS EURO C	GEA	France
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	GEA	France
LCL ALLOCATION EQUILIBRE 3DEC	GEA	France
LCL CAPTURE 40 VIE FCP 3DEC	GEA	France
LCL D.CAPT.JU.10 3D	GEA	France
LCL DEVELOPPEM.PME C	GEA	France
LCL Emissions	GEA	France
LCL FDS ECH.MONE.3D	GEA	France
LCL FLEX 30	GEA	France
LCL MGEST 60 3DEC	GEA	France
LCL MGEST FL.0-100	GEA	France
LCL MONETAIRE -C-	GEA	France
LCL OBLIGATIONS INFLATION C EUR	GEA	France
LCL ORIENTATION DYNAM FCP3D	GEA	France
LCL ORIENTATION EQUIL.FCP 3DEC	GEA	France
LCL ORIENTATION PRUDENT	GEA	France
LCL PREMIUM J VIE 2014	GEA	France
LCL SECU.100(JUIL.11)	GEA	France
LCL STRATEGIE 100	GEA	France
LCL succursale de Monaco	BPF	Monaco
LCL TR 3 MOIS PC 3D	GEA	France
LCL TRIPLE H 2013	GEA	France
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	GEA	France
L'Immobilière d'A Côté	BPF	France
Lixxbail	SFS	France
Lixxcourtage	SFS	France
Lixxcredit	SFS	France
LMA SA	BFI	France
Locam	BPF	France
Londres Croissance C16	GEA	France
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	GEA	Luxembourg
Lukas Finanse S.A.	BPI	Pologne
Mahuko Financieringen B.V.	SFS	Pays-Bas
Matriks N.V.	SFS	Pays-Bas
Médicale de France	GEA	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Mercagentes	BPF	Espagne
Merico Delta Print	BPF	France
Merisma	BFI	France
Miladim	BFI	France
Molinier Finances	BFI	France
Money Care B.V.	SFS	Pays-Bas
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	AHM	France
Morbihan Gestion	BPF	France
MSI ARRAS	BPF	France
MSI BOULOGNE/MER	BPF	France
MSI CALAIS	BPF	France
MSI LE TOUQUET	BPF	France
MSI LENS	BPF	France
MSI LILLE	BPF	France
MSI VALENCIENNES	BPF	France
MSI WIMEREUX	BPF	France
NECI	BPF	France
New Theo	SFS	Royaume-Uni
NL Findio B.V	SFS	Pays-Bas
NMP Gestion	BPF	France
Nord Capital Investissement	BPF	France
Nord Est Aménagement Promotion	BPF	France
Nord Est Expansion	BPF	France
Nord Est Gestion Immobilière	BPF	France
Nord Est Immo	BPF	France
Nord Est Optimmo S.A.S.	BPF	France
Nord Est Patrimoine Immobilier	BPF	France
Normandie Seine Foncière	BPF	France
NS Immobilier Finance	BPF	France
NVF Voorschotbank B.V.	SFS	Pays-Bas
OBJECTIF LONG TERME FCP	GEA	France
OBJECTIF RENDEMENT 1 3DEC FCP	GEA	France
OBLIG INF CM CIC 3D	GEA	France
OCELIA FCP 3DEC	GEA	France
OPCI Camp Invest	GEA	France
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	GEA	France
OPCI Immanens	GEA	France
OPCI Immo Emissions	GEA	France
OPCI Iris Invest 2010	GEA	France
OPCI KART	GEA	France
OPCI MASSY BUREAUX	GEA	France
OPCI Messidor	GEA	France
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	GEA	France
OPTALIS DYNAMIQUE C FCP 3DEC	GEA	France
OPTALIS EQUILIBRE C FCP 3DEC	GEA	France
OPTALIS EXPANSION C FCP 3DEC	GEA	France
OPTALIS SERENITE C FCP 3DEC	GEA	France
OPTIMIZ BES TIMING II 3DEC	GEA	France
Ozenne Institutionnel	BPF	France
Pacific EUR FCC	BFI	France
Pacific IT FCT	BFI	France
Pacific USD FCT	BFI	France
Pacifica	GEA	France
PARC.RETRAIT.21 3D	GEA	France
PARCOURS RETRAITE 26 FCP 3DEC	GEA	France
PARCOURS RETRAITE 31 3DEC	GEA	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Partinvest S.A.	GEA	Luxembourg
PCA IMMO	BPF	France
Peg - Portfolio Eonia Garanti	GEA	France
PERSPECTIVE FCP 3DEC	GEA	France
PG IMMO	BPF	France
PG Invest	BPF	France
PIMENTO 3 FCP 3DEC	GEA	France
Placements et réalisations immobilières (SNC)	BFI	France
Predica	GEA	France
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	GEA	Espagne
Predica 2005 FCPR A	GEA	France
Predica 2006 FCPR A	GEA	France
Predica 2006-2007 FCPR	GEA	France
PREDICA 2010 A1	GEA	France
PREDICA 2010 A2	GEA	France
PREDICA 2010 A3	GEA	France
Predica OPCI Bureau	GEA	France
Predica OPCI Commerces	GEA	France
Predica OPCI Habitation	GEA	France
PREDICA SECONDAIRES III	GEA	France
Predicant A1 FCP	GEA	France
Predicant A2 FCP	GEA	France
Predicant A3 FCP	GEA	France
PREDIPARK	GEA	France
Prediquant opportunité	GEA	France
PREDIQUANT STRATEGIES	GEA	France
PREMIUM GR 0% 28	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 06/22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 07/22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 07-22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV06-16 EMTN	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV07-17 EMTN	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV2027	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21	GEA	Irlande
Prestimmo	BPF	France
PROTEIN'VIE 3 3DEC	GEA	France
Pyrénées Gascogne Altitude	BPF	France
Pyrénées Gascogne Gestion	BPF	France
Radian	AHM	France
Regio Kredietdesk B.V.	SFS	Pays-Bas
Ribank	SFS	Pays-Bas
RONDEYS FCP 3DEC	GEA	France
S.A. Foncière de l'Erable	BPF	France
S.A.S. Arcadim Fusion	BPF	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
S.A.S. Chalons Mont Bernard	BPF	France
S.A.S. Charleville Forest	BPF	France
S.A.S. Evergreen Montrouge	AHM	France
S.A.S. Immnord	BPF	France
S.A.S. La Boetie	AHM	France
S.A.S. Laon Brosselette	BPF	France
S.A.S. Sacam Avenir	AHM	France
SA Projénor	AHM	France
SA RESICO	GEA	France
Sacam Assurances Cautions	AHM	France
Sacam Developpement	AHM	France
Sacam Fia Net Europe	AHM	France
Sacam Immobilier	BPF	France
Sacam International	AHM	France
Sacam Participations	AHM	France
Sagrantino Italy SRL	BFI	Italie
SAS Brie Picardie Expansion	BPF	France
SAS Caagis	GEA	France
SAS Centre d'Affaires Parc Lumière	BPF	France
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	AHM	France
SCI 15 place du général de gaulle	BPF	France
Sci 32 Liberté	BPF	Luxembourg
SCI BMEDIC HABITATION	GEA	France
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	GEA	France
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	GEA	France
SCI Crystal Europe	BPF	France
SCI D2 CAM	AHM	France
SCI Euralliance Europe	BPF	France
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	GEA	France
SCI FEDERALE VILLIERS	GEA	France
SCI FEDERCOM	GEA	France
SCI FEDERLOG	GEA	France
SCI FEDERLONDRES	GEA	France
SCI FEDERPIERRE	GEA	France
SCI GRENIER VELLEF	GEA	France
SCI IMEFA 001	GEA	France
SCI IMEFA 003	GEA	France
SCI IMEFA 004	GEA	France
SCI IMEFA 005	GEA	France
SCI IMEFA 006	GEA	France
SCI IMEFA 008	GEA	France
SCI IMEFA 011	GEA	France
SCI IMEFA 012	GEA	France
SCI IMEFA 013	GEA	France
SCI IMEFA 016	GEA	France
SCI IMEFA 017	GEA	France
SCI IMEFA 018	GEA	France
SCI IMEFA 020	GEA	France
SCI IMEFA 022	GEA	France
SCI IMEFA 025	GEA	France
SCI IMEFA 032	GEA	France
SCI IMEFA 033	GEA	France
SCI IMEFA 034	GEA	France
SCI IMEFA 035	GEA	France
SCI IMEFA 036	GEA	France
SCI IMEFA 037	GEA	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
SCI IMEFA 038	GEA	France
SCI IMEFA 039	GEA	France
SCI IMEFA 042	GEA	France
SCI IMEFA 043	GEA	France
SCI IMEFA 044	GEA	France
SCI IMEFA 047	GEA	France
SCI IMEFA 048	GEA	France
SCI IMEFA 051	GEA	France
SCI IMEFA 052	GEA	France
SCI IMEFA 054	GEA	France
SCI IMEFA 057	GEA	France
SCI IMEFA 058	GEA	France
SCI IMEFA 060	GEA	France
SCI IMEFA 061	GEA	France
SCI IMEFA 062	GEA	France
SCI IMEFA 063	GEA	France
SCI IMEFA 064	GEA	France
SCI IMEFA 067	GEA	France
SCI IMEFA 068	GEA	France
SCI IMEFA 069	GEA	France
SCI IMEFA 072	GEA	France
SCI IMEFA 073	GEA	France
SCI IMEFA 074	GEA	France
SCI IMEFA 076	GEA	France
SCI IMEFA 077	GEA	France
SCI IMEFA 078	GEA	France
SCI IMEFA 079	GEA	France
SCI IMEFA 080	GEA	France
SCI IMEFA 081	GEA	France
SCI IMEFA 082	GEA	France
SCI IMEFA 083	GEA	France
SCI IMEFA 084	GEA	France
SCI IMEFA 085	GEA	France
SCI IMEFA 089	GEA	France
SCI IMEFA 091	GEA	France
SCI IMEFA 092	GEA	France
SCI IMEFA 096	GEA	France
SCI IMEFA 100	GEA	France
SCI IMEFA 101	GEA	France
SCI IMEFA 102	GEA	France
SCI IMEFA 103	GEA	France
SCI IMEFA 104	GEA	France
SCI IMEFA 105	GEA	France
SCI IMEFA 107	GEA	France
SCI IMEFA 108	GEA	France
SCI IMEFA 109	GEA	France
SCI IMEFA 110	GEA	France
SCI IMEFA 112	GEA	France
SCI IMEFA 113	GEA	France
SCI IMEFA 115	GEA	France
SCI IMEFA 116	GEA	France
SCI IMEFA 117	GEA	France
SCI IMEFA 118	GEA	France
SCI IMEFA 120	GEA	France
SCI IMEFA 121	GEA	France
SCI IMEFA 122	GEA	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
SCI IMEFA 123	GEA	France
SCI IMEFA 126	GEA	France
SCI IMEFA 128	GEA	France
SCI IMEFA 129	GEA	France
SCI IMEFA 131	GEA	France
SCI IMEFA 132	GEA	France
SCI IMEFA 139	GEA	France
SCI IMEFA 140	GEA	France
SCI IMEFA 148	GEA	France
SCI IMEFA 150	GEA	France
SCI IMEFA 155	GEA	France
SCI IMEFA 156	GEA	France
SCI IMEFA 158	GEA	France
SCI IMEFA 159	GEA	France
SCI IMEFA 164	GEA	France
SCI LA BAUME	GEA	France
SCI LE BRETAGNE	BPF	France
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	GEA	France
SCI MEDI BUREAUX	GEA	France
SCI MONTAIGNE	AHM	France
SCI PACIFICA HUGO	GEA	France
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	GEA	France
SCI Quartz Europe	BPF	France
SCI Quentyvel	AHM	France
SCI VALHUBERT	GEA	France
Scica HL	BPF	France
Segemil	BFI	Luxembourg
Selexia S.A.S.	AHM	France
Sepi	BPF	France
Sequana	BPF	France
SEVALES 3D	GEA	France
Shark FCC	BFI	France
SILCA	AHM	France
Sircam	BPF	France
SIS (Société Immobilière de la Seine)	AHM	France
SNC Alsace	AHM	France
SNC Eole	AHM	France
SNC Kalliste Assur	AHM	France
SNC Les Fauvins	BPF	France
SNGI	BFI	France
SNGI Belgium	BFI	Belgique
Socadif	BPF	France
Société Générale Gestion (S2G)	GEA	France
Sococlabecq	BFI	Belgique
Sodica	AHM	France
Sofinco Participations	SFS	France
Sofipac	BFI	Belgique
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	GEA	France
Space Holding (Ireland) Limited	GEA	Irlande
Space Lux	GEA	Luxembourg
Spirica	GEA	France
Square Habitat Nord de France	BPF	France
Square Jura	BPF	France
Ste Européenne de développement d'assurances	SFS	France
Ste Européenne de développement du financement	SFS	France

Nom de l'implantation	Nature de l'activité	Localisation géographique
Succursale Credit Agricole SA	AHM	Royaume uni
Sud Rhône Alpes Placement	BPF	France
TCB	BFI	France
Teotys	SFS	France
THEOFINANCE LTD	SFS	Maurice
THEOFINANCE SA	SFS	Uruguay
Toulouse 31 Court Terme	BPF	France
TRIALIS 6 ANS	GEA	France
TRIALIS C	GEA	France
TRIANANCE 5 ANS	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS	GEA	France
TRIANANCE N5 C	GEA	France
TRIANANCE N6 C	GEA	France
Triple P FCC	BFI	France
UI Vavin 1	AHM	France
Unibiens	AHM	France
Uni-Edition	AHM	France
Unifergie	SFS	France
Val de France Rendement	BPF	France
VEND.DOUBOPP.IV 3D	GEA	France
VENDOME DOUBLE OPP II FCP 3DEC	GEA	France
VENDOME DOUBLE OPPORT FCP 3DEC	GEA	France
VENDOME INV.FCP 3DEC	GEA	France
Via Vita	GEA	France
VoordeelBank B.V.	SFS	Pays-Bas
Vulcain EUR FCT	BFI	France
Vulcain GBP FCT	BFI	France
Vulcain USD FCT	BFI	France
91 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95 %	GEA	France

(a) BPF : Banque de proximité en France ;
BPI : Banque de proximité à l'international ;
GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ;
SFS : Services financiers spécialisés ;
BFI : Banque de financement et d'investissement ;
AHM : Activités hors métiers.

Crédit Agricole S.A. n'a pas pris de participation significative dans des sociétés ayant leur siège en France au cours de l'exercice.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 "Cadre général – Parties liées".

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'alinéa 13 de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous mentionnons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, (i) d'une part, le Directeur général, l'un des Directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de Crédit Agricole S.A. et, (ii) d'autre part, une autre société dont Crédit Agricole S.A. possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf, le cas échéant, lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par le groupe Crédit Agricole, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier [1], de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, le groupe Crédit Agricole a adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos…) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la CRD 4, à l'AIFM et à *Solvency* 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation Bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (*cf.* partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 9702 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A.. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et contrôles permanents, Conformité.

(1) Article L. 511-41.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe, responsable du Contrôle périodique et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A.. Les trois responsables (du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et de la Conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), le Directeur des Risques Groupe a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne du groue Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du suivi du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1)

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque du Groupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2015 aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

RÔLE DU COMITÉ DES RISQUES (2)

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en application de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le Comité des risques a en charge de porter une appréciation sur l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent – y compris comptable et financier –, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il se réunit huit fois par an et bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Une information semestrielle sur le contrôle interne relative au premier semestre 2015 lui a été présentée lors de sa séance du 6 octobre 2015. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2015 lui sera présenté lors de sa séance du 14 avril 2016.

Par ailleurs, le Président du Comité des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

(2) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Comité des risques sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du présent rapport.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque du Groupe.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques du groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre "Facteurs de risque" et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques et contrôles permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), a mené une activité soutenue en 2015 visant à se conformer aux obligations de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, à la mesure et à la maîtrise des risques du Groupe, dans les meilleures conditions de réactivité et d'efficacité.

La ligne métier Risques et contrôles permanents a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques et contrôles permanents à fin 2015 s'élèvent à près de 2 900 personnes (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des risques Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon bimensuelle et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

En 2015, l'organe de direction (*via* le Comité des risques Groupe), le Comité des risques et le Conseil d'administration ont établi la déclaration d'appétence au risque du Groupe et régulièrement revu les stratégies risques et le niveau des risques financiers, opérationnels, de non-conformité et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d'intervention. L'approche transverse au Groupe a en outre été poursuivie sur les secteurs économiques et pays sensibles.

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS CENTRALES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE .

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

Le Groupe Crédit Agricole a défini pour la première fois en 2015 une déclaration d'appétence au Risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2015 après examen et recommandation du Comité des Risques. Cette démarche a été réalisée en cohérence avec la stratégie du Groupe et s'appuie sur les travaux de définition de l'appétence au risque menés par les entités sur leurs propres périmètres dans un cadre coordonné de niveau Groupe. La définition de l'appétence et de la tolérance au risque du Groupe s'appuie sur des axes stratégiques quantitatifs et qualitatifs. Un suivi des indicateurs stratégiques transmis à la Gouvernance est réalisé régulièrement au niveau du Groupe et des entités.

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales du groupe Crédit Agricole. La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction des risques Groupe.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risques métiers, s'effectue notamment *via* l'examen des risques en Comité des risques Groupe et en Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel.

Le groupe Crédit Agricole mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés *a minima* annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles. Ainsi, au cours du 2nd semestre 2015, une analyse de l'impact d'un ralentissement économique mondial avec un focus particulier sur la Chine et les pays émergents a été réalisée par les principales entités du Groupe. Les résultats ont été présentés en CRG au cours du 3e trimestre 2015.

La surveillance des risques par le groupe Crédit Agricole sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, le groupe Crédit Agricole mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs les principaux portefeuilles transverses du Groupe (Habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement…) ont fait l'objet d'analyses présentées en CRG au cours du 2nd semestre.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Le groupe Crédit Agricole met en œuvre depuis 2008 le calcul des encours de risques pondérés pour le calcul des fonds propres d'abord selon les règles Bâle 2 puis selon Bâle 3, en vertu de ses modèles internes, homologués par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (modèle "IRB" – *International Ratings Based* – pour le calcul des risques de crédit, modèle "AMA" – *Advanced Measurament Approach* – pour le calcul des risques opérationnels ; la méthode "standard" est appliquée sur le périmètre destiné à une validation ultérieure ou restant en standard durable).

Concernant le risque de liquidité, la révision du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité s'est achevée en 2014. Conformément aux exigences réglementaires, le nouveau ratio de liquidité LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) fait l'objet d'un *reporting* mensuel transmis à l'ACPR depuis la fin du premier trimestre.

Le dispositif de gestion des risques de marché n'a pas connu d'évolution majeure au cours de l'année 2015. Le dispositif d'encadrement de ces risques a été revu et enrichi.

Sur le périmètre Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et suite à l'entrée en vigueur du texte relatif au *Capital Requirements Directive* (CRD 4) au 1er janvier 2014, des indicateurs de VaR et VaR Stressée sur le *Credit Valuation Adjustment* (CVA) sont désormais calculés et intégrés aux exigences de fonds propres au titre des risques de marché.

Un dispositif relatif aux incidents significatifs sur l'ensemble des risques est en place depuis 2009 et une procédure précise les seuils de significativité et les modalités de remontée des incidents aux organes exécutifs et délibérants de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales.

Les dispositifs de gestion des risques financiers liés à la gestion du bilan n'ont pas connu d'évolution majeure au cours de l'année.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du contrôle permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un *reporting* des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

En 2015, la Direction des risques Groupe a organisé deux réunions d'animation (WEB Conférence et Journée Plénière du Contrôle Permanent) réunissant l'ensemble des entités du Groupe visant à favoriser l'échange des bonnes pratiques et la mise en place d'améliorations du dispositif. Par ailleurs, en matière de sensibilisation et de prévention/détection du risque opérationnel, elle a diffusé aux entités le "Mensuel des alertes Risques Opérationnels" qui récapitule les alertes de risque opérationnel supérieur à 150 000 € émises dans le Groupe (y compris les Caisses régionales soumises depuis 2015 au dispositif d'alertes Risque Opérationnel Groupe).

Des améliorations du dispositif Risque Opérationnel et Contrôle Permanent ont été menées notamment en engageant des travaux de mise à jour du référentiel des indicateurs clés pour une mise en œuvre en 2016. Une synthèse des résultats de ces contrôles clés est communiquée au Comité de contrôle interne Groupe deux fois par an.

La Direction a procédé à l'actualisation d'une partie du corpus de normes Risque Opérationnel, Contrôle Permanent et Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE) : "Norme et méthodologie Groupe relative au contrôle permanent" et "Principes de pilotage des risques liés aux Prestations de Services Essentielles Externalisées". La mise à jour du corpus se poursuivra sur 2016.

La démarche d'appétence aux risques menée par la Direction des risques Groupe a été déclinée pour le risque opérationnel. À cet effet un corpus a été diffusé aux entités pour mise en œuvre fin 2015.

Dans le domaine du risque opérationnel, le Groupe a poursuivi ses actions d'amélioration de la fiabilité et de la qualité des données remontées par les entités. En 2015, ont été notamment réalisées l'analyse des pertes relatives à la catégorie "Exécution" et la mise en œuvre d'un format enrichi d'enregistrement du *reporting* des pertes/provisions.

L'appropriation du modèle interne et de l'exercice de *backtesting* a été renforcée pour les Caisses régionales, passant par la nomination et la formation de cinq référents *Backtesting*.

Concernant le processus de calcul des Exigences en Fonds Propres sur scénarios majeurs, un chantier de revue globale de la méthodologie a été entrepris dans le but d'améliorer la fiabilité, l'efficacité, la stabilité du processus et devra se poursuivre en 2016. À ce titre, des travaux ont déjà été réalisés avec les entités et les experts du Groupe portant sur la validation du périmètre des scénarios retenus ainsi que sur la définition de critères d'analyse homogènes pour coter les scénarios et en améliorer la comparabilité.

Dans le cadre de la trajectoire d'évolution du système d'information (BCBS 239), un premier lot de modification du système d'information de calcul des fonds propres a été mis en production fin novembre (asservissement aux référentiels Groupe, qualité des données et sécurisation des contrôles).

En matière de pilotage des risques liés aux activités essentielles externalisées, une mise à niveau du dispositif pour intégrer les IOBSP (Intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement) a été effectuée.

Enfin, le dispositif de maîtrise et de mesure du risque opérationnel a fait l'objet de deux missions d'inspection de la BCE concomitantes au 2e semestre 2015, l'une portant sur le pilotage par l'organe central de la maîtrise du risque opérationnel par les Caisses régionales et l'autre sur le dispositif de mesure du risque opérationnel et plus particulièrement sur le modèle "AMA".

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques Groupe et fonctionnellement à l'organe de direction du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe ;
- Comité suivi métier réunissant périodiquement la Direction des risques Groupe et l'entité sur la qualité du dispositif risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière désormais récurrente et les derniers tests pour le groupe Crédit Agricole S.A. ont été menés avec succès en juin 2015. Les Caisses régionales, passé la période de construction et de migration sur le nouveau système NICE, suivent sensiblement le même processus en termes de tests avec quelques années de décalage. Ainsi le premier test d'envergure a eu lieu avec succès en mai 2015. Par ailleurs, Crédit Agricole Technologies et Services a eu à faire face à une panne majeure sur une machine ayant nécessité le basculement sur le site de secours de 10 Caisses régionales en 5 heures confortant la pertinence du plan de secours.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli utilisateurs, le Groupe dispose de la solution Eversafe qui offre une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité d'immeuble, de campus, voire de quartier en région parisienne. Cette solution est opérationnelle et éprouvée, avec deux sites dédiés au Groupe. Le Groupe est ainsi doté d'espaces de travail disponibles en cas de sinistre majeur en région parisienne. Pour toutes ses autres implantations le Groupe dispose de solutions testées régulièrement selon la politique Groupe.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

Le dispositif national de gestion de crise a été testé 3 fois cette année en associant tous les correspondants de crise désignés par les entités du Groupe (Caisses régionales et filiales). Par ailleurs, des simulations de crise ont été jouées par les dirigeants informatiques et le Comité Exécutif. Les retours ont donné lieu à des plans d'actions qui seront repris lors des tests de 2016.

SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe Crédit Agricole a souhaité renforcer sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces.

Pour cela le Groupe a décidé et mis en œuvre une transformation de l'organisation de la sécurité informatique, impliquant une évolution de la fonction RSSI (Responsable Sécurité Systèmes d'Information), désormais scindée en deux composantes, une fonction CISO *(Chief Information Security Officer)* et une fonction PRSI *(Pilote des Risques SI)*.

Le CISO pilote la stratégie de sécurité des SI alors que le PRSI, rattaché à la ligne métier Risques, est le garant de la bonne gouvernance des risques SI de son entité, notamment en consolidant toutes les informations relatives à ce sujet et en effectuant les contrôles et vérifications inopinées ou planifiées qui incombent à cette supervision faîtière. Il procède notamment à des évaluations et avis sur les stratégies et politiques SI de son entité ainsi que sur les mesures correctives associées. Il alimente également le management et les instances de contrôle interne de son entité ainsi que la DRG de tableaux de bord commentés.

Toujours dans le même objectif de renforcement de la sécurité informatique, le Groupe déploie, sous le pilotage du CISO Groupe, un programme opérationnel de renforcement de la sécurité au niveau Groupe et au sein de chaque entité. Ce programme prévoit notamment le déploiement de CERT (*Computer Emergency Response Team*) et SOC (*Security Operating Center*) – contre les attaques de type DDOS (*Distributed Denial of Service*) ou virements frauduleux par exemple.

Par ailleurs, les grands projets d'externalisation font l'objet d'un accompagnement par les RCPR des entités et au niveau central par les experts DRG.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction Finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A., dont les responsables d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur général adjoint en charge du Pôle Finances Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier/filiale, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes et d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque Direction risques et contrôles permanents d'un pôle métier/filiale au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe de surveillance, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la direction Finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion et la Communication financière.

LA FONCTION COMPTABLE

La fonction Comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. et ses filiales et du groupe Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle de Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction Comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

LA FONCTION CONTRÔLE DE GESTION

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe avec la Direction de la gestion financière à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme de Crédit Agricole S.A., et assure le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

LA FONCTION COMMUNICATION FINANCIÈRE

La fonction Communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur général adjoint en charge du pôle Finances Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers de Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe de surveillance ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par Crédit Agricole S.A.

Données de gestion

Les données de gestion sont issues du pôle Finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le *reporting* de gestion interne du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR (*Committee of European Securities Regulators*), l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données *pro forma*, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE PERMANENT COMPTABLE

La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle permanent Finances, rattaché hiérarchiquement à la Direction des risques Groupe. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un dispositif constitué de contrôleurs comptables en filiales et en Caisses régionales, auprès desquels elle exerce ses missions d'accompagnement et de supervision.

Le service exerce, dans ce domaine d'activité, les missions suivantes :

- définition des normes et des principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent comptable, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- surveillance et animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisses régionales du Groupe ;
- restitution de la qualité des dispositifs de contrôle permanent de l'information comptable et financière pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe.

En 2015, la fonction Contrôle permanent Comptable a mené des travaux qui ont mis en évidence un niveau de maturité des dispositifs globalement satisfaisant. Des missions thématiques sur le périmètre de la Comptabilité de Crédit Agricole S.A. ont préconisé des plans d'actions destinés à mieux maîtriser les risques des processus contrôlés et un suivi de ces plans d'actions est mis en place.

Afin de prendre en compte les évolutions comptables et réglementaires, elle a diffusé une nouvelle version du Guide du Contrôle comptable et revu les indicateurs de contrôle consolidés comptables. Elle a par ailleurs défini une démarche grille d'évaluation de l'exposition au Risque comptable qui devra être déclinée par l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sur 2016.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de nonconformité

Les fonctions de Conformité sont présentes dans l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., ainsi que dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par près de 750 personnes au sein de Crédit Agricole S.A. et ses filiales (auxquelles s'ajoutent 240 personnes pour les Caisses régionales), les variations de périmètre s'accompagnant d'un renforcement des moyens dans plusieurs filiales en France et à l'international.

La Direction de la conformité Groupe dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Les missions des responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique à l'entité, et fonctionnel à la ligne métier Conformité. En qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction de la conformité Groupe, anime et coordonne les équipes Conformité des Caisses régionales.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires relevant de son périmètre, assure leur diffusion et contrôle leur observation.

Ceci concerne en particulier les règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs, de lutte contre la fraude ainsi que de prévention de la corruption.

Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité consolidée par la Direction de la conformité Groupe.

Le Comité de management de la conformité, présidé par la Direction générale, se réunit dans sa forme plénière bimestriellement. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la conformité Groupe, l'organisation a évolué en 2015 avec la création d'une unité Coordination Contrôles (principalement en charge des contrôles de conformité). Elle complète le dispositif constitué des unités spécifiquement dédiées aux expertises transverses Groupe (conformité et procédures, sécurité financière et prévention de la fraude, conformité et systèmes) et des unités en charge de l'animation et de la supervision des différents métiers.

Dans le cadre des actions déjà engagées et suite aux évolutions des textes réglementaires, l'activité de la ligne métier Conformité en 2015 s'est concentrée sur les domaines suivants :

- **la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)** demeure une préoccupation constante, au centre d'une actualité réglementaire prégnante. Cela exige une amélioration continue des dispositifs d'identification de la clientèle et de ses activités, à tous les stades de la relation commerciale et en cohérence avec une approche par les risques de plus en plus fine. Cette thématique de Conformité a été d'autant plus sensible en 2015, qu'elle a été très marquée par le contexte terroriste et une sensibilisation toute particulière des pouvoirs publics et de la Cellule de renseignement financier TRACFIN auprès des acteurs bancaires afin d'identifier des flux suspects en lien avec du financement du terrorisme. Elle a de ce fait nécessité une vigilance adaptée et a donné lieu à un nombre accru de déclarations de soupçons ;
- **le respect des embargos et gels des avoirs**, face à des réglementations nombreuses et complexes, oblige à un effort constant d'adaptation des dispositifs de filtrage et d'analyse qualitative des flux, ainsi que des programmes de formation destinés à renforcer la vigilance des acteurs. Ces points déjà évoqués en 2014 ont perduré dans leur dimension opérationnelle en 2015. Avec le Plan de Remédiation requis par les accords passés entre le groupe Crédit Agricole et les autorités US en octobre 2015 et en cours d'élaboration, des mesures de renforcement seront mises en œuvre tant au plan des processus qu'au plan de la déclinaison opérationnelle *via* des moyens humains, des outils spécialisés et une formation dédiée à une approche encore plus sécuritaire de ce sujet ;
- **s'agissant de la prévention de la fraude**, les initiatives ont été poursuivies pour contrer les nouvelles formes de fraude externe organisée, qui s'appuient sur des techniques de plus en plus sophistiquées. Le volet sensibilisation s'avère essentiel pour démultiplier les mesures de vigilance. Dans un contexte de volumétrie croissante des tentatives de fraude externe et de technicité de leurs modes opératoires *via* notamment la cybercriminalité, les principaux enjeux résident dans la proactivité des acteurs bancaires afin de continuer à exercer leurs missions de protection de leurs clients ;
- **la protection de la clientèle** a été largement intégrée en 2015 dans les parcours de formation des conseillers au titre de la commercialisation des produits d'assurance (capacité professionnelle) et de l'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière (charte d'inclusion bancaire) ;
- au titre du respect de **l'intégrité des marchés**, les efforts se sont concentrés sur les mesures d'encadrement de la contribution aux indices, la gouvernance du dispositif de détection des abus de marché (métiers Retail et Corporates), et la déclinaison opérationnelle des règles européennes et américaines relatives à la séparation des activités bancaires et spéculatives ;
- enfin, le Groupe s'est préparé à la mise en œuvre de l'**échange automatique d'informations** fiscales suite aux travaux de l'OCDE. Les entités situées dans des pays dits "primo adhérents" dont la France seront en mesure d'appliquer cette réglementation dès le 1er janvier 2016.

Contrôle périodique

L'Inspection générale (IG) Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du Groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection (LMAI) du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Dans le cadre des normes professionnelles internationales de l'audit interne, l'Inspection générale Groupe ainsi que les six principales unités d'audit en France (IG Crédit Agricole CIB/IG LCL/Direction de l'audit des Assurances/IG CACEIS/Audit interne Groupe CACF/Audit interne Amundi) ont fait l'objet au 1er semestre 2015 d'un audit externe réalisé par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) ; celui-ci s'est traduit par la certification IFACI/*Institute of Internal Auditors* relative à la conformité des processus et du fonctionnement de la LMAI au regard des principales normes de place.

Au cours de l'exercice 2015, marqué par la prise d'effet du Mécanisme de Supervision Unique sous l'égide de la Banque centrale européenne, effective à compter du 4 novembre 2014, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Inspection générale Groupe ont concerné diverses entités et unités en France et à l'International au travers de missions à caractère monographique, en particulier en Caisses régionales, thématique et/ou transverse. Elles découlent, pour l'essentiel, du plan d'audit annuel et visent en particulier à répondre aux exigences réglementaires existantes ou dont l'entrée en vigueur est identifiée ainsi qu'aux préoccupations des Superviseurs en matière de protection du consommateur ou à couvrir différentes thématiques financières, réglementaires ou technologiques. Grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit annuellement plusieurs missions à caractère informatique portant sur les systèmes d'information des entités du Groupe ainsi que les problématiques d'actualité, largement en lien avec la sécurité informatique, ou dans le domaine des modèles dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres des entités ou du Groupe. Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Inspection générale Groupe effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées d'enjeu Groupe ou au niveau de la place.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe environ 750 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2015 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits du périmètre des Caisses régionales qui rassemblent environ 400 collaborateurs).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et Contrôle Permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base *a minima* semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des Risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dont j'assure la présidence, le Comité des Risques, ainsi que le Directeur général du fait de ses responsabilités propres, sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, des axes de progrès constatés en la matière, ainsi que de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Le dispositif et les procédures de contrôle interne font l'objet d'une adaptation permanente, pour répondre aux évolutions de la réglementation, des activités et des risques encourus par la Société.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment au moyen du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, du rapport de gestion, mais aussi par des *reportings* réguliers d'activité et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Dominique LEFEBVRE

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives

Pour l'année 2016, dans un monde politiquement et géopolitiquement chaotique, il est vain de tabler sur une nette accélération de la croissance mondiale. Elle pourrait approcher 3,3 %. Il ne faut pas escompter un enchaînement dynamique et vertueux dans lequel la croissance de quelques-uns se traduirait par des importations vigoureuses entraînant dans leur sillage la croissance des retardataires.

Aux États-Unis, la croissance s'appuie doublement sur les ménages. Elle se nourrit de leur consommation toujours solide et de leur investissement résidentiel. En revanche, elle souffre déjà sensiblement de l'appréciation du dollar. La baisse des prix du pétrole finit, en outre, par peser sur l'investissement. La croissance devrait ainsi s'infléchir légèrement (2,1 % en 2016) sous réserve que les risques, essentiellement extérieurs (et se traduisant *in fine* par une nouvelle appréciation du dollar), ne se matérialisent pas.

Dans la zone euro, le redressement cyclique de la consommation, principale source de croissance, s'accompagne enfin d'une reprise très progressive de l'investissement. Celle-ci est néanmoins insuffisante pour induire un cercle vertueux et générer une accélération durable de la croissance. Cette dernière s'établirait ainsi à 1,6 % en 2016. Elle devrait être plus équilibrée et plus homogène, même si des différences structurelles (chômage élevé, déficit de compétitivité, dette privée encore importante, finances publiques dégradées, ajustements bilanciels, rattrapage) et cycliques justifient encore des taux de croissance différents selon les pays. Ainsi, en France, l'incertitude principale réside dans l'ampleur du redémarrage du cycle d'investissement, malgré l'impact favorable des mesures de politique économique (Pacte de responsabilité, CICE et mesure de suramortissement). En 2016, l'environnement porteur justifie une accélération très modeste de la croissance (1,2 %), mais les contraintes structurelles expliquent le manque de dynamisme comparé au reste de la zone euro.

En Chine, la croissance devrait ralentir graduellement pour approcher 6,5 % en 2016. Ce résultat, proche de l'objectif officiel, continuera de reposer principalement sur l'investissement. Il sera, notamment, atteint grâce à un assouplissement budgétaire et monétaire et à une forte montée du levier. La dérive du ratio dette du secteur non financier sur PIB (15 points de pourcentage par an en moyenne depuis 2013) est inquiétante. Elle accroît les risques d'instabilité financière et finira par contraindre Pékin à abaisser ses cibles de croissance à long terme.

Les Banques centrales ont pris les commandes des marchés de taux d'intérêt. Les taux longs resteront faibles. Ils sont susceptibles de remonter mais très progressivement et sous réserve que le panorama économique ne se détériore pas trop : toute incertitude quant à la vigueur de la croissance et aux anticipations d'inflation inviterait la *Federal Reserve* et la BCE à se montrer, respectivement, encore plus prudente et encore plus audacieuse. Enfin, l'évolution de la parité euro/dollar restera guidée par l'évolution des politiques monétaires divergentes menées par la *Federal Reserve* et la BCE. Cela suggère une légère dépréciation de l'euro contre dollar.

Événements récents

Présentation du Plan à Moyen Terme Ambition Stratégique 2020 le 9 mars 2016.

Le 9 mars 2016, le groupe Crédit Agricole a présenté son Plan à Moyen Terme Ambition stratégique 2020 qui se fonde sur son leadership en banque de proximité et dans ses métiers spécialisés ainsi que sur sa capacité à publier des résultats en ligne avec ses engagements dans un contexte de changements durables, économique, réglementaire et bancaire.

Ce projet s'articule autour de quatre axes prioritaires : la mise en oeuvre de la simplification de l'organisation capitalistique du Groupe, le déploiement du projet client, le renforcement de la dynamique de croissance du Groupe sur ses métiers coeurs et l'amélioration de son efficacité industrielle.

		Groupe Crédit Agricole	
		Au 31/12/2015	Objectifs 2019
Activité	TCAM (1) PNB 2015-2019	31 836 m€	> + 1,5 %
	Coefficient d'exploitation	63 %	< 60 %
	Coût du risque/encours	30 pb (2)	< 35 pb
Rentabilité	Résultat net – part du Groupe	6,0 Mds€	> 7,2 Mds€
	Return on Tangible Equity (RoTE)	-	-
Solvabilité	Ratio *Common Equity Tier 1* non phasé	13,7 %	16 %
	Ratio TLAC (3) hors dette senior éligible	19,7 %	22 %

(1) Taux de croissance annuel moyen vs 2015 retraité de l'opération de simplification du Groupe.

(2) Points de base.

(3) Total Loss-Absorbing Capacity.

FACTEURS DE RISQUE

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque du Groupe, la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants [1] :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spreads* de crédit) ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le groupe Crédit Agricole a formulé une déclaration d'appétence au risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2015 après examen et recommandation du Comité des risques. Cette démarche a été menée de manière cohérente dans les différentes entités du Groupe. La déclaration d'appétence au risque est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors de l'élaboration du Plan à moyen terme, le processus budgétaire et l'allocation des ressources aux différents métiers.

L'appétence au risque (*Risk Appetite*) du groupe Crédit Agricole est le type et le niveau agrégé de risque que le Groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le système de délégations en place ;
- l'objectif de réduire l'exposition au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan à moyen terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque du Groupe s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés** :
  - le *rating* de Crédit Agricole S.A., car il a un impact direct sur les conditions de refinancement, l'image du Groupe dans le marché, et le cours de ses titres,
  - la solvabilité qui garantit la pérennité du Groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisant au regard des risques pris par l'établissement,

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2015 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
- le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière du Groupe,
- le risque de crédit du groupe Crédit Agricole qui constitue son principal risque ;

- **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels ;
- **d'axes qualitatifs complémentaires**, inhérents à la stratégie et aux activités du Groupe, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociale d'entreprise qui traduit la préoccupation du Groupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extrafinanciers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **la tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clefs déclenche une information immédiate au Président du Comité des risques, puis le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- **la capacité** reflète le niveau maximal de risques que le Groupe pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté régulièrement en Comité des risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. L'organe exécutif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les indicateurs clefs du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2015 sont par ailleurs détaillés par type de risque dans les "Facteurs de risque et Pilier 3" du présent document.

Au 31 décembre 2015, les principaux indicateurs du Groupe sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier. Les responsables des Risques et des contrôles permanents (RCPR) des Caisses régionales sont pour leur part rattachés hiérarchiquement au Directeur Général de leur entité et fonctionnellement au RCPR Groupe

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département Gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe la DRG.

La DRG tient informés les organes exécutifs et délibérants du degré de maîtrise du risque dans le groupe Crédit Agricole S.A., leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement. Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, huit réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque du Groupe définie par la Direction générale, examine régulierièrement les problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, revoit l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe, en veillant au renforcement des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein du Groupe, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- le Comité des risques Groupe (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : valide les stratégies risques et les décisions d'engagement de niveau Crédit Agricole S.A. sur avis de la ligne métier Risques et contrôles permanents dans le cadre d'appétence validé par le Conseil d'administration, revoit les principaux grands risques et les dossiers sensibles, restitutions relatives au fonctionnement des processus et les modèles de notation des entités du Groupe ;
- le Comité des normes et méthodologies (CNM) et le Comité sécurité Groupe (CSG) présidés par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. et rapportant au Directeur général de Crédit Agricole S.A. : valide les normes et méthodologies en matière de pilotage et contrôle permanent des risques (CNM), de sécurité physique, des systèmes d'information et de plan de continuité d'activité (CSG).

En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétence au risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, dans chaque pôle métier et entité juridique :

- un responsable des Risques et des contrôles permanents (RCPR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités…), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficience des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants de la Banque d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire 2016 définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- des plans de redressement exhaustifs et à jour, présentés annuellement aux autorités de contrôle, en conformité avec les exigences réglementaires, notamment les dispositions de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relatives à la mise en place du régime de résolution bancaire.

Enfin, la culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des Comités carrières et talents au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de planifier le renouvellement des "postes clés", de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- une offre de formation sur les thématiques risques regroupées dans un catalogue dédié, intégrant des modules accessibles aux collaborateurs hors ligne métier Risques souhaitant obtenir une sensibilisation aux thématiques risques ;
- une campagne de renforcement de la culture risque engagée en 2015, pour développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs du groupe Crédit Agricole à une culture saine de prévention des risques.

RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

À la suite des travaux déjà réalisés en 2014 afin de normer et compléter l'identification des expositions en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03, la Direction des risques du Groupe a mené en 2015 un groupe de travail avec les représentants des principales entités concernées. À l'issue, les règles appliquées au sein du Groupe ont été précisées et homogénéisées. Par ailleurs, les travaux visant à améliorer la prévention et la gestion des situations de *forbearance* ont été également poursuivis en 2015.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.3 des états financiers du Groupe.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par Crédit Agricole S.A. et ses entités doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe et des entités et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

La prise de risque de crédit par les Caisses régionales doit respecter les critères d'intervention et les limites qui ont été décidés par la Direction générale et approuvés par leur Conseil d'administration.

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, ils surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Pour les Caisses régionales, cette responsabilité incombe au Conseil d'administration, dans le respect des prérogatives données à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction *ex ante* est réalisé.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation les méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne spécifique pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type "Monte-Carlo", permettant d'évaluer le risque lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une modélisation statistique de l'évolution jointe des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition à une contrepartie soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de cette contrepartie) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations réglementaires.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie, et également pour le calcul du capital économique au titre du Pilier 2 de Bâle 3, *via* la détermination profil de risque moyen (*Expected Positive Exposure*) dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a donné à Crédit Agricole CIB l'autorisation d'utilisation de la Méthode du Modèle Interne à partir du 31 mars 2014 pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie. Cette méthode utilise le modèle décrit ci-dessus pour déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) et concerne l'ensemble les produits dérivés. Cette méthode est aussi utilisée pour le calcul de la valeur exposée au risque de crédit dans le cadre de l'exigence en fonds propres relative au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA). Pour les opérations de repos et les opérations de dérivés de ses filiales, Crédit Agricole CIB utilise en 2015 l'approche standard.

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit les règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite dans le paragraphe "Gestion du risque de crédit – Principes généraux de prise de risque". Les techniques de réduction du risque de contrepartie sur opérations de marché utilisées par Crédit Agricole CIB sont détaillées dans le paragraphe "Mécanismes de réduction du risque de crédit".

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.3 sur les principes et méthodes comptables et 10.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2015, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 4,8 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires et hors souverains (contre 4,6 % au 31 décembre 2014). La diversification du portefeuille sur base individuelle reste satisfaisante malgré une légère augmentation de la concentration.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2015, garantissait à 50 % 6,95 milliards d'euros d'encours de crédit de ces entités (6,93 milliards d'euros au 31 décembre 2014). L'article 392 du règlement (UE) n°575/2013 prévoit une limite de 25 % des fonds propres pour les expositions par groupe de client au titre du contrôle des grands risques. Le groupe Crédit Agricole applique toutefois une limite plus stricte fixée à 10% des fonds propres.de la Banque.

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi de mieux identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les Caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité des risques.

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

Au cours du 1er semestre 2015, la Direction des risques du Groupe a introduit le "journal des risques" qui vise à donner, en complément du "tableau de bord des risques", une vision synthétique de l'évolution des risques du Groupe ainsi qu'une mise en perspective sur longue période des tendances observées sur le portefeuille. Ce document est présenté au Comité des risques du Groupe ainsi qu'au Conseil d'administration.

Crédit Agricole S.A. tient un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence bimensuelle, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;

- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des Risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions pays.

Les pays d'Europe de l'Ouest affichant une notation interne (inférieure à B) les rendant éligibles à une surveillance rapprochée au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi *ad hoc* séparée. Les expositions au risque souverain et non souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.9 des annexes aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les expositions aux autres pays dont la notation interne est inférieure à la note B sont détaillées dans le chapitre III paragraphe 2.4 "Risque pays" ci-dessous.

3.6 IMPACTS DE *STRESS SCENARIOS*

3.6.1 *Stress tests* globaux dans le cadre budgétaire ou réglementaire

La pratique des *stress tests* pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses. Les exercices de *stress tests* globaux réalisés annuellement dans le cadre budgétaire visent à stresser l'ensemble des risques du portefeuille du Groupe en agrégeant risque de crédit et risque de marché ainsi qu'une mesure d'impact sur le portefeuille de placement et de titrisation.

Parallèlement à l'effet en coût du risque, un stress sur le produit net bancaire (marge, coût du *funding* et volume), est également réalisé afin de mesurer l'impact sur le compte de résultat du Groupe. L'objectif de cet exercice est d'estimer les conséquences d'un scénario économique dégradé sur un minimum de deux années sur la capacité bénéficiaire du Groupe et sa solvabilité.

En complément des exercices internes, le Groupe réalise également des exercices de nature réglementaire (stress BCE/EBA).

Par opposition aux stress globaux, des stress spécifiques sur certains produits ou portefeuilles sont menés dans une logique de surveillance ou d'aide à la fixation de limites.

L'année 2015 a été marquée par la suite des chantiers d'amélioration du cadre de stress initiés à l'issue des *Asset Quality Review* de 2014. Ces travaux intitulés "chantiers post-AQR" ont visé à renforcer tous les aspects du dispositif de *stress test* du Groupe avec un accent particulier sur le volet normatif, les données et les modèles utilisés.

3.6.2 *Stress tests* du portefeuille crédit

Des exercices de *stress tests* crédit font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Ceux-ci portent soit sur le portefeuille de crédit dans son ensemble soit sur un portefeuille particulier présentant une "poche de risque" à étudier (par exemple : portefeuille immobilier commercial).

Un *stress test* crédit global est réalisé *a minima* annuellement dans le cadre des stress globaux du Groupe. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRBA, IRBF, ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est *a minima* de 18 mois et peut être porté à 3 ans.

Cet exercice est intégré au processus budgétaire annuel. Les scénarios économiques pris en compte sont établis pour l'ensemble du Groupe. Deux variantes sont étudiées habituellement :

- un scénario *baseline* correspondant au scénario budgétaire qui ne fait pas partie de l'exercice de stress au sens strict mais qui sert de point de référence pour le scénario adverse ;
- un scénario adverse (ou stressé) qui reflète une dégradation de la situation économique forte mais plausible.

Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique.

Sur le périmètre en méthode IRB, l'impact des scénarios économiques sur les paramètres bâlois (PD, LGD) est déterminé à l'aide de modèles statistiques qui permettent d'estimer leur évolution en fonction de la variation de certaines données économiques jugées discriminantes (PIB, taux de chômage, évolution du prix de matières premières). Sur certains portefeuilles où l'application de modèles n'est pas appropriée, les impacts sont définis à dire d'expert. Ainsi, il est possible de mesurer pour chaque portefeuille la variation des pertes attendues (*Expected Loss*) et des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets*) liés à ces scénarios économiques. Sur le périmètre en standard, l'impact des scénarios économiques se traduit par l'évolution des créances douteuses et du taux de provisionnement déterminé à dire d'expert. Ainsi, il est possible d'estimer la part des portefeuilles sains qui basculerait en défaut et le montant des provisions additionnels ainsi que le complément d'emplois pondérés qui en découleraient.

À noter que sur la Banque de financement et d'investissement, il est également réalisé une mesure d'impact spécifique sur le risque de contrepartie sur opérations de marché et sur les expositions de titrisation du *banking book*.

Le choix des scénarios est établi par Crédit Agricole S.A. sur proposition du service des études économiques. Toutefois, la détermination de la sensibilité des portefeuilles aux chocs résultant du scénario est réalisée par chaque entité du Groupe en fonction de sa connaissance des portefeuilles et de ses modèles de risque. L'ensemble des contributions est revu et fait l'objet d'un échange formel entre la Direction des risques du Groupe et les filiales contributrices.

Outre leur utilisation pour la construction budgétaire et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont repris dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Les *stress tests* crédit spécifiques (principalement en Banque de financement et d'investissement) sont réalisés afin de déterminer le risque de perte en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier sur un secteur d'activité ou une zone géographique spécifiques constituant un ensemble de risques homogènes. Les résultats de ces exercices sont utilisés dans le cadre des stratégies risques, en appui des décisions prises en CRG en matière de limites globales d'exposition.

Au cours du 2e semestre 2015, le Groupe a mené un stress transverse thématique visant à mesurer l'impact d'un ralentissement de l'économie mondiale déclenché par une réduction tendancielle de la croissance chinoise. Cet exercice a concerné l'ensemble des entités du Groupe y compris le périmètre assurance. Un stress centré sur le portefeuille "Pétrole et Gaz" a été également réalisé au cours du 4e trimestre afin de mesurer l'impact de la baisse du cours du pétrole sur le portefeuille de Crédit Agricole CIB et identifier les contreparties devant faire l'objet d'un suivi rapproché et des ajustements de limites.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE

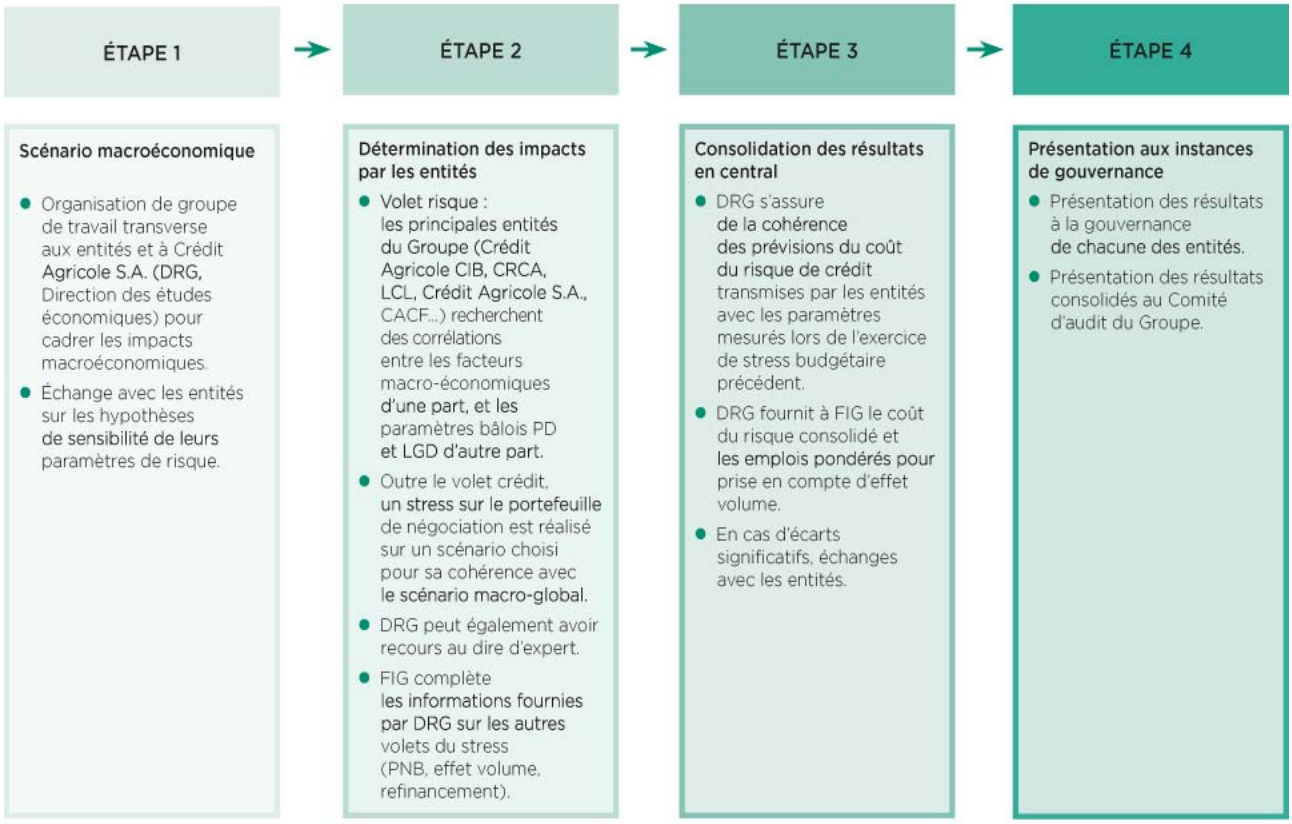

3.6.3 Stress sur les autres types de risque (marché, liquidité, risque opérationnel)

Les autres types de stress sont décrits dans les paragraphes propres à chaque type de risque considéré : risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent le *close out netting* lui permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3 UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 9,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 18 millions d'euros (211 millions d'euros au 31 décembre 2014).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non

comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2015, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 764 milliards d'euros (1 773 milliards d'euros au 31 décembre 2014), en diminution de - 0,5 % par rapport à l'année 2014.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 1 145 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (*cf.* risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (222 milliards d'euros – *cf.* Risques du secteur de l'assurance).

2.1 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 1 145 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 114 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Zone géographique de risque	2015	2014
Afrique et Moyen-Orient	2 %	2 %
Amérique centrale et du Sud	1 %	1 %
Amérique du Nord	5 %	6 %
Asie et Océanie hors Japon	3 %	3 %
Europe de l'Est	1 %	2 %
Europe de l'Ouest hors Italie	9 %	8 %
France (banque de détail)	40 %	40 %
France (hors banque de détail)	30 %	29 %
Italie	7 %	7 %
Japon	2 %	2 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

La répartition des engagements commerciaux par zone géographique est stable. Les engagements commerciaux sur la France représentent fin 2015 70 % du total. L'Italie, second marché du Groupe, reste stable à 7 % des engagements commerciaux.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 1 078 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 1 047 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Secteur d'activité	2015	2014
Aéronautique/Aérospatial	1,6 %	1,4 %
Agriculture et agroalimentaire	2,7 %	2,5 %
Assurance	0,8 %	1,0 %
Automobile	2,3 %	1,8 %
Autres activités financières (non bancaires)	4,2 %	4,0 %
Autres industries	1,2 %	1,0 %
Autres transports	1,1 %	1,0 %
Banques	3,5 %	4,0 %
BTP	1,8 %	1,6 %
Distribution/Industries de biens de consommation	1,6 %	1,8 %
Divers	3,3 %	3,2 %
Énergie	5,2 %	5,1 %
dont Pétrole et gaz	*3,6 %*	*3,5%*
dont Électricité	*1,6 %*	*1,6 %*
Immobilier	3,5 %	3,2 %
Industrie lourde	1,9 %	1,8 %
Informatique/technologie	0,6 %	0,5 %
Maritime	1,6 %	1,7 %
Média/Édition	0,4 %	0,4 %
Santé/Pharmacie	1,3 %	1,3 %
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	10,2 %	12,1 %
Télécoms	1,2 %	0,9 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	0,9 %	0,7 %
Clientèle de banque de détail	49,1 %	49,0 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

Bien diversifié, le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique reste stable sur l'année 2015. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité : la filière "Clientèle de banque de détail" qui occupe la première place avec 49% du portefeuille ; et la filière "Services non marchands/Secteur public/Collectivités", à la deuxième place qui voit sa part relative baisser de 12 % à 10 % du total, en raison d'une réduction des expositions du portefeuille Souverains de Crédit Agricole CIB (plus précisément sur *Reserves Federal Bank*, *Bank of England* et *Bank of Japan*).

Au sein du secteur Énergie, la filière Pétrole et Gaz de Crédit Agricole CIB représente une exposition de 36,2 milliards de dollars ramenée à 27,4 milliards de dollars en EAD [1], **soit 2 % de l'EAD totale du groupe Crédit Agricole S.A.** La filière Pétrole et Gas, dont les expositions proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, regroupe une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements dont la plupart sont sécurisés par des actifs. Les clients de Crédit agricole CIB focalisés dans l'exploration/production, et leurs fournisseurs, dépendants donc des niveaux d'investissements de l'industrie (les services parapétroliers), sont les plus défavorablement impactés (21 % des EAD de la filière). Ils font l'objet d'un suivi particulier et de mesures défensives en cette période de volatilité des prix (gel de certaines lignes, tests de résistance avec des hypothèses de prix du pétrole très conservatrices…). À noter que 84 % des EAD de cette filière portent sur des contreparties *Investment grade* (exposition diversifiée en termes d'acteurs, de type d'activité, d'engagement et de géographies) qui sont suffisamment solides, à ce stade, pour résister à la baisse du cours du pétrole. Depuis 1 an, notre exposition en dollars a été réduite de 8 %.

(1) EAD : exposure at default.

2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (852 milliards d'euros au 31 décembre 2015 incluant les créances rattachées, contre 832,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014) augmentent de 2,3 % en 2015. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 31,9 % et 52,8 %, contre respectivement 30,8 % et 51,7 % au 31 décembre 2014.

2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Au 31 décembre 2015, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du groupe Crédit Agricole dans les pays de *rating* inférieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 53,9 milliards d'euros contre 52,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Ces engagements proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue par Crédit Agricole CIB (à 47 %) et de la Banque de proximité à l'international. Ils tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

La concentration des encours sur ces pays n'enregistre pas d'évolution notable sur l'année 2015 : les vingt premiers pays représentent 91,4 % du portefeuille d'engagements à fin 2015 contre 91,7 % à fin 2014.

Trois zones géographiques sont dominantes : Moyen-Orient/Afrique du Nord (35 %), Europe centrale et orientale (24 %) et Asie (23 %).

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX RELATIFS AUX PAYS DE *RATING* INFÉRIEUR À "B" (EN MILLIONS D'EUROS)

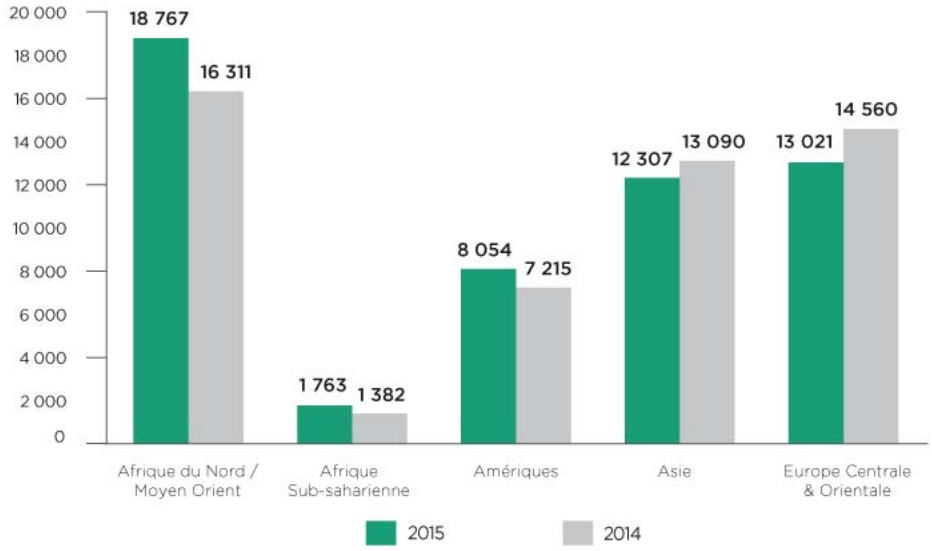

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les engagements cumulés sur les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'élèvent à 18,8 milliards au 31 décembre 2015, en hausse de 15 % par rapport à fin 2014, en raison principalement de l'évolution du taux de change EUR/USD. Le Maroc, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite et l'Algérie représentent 83,3 % des engagements de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Europe centrale et orientale

Les engagements cumulés sur les pays d'Europe centrale et orientale sont en baisse de 11 % par rapport à l'an dernier principalement en raison d'une réduction des expositions sur la Russie. Les engagements du Groupe sont concentrés sur quatre pays : Pologne, Russie, Ukraine et Serbie, qui représentent 91 % du total sur cette région.

Asie

Les engagements sur l'Asie sont en recul de 6 % à 12,31 milliards d'euros comparés à ceux au 31 décembre 2014. Cette évolution s'explique principalement par la réduction des expositions sur la Chine qui reste la plus forte exposition régionale (5,3 milliards d'euros) devant l'Inde (5,2 milliards d'euros).

Amérique latine

À fin décembre 2015, les expositions sur cette région représentent 15 % des expositions des pays de *rating* inférieur à "B". La hausse enregistrée s'élève à 12 % par rapport à fin 2014 en raison de la fluctuation du taux de change EUR/USD. À noter que les expositions sur le Brésil et le Mexique représentent 87 % du total de l'Amérique latine.

Afrique subsaharienne

Les engagements du Groupe sur l'Afrique subsaharienne s'élèvent à 1,76 milliard d'euros au 31 décembre 2015, soit 3 % du total des pays de *rating* inférieur à "B". La hausse par rapport à fin 2014 s'explique principalement par l'évolution du taux de change EUR/USD. Les engagements en Afrique du Sud représentent 52 % des engagements dans cette région.

3. Qualité des encours

3.1 ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances *(en millions d'euros)*	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Ni en souffrance, ni dépréciés	813 589	791 101
En souffrance, non dépréciés	11 557	13 971
Dépréciés	26 881	27 453
TOTAL	**852 027**	**832 525**

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2015 est composé à 95,5 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (95 % au 31 décembre 2014).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 93,6 % des créances en souffrance non dépréciées (92,4 % fin 2014).

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (611,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 596,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014), les emprunteurs notés représentent 79 % de ce portefeuille, contre 80 % à fin 2014 (soit 484,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 477,7 milliards au 31 décembre 2014). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. PAR ÉQUIVALENT INDICATIF S&P DU *RATING* INTERNE 2015

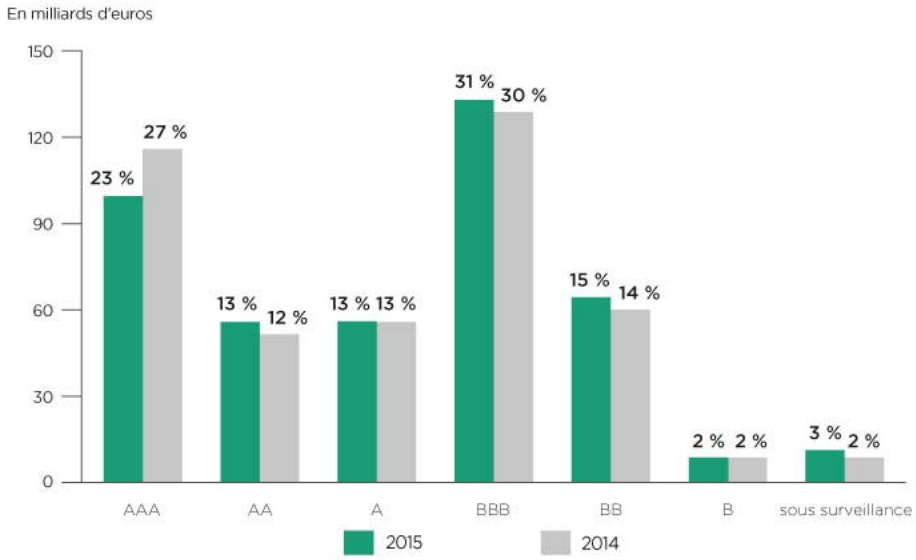

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité. . Au 31 décembre 2015, 80 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade (note supérieure* ou égale à BBB ; 82 % au 31 décembre 2014) et seuls 2,6 % sont sous surveillance rapprochée.

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Les dépréciations collectives sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 26,9 milliards d'euros contre 27,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en diminution de 2 %. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 3,2 % des encours bruts comptables du Groupe (3,3 % au 31 décembre 2014) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 15,8 milliards d'euros (16,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours restructurés selon la nouvelle définition [(1)] s'élèvent à 14,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

(1) La définition des encours restructurés est détaillée dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2015" dans les états financiers consolidés.

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole s'élève à 3,03 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 2,94 milliards d'euros en 2014, soit une hausse de 3 %, l'année 2015 étant marquée par des provisions juridiques exceptionnelles. Le coût du risque des Caisses régionales est stable par rapport à celui de l'année 2014 et celui de LCL est en baisse de 27 %. Au sein du pôle Banque de proximité à l'international, l'évolution la plus notable concerne le groupe Cariparma (hors CALIT) qui voit son coût du risque 2015 se réduire de 32 %, traduisant une amélioration de la qualité du portefeuille. Au sein du pôle Services financiers spécialisés, le groupe Crédit Agricole Consumer Finance montre une amélioration de 40 % de son coût du risque, essentiellement du fait de meilleures performances de recouvrement de sa filiale Agos Ducato et également d'une amélioration de la qualité de son portefeuille. La Banque de financement et d'investissement montre un coût du risque en augmentation de 160 % en raison de dotations exceptionnelles.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités sur les opérations de marché ; les portefeuilles de placement des Directions financières font l'objet d'un suivi et d'un encadrement adaptés.

Dans un contexte de marché marqué notamment par la persistance de taux bas et une volatilité accrue, la politique de gestion prudente des risques de marché a été poursuivie en 2015, en cohérence avec le cadre d'appétence aux risques du groupe Crédit Agricole.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité d'audit) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des risques et contrôles permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur différents pôles :

  a) le *Risk Management* dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produits : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché,

b) le suivi d'activité : en charge de la validation quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production autonome, fondé sur une base de données de marché actualisée au quotidien et indépendante du *front office*.

Enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable,

c) des équipes transverses qui complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes produits et les unités. Cette équipe assure le *reporting* des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le DRM de manière indépendante. Elles comprennent notamment :

- la Recherche quantitative, responsable de la validation des modèles,
- l'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressée, *stress scenarios*...),
- le *Market Data Management* qui assure la collecte des données de marché indépendantes de celles du *front office*.

L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole CIB pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en *front office*, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

Les Caisses rérionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés des capitaux à des fins de spéculation ou d'arbitrage. Leurs activités de marché se limitent à des activités de couverture et de trésorie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles.

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables du Suivi des risques. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk* (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

1.1 LA VAR *(VALUE AT RISK)*

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risque reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédit, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;

- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais résultats observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risque ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risque existants. La méthodologie a été complétée le 1er avril 2015 sur le périmètre des activités obligataires souveraines afin de prendre en compte de façon plus précise les risques spécifiques et idiosyncratiques de l'activité par l'ajout d'un *add-on* à la VaR du périmètre.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le *backtesting*

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an).

Ainsi au 31 décembre 2015, sur le périmètre réglementaire de Crédit Agricole CIB (*cf.* graphique ci-dessous) il y a sur un an glissant d'historique trois exceptions de VaR.

BACKTESTING **DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK DE L'ANNÉE 2015 (EN MILLIONS D'EUROS)**

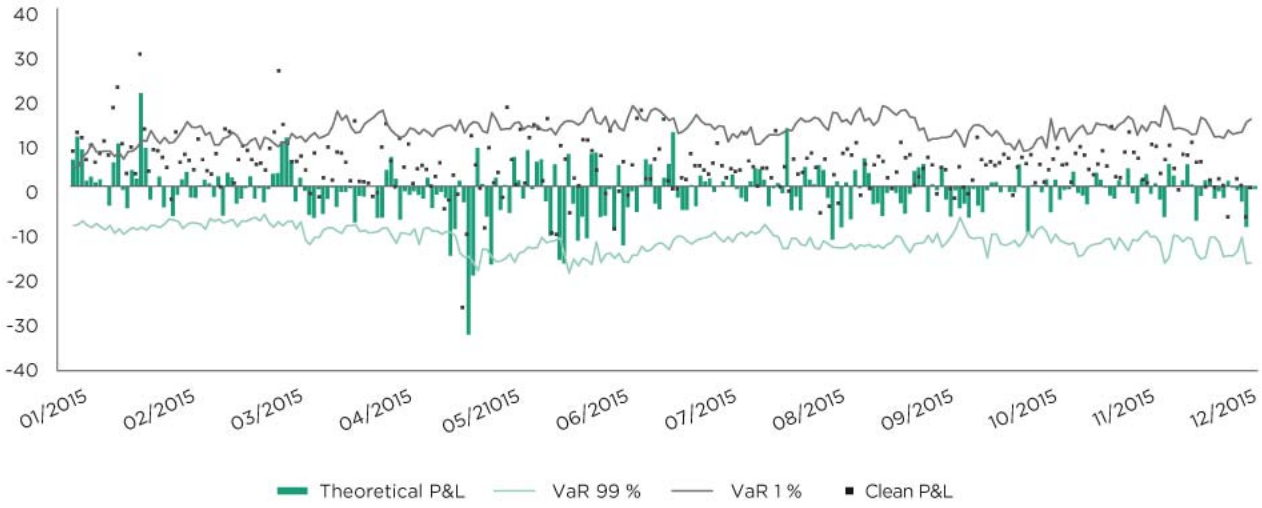

1.2 LES *STRESS SCENARIOS*

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales : scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis (augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des *futures* et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

À fin 2015, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont les suivants :

MONTANTS ESTIMÉS DES PERTES ASSOCIÉES AUX STRESS SCENARIOS

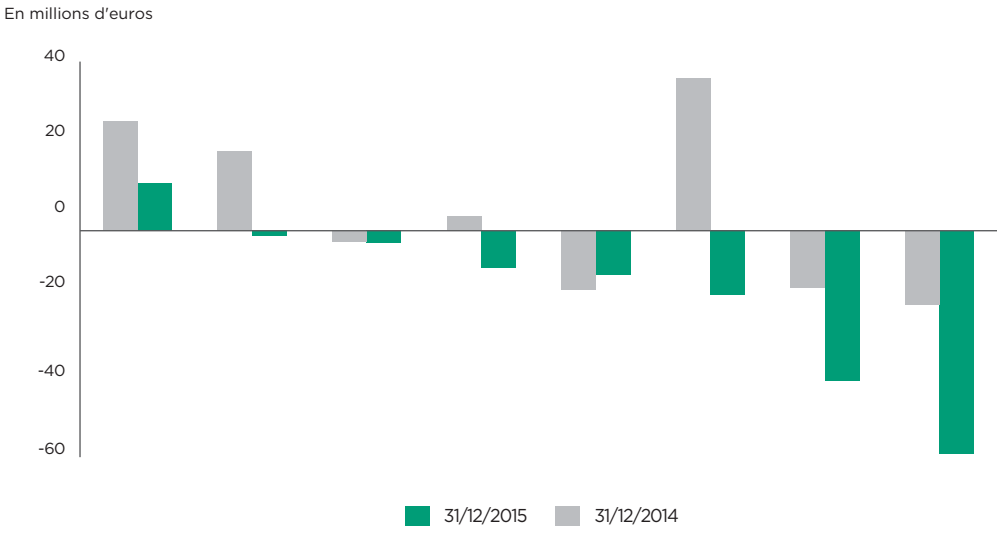

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- au niveau des entités, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité y compris sur les activités en extinction ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des stress adverses extrêmes, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées…) sont par ailleurs produits au sein des entités et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

1.4 INDICATEURS RELATIFS À LA DIRECTIVE CRD 4

VaR stressée

La VaR dite "stressée" est destinée à corriger le caractère pro-cyclique de la VaR historique. Celle-ci est en effet calculée sur la période d'un an précédant la date de mesure et dans le cas où les paramètres de marché associés reflètent des conditions de marché calmes avec une faible volatilité, elle peut afficher un niveau faible.

La VaR stressée est calculée sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon d'un jour, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risque les plus significatifs.

À fin 2015, elle correspond pour Crédit Agricole CIB à la période juin 2008 - juin 2009. L'exigence de fonds propres au titre de la VaR est ainsi complétée par une exigence de fonds propres au titre de la VaR stressée.

Incremental Risk Charge

L'IRC ou *Incremental Risk Charge* est une exigence de capital supplémentaire relative au risque de défaut et de migration sur les positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation de crédit), requise par la directive CRD 4.

Elle a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de *rating* (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit).

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de risque un an, par des simulations Monte-Carlo de scénarios de migrations élaborées à partir de trois jeux de données :

1) une matrice de transition à un an fournie par S&P et adaptée au système de notation interne de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Cette matrice donne les probabilités de transition d'un émetteur selon sa note de crédit initial vers les notes de crédit de rang supérieur et inférieur, ainsi que sa probabilité de défaut ;

2) la corrélation des émetteurs à des facteurs systémiques ;

3) des courbes de *spread* moyen par *rating* dont sont déduits les chocs induits par les migrations.

Ces scénarios de défaut et de migration de crédit simulés permettent ensuite de valoriser les positions à l'aide des modèles de Crédit Agricole CIB.

L'IRC est alors définie comme le quantile à 99,9 % de la distribution des valorisations ainsi obtenues.

Comprehensive Risk Measure

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD 3 au 31 décembre 2011, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a mis en place la CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation. Étant donné que le risque de marché du portefeuille de corrélation a été cédé à une contrepartie externe, la CRM affiche une valeur nulle depuis le 31 décembre 2012.

Ces trois indicateurs sont mesurés à partir de modèles internes faisant l'objet d'une gouvernance identique à celle existant pour le modèle interne relatif à la VaR.

Credit Value Adjusment (CVA)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Value Adjustment* (CVA). Selon cette directive, les établissements autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée ("VaR CVA"). La méthodologie et le dispositif utilisés pour estimer le montant de ces exigences de fonds propres sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

L'ACPR a validé le modèle de VaR CVA de Crédit Agricole CIB et suite à l'entrée en vigueur de la CRD 4 (Bâle 3) à partir du 1er janvier 2014, des fonds propres additionnels au titre de la CVA (VaR et VaR stressée) sont calculés depuis 2014.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Les risques de marché des dérivés de crédit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank issus du portefeuille de corrélation ont été cédés à un fonds d'investissement géré par Blue Mountain Capital Management en 2012.

Les CDS sont utilisés à des fins de couverture dans les cas suivants :

- gestion des expositions crédit issues du portefeuille de prêts ou du portefeuille de dérivés (CVA) ;
- couverture des expositions du portefeuille d'obligations ;
- couverture des expositions des portefeuilles de dérivés hybrides (par exemple, pour couvrir l'émission des *Credit Linked Notes* vendues à des clients investisseurs).

IV. Expositions

VaR (*Value at Risk*)

Comte tenu de la faible exposition des Caisse régionales au risque de marché, la VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACPR).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 en fonction des facteurs de risque principaux :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/15	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/14
Taux	7	5	14	7	7
Crédit	7	4	10	6	4
Change	3	1	7	4	4
Actions	1	-	2	1	1
Matières premières	-	-	-	-	-
Compensation	(3)	-	-	(7)	(7)
VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	**15**	**7**	**19**	**11**	**9**
Pour information : Somme des VaR des entités	20	12	24	17	15

Au 31 décembre 2015 la VaR du Groupe s'élève à 15 millions d'euros, en hausse par rapport au 31 décembre 2014, liée notamment à l'évolution du risque de crédit et des effets de compensation. La compensation (- 3 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. Pour information, sans la prise en compte *des effets de diversification* entre entités, la VaR totale serait de 20 millions d'euros (dont 16 millions d'euros pour Crédit Agricole CIB).

La VaR "Taux", calculée sur le périmètre des activités de Trésorerie et de dérivés de taux est stable au 31 décembre 2015 à 7 millions d'euros dans un contexte de taux bas.

La VaR "Crédit", calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, a augmenté pour se situer à 7 millions d'euros en raison des opérations de couverture du risque lié au CVA.

La VaR "Change" est en légère baisse et s'établit à 3 millions au 31 décembre 2015. En moyenne sur l'année, elle est de 4 millions d'euros, en hausse par rapport à 2014 dans un contexte de volatilité accrue des marchés.

La VaR "Actions" affiche une contribution marginale de 1 million d'euros, égale à celle observée à fin 2014.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2015, marquée par une plus grande volatilité du fait notamment des évolutions de paramètres de marché :

VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 01/01/2015 ET LE 31/12/2015

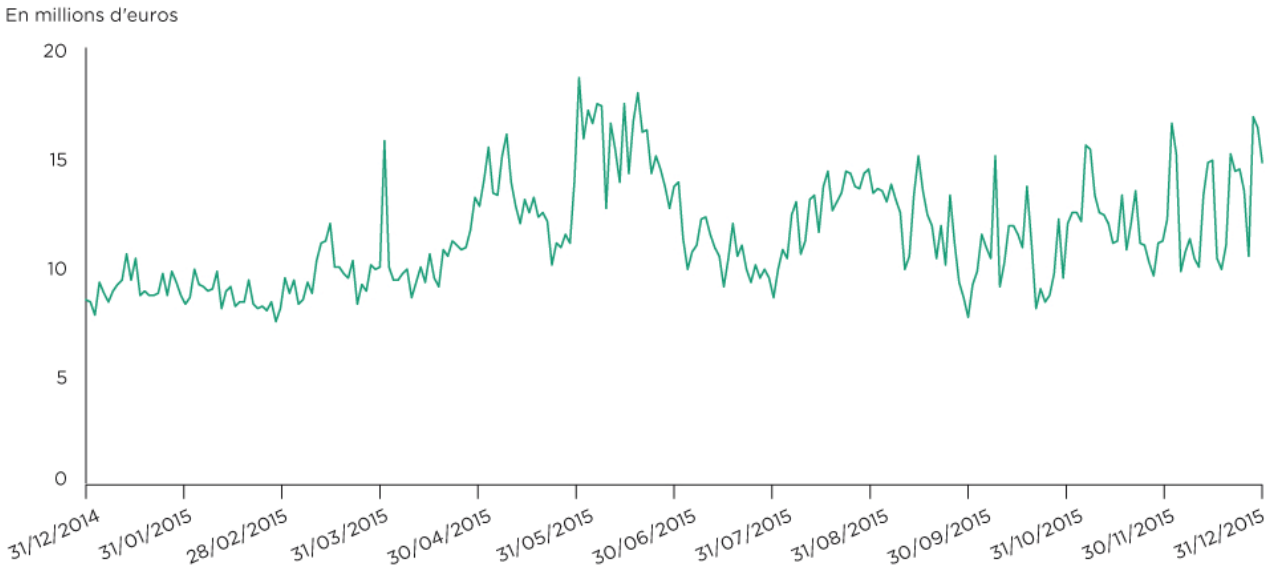

VaR stressée

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 :

ÉVOLUTION DE LA VAR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

(en millions d'euros)	31/12/2015	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2014
VaR stressée de Crédit Agricole CIB	20	13	27	19	13

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB sur l'année 2015 :

VAR STRESSÉE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 01/01/2015 ET LE 31/12/2015

À fin décembre 2015 la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB s'élève à 20 millions d'euros, en hausse de 7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014. En moyenne sur l'année, le niveau de la VaR stressée (19 millions d'euros) est légèrement supérieur à celui de l'année précédente (17 millions d'euros). Les évolutions constatées au cours de l'année sont liées aux variations des expositions au risque souverain d'une part et aux effets de compensation entre lignes produits d'autre part.

Exigence de fonds propres liée à l'IRC *(Incremental Risk Charge)*

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation) de Crédit Agricole CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	31/12/2015	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2014
IRC	141	141	399	237	234

Les évolutions de l'IRC au cours de l'année 2015 ont principalement reflété celles des expositions sur les obligations européennes souveraines, qui ont diminué à partir du deuxième trimestre.

V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits *cash* ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile* des volatilités actions/indices [(1)].

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2015 sont repris dans le tableau de la section IV cidessus.

La VaR de la ligne produit actions s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2015 comme en 2014.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du groupe Crédit Agricole détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. La note 10.2 des états financiers présente les méthodes de valorisation des actions comptabilisées en "actifs disponibles à la vente". Au 31 décembre 2015, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 31,5 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 24 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 16,3 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

(1) Le smile est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.

EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD*

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2015. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

I. Tableau de synthèse des expositions

	Actifs en prêts et créances					Actifs à la juste valeur			
(en millions d'euros)	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette	Catégorie comptable	Exposition brute	Décote	Exposition nette	Catégorie comptable
RMBS	22	(1)	0	21	(1)	25	(3)	22	
CMBS	3	0	0	3		2	0	2	
CDO super senior non couverts	672	(672)	0	0		1 369	(1 356)	13	(3)
CDO mezzanines non couverts	17	(17)	0	0	(2)	178	(178)	0	
CLO non couverts	2	0	0	2		65	0	65	
Protections acquises auprès de *monolines*						52	(32)	20	(4)
Protections acquises auprès de CDPC						0	0	0	

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle – titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle – titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat – obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat – instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

II. Asset Backed Securities (ABS) immobiliers

	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	0	0	25	22	0	0
Décote [1]	0	0	(2)	(1)	0	0
Exposition nette en millions d'euros	**0**	**0**	**23**	**21**	**0**	**0**
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	0	0	22	23	2	2
Décote	0	0	(2)	(3)	(0)	(0)
Exposition nette en millions d'euros	**0**	**0**	**20**	**20**	**2**	**2**
% *subprime* sous-jacents sur exposition nette	0 %	0 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA						
AA			4 %			100 %
A			96 %	49 %	100 %	
BBB				51 %		
BB						
B						
CCC						
CC						
C						
Non noté						

	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
CMBS (en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette [1]	0	0	0	0	3	3
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette	0	0	3	2	3	0

(1) Il n'y a plus de provision collective depuis le 31 décembre 2014.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur :

- 31 décembre 2015 : nominal = 9 millions d'euros ; juste valeur = 3 millions d'euros ;
- 31 décembre 2014 : nominal = 22 millions d'euros ; juste valeur = 6 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

III. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliqués sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

	Taux de pertes *subprime* produits en		
Date de clôture	2005	2006	2007
31/12/2012	50 %	60 %	60 %
31/12/2013	50 %	60 %	60 %
31/12/2014	50 %	60 %	60 %
31/12/2015	**50 %**	**60 %**	**60 %**

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que, les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

IV. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2015, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 13 millions d'euros sur les CDO super senior non couverts.

1. Décomposition des CDO super senior

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	**1 369**	**672**
Décote	1 356	672
Provision collective	0	0
Valeur nette	**13**	**0**
Valeur nette au 31/12/2014	***16***	***0***
Taux de décote (1)	99 %	100 %
Sous-jacent		
% des actifs *subprime* sous-jacents produits avant 2006	14 %	0 %
% des actifs *subprime* sous-jacents produits en 2006 et 2007	43 %	0 %
% des actifs Alt A sous-jacents	4 %	0 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	0 %	0 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

2. Autres expositions au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	65	(0)		65
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	2	(0)		2
CDO mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	178	(178)		0
CDO mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances (1)	17	(17)		0

(1) Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation d'un CDO anciennement comptabilisé en prêts et créances.

V. Protections

1. Protections auprès de monolines au 31 décembre 2015

1.1 EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE MONOLINES

	***Monolines* en couverture de :**				**Total protections acquises auprès de *monolines***
(en millions d'euros)	CDO résidentiels américains	CDO *corporate*	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	51		217	191	459
Montant notionnel brut des éléments couverts	51		217	191	459
Juste valeur des éléments couverts	39	(0)	215	153	407
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	**12**	**0**	**2**	**38**	**52**
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)		(1)	(30)	(32)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur *monolines*	**11**	**0**	**1**	**8**	**20**

1.2 RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR MONOLINES

Notation la plus basse émise par Standards & Poors ou Moody's au 31 décembre 2015.

Baa2 : Assured Guaranty Ltd
A3 : Assured Guaranty Corp (ACE Financial Solution)
N/R : CIFG

2. Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Company)

Au 31 décembre 2015, l'exposition nette auprès de CDPC est nulle (contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2014).

GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au niveau des Caisses régionales, leurs Conseil d'administration fixent des limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading, et déterminent les seuils d'alerte pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (Titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- Caisses régionales ;
- Groupe LCL ;
- Crédit Agricole S.A. ;
- Banques de proximité à l'international notamment Groupe Cariparma ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;

- CACEIS ;
- Amundi.

Le risque de taux porté par l'activité Assurance fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs propres à ce métier. Une mesure de l'impact d'un choc de taux instantané sur le niveau des fonds propres solvabilité 2 est réalisée sur le périmètre de Crédit Agricole Assurances. Cet indicateur est encadré par un seuil d'alerte.

2. Gouvernance

2.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX DES ENTITÉS

Chaque entité gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites des filiales de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Comité des risques Groupe.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

2.2 GESTION DU RISQUE DE TAUX DU GROUPE

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- il examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. proposées par la Direction de la gestion financière.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

3.1 MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement…).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale…).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le fait que ceux-ci doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place, pour les principales entités du Groupe, de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment).

3.2 DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

3.3 ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des *caps*, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal / taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2015 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2015)

(en milliards d'euros)	2016	2017-2021	2022-2026	> 2026
Impasses euros	(4,3)	(10,3)	2,0	(0,8)

Sur l'année 2016, le groupe Crédit Agricole est exposé à une hausse des taux de la zone euro et perdrait 43 millions d'euros pour une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une baisse de 0,1 % du PNB 2015 (contre une baisse de 19 millions d'euros, soit 0,1 % du PNB sur l'arrêté du 31 décembre 2014).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de 200 points de base est égal à 1 044 millions d'euros, soit 1,1 % des fonds propres prudentiels (***Tier 1*** + ***Tier 2***) du groupe Crédit Agricole après déduction des participations.

IMPASSES AUTRES DEVISES (AU 31 DÉCEMBRE 2015)

(en milliards d'euros)	2016	2017-2021	2022-2026	> 2026
Impasses autres devises [1]	4,4	2,1	1,2	0,3

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

L'impact d'un choc défavorable de 100 points de base sur les impasses des autres devises s'élève à - 44 millions d'euros sur 2016, soit 0,1 % du PNB 2015.

Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est exposé sont l'USD, le CHF, le PLN, le GBP, le MAD et l'EGP.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2015, en dollar US et devises liées au dollar US (dollar de Hong Kong par exemple), en livre sterling, franc suisse, en zloty polonais, dirham marocain et en yen japonais.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations des cours de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées afin d'obtenir une telle immunisation ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées quatre fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciels.

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tous types de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, calculé sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, fait ainsi l'objet d'un ***reporting*** mensuel transmis à l'ACPR depuis le premier trimestre de l'exercice 2014.

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, les comités actif-passif (ou leurs équivalents) de ces entités définissent un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à leurs activités. Ils peuvent également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

Le système a fait l'objet d'une revue en 2014, validée formellement au Conseil d'administration de décembre 2014 et comprenant :

- un allongement des horizons minimum de résistance aux scénarios de crise (ceux-ci intègrent des stress sur les refinancements de marché et des scénarios de fuite des dépôts, ainsi que les impacts contractuels d'une dégradation du groupe Crédit Agricole S.A. par les agences de notation) ;
- l'encadrement du taux d'actifs grevés sur les créances clientèle ;
- un seuil minimal d'excédent de ressources stables *vs* les actifs structurels issus de l'activité commerciale (*cf.* bilan *cash* ci-dessous).

3. Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables - CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (*cf. infra*). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit…) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

4. Données quantitatives

4.1 BILAN *CASH* AU 31 DÉCEMBRE 2015

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* est calculé trimestriellement.

Le bilan *cash* est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan *cash*, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, 82 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du *desk* titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent.

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources de marché long terme", sont retraitées pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

Les ressources de marché long terme augmentent de 4 milliards d'euros sur l'exercice. Ces variations s'inscrivent dans la politique de sécurisation du risque de liquidité du Groupe. On notera que parmi les opérations de refinancement Banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (*Targeted Longer Term Refinancing Operation*) sont intégrés dans les Ressources de marché long terme. En effet, la prorogation de l'extension du collatéral éligible au refinancement par la Banque centrale européenne (BCE) jusqu'à l'échéance du T-LTRO (septembre 2018) permet de l'assimiler à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

L'excédent de 108 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, immobilisation, ressources LT et fonds propres).

La hausse des actifs clientèle a été plus que compensée par celle des ressources du même type, ce qui a conduit à réduire le besoin de refinancement de marché de 7 milliards d'euros sur la période.

4.2 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les réserves de liquidité après décote se renforcent de 11 milliards d'euros sur l'exercice 2015 pour atteindre 257 milliards d'euros. Elles couvrent 257 % de l'endettement court terme à fin 2015, contre 203 % un an plus tôt. Par ailleurs, les 138 milliards d'euros de titres HQLA (*High Quality Liquid Assets*) après décote représentent 216 % de la dette court terme non replacée en Banques centrales.

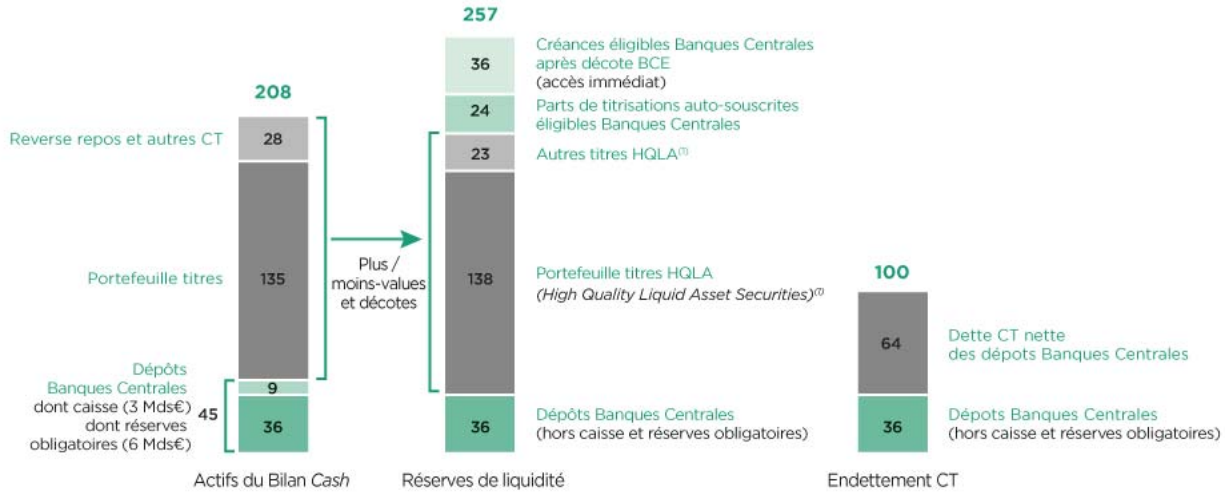

(1) Titres disponibles, liquéfiables sur le marché, valorisés après décote de liquéfaction.

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2015 comprennent :

- 36 milliards d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 24 milliards d'euros de parts de titrisation autodétenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;
- 36 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d'un montant de 161 milliards d'euros après décote. Ce portefeuille de titres est constitué au 31 décembre 2015 de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 138 milliards d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 23 milliards d'euros après décote de liquéfaction.

Les réserves de liquidité sur 2015 s'élèvent en moyenne à 262 milliards d'euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

4.3 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio à depuis le 1er octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter qui était de 60 % fin 2015 et qui est passé à 70 % au 1er janvier 2016.

Le groupe Crédit Agricole, comme la plupart des groupes bancaires européens, pilote déjà son LCR avec une cible supérieure à 100 %. Celui-ci s'établit au-delà de 110 % au 31 décembre 2015. Le ratio LCR de Crédit Agricole S.A. est également au-dessus de 110 % au 31 décembre 2015.

Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. À ce jour certaines pondérations font encore l'objet de discussions et la réglementation européenne n'a pas encore totalement défini ce ratio, qui fera l'objet d'un encadrement réglementaire en 2018.

En l'état actuel des textes et de notre compréhension, le groupe Crédit Agricole respecterait d'ores et déjà les exigences du ratio NSFR.

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2015

Les conditions de refinancement ont été bonnes au premier trimestre 2015, bénéficiant des programmes d'achat massifs de titres du secteur public par la BCE "Quantitative easing".

Au second trimestre, les incertitudes politiques liées à la situation en Grèce ont entraîné un élargissement des *spreads* de crédit dans des marchés illiquides. Les volumes d'émission sont restés très faibles pendant l'été avant de redémarrer en septembre, mais sur des niveaux de *spreads* de crédit élargis par rapport à la situation prévalant début 2015.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme.

Au 31 décembre 2015, les principaux émetteurs du Groupe ont émis 33,6 milliards d'euros de dette senior et de *Tier 2* dans le marché et les réseaux en 2015.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. a levé l'équivalent de 7,8 milliards d'euros de dette senior sur les marchés avec une durée moyenne de 6,8 ans :

- 4,8 milliards de dette senior *unsecured* (EMTN, USMTN, Samourai) avec une durée moyenne de 6,2 ans ;
- en complément des émissions senior *unsecured*, les émissions de dettes garanties par des créances collatéralisées par Crédit Agricole Home Loan SFH ont représenté 3 milliards d'euros, avec une durée moyenne de 7,8 ans.

Pour répondre aux futures exigences en matière de résolution, Crédit Agricole S.A. a émis en 2015 en *Tier 2* un montant de 3,8 milliards d'euros équivalent, avec en mars 2015 une émission double tranche EUR et USD pour un montant de 2 milliards d'euros et 1,5 milliard de dollars, en juin 2015 une émission triple tranche Samourai de 39,9 milliards de yens, et en septembre 2015 une émission de 120 millions CHF. Ces obligations, conformes à la nouvelle réglementation européenne (CRD 4/CRR), entrent dans le calcul des fonds propres *Tier 2* du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. et sont éligibles au ratio TLAC.

Au total, Crédit Agricole S.A. a ainsi levé sur les marchés l'équivalent de 11,6 milliards d'euros, en excès par rapport à son programme de refinancement, initialement fixé à 10 milliards d'euros (senior et subordonnées).

En termes de devises, ces émissions restent bien diversifiées : l'euro représente 54,5 % des émissions, le dollar US 25,6 %, le yen 10,6 %, le franc suisse 8 %, le dollar AUD 1,2 %, et la livre sterling 0,1 %.

Le Groupe a aussi poursuivi sa stratégie pour renforcer et développer l'accès à des ressources moyen long terme diversifiées, *via* notamment ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées, avec 17,6 milliards d'euros de dette senior levée en 2015, en complément des levées de marché de Crédit Agricole S.A.

En matière de dette senior :

- l'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales ainsi que les emprunts auprès des organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE, etc.) représentent 2 milliards d'euros au 31 décembre 2015 avec une durée moyenne de 13,1 ans ;
- Crédit Agricole CIB a émis 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a levé 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015, renforçant sa présence sur les marchés ABS européens, en cohérence avec ses objectifs d'autofinancement ;
- EFL a pour sa part réalisé 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2015 ;
- les émissions réalisées par Cariparma dans son réseau représentent 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Cariparma a également placé dans le marché une émission de *covered bonds* pour 1 milliard d'euros à 7,7 ans basée sur des prêts à l'habitat italiens.

Enfin, une première titrisation en cession parfaite de créances habitat françaises a été réalisée, pour un montant de 10 milliards d'euros, entièrement autosouscrite à des fins de réserves

La dette subordonnée au sein du Groupe a été gérée de manière active.

- Crédit Agricole Assurances a émis, en janvier 2015, 1 milliard d'euros de dette subordonnée perpétuelle *Tier 2* (grandfatherée en *Tier 1*).
- Crédit Agricole S.A. a remplacé des émissions de *Tier 2* placées dans le réseau des Caisses régionales par 3,4 milliards d'euros de nouveaux titres émis pendant l'année 2015. Les opérations CA Preferred Funding Trust I et III ont été remboursées pour respectivement 1,5 milliard de dollars US et 550 millions d'euros, ainsi qu'un TSS innovant pour 329 millions d'euros.

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur *(Fair Value Hedge)* et couverture de flux de trésorerie *(Cash Flow Hedge)*

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

  En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015			
Durée restant à courir	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**≥ 5 ans**	**Total**
Flux de trésorerie couverts	258	1 400	89	1 747

2. Couverture de l'investissement net en devise *(Net Investment Hedge)*

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*).

RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances, compte tenu de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, est plus spécifiquement exposé aux risques des marchés financiers, de nature actif-passif principalement, notamment ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés d'actions, au change, à la liquidité. Ses placements financiers l'exposent aussi au risque de contrepartie. Le Groupe est également soumis à des risques d'assurance de natures diverses. Enfin, il est soumis à des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution de ses processus.

I. Gouvernance et organisation de la gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole Assurances

Le système de gouvernance des risques du groupe Crédit Agricole Assurances (Crédit Agricole Assurances) est construit sur la base des principes suivants :

- il s'inscrit dans les lignes métiers Risques et contrôles du groupe Crédit Agricole S.A. (CASA), qu'elles soient hiérarchiques, comme la ligne métier Risques et contrôles permanents en charge du pilotage (encadrement, prévention) et du contrôle de 2e degré et la ligne métier Audit interne en charge du contrôle périodique, ou fonctionnelles, comme la ligne métier Conformité. En accord avec la réglementation assurances, la fonction actuarielle vient compléter ce dispositif ;
- il est piloté par la holding Crédit Agricole Assurances, qui porte les dispositifs Groupe de gestion des risques, supervise, grâce notamment aux éléments de *reporting* mis en place avec les filiales, et assure par des normes et principes Groupe la cohérence des systèmes de gestion des risques des filiales. La holding s'appuie sur les expertises au sein du groupe Crédit Agricole Assurances pour couvrir l'ensemble des risques avec une vision Groupe ;
- il est basé sur le principe de subsidiarité. Chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de son dispositif de gestion des risques solo, dans le respect des principes et règles Crédit Agricole S.A., des principes et règles de pilotage groupe Crédit Agricole Assurances et de la réglementation locale pour ce qui concerne les filiales à l'international.

La gouvernance des risques repose sur :

- les organes de gouvernance, Direction générale, composée du Directeur général et des seconds dirigeants effectifs, et Conseil d'administration, responsables *in fine* du respect par le groupe Crédit Agricole Assurances des dispositions légales et réglementaires de toute nature ;
- Le Comité exécutif Crédit Agricole Assurances est l'instance stratégique de la Direction générale du Groupe et s'appuie sur les Comités de direction des entités ainsi que des Comités stratégiques de niveau Groupe (notamment Comité financier, Comité des risques et du contrôle permanent, Comité ALTM) ;
- les 4 fonctions clés : Risques, Conformité, Fonction actuarielle, Audit interne. Elles sont incarnées, chacune, par un représentant qui a été désigné par le Directeur général et validé par le Conseil d'administration (sous réserve d'approbation par l'autorité de contrôle nationale compétente). Leur coordination est assurée par le Comité des Risques et du contrôle interne groupe Crédit Agricole Assurances. Les responsables des fonctions clés ont un accès direct au Conseil d'administration auquel elles présentent les résultats de leur activité *a minima* annuellement ;
- un dispositif de contrôle interne, défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations. Crédit Agricole Assurances fait valider par son Conseil d'administration ses politiques de risques ;
- le processus d'évaluation interne de la solvabilité et des risques du groupe Crédit Agricole Assurances (exercices ORSA préparatoires réalisés en 2014 et 2015). Les évaluations prospectives, réalisées sur l'horizon du plan moyen terme, permettent d'analyser les conséquences de situations adverses sur les indicateurs de pilotage du Groupe et de prendre si besoin les actions nécessaires.

1. Organisation de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances est piloté par le responsable Contrôles permanents et risques (RCPR) groupe Crédit Agricole Assurances, représentant de la fonction Risques groupe Crédit Agricole Assurances, rattaché fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur risques Groupe de Crédit Agricole S.A. Il s'appuie sur les RCPR des entités qui lui sont rattachés hiérarchiquement. Le fonctionnement de la ligne métier Risques assurances, est structuré selon une matricielle croisant les organisations de niveau entité avec les approches Groupe par type de risques.

L'organisation en ligne métier hiérarchique garantit l'indépendance, avec un rôle de "second regard" (émission d'avis), vis-à-vis des fonctions opérationnelles, qui gèrent les risques au quotidien, prennent les décisions et exercent le contrôle de premier niveau sur la bonne exécution de leurs processus.

2. Dispositif de gestion des risques

AU NIVEAU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le groupe Crédit Agricole Assurances s'est fixé un cadre d'appétence aux risques à respecter en 2016. Celui-ci, qui s'articule autour de trois dimensions solvabilité, résultat et valeur, est décliné en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de sa stratégie Risques.

La stratégie Risques du groupe Crédit Agricole Assurances formalise le dispositif d'encadrement des risques, et notamment les limites et seuils d'alerte, pour les différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers.

Elle est revue au moins annuellement, et validée, ainsi que le cadre d'appétence aux risques, par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances, après examen par le Comité des risques groupe Crédit Agricole S.A. (émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. et présidé par son Directeur général) des indicateurs et limites majeurs. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte et les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction générale de Crédit Agricole Assurances voire des Risques du groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort.

Le tableau de bord Risques Groupe trimestriel, complété par un *reporting* mensuel pour les risques financiers, qui s'alimentent à partir des indicateurs normalisés de pilotage des risques, permet de surveiller le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances et d'en identifier les éventuelles déviations.

Le holding Crédit Agricole Assurances a instauré les instances permettant de piloter de manière cohérente les risques au niveau Groupe : comité bimensuel de surveillance des risques, comité mensuel des risques financiers, revues de portefeuilles par type d'actifs, les éléments d'actualité étant présentés mensuellement au Comité exécutif.

Par ailleurs, un Comité méthodologie de niveau groupe Crédit Agricole Assurances, piloté par la ligne métier Risques, valide les méthodologies des modèles et indicateurs associés aux risques majeurs du groupe Crédit Agricole Assurances ou présentant des enjeux transverses pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Enfin, dans son rôle de supervision, la Direction risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. organise périodiquement, en présence du Directeur général de Crédit Agricole Assurances, des RCPR Groupe et des principales entités, une revue du dispositif de gestion et de contrôle des risques avec un focus sur les points d'actualité et projets en matière de risques pour le métier assurances.

AU NIVEAU ENTITÉS

Dans le respect du cadre Groupe, les compagnies définissent leurs propres processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques : cartographie des processus et des risques, stratégie risques déclinant, en fonction de leur appétence aux risques, les limites globales groupe Crédit Agricole Assurances selon un processus coordonné par la holding et les complétant, si besoin, par des limites visant à maîtriser leurs risques spécifiques.

Elles formalisent par ailleurs les politiques et procédures structurant de manière stricte la gestion de leurs risques (règles d'acceptation des risques lors de la souscription des contrats d'assurance, de provisionnement et de couverture des risques techniques par la réassurance, de gestion des sinistres…).

Pour les filiales à l'international, Crédit Agricole Assurances a élaboré un recueil de normes (standards), pour transposition par chaque entité, qui délimite le champ des décisions décentralisées et précise les règles à respecter en termes de process de décisions.

Pour la gestion opérationnelle de ses risques, chaque entité s'appuie sur des Comités périodiques (placement, ALM, technique, réassurance…) qui permettent de suivre, à partir des *reportings* établis par les métiers, l'évolution des risques, de présenter les études en appui à la gestion de ceux-ci et de formuler, si besoin, des propositions d'actions. Les incidents significatifs (dont dépassements de limites) donnent lieu à alerte, soit à la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A. (limites de niveau groupe Crédit Agricole Assurances), soit à la Direction générale de Crédit Agricole Assurances ou la Direction de l'entité, et font l'objet de mesures de régularisation.

Le dispositif de gestion des risques est examiné lors des Comités des risques et du contrôle interne de chaque filiale, à la lumière des résultats des contrôles permanents, de l'analyse de leur tableau de bord risques et des conclusions des missions de contrôle périodique.

II. Risques de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International (Italie principalement), le groupe Crédit Agricole Assurances est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Les risques de marché auxquels est soumis le groupe Crédit Agricole Assurances sont de plusieurs natures :

- risque de taux d'intérêt ;
- risques actions ;
- risque de change ;
- risque de contrepartie, sous l'angle à la fois du risque de défaut (émetteurs des obligations en portefeuille, contreparties d'opérations de marché de gré à gré) et d'évolution du *spread* rémunérant le risque émetteur. Ce risque est détaillé dans une section spécifique.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance-vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher…).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi spécifique.

Ainsi, la politique financière du groupe Crédit Agricole Assurances combine un cadrage actif-passif basé sur des études de type "rendement/risques" et "scénarios de stress", pour dégager les caractéristiques des montants à placer, les contraintes et objectifs sur les horizons court/moyen et long terme, et un diagnostic de marché, accompagné de scénarios économiques, pour identifier les opportunités et contraintes en termes d'environnement et de marchés. Le cadrage actif-passif vise à concilier la préservation des équilibres ALM, le pilotage du résultat pour l'actionnaire, et la recherche de rendement pour les assurés.

La Direction des investissements, au sein de la holding Crédit Agricole Assurances, contribue à l'élaboration de la politique de placement du groupe Crédit Agricole Assurances, ainsi que de celles des filiales (prenant en compte leurs propres contraintes ALM et objectifs financiers), soumises pour validation à leurs Conseils

d'administration respectifs, et en suit la mise en œuvre. À ce titre, elle assure notamment la supervision des prestations de gestion des placements déléguées à Amundi (mandats de gestion confiés par les compagnies). Par ailleurs, elle réalise en direct (hors mandat) des investissements, dans une optique de diversification, pour le compte des compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances (immobilier tout particulièrement).

1. Risque de taux d'intérêt

NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

Le risque de taux traduit l'impact sur la valeur du portefeuille obligataire de mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt.

Le portefeuille obligataire, hors unités de compte, du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 222 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 204 milliards d'euros fin 2014.

Le risque de taux au sein des compagnies d'assurance-vie est intrinsèquement lié aux interactions entre l'actif (gestion financière) et le passif (comportement des assurés) et sa gestion nécessite une approche globale combinant stratégie financière, constitution de réserves, politique commerciale et de résultat. Crédit Agricole Assurances s'appuie sur un dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt comportant des limites de risques ainsi qu'une gouvernance associée (Comité actif-passif, présentation de scénarios de stress en Conseil d'administration…).

Une évolution durable à la baisse des taux pèse sur la rentabilité des investissements, avec un impact éventuel sur le résultat de la compagnie si le rendement courant du portefeuille de placements ne permet plus de servir les taux garantis et de prélever les marges sur contrat. Les risques liés aux taux minimums garantis sont traités en France au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.

Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers face au risque à la baisse des taux :

- modération des niveaux de taux minimum garantis (TMG) : le groupe Crédit Agricole Assurances a arrêté la production de contrats avec des TMG non nuls (depuis 2000 pour la principale compagnie vie française), de sorte que le TMG moyen est en baisse régulière ;
- couverture financière par des actifs obligataires et des *swaps/swaptions* pour gérer le risque de réinvestissement ;
- diversification prudente des actifs de placement.

Le risque consécutif à la hausse des taux d'intérêt est principalement lié au comportement des assurés : un décalage entre le taux de rendement qui peut être servi par l'assureur (lié au taux des obligations déjà en stock) et celui attendu par les assurés dans un environnement de taux élevé, voire celui procuré par d'autres placements d'épargne, peut se matérialiser par une vague de rachats anticipés des contrats. Si l'assureur était contraint de céder des actifs, notamment obligataires, en moins-values latentes (ce qui engendrerait des pertes pour l'assureur), le taux de rendement du portefeuille s'en trouverait diminué, avec le risque de déclenchement de nouvelles vagues de rachats.

Crédit Agricole Assurances met de même en œuvre des mesures face au risque de hausse des taux :

- ajustement de la duration en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- conservation de liquidités ou de placements mobilisables avec un faible risque de moins-value ;
- gestion dynamique du portefeuille de placements et constitution de réserves donnant la capacité de rehausser le rendement (réserve de capitalisation, provision pour participation aux excédents - PPE) ;
- couverture à la hausse des taux *via* des *caps* : cette stratégie permet de compenser la moindre rémunération du portefeuille obligataire par les compléments de production financière générés par ces instruments de couverture (plus du quart du portefeuille obligataire de la principale compagnie vie couvert) ;
- fidélisation des clients afin de limiter les rachats anticipés.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Passifs techniques

Les passifs techniques du groupe Crédit Agricole Assurances sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de compte) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Placements financiers

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt est la suivante (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

	31/12/2015		31/12/2014	
(en millions d'euros)	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
Hausse de 100 pdp des taux sans risques	(62)	(1 221)	(123)	(957)
Baisse de 100 pdp des taux sans risques	98	1 206	102	958

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en *trading*, la sensibilité est reprise en résultat.

Dettes de financement

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont principalement rémunérés à taux fixe, les intérêts ne sont donc peu sensibles aux variations de taux.

2. Risques actions et autres actifs dits de diversification

NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

L'exposition aux marchés actions et autres actifs dits de diversification (*private equity* et infrastructures cotées ou non, immobilier et gestion alternative) permet de capter le rendement de ces marchés (avec notamment une faible corrélation de l'immobilier par rapport aux autres classes d'actifs) mais induit un risque de volatilité en termes de valorisation et, donc, de provisionnement comptable susceptible d'impacter la rémunération des assurés (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité). Pour contenir cet effet, pour les portefeuilles vie notamment, des études d'allocations sont menées visant à déterminer un plafond pour la part de ces actifs de diversification et un niveau de volatilité à ne pas dépasser.

Les actions et autres actifs de diversification sont détenus en direct ou à travers des OPCVM dédiés au groupe Crédit Agricole Assurances permettant une diversification géographique, dans le respect des politiques de risques correspondantes. Divers jeux de limites (par classe d'actifs et globalement pour la diversification) et règles de concentration encadrent l'exposition à ces actifs.

Les principales classes d'actifs composant le portefeuille global sont présentées en note 6.4 des comptes consolidés.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE ACTIONS

La sensibilité au risque actions du groupe Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions, est la suivante (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

	31/12/2015		31/12/2014	
(en millions d'euros)	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
Hausse de 10 % des marchés actions	33	124	77	148
Baisse de 10 % des marchés actions	(38)	(124)	(83)	(148)

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de compte ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

3. Risque de change

La sensibilité au risque de change du groupe Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres	Impact Résultat net	Impact Capitaux Propres
Sensibilité de change sur les instruments financiers : + 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	(14)	15	(15)	18
Sensibilité de change sur les instruments financiers : - 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	11	(12)	12	(15)

L'exposition au risque de change de Crédit Agricole Assurances est de deux natures :

- une exposition structurelle limitée : en yen sur sa filiale CA Life Japan, avec un ratio de couverture de 96 % (exposition nette très limitée de 265 millions de yens à fin 2015 soit un équivalent de 2 millions d'euros), et en PLN sur la filiale CA Insurance Poland, avec un ratio de couverture de 97,5 % (exposition nette de 0,7 million de zlotys polonais, soit un équivalent de 0,2 million d'euros) ;
- une exposition opérationnelle résultant de la non-congruence entre la devise d'un actif et celle de ses engagements au passif : le portefeuille global du groupe Crédit Agricole Assurances, en représentation d'engagements en euro est essentiellement investi en instruments financiers libellés en euro. Toutefois, l'optimisation du couple rendement/risque amène, dans les fonds dédiés, à chercher à bénéficier de décalages de croissance anticipés entre grandes zones géographiques. La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés par des ventes à terme, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur une devise. Globalement l'exposition de change au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et une sous-limite pour les devises émergentes. À fin 2015, l'exposition réelle était peu significative (moins de 0,3 % du portefeuille global), principalement sur des devises émergentes.

4. Risque de liquidité

NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

Pour être en mesure de couvrir les passifs exigibles, les compagnies combinent plusieurs approches.

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs dont les marchés sont peu profonds comme, par exemple, le *private equity*, les obligations non notées, la gestion alternative…).

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif-passif :

- pour les compagnies vie, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats/décès), ces dispositifs encadrent la liquidité à long terme (suivi et limitation des *gaps* annuels de trésorerie en *run-off*), à moyen terme (taux dit de "réactivité") et, en cas d'incertitude sur la collecte nette, à court terme (liquidités à une semaine, et à un mois avec suivi journalier des rachats). Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également prévus (possibilité de mise en pensions avec collatéral en *cash* voire actifs éligibles BCE) ;
- pour les compagnies non-vie, des liquidités ou des actifs peu réactifs sont conservés, dont la part est dimensionnée pour répondre à un choc de passif.

Le taux dit de "réactivité" mesure la capacité à mobiliser des actifs courts à moins de deux ans ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital ; il est régulièrement mesuré et comparé à un seuil fixé par chaque compagnie vie.

Dans le contexte actuel de collecte soutenue, il n'y a pas nécessité d'activer le dispositif de surveillance à court terme.

PROFIL DES ÉCHÉANCES DU PORTEFEUILLE DES PLACEMENTS FINANCIERS

La note 6.7 des comptes consolidés présente l'échéancier du portefeuille obligataire (hors contrats UC).

VENTILATION DES PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La note 6.24 des comptes consolidés fournit des informations sur l'échéancier estimé des passifs d'assurance de Crédit Agricole Assurances (hors les contrats UC dont le risque est porté par les assurés).

FINANCEMENT

En tant que holding, Crédit Agricole Assurances assure le refinancement des filiales afin de leur permettre de satisfaire à leur exigence de solvabilité et de mener leur gestion opérationnelle en termes de besoins de trésorerie. Elle se refinance elle-même auprès de son actionnaire CA S.A. et depuis 2014 en émettant des dettes subordonnées directement sur le marché.

La structure de ses dettes de financement et leur ventilation par échéance figure à la note 6.20 des comptes consolidés.

III. Risque de contrepartie

Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers. Le risque de contrepartie sur les créances des réassureurs est abordé dans la section sur les risques d'assurance.

L'analyse du risque de contrepartie pour les émetteurs et pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) est effectuée par les équipes Risques d'Amundi, dans le cadre des mandats de gestion confiés par les compagnies à Amundi.

Le risque de contrepartie est maîtrisé, tant au niveau global groupe Crédit Agricole Assurances qu'au niveau des portefeuilles de chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances, par le biais de limites portant sur la notation, les concentrations émetteurs, sectorielles.

Ainsi, sont définies des limites encadrant la répartition des émissions dans les différentes tranches de notation. La notation utilisée est celle dite "solvabilité 2" correspondant à la seconde meilleure des trois notations S&P, Moody's et Fitch. La part des émissions "haut rendement" détenues en direct (y compris après survenance d'une dégradation sans remise en cause de la capacité de remboursement) ou à travers des fonds spécialisés est strictement contrainte, seules des émissions *a minima* BB étant autorisées à l'achat. Dans le cadre de la réorientation depuis mi-2012 des placements taux vers les obligations émises par des entreprises, sous contrainte d'un maximum d'exposition à respecter sur ce secteur, l'univers a été élargi à des émetteurs non notés par une agence externe mais bénéficiant d'une notation interne CA S.A. équivalente *a minima* à *investment grade* (BBB-), selon un process de sélection rigoureux et pour une proportion limitée (moins de 4 % du portefeuille à fin 2015).

Le portefeuille obligataire (hors unités de compte) ventilé par notation financière se présente ainsi :

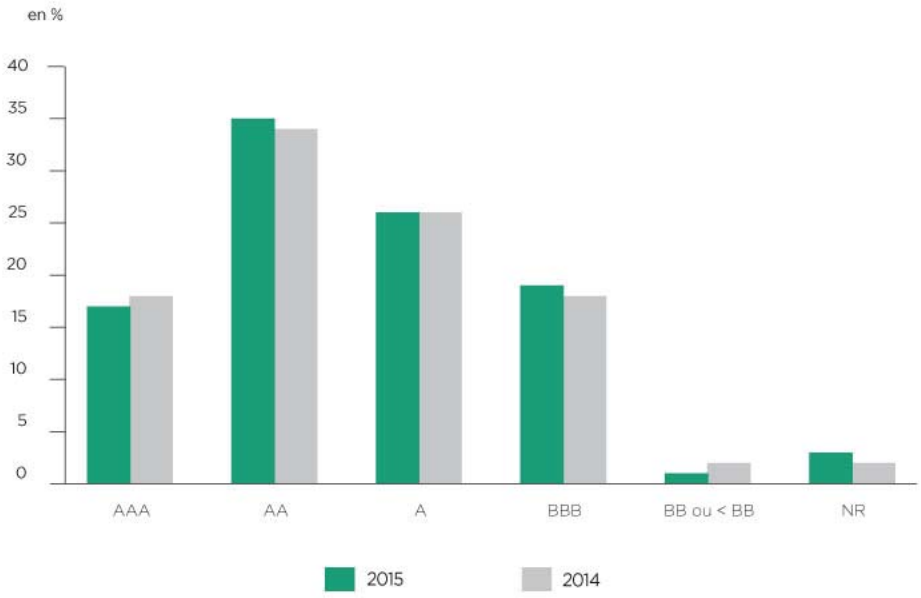

La concentration sur un même émetteur (actions et instruments de taux) ne peut dépasser un pourcentage du portefeuille global fixé en fonction de la nature et la qualité de l'émetteur. La diversification à l'intérieur des tranches de notation A et BBB est de surcroît assurée en limitant le poids des dix premiers émetteurs. Des revues trimestrielles sont menées avec les équipes Risques d'Amundi, d'une part, et avec la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A., d'autre part.

Les concentrations sur les souverains et assimilés font l'objet de limites individuelles en liaison avec le poids de la dette dans le PIB et la notation pays. Depuis plusieurs années, la politique de gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'est attachée à réduire l'exposition sur les souverains et assimilés des pays "fragilisés" de la zone euro (Grèce, Italie, Irlande, Portugal, Espagne). Ainsi, Crédit Agricole Assurances ne détient plus de position en Grèce ni au Portugal. La détention en souverain italien est essentiellement domestique, concentrée chez la filiale vie italienne. Les expositions résiduelles à fin 2015 s'établissent à 7,8 milliards d'euros et sont détaillées dans la note 6.6 des comptes consolidés. Les expositions au risque non souverain de ces pays fragilisés ont été gérées de manière conservatrice et sélective quant aux émetteurs autorisés à l'achat (quelques industriels italiens et espagnols).

Pour les produits dérivés négociés de gré à gré auxquels les compagnies peuvent recourir pour couvrir des expositions au risque de taux présentes dans leurs bilans, la maîtrise du risque de contrepartie est assurée par la mise en place de contrats de collatéraux en *cash*.

IV. Risques d'assurance

Les activités d'assurance exposent le groupe Crédit Agricole Assurances à des risques concernant principalement la souscription, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

La maîtrise des risques lors de la conception d'un nouveau produit d'assurance, ou en cas d'évolution significative des caractéristiques d'un produit existant, est assurée dans chaque entité par une démarche associant l'ensemble des Directions opérationnelles concernées ainsi que les Risques, la Conformité et le Juridique, avec la validation du produit dans un Comité *ad hoc* (Comité nouvelle activité et nouveau produit).

1. Risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon qu'il s'agit d'assurance-vie ou non-vie :

RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE-VIE

Crédit Agricole Assurances est exposé, au travers de ses activités d'Épargne, Retraite et Prévoyance et des garanties vie associées à ses contrats d'assurance emprunteurs, aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité de travail, dépendance et invalidité), au risque de chargement (insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs) mais surtout au risque comportemental de rachat (par exemple, suite à un mouvement de défiance à l'encontre du groupe Crédit Agricole).

En effet, les provisions techniques vie, majoritairement portées par les compagnies françaises, proviennent essentiellement des opérations d'épargne en euro ou en unité de compte (UC). Pour la plupart des contrats en UC, l'assuré supporte directement le risque de fluctuation de la valeur des supports sous-jacents. Certains contrats peuvent toutefois prévoir une garantie plancher en cas de décès ; celle-ci expose alors l'assureur à un risque financier, en liaison avec la valorisation des UC du contrat et la probabilité de décès de l'assuré, qui fait l'objet d'une provision technique spécifique.

En épargne, les taux de rachats sont surveillés au niveau de chaque compagnie vie, ainsi qu'au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances, et comparés aux taux de rachats structurels établis sur la base des historiques ainsi qu'à ceux du marché.

En ce qui concerne la prévoyance, l'emprunteur et les rentes, la politique de souscription, qui définit les risques assurés et les conditions de souscription (cible clientèle, exclusions de garanties) et les normes de tarification (notamment les tables statistiques utilisées construites à partir de statistiques nationales, internationales ou de tables d'expérience) contribuent à la maîtrise du risque.

Le risque "catastrophe", lié à un choc de mortalité (pandémie par exemple) serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. La filiale française vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau commun des assurances collectives) tant en décès collectif qu'en prévoyance individuelle et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque d'invalidité.

RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE NON-VIE

En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs, Crédit Agricole Assurances est plus particulièrement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'il ait pour origine le risque de catastrophe (notamment climatique) ou la survenance de sinistres individuels de montant élevé.

La politique de souscription définit, pour les partenaires en charge de la distribution, le cadre d'acceptation des risques (avec l'objectif d'assurer une sélection adéquate des risques souscrits et leur mutualisation au sein du portefeuille de contrats pour optimiser les marges techniques). Les règles et modalités de tarification sont également formalisées.

Le rapport entre le montant des sinistres déclarés et les primes est comparé aux objectifs. Cela constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque pour identifier, si besoin, les axes d'amélioration du résultat technique.

En assurances non-vie, le risque de concentration, qui se traduirait par un cumul d'indemnités à payer lors d'un sinistre, peut provenir :

- de cumuls de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur le même objet de risque ;
- de cumuls de sinistres dans lesquels des contrats sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole Assurances sur des objets de risques différents susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et, d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières liées à la survenance d'un événement de risques majeur (tempête, catastrophe naturelle…), la politique de réassurance (*cf.* ci-après risque de réassurance) prenant en compte cette dimension.

2. Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement caractérise le risque d'écart entre les provisions constituées et les provisions nécessaires pour couvrir les engagements. Il peut être lié à l'évaluation du risque (volatilité introduite par les taux d'actualisation, évolutions réglementaires, risques nouveaux pour lesquels on dispose de peu de profondeur statistique…) ou une modification des facteurs de risque (vieillissement de la population, par exemple, en dépendance ou en santé, renforcement de la jurisprudence pour la responsabilité civile professionnelle, l'indemnisation des dommages corporels…).

La politique de provisionnement établie par chacune des compagnies vise à garantir une appréciation prudente de la charge des sinistres survenus et à survenir, afin que les provisions comptables aient une probabilité élevée d'être suffisantes pour couvrir la charge finale.

Les méthodes de constitution des provisions (dossier par dossier) pour les sinistres IARD, fonction des produits et des garanties impactées, sont documentées et les règles de gestion appliquées par les gestionnaires de sinistres sont décrites dans des manuels.

Les choix de méthodes statistiques d'estimation des provisions comptables (intégrant notamment les provisions pour tardifs) sont justifiés à chaque arrêté.

Le plan de contrôle permanent local couvre le contrôle de la politique de provisionnement.

Les Commissaires aux comptes font une revue actuarielle des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

La ventilation des provisions techniques relatives à des contrats d'assurance-vie et non-vie est présentée en note 6.24 des comptes consolidés.

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte (l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendant des conditions de marché susceptibles de varier de manière significative).

Chaque compagnie établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat ; celle-ci intègre des principes de maîtrise des risques homogènes au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances qui consistent à :

- contracter avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs au niveau groupe Crédit Agricole Assurances ;
- assurer une correcte dispersion des primes cédées entre réassureurs ;
- suivre la bonne adéquation de la couverture, par la réassurance, des engagements pris envers les assurés et des résultats de la réassurance traité par traité.

Les plans de réassurance sont revus annuellement en Conseil d'administration au niveau de chaque filiale.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élèvent à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2015, stables par rapport à fin 2014.

Leur ventilation par notation financière des réassureurs se présente comme suit :

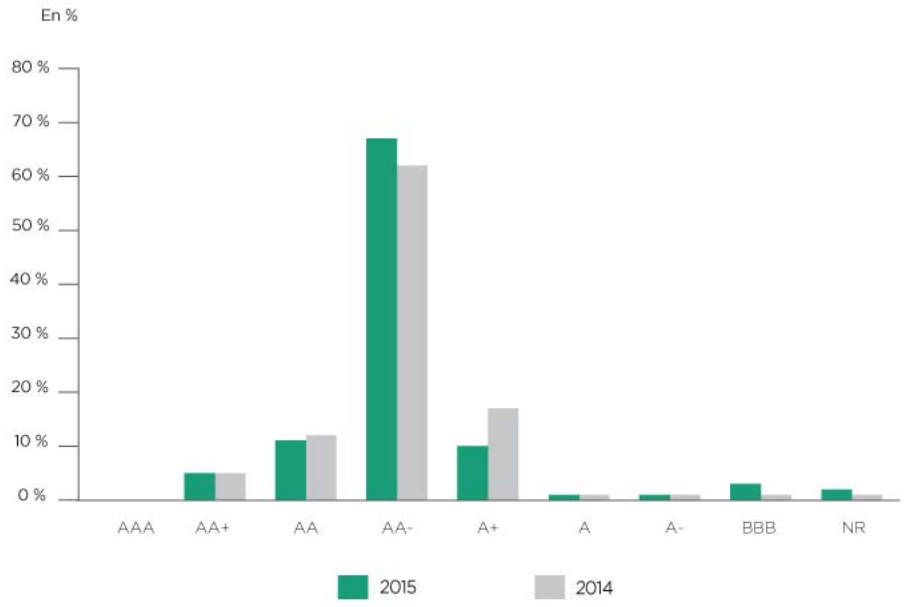

4. Risques émergents

La veille permanente sur les risques relatifs à l'assurance est conduite par la Direction des risques, en lien avec les autres Directions métiers et le service juridique.

Le Comité de surveillance des risques, qui réunit bimensuellement l'ensemble des responsables Risques et contrôles permanents, a également pour objectif d'anticiper les évolutions de l'environnement réglementaire, juridique, et d'identifier les risques émergents.

Cette veille s'alimente de sources multiples (recherches économiques, analyses internes et externes, notamment provenant de cabinets de *consulting*, études publiées par l'ACPR, l'EIOPA…).

V. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de chaque entité, y compris la holding, comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle 2. Les impacts à la fois financiers et non financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A. et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;
- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du personnel, Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Celui-ci répond aux normes groupe Crédit Agricole S.A., avec l'adoption de la solution du groupe Crédit Agricole S.A. pour le site de repli utilisateurs, un plan de secours informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du groupe Crédit Agricole S.A. ; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) est en cours de déploiement.

Une politique générale d'externalisation et de sous-traitance du groupe Crédit Agricole Assurances, décrivant entre autres le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance, a été établie et déclinée par les entités.

VI. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire (sur les titres en matière de franchissement de seuils et de déclarations réglementaires notamment, CNIL…), des normes professionnelles et déontologiques, des règles de protection de la clientèle ou encore des obligations en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme. Ils font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels des entités.

Dans chaque entité, le responsable de la Conformité est en charge de l'élaboration des procédures, qui déclinent le corpus émis par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. Il déploie également les formations et le dispositif de contrôle dédié qui vise à la maîtrise de ces risques, ainsi qu'à la prévention du risque de fraude, avec l'objectif constant de limiter les impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) et de préserver la réputation du groupe Crédit Agricole Assurances. À cet égard, le lancement de nouvelles activités, la création de nouveaux produits sont sécurisés par les Comités nouvelles activités et nouveaux produits, mis en place dans chaque entité, qui examinent notamment, pour les produits, les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs.

Le pilotage de niveau Groupe s'exerce à travers des instances de coordination et couvre également la conduite des projets réglementaires lancés par le groupe Crédit Agricole S.A.

Qu'il s'agisse de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou encore de la protection de la clientèle, une coordination renforcée avec les distributeurs (Caisses régionales, LCL, autres réseaux à l'international) a été mise en place pour définir les rôles et responsabilités et assurer la mise en œuvre de contrôles garantissant la bonne application des procédures incombant à chacune des parties.

VII. Risques juridiques

La Direction juridique des compagnies assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes Directions métiers.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Crédit Agricole Assurances a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe Crédit Agricole Assurances.

À la connaissance de Crédit Agricole Assurances, aucun litige significatif n'est à mentionner.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :

- supervision du dispositif par la Direction générale (*via* le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence aux risques mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne).

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles :

- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque :
  - la fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central,
  - dans le cadre de la prévention et de la détection du risque opérationnel, une communication mensuelle (Mensuel des alertes Risque opérationnel) des différentes alertes reçues dans le Groupe ainsi que des alertes externes pertinentes a été également mise en place auprès des entités du Groupe ;
- calcul et *reporting* réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité ;
- production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers mais également les profils d'exposition différenciés par entité/type de métier.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les trois briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels et contrôles permanents) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un *reporting* dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central.

II. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos et les Caisse régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 87% des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type ***Loss Distribution Approach***.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités…) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements en diffusant une sélection de 8 à 10 pertes chaque mois *via* le Mensuel des alertes Risque opérationnel,
  - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont chacun fait l'objet de d'une mission d'audit externe de la BCE au 2e semestre 2015. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe ainsi que certains axes de progrès.

III. Exposition

RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2013 À 2015)

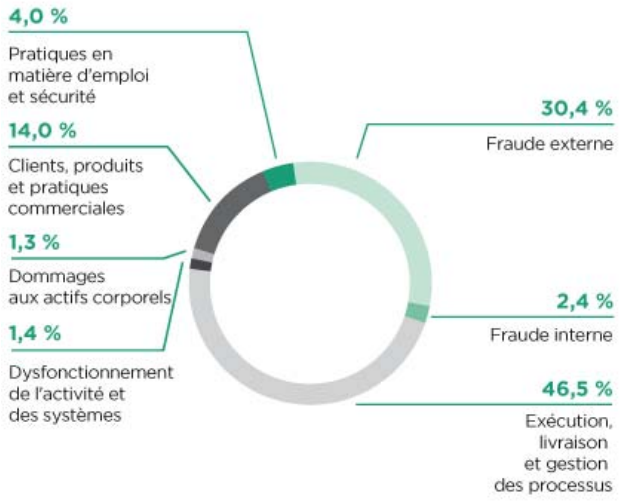

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs…), mais aussi en raison de sanctions en matière fiscale ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures…), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) ;
- une exposition liée au risque juridique et de non-conformité (litiges pour : non-respect de l'intérêt du client, soutien abusif, inadaptation du produit/service aux besoins du client, etc.).

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du groupe Crédit Agricole au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 1 million d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PONDÉRÉS PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2013 À 2015)

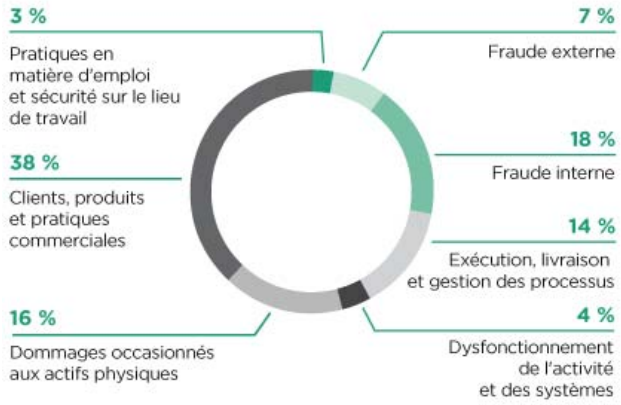

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour ses filiales et par la CAMCA pour les Caisses régionales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également la couverture des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques ; les autres risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont complétés par des polices de Responsabilité Civile Exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2015.

Les polices "éligibles Bâle 3" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité sur certains programmes qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la Conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1er août 2003.

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE 3

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation prudentielle, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Le règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 de la Commission du 20 décembre 2013 définit des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements assujettis, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son actualisation du Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

Dans l'ensemble du Pilier 3 publié au 31 décembre 2015, les données à fin 2014 sont présentées telles que publiées dans le Document de référence 2014, c'est-à-dire avant application d'IFRIC 21. Cette application a donné lieu à un *pro forma* des capitaux propres, l'écart s'élevant à + 59 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont + 58 millions en capitaux propres part du Groupe (*cf.* note 11 des comptes consolidés intermédiaires).

La table de concordance de l'EDTF est présentée dans le rapport consolidé sur les facteurs de risque et le Pilier 3 disponible sur le site web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement qui sont agréés pour fournir les services et les activités d'investissement visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage à CRR/CRD 4 ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1er janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

II. Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités *ad hoc* prudentiellement mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes IFRS 11, restent prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015".

TABLEAU 1 – DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Traitement prudentiel de ces participations par mise en équivalence, le Groupe étant reconnu "conglomérat financier" : ● pondération des instruments de CET1 à 370 % avec calcul de l'*EL equity* à hauteur de 2,4 % ; ● déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs. En contrepartie, comme précédemment, le groupe Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole sont soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	● Mise en équivalence ● Titres de participation dans les établissements de crédit	● Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. ● Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et T2, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP	Intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

TABLEAU 2 – PASSAGE DU BILAN CONSOLIDÉ COMPTABLE AU PRUDENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en millions d'euros)	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels [1]	Périmètre prudentiel [2]
Caisses, Banques centrales	39 262	37	39 299
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	344 468	(82 288)	262 180
Instruments dérivés de couverture	27 167	(753)	26 414
Actifs financiers disponibles à la vente	322 872	(205 535)	117 337
Prêts et créances sur les établissements de crédit	89 433	(2 992)	86 441
Prêts et créances sur la clientèle	740 386	(200)	740 186
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 452	24	16 476
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	30 629	(13 554)	17 075
Actifs d'impôt courant et différés	6 189	789	6 978
Compte de régularisation et actifs divers	46 259	(1 671)	44 588
Actifs non courants destinés à être cédés	441	(399)	42
Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence	6 570	10 044	16 614
Immobilisations	14 542	(5 156)	9 386
Écart d'acquisition	14 189	(859)	13 330
ACTIF	**1 698 859**	**(302 513)**	**1 396 346**
Banques centrales	3 853	-	3 853
Passifs à la juste valeur par résultat	250 193	(3 688)	246 505
Instruments dérivés de couverture	29 787	118	29 905
Dettes envers les établissements de crédit	92 909	(9 431)	83 478
Dettes envers la clientèle	663 135	9 452	672 587
Dettes représentées par un titre	167 810	987	168 797
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 063	(743)	14 320
Passifs d'impôts courants et différés	2 505	220	2 725
Compte de régularisation et passifs divers	45 881	(3 849)	42 032
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	385	(359)	26
Provision technique des entreprises d'assurance	294 799	(294 798)	1
Provisions	6 112	30	6 142
Dettes subordonnées	29 006	1 113	30 119
Total dettes	**1 601 438**	**(300 948)**	**1 300 490**
Total capitaux propres	**97 421**	**(1 565)**	**95 856**
Capitaux propres part du Groupe	92 890	160	93 050
Participations ne donnant pas le contrôle	4 531	(1 725)	2 806
PASSIF	**1 698 859**	**(302 513)**	**1 396 346**

(1) Sociétés d'assurances mises en équivalence, filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces filiales.

(2) Déclaration Finrep.

III. Cadre prudentiel (CRR/CRD 4)

Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRR/CRD 4) par rapport à Bâle 2

Renforçant le dispositif prudentiel, Bâle 3 conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au *Journal Officiel* de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

A. AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres, en Bâle 3 **non phasé**(1), sont calculés en prenant en compte les évolutions suivantes par rapport au 31 décembre 2013 en Bâle 2.5 :

1. suppression de la majorité des **filtres prudentiels,** notamment en ce qui concerne les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les titres de dettes disponibles à la vente. Par exception, les plus et moins-values des opérations de couverture de flux de trésorerie et celles dues à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement (passifs évalués à la juste valeur) restent filtrées. Pour les tableaux présentés ci-après, projetés en 2022, date à laquelle IAS 39 ne sera plus en vigueur, les plus et moins-values latentes sur les titres de dette souveraine ne sont pas filtrées. De plus, un filtre est introduit au titre du DVA (variation de valeur due à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement sur les instruments dérivés au passif du bilan) ;
2. écrêtage des **intérêts minoritaires** et autres instruments de fonds propres émis par une filiale éligible(2) excédant les fonds propres nécessaires à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale. Cet écrêtage s'applique à chaque compartiment de fonds propres. Par ailleurs, les intérêts minoritaires non éligibles sont exclus ;
3. déduction du CET1 des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des déficits reportables** ;
4. déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un **déficit de provisions par rapport aux pertes attendues** (***expected loss*** "EL"), calculé en distinguant les encours sains et les encours en défaut ;
5. déduction du CET1 des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des différences temporelles** au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1. Cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 %. Les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondérés à 250 %) ;
6. déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les **participations financières supérieures à 10 %** (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1, le traitement étant identique à celui décrit au point précédent :
   - la déduction porte sur les participations directes supérieures à 10 % et les participations indirectes (notamment à travers des OPCVM). Ces dernières font maintenant l'objet d'un traitement sous forme de déduction et non plus d'emplois pondérés. Leur montant est additionné à celui des participations financières directes ci-dessus, dans le cas où elles sont identifiées comme participations financières. À défaut, la part actions, voire la totalité du portefeuille de l'OPCVM est déduit du CET1 sans application de la franchise,
   - en ce qui concerne les participations dans les assurances, elles sont traitées en emplois pondérés avec une pondération de 370 % si elles font partie du conglomérat. Dans le cas contraire, elles sont intégrées aux autres participations dans le secteur financier et donc déduites du CET1 pour la part excédant le mécanisme de double franchise décrit précédemment ;
7. restriction des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 aux **instruments de dette hybride** qui répondent à des critères d'inclusion pour être éligibles en Bâle 3 ;
8. **corrections de valeur** découlant de l'évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : les établissements doivent appliquer le principe de prudence et ajuster le montant de leurs actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur (*prudent valuation*).

Certains de ces éléments font par ailleurs l'objet d'une mise en application progressive ou "phasée" décrite ci-dessous au point IV.

B. AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR/CRD 4) a introduit au 1er janvier 2014 des modifications sur le calcul des emplois pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :

- du risque de variation de prix de marché sur les opérations de dérivés liés à la qualité de crédit de la contrepartie (CVA – *Credit Valuation Adjustment*) ;
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation) ;
- des notations externes dont la référence est modifiée pour le calcul de la pondération des contreparties financières en méthode Standard ;
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode *Internal Rating Based* ;
- du renforcement des mesures de détection et de suivi du risque de corrélation ;
- d'un traitement préférentiel des expositions sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Par ailleurs, les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49 du CRR. En ce qui concerne le groupe Crédit Agricole, la pondération est à 370 % étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA).

(1) Tels qu'ils seraient calculés en 2022 après la période de transition.

(2) Établissement de crédit et certaines activités d'investissement.

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

C. RATIOS DE SOLVABILITÉ DANS LE RÉGIME CRR/CRD 4

Au total, dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul "phasé" ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

IV. Phase transitoire de mise en œuvre

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRR/CRD 4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des éléments nouveaux sur les fonds propres :

1. application transitoire du traitement des filtres prudentiels sur les **plus et moins-values latentes** sur les actifs disponibles à la vente : en 2014, les plus-values latentes étaient exclues du CET1, et sont désormais progressivement intégrées (40 % en 2015 ; 60 % en 2016 ; 80 % en 2017 et 100 % les années suivantes). À l'inverse, les moins-values latentes ont été intégrées dès 2014. Par ailleurs, les plus et moins-values latentes sur les titres souverains restent exclues des fonds propres jusqu'à l'adoption de la norme IFRS 9 par l'UE ;
2. déduction progressive de l'écrêtage ou de l'exclusion des **intérêts minoritaires** par tranche progressant de 20 % par an depuis le 1er janvier 2014 ;
3. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des déficits reportables** par tranche progressant de 20 % par an depuis le 1er janvier 2014. Le montant résiduel (60 % en 2015) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
4. pas d'application transitoire de la déduction des montants négatifs résultant d'un **déficit de provisions par rapport aux pertes attendues** (pour mémoire, déduction en CRD 3 à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2*), avec un calcul des montants distinguant maintenant les créances saines et celles en défaut ;
5. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des différences temporelles** : le montant dépassant la double franchise, partiellement commune aux participations financières supérieures à 10 %, est déduit par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1er janvier 2014. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014, 60 % en 2015, 40 % en 2016, 20 % en 2017 et 0 % les années suivantes) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
6. déduction progressive des instruments de CET1 détenus dans des entités financières constituant des **participations dans lesquelles le taux de détention est supérieur à 10 %** : le montant résiduel du dépassement de double franchise, commune aux IDA traités au point précédent, est déduit suivant les mêmes modalités qu'au point ci-dessus. Les éléments couverts par la franchise sont comme ci-dessus pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014, 60 % en 2015, 40 % en 2016, 20 % en 2017 et 0 % les années suivantes) reste traité selon la méthode CRD 3 (déduction à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*) ;
7. Les **instruments de dette hybride** qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle 2 et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Enfin, les **immobilisations incorporelles** (dont les écarts d'acquisition) ont été déduites du CET1 à 100 % dès 2014, conformément à la transposition nationale des règles d'application transitoire.

V. Exigences minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR). Le régulateur fixe en complément de façon discrétionnaire des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

Exigences minimales du Pilier 1

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé passe à 4,5 % à partir de 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé passe à 6 % en 2015 et pour les années suivantes (5,5 % en 2014). Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % comme en 2014 et reste à ce niveau les années suivantes ;
- À ces ratios s'ajouteront des coussins de fonds propres dont la mise en application sera progressive :
  - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
  - le coussin contra-cyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD(1)) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe,
  - les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général, et jusqu'à 5 % après accord de la commission européenne, et plus exceptionnellement au-delà) et pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB ou EISm) (entre 0 % et 3,5 %) ou autre (A-EIS) (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exceptions, c'est le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et a un coussin de 1 % phasé à 0,25 % en 2016. Crédit Agricole S.A. ne rentre pas dans ces catégories.

(1) L'EAD est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

Ces coussins entreront en application à partir de 2016 par incréments progressifs annuels jusqu'en 2019 (0 % en 2015, 25 % du coussin demandé en 2016, 50 % en 2017 etc.). Lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est au moins 12 mois après la date de publication. Les incréments progressifs annuels définis ci-dessus s'appliquent à l'issue de la période de préavis de 12 mois.

En 2016, seuls la Norvège et la Suède ont défini un coussin contra-cyclique.

Le coussin pour risque systémique est déjà en application et les coussins pour les établissements d'importance systémique le sont à partir de 2016.

Ces coussins doivent être couverts par du CET1 phasé.

1er janvier…	2015	2016	2017	2018	2019
Common Equity Tier 1	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Tier 1 (CET1 + AT1)	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Tier 1 + Tier 2	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Coussin de conservation		0,625 %	1,250 %	1,875 %	2,50 %
Coussin contra-cyclique (entre 0 et 2,5 %)		0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin pour risque systémique (entre 0 et 5 %)		0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin G-SIB (entre 0 et 3,5% dédié aux établissements systémiques		0,25 %	0,50 %	0,75 %	1,00 %

EXIGENCE TOTALE AU TITRE DU PILIER 1 POUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE Y COMPRIS BUFFER TELLE QUE CONNUE À FIN DÉCEMBRE 2015

1er janvier…	2015	2016
CET1 + Coussins	4,5 %	5,375 %
T1 + Coussins	6,0 %	6,875 %
T1 + T2 + Coussins	8,0 %	8,875 %

Sur la base des données à fin 2014, le groupe Crédit Agricole obtient un score global de systémicité de 186, ce qui le positionne dans la sous-catégorie 1 correspondant au plus faible niveau de coussin de fonds propres de 1%.

Par souci de lisibilité, le tableau détaillant les 70 indicateurs G-SIB à fin 2014 est présenté dans le rapport consolidé sur les Facteurs

de risque et le Pilier 3 disponible sur le site web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-etautres-publications-prudentielles

Exigences minimales au titre du Pilier 2 publiées le 21 décembre 2015

Le groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. ont été notifiés par la Banque centrale européenne (BCE) des nouvelles exigences de capital applicables suite aux résultats du Processus de revue et d'évaluation de supervision "SREP".

Séparément, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a, le vendredi 18 décembre 2015, rendu un avis clarifiant que les exigences de capital au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 devaient être respectées avant que les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) puissent être alloués à l'exigence globale de coussin de fonds propres. En conséquence, les institutions qui ne respecteront pas les exigences de capital minimum au titre du Pilier 2 (y compris toute surcharge systémique) feront l'objet, selon le cas, d'une limitation ou d'une interdiction de distribuer des dividendes aux actions, d'effectuer des paiements liés à des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 hybrides, de verser des rémunérations variables aux personnels identifiés. L'ABE a également recommandé que les exigences de capital au titre du Pilier 2 soient rendues publiques.

Le groupe Crédit Agricole devra respecter un ratio CET1 consolidé minimum (incluant les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 et du coussin de conservation des fonds propres) d'au moins 9,50 %, en phase transitoire (*phased in*), au 1er janvier 2016. En outre, le coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale imposé par le Conseil de Stabilité Financière, qui s'applique en plus des exigences précitées, se traduira par une surcharge de 0,25 % sur une base transitoire à compter du 1er janvier 2016 (portant ainsi l'exigence minimale à cette date à 9,75 %) et il est prévu qu'il soit porté à 1 % sur une base définitive (*fully loaded*) en 2019.

Crédit Agricole S.A. devra respecter un ratio CET1 consolidé minimum (qui inclut les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 et du coussin de conservation des fonds propres) de 9,50 %, en phase transitoire (*phased in*), au 30 juin 2016. Aucun autre coussin de fonds propres ne sera applicable à Crédit Agricole S.A.

En qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légal ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au groupe Crédit Agricole qui est très fortement capitalisé.

L'objectif de Crédit Agricole S.A. est de disposer de solides coussins au-dessus des exigences consolidées minimum de la BCE applicables à compter du 30 juin 2016. Le ratio de capital CET1 consolidé de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2015 est de 10,8 %, en application des dispositions transitoires de CRD 4 pour 2015, ce qui le met déjà en parfaite conformité avec ces exigences. Crédit Agricole S.A. a pour objectif d'avoir un ratio CET1 consolidé à fin 2016 de 150 points de base au-dessus des exigences minimum de la BCE et de maintenir un tel coussin à l'avenir, ce qui se traduit par un objectif de ratio CET1 calculé conformément aux dispositions transitoires de CRD 4 d'environ 11 %.

INDICATEURS ET RATIOS PRUDENTIELS

I. Ratios de solvabilité du groupe Crédit Agricole

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels de manière simplifiée. Le tableau complet est présenté dans la section Composition et évolution des fonds propres prudentiels/Composition des fonds propres dans le rapport consolidé sur les Facteurs de risque et le Pilier 3 disponible sur le site web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

	31/12/2015		31/12/2014	
(en millions d'euros)	**Phasé**	**Non phasé**	**Phasé**	**Non phasé**
Capital et réserves part du Groupe [1]	85 118	86 962	78 816	81 234
(+) Intérêts minoritaires [1]	1 916	1 162	1 833	964
(-) *Prudent valuation*	(832)	(832)	(883)	(883)
(-) Déductions du *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles	(16 137)	(16 137)	(15 862)	(15 862)
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	(75)	(188)	(31)	(157)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(1 099)	(1 099)	(354)	(354)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles [2]	-	-	-	-
Ajustements transitoires et autres déductions applicables aux fonds propres CET1	(45)	(199)	(12)	(230)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**68 846**	**69 669**	**63 507**	**64 712**
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	4 433	4 433	4 100	4 100
Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	5 615	-	7 451	0
Instruments *Tier 1* ou *Tier 2* d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du *Tier 1*.	(981)	-	(1 698)	0
Ajustements transitoires et autres déductions	(153)	-	(210)	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1	**8 914**	**4 433**	**9 643**	**4 100**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	**77 760**	**74 102**	**73 150**	**68 812**
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres *Tier 2*	19 343	19 343	15 670	15 670
Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	1 004	-	2 119	-
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard [3]	1 981	1 981	1 961	1 961
Instruments *Tier 2* d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du *Tier 2*	(2 289)	(2 973)	(2 548)	(3 951)
Ajustements transitoires et autres déductions	455	-	586	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**20 494**	**18 351**	**17 788**	**13 680**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**98 254**	**92 453**	**90 938**	**82 492**
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	**509 403**	**509 403**	**494 934**	**494 934**
Ratio CET1	**13,5 %**	**13,7 %**	**12,8 %**	**13,1 %**
Ratio *Tier 1*	**15,3 %**	**14,5 %**	**14,8 %**	**13,9 %**
Ratio global	**19,3 %**	**18,1 %**	**18,4 %**	**16,7 %**

(1) Ce poste est détaillé plus bas dans le tableau de passage des capitaux propres aux fonds propres.

(2) Les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important représentent 4 529 millions d'euros et les impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles sont de 2 149 millions d'euros en non phasé au 31 décembre 2015.

(3) La réintégration en Tier 2 de l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est limitée à 0,6 % des emplois pondérés en IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 69,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et font ressortir une hausse de 5,0 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2014.

Les événements non récurrents ayant impacté le CET1 (non phasé) au cours de l'année: la hausse de l'insuffisance de provisions par rapport à l'*expected loss* pour 0,7 milliard d'euros ainsi que l'augmentation de la déduction des goodwills pour 0,3 milliard d'euros en partie compensées par un effet change favorable de 0,5 milliard d'euros et un accroissement des intérêts minoritaires éligibles pour 0,2 milliard d'euros.

Les variations récurrentes sont essentiellement liées au résultat conservé pour 4,8 milliards d'euros, aux émissions nettes de remboursements de parts sociales ainsi qu'à l'impact en capital du paiement du dividende en actions sur les résultats 2014 pour la part hors Groupe pour un montant global de 0,5 milliard d'euros.

À noter que, parmi les éléments non récurrents, l'introduction en bourse d'Amundi ainsi que la réévaluation des titres dans le cadre du rachat de Visa Europe par Visa Inc., comptent globalement pour 0,5 milliard d'euros.

En phasé, les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 68,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit un montant inférieur de 0,8 milliard d'euros au montant de CET1 non phasé. En synthèse, l'impact négatif du phasing de 1,9 milliard d'euros sur les plus et moins-values latentes est compensé en partie par l'effet positif de la réintégration de 60 % de l'écrêtage des intérêts minoritaires, soit 0,8 milliard d'euros. Le solde de 0,3 millliard d'euros correspond aux traitements sur les actions propres et les impôts différés liés à des déficits reportables.

Le détail des variations des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés et phasés est le suivant :

- le capital et les réserves s'élèvent en non phasé à 87,0 milliards d'euros, en hausse de 5,7 milliards d'euros par rapport à fin 2014 du fait, principalement, du résultat conservé pour 4,8 milliards d'euros, des émissions nettes de remboursement des parts sociales et de l'impact en capital du paiement du dividende en actions sur les résultats 2014 pour la part hors Groupe d'un montant global de 0,5 milliard d'euros, et enfin d'un effet change favorable de 0,5 milliard d'euros. En sens inverse, les plus-values latentes sont en légère diminution. En phasé, le capital et les réserves s'élèvent globalement à 85,1 milliards d'euros, en hausse de 6,3 milliards d'euros par rapport à fin 2014 du fait des mêmes éléments, excepté pour les plus et moins-values latentes pour lesquelles l'impact en phasing est moindre qu'à fin 2014 ;
- les intérêts minoritaires s'élèvent en non phasé à 1,2 milliard d'euros, en hausse de 0,2 milliard d'euros ; en phasé, ils sont de 1,9 milliard d'euros en raison de la réintégration de 60 % de l'écrêtage ;
- la déduction au titre de la *prudent valuation* s'élève à 0,8 milliard d'euros, inférieure de 0,1 millard d'euros à celle du 31 décembre 2014 ;
- les déductions au titre du *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent en non phasé, comme en phasé, à 16,1 milliards d'euros, soit une hausse de 0,3 milliard d'euros due notamment à l'acquisition par Amundi de Bawag P.S.K. Invest et à la hausse du goodwill de Crédit Agricole Suisse, liée à l'impact du change
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables s'élèvent à 0,2 milliard d'euros et restent à un niveau proche de celui constaté à fin 2014 ; en phasé, ils s'élèvent à 40 % de ce montant ;
- le déficit de provisions par rapport à l'expected loss s'élève à 1,1 milliard d'euros à fin décembre 2015, en hausse de 0,7 milliard d'euros, essentiellement du fait d'un ajustement technique de l'expected loss sur les encours en défaut ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % s'élèvent à 4,5 milliards d'euros, en hausse de 0,2 milliard d'euros. Ils font l'objet du calcul de franchises et ne génèrent pas de dépassement au 31 décembre 2015. Ils sont soumis à ce titre à un traitement en emplois pondérés avec une pondération de 250%
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Ils font l'objet du calcul de franchises et ne génèrent pas de dépassement au 31 décembre 2015. Ils font donc l'objet d'un traitement similaire à celui décrit au point ci-dessus

Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*) non phasés s'élèvent à 74,1 milliards d'euros, en hausse de 5,3 milliards d'euros sur l'année ; en phasé, ils atteignent 77,8 milliards d'euros, en progression de 4,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Ils incluent les fonds propres de base de catégorie 1 décrits ci-dessus ainsi que l'*Additional Tier 1* qui évolue comme suit :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 1 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 4,4 milliards d'euros, en hausse de 0,3 milliard d'euros du fait des effets change (la totalité du stock antérieur au 1er janvier 2014 n'est pas éligible en non phasé) ;
- en phasé, le montant total des titres grandfatherés diminue essentiellement du fait du remboursement anticipé des actions de préférence, l'une émise en dollar pour un montant de 1,2 milliard d'euros et l'autre émise en euro pour un montant de 0,6 milliard d'euros. Le montant total des titres grandfatherés reste ainsi inférieur à la clause de maintien des acquis qui permet de retenir, en sus des instruments éligibles en CRR/CRD 4, un montant de dette correspondant à un maximum de 70 % du stock au 31 décembre 2012 ;
- de plus, en phasé, les créances subordonnées des établissements de crédit et des assurances, toutes représentatives d'instruments de *Tier 2*, sont déduites pour leur quote-part affectée en déduction du *Tier 1* pour un montant d'1 milliard d'euros au 31 décembre 2015, soit une baisse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014, suite au remboursement par Crédit Agricole Assurances de TSDI et au changement du pourcentage de phasing.

Les fonds propres de catégorie 2 (***Tier 2***) non phasés, à 18,4 milliards d'euros, sont en hausse de 4,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014, suite à la gestion active des titres hybrides et aux amortissements prudentiels. Le montant de *Tier 2* phasé atteint 20,5 milliards d'euros, en hausse de 2,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014 :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 19,3 milliards d'euros, soit une hausse de 3,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014, notamment suite à onze émissions de TSR totalisant 7,1 milliards d'euros, à trois remboursements pour 2,1 milliard d'euros, et aux amortissements prudentiels. En phasé, s'ajoute le montant des instruments non éligibles, qui s'élève à 1 milliard d'euros, en baisse de 1,1 millard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 du fait essentiellement du remboursement de deux TSDI ;
- l'excès de provision par rapport aux pertes attendues selon l'approche notations internes et les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux selon l'approche standard s'élèvent à 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015, montant stable par rapport au 31 décembre 2014 ;
- les créances subordonnées des banques et assurances, toutes représentatives d'instruments *Tier 2,* sont déduites intégralement du *Tier 2* en non phasé pour un montant de 3 milliards d'euros, en baisse de 1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014, suite au remboursement par Crédit Agricole Assurances de TSDI. En phasé, ces titres s'élèvent, pour leur quote-part affectée en déduction du *Tier 2,* à 2,3 milliards d'euros, soit une baisse de 0,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014, l'impact des remboursements de TSDI étant compensé par le changement du pourcentage de *phasing*.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 92,5 milliards d'euros, soit une hausse de 10 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 98,3 milliards d'euros et sont supérieurs de 7,3 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2014.

II. Ratios de solvabilité des Caisses régionales

Chacune des Caisses régionales de Crédit Agricole, en tant qu'établissement de crédit, déclare ses ratios de solvabilité Bâle 3.

Ratios de solvabilité des Caisses régionales au 31/12/2015 (1)

(en millions d'euros)	Déc. 2015		Déc. 2014	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
CET1	58 836	59 028	51 000	51 390
Additional Tier 1	-	-	-	-
Tier 1	**58 836**	**59 028**	**51 000**	**51 390**
Tier 2	304	1 294	311	1 515
Fonds propres globaux	**59 140**	**60 322**	**51 311**	**52 905**
Risques de crédit	276 084	276 084	267 975	267 975
Risques de marché	-	-	-	-
Risque opérationnel	14 944	14 944	14 800	14 800
Emplois pondérés	**291 028**	**291 028**	**282 774**	**282 774**
Ratio de solvabilité CET1	**20,2 %**	**20,3 %**	**18,0 %**	**18,2 %**
Ratio de solvabilité *Tier 1*	**20,2 %**	**20,3 %**	**18,0 %**	**18,2 %**
RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	**20,3 %**	**20,7 %**	**18,1 %**	**18,7 %**

(1) Cumul des 38 Caisses régionales (hors Caisse régionale de Corse).

Les fonds propres globaux non phasés de l'ensemble des Caisses régionales progressent de 7,4 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2014. Cette forte progression est essentiellement le fait du CET1 et résulte de l'enregistrement sur l'exercice 2015 à la fois du résultat conservé 2014 et de celui de 2015 compte tenu de l'accord obtenu de la BCE. Les emplois pondérés s'élèvent, quant à eux, à 291 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en progression de +8,3 milliards d'euros (+2,9 %) sur l'année, expliquée principalement par la progression des encours de crédit (+2,9 %).

Le ratio CET1 non phasé de l'ensemble des Caisses régionales ressort fin 2015 à 20,3 %, niveau bien supérieur aux exigences réglementaires.

Les fonds propres globaux phasés sont inférieurs de 1,2 milliard d'euros aux fonds propres globaux non phasés du fait d'ajustements transitoires sur les filtres prudentiels.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, garantit la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

III. Ratio conglomérat

Le ratio conglomérat est le rapport des fonds propres globaux phasés du conglomérat financier sur les exigences de fonds propres de la banque cumulées avec les exigences de fonds propres de l'assurance :

- il reprend l'ensemble des exigences bancaires et d'assurance en retraitant à la fois du numérateur et du dénominateur la part des intragroupe liée aux participations en fonds propres ;
- les fonds propres de la filiale d'assurances levés à l'extérieur du périmètre de consolidation sont intégrés aux fonds propres du conglomérat.

L'exigence minimale de ratio conglomérat est de 100 %.

$$\text{Ratio conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}} > 100\ \%$$

En tant que groupe de bancassurance, la vision "conglomérat" est la plus pertinente. Le conglomérat associe banques et assurance : cela correspond au périmètre naturel de Crédit Agricole S.A. Par ailleurs, dans le ratio conglomérat, ces deux activités sont intégrées pour les risques réels portés par chacune. La vision du ratio conglomérat est donc économique tandis que le ratio de solvabilité bancaire traite l'assurance comme une participation.

Au 31 décembre 2015, le ratio conglomérat du groupe Crédit Agricole était de 193 % sur une base phasée, un niveau très supérieur à l'exigence de 100 %. Le Groupe dispose ainsi de plus de deux fois les exigences minimales de capital pour les activités bancaires et pour les activités d'assurance.

IV. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au *JOUE* le 18 janvier 2015.

La publication est obligatoire à partir du 1er janvier 2015 au moins une fois par an ; les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé, un ratio phasé ou les deux ratios.

Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le ratio de levier subit une période d'observation entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2017 dans l'objectif d'un suivi sur les composantes ainsi que le comportement de ce ratio par rapport aux exigences fondées sur les risques. Ainsi, la Commission Européenne devra soumettre un rapport au Parlement européen et au Conseil et faire une proposition réglementaire qui portera sur les modalités d'application du ratio et certainement sur son calibrage. Une exigence de ratio de levier à deux vitesses est envisagée : elle pourrait être de 3 %, niveau mentionné par le Comité de Bâle pour

les non G-SIB, et à un niveau supérieur pour les G-SIB. Le calibrage devrait intervenir courant 2016.

Une exigence en Pilier 1 est, actuellement, maintenue pour le 1er janvier 2018.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations intragroupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors bilan.

Le Groupe considère le ratio de levier comme une mesure complémentaire aux contraintes pesant sur la solvabilité et la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau du Groupe fixant des contraintes de taille de bilan à certaines activités peu consommatrice d'emplois pondérés.

Le ratio de levier du groupe Crédit Agricole s'élève au 31 décembre 2015 à 5,7 % sur une base de *Tier 1* phasé.

(en milliards d'euros)	
***Tier 1* phasé**	**77,8**
Bilan sur périmètre prudentiel	1 396
Ajustement au titre des expositions sur instruments dérivés	(138)
Ajustement au titre des expositions de pensions et prêts/emprunts de titres	5
Expositions hors bilan	160
Ajustement au titre de l'épargne centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations	(35)
Déductions réglementaires	(22)
Exposition ratio de levier	**1 366**
Ratio de levier	**5,7 %**

V. Ratio MREL/TLAC

Ratio MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities* ou "Exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles") est défini dans la directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (BRRD) publiée 12 juin 2014 pour application à partir du 1er janvier 2015 (sauf les dispositions sur le renflouement interne et le MREL applicables depuis le 1er janvier 2016).

Plus globalement, la BRRD établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Cette exigence minimale est calculée comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement. Dans ce calcul, le total des passifs tient compte de la pleine reconnaissance des droits de compensations applicables aux dérivés. Sont éligibles au MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d'un an (y compris non éligibles prudentiellement et la part décotée des *Tier 2*) et certaines dettes seniors d'échéance résiduelle de plus d'un an. La dette senior éligible au MREL est soumise à l'appréciation du Conseil de Résolution Unique (CRU).

Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

Le groupe Crédit Agricole a d'ores et déjà atteint depuis septembre 2015 un ratio MREL à 8 % hors dette senior, qui permettrait en cas de résolution le recours au fonds de résolution européen avant d'appliquer le principe de renflouement interne de dettes seniors, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs seniors. Le groupe Crédit Agricole, tout comme Crédit Agricole S.A., sera soumis à un objectif de MREL, défini par l'autorité de résolution et qui pourra être différent de l'objectif cible de 8 % retenu par le Groupe. D'ici la fin de l'année 2016, le CRU devrait fixer un niveau cible de MREL pour le Groupe au niveau consolidé. Les décisions de MREL au niveau individuel (dont Crédit Agricole S.A.) n'interviendront que dans un 2e temps.

Au 31 décembre 2015, le groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL estimé à 8,2 % hors dette senior éligible(1).

Ratio TLAC

Ce ratio, dont les modalités ont été précisées dans un *Term Sheet* publié le 9 novembre 2015, a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière (FSB). Le FSB a ainsi défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB). Ce nouveau ratio de *Total loss absorbing capacity* (TLAC), qui entrera en vigueur à partir de 2019, fournira aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIB ont une capacité suffisante d'absorption de pertes, avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SIB, et limite le recours aux contribuables.

(1) Estimation basée sur l'état actuel de notre compréhension des textes.

Selon les dispositions du Term Sheet TLAC le niveau minimum de ratio du TLAC correspondrait à deux fois les exigences prudentielles minimales (soit le maximum entre 6 % du dénominateur du ratio de levier et 16 % des risques pondérés, auquel s'ajoutent les coussins prudentiels applicables) à compter du 1er janvier 2019, puis le maximum entre 6,75 % du dénominateur du ratio de levier et 18 % des risques pondérés (hors coussins) à compter du 1er janvier 2022. Ce niveau minimum pourrait être relevé par les autorités de résolution.

Ce ratio s'applique à partir de 2019 uniquement aux établissements d'importance systémique, donc au groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole S.A. n'y est en revanche pas soumis, n'étant pas qualifié de G-SIB par le FSB.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'autorité de résolution peut appliquer le renflouement interne.

Le groupe Crédit Agricole devra respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5 % (incluant un coussin de conservation de 2,5 % et un coussin G-SIB de 1 %) à compter de 2019 puis 21,5 % à compter de 2022. Le groupe Crédit Agricole vise le respect de ces exigences TLAC sans inclusion de dette, sous réserve de l'évolution des méthodes de calcul des emplois pondérés. Au 31 décembre 2015, le ratio TLAC rapporté aux emplois pondérés est estimé à 19,7 %(1) pour le groupe Crédit Agricole, hors prise en compte des dettes senior éligibles.

VI. Actifs grevés

Crédit Agricole S.A. suit et pilote le niveau des actifs mobilisés dans le groupe Crédit Agricole.

Au total, le ratio d'actifs grevés représente 14,4 % au 31 décembre 2015 :

- sur les créances privées, la mobilisation a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par Crédit Agricole S.A. vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants :
  - obligations garanties (*covered bonds*) : les actifs des Caisses régionales et de Cariparma sont mobilisés au titre de 3 dispositifs d'émission : Crédit Agricole Home Loan SFH, Crédit Agricole Public Sector SCF et Cariparma (27 milliards d'euros placés et en vie pour 30,1 milliards d'euros d'actifs grevés),
  - dépôts garantis autres que mises en pension : les actifs encombrés résultent principalement des activités de refinancement auprès d'organismes français ou supranationaux, des tirages à la BCE au titre du TLTRO et du conduit de titrisation ESTER de Crédit Agricole CIB (39,1 milliards d'euros de refinancement pour 62,7 milliards d'euros d'actifs grevés),
  - titres adossés à des actifs (titrisations) : les actifs sont mobilisés au titre des titrisations réalisées par CA Consumer Finance et placées dans le marché (3,8 milliards d'euros),
  - titres de créance émis (autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs) : les actifs encombrés résultent principalement des billets à ordre émis auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) (16,2 milliards d'euros de refinancement pour 23,7 milliards d'euros d'actifs grevés) ;
- les autres sources d'encombrement sont principalement constituées des titres qui sont grevés et accessoirement du ***cash*** (majoritairement en appels de marge) :
  - mises en pension (*repos*) : l'encours des actifs encombrés et collatéral reçu réutilisé au titre des mises en pension représente 72,7 milliards d'euros, dont 55,9 milliards d'euros de titres reçus en garantie et réutilisés sur un total de 125 milliards d'euros de collatéral reçu ; sur les 72,7 milliards d'euros, la part de Crédit Agricole CIB représente 61,6 milliards d'euros (dont 52,6 milliards d'euros de collatéral reçu principalement de sa clientèle et réutilisé),
  - dérivés (appels de marge) : les appels de marge représentent un encours de 19,8 milliards d'euros, lié principalement à l'activité de dérivés OTC de Crédit Agricole CIB ;
- le collatéral reçu inclut 111 milliards d'euros de garanties reçues grevées ou disponibles pour être grevées et 13 milliards d'euros de collatéral reçu mais non disponible pour être grevé.

(1) Estimation basée sur l'état actuel de notre compréhension des textes.

UTILISATION DES ACTIFS GREVÉS ET COLLATÉRAL REÇU

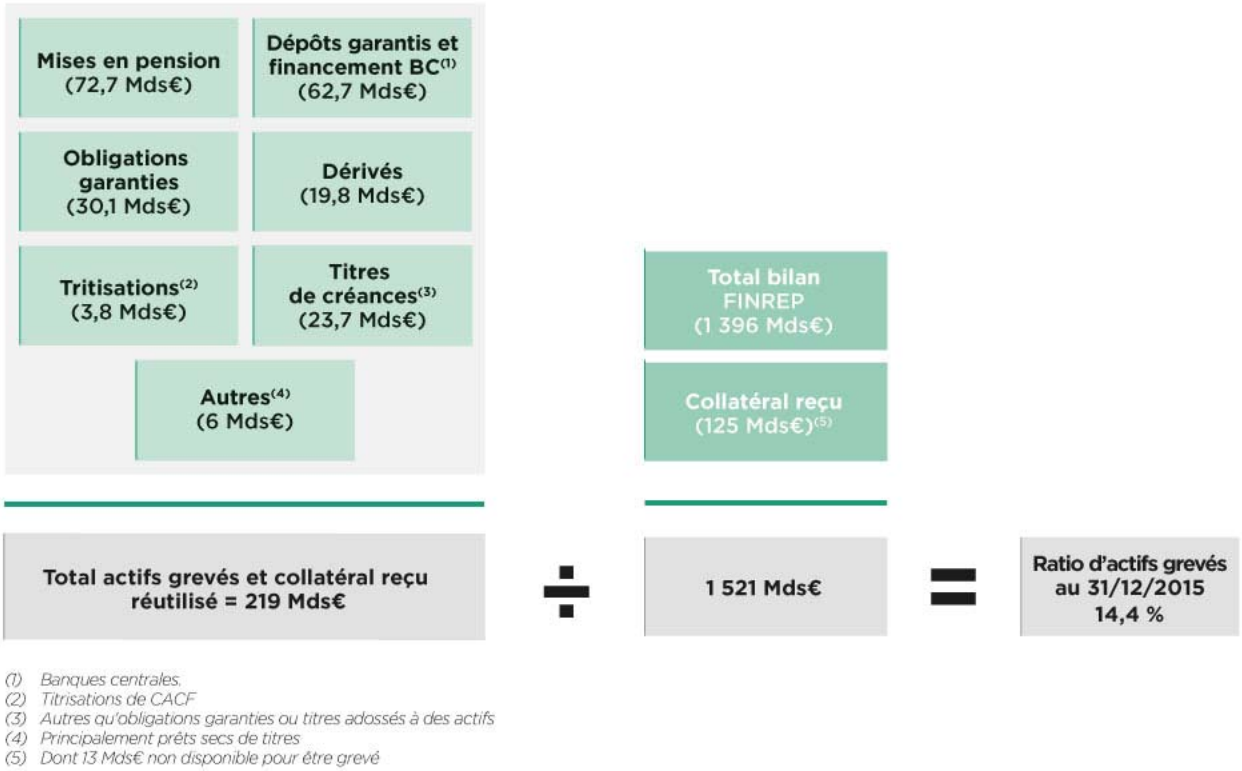

(1) Banques centrales.
(2) Titrisations de CACF
(3) Autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs
(4) Principalement prêts secs de titres
(5) Dont 13 Mds€ non disponible pour être grevé

Le tableau **détaillant les données relatives aux actifs grevés** au 31 décembre 2015 est présenté dans le rapport consolidé sur les Facteurs de risque et le Pilier 3 disponible sur le site web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

I. Composition des fonds propres

Par souci de lisibilité, le tableau complet de la composition des fonds propres au 31 décembre 2015 est présenté dans le rapport consolidé sur les Facteurs de risque et le Pilier 3 disponible sur le site web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent le *Common Equity Tier 1* (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

A. COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, comme décrit dans la section "Contexte réglementaire et périmètre prudentiel/Réforme des ratios de solvabilité" ;
- les intérêts minoritaires, qui, comme indiqué dans le point sur la réforme des ratios de solvabilité, font maintenant l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ;
- les déductions, en sus de celles qui ont été précisées précédemment dans le point sur la réforme des ratios de solvabilité, comprennent notamment les éléments suivants :
  - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 en non phasé

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* "AT1") éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Sont déduites les participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (AT1), ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire.

Les quatre émissions d'AT1 éligibles à Bâle 3 comportent deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent :

- lorsque le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole S.A. est inférieur à un seuil de 5,125 % ;
- lorsque le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole est inférieur à un seuil de 7 %.

Au 31 décembre 2015, les ratios phasés du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'établissent respectivement à 13,5 % et 10,8 %. Ainsi, ils représentent un coussin en capital de 33,1 milliards (pour le seuil relatif au groupe Crédit Agricole) et de 17,3 milliards d'euros (pour le seuil relatif à Crédit Agricole S.A.) de capital par rapport aux seuils d'absorption des pertes.

Au 31 décembre 2015, aucune restriction sur le paiement des coupons n'était applicable.

Au 31 décembre 2015, les éléments distribuables potentiels de Crédit Agricole S.A. s'établissent à 26,7 milliards d'euros incluant 15,5 milliards d'euros de réserves distribuables, et 11,2 milliards d'euros de primes d'émission.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles en phasé

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond :

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 (AT1) ; et
- à une fraction du *Tier 1* non éligible, égale au minimum :
  - du montant réel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (post-amortissement, *calls* éventuels, rachats, etc.), y compris les actions de préférence,
  - de 70 % (seuil pour l'exercice 2015) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012. Le stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 9 329 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 6 530 millions d'euros.

Le montant de *Tier 1* dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier 2* phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier 2*.

Par souci de lisibilité, **les tableaux des titres super-subordonnés et des actions de préférences** sont présentés, (i) dans un format simplifié au sein du rapport consolidé sur les Facteurs de risque et le Pilier 3 et (ii) dans leur version extensive conforme à l'Annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 de la Commission européenne du 20 décembre 2013, sur le site web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites. Les distinctions antérieures entre le *lower* et l'*upper Tier 2* n'existent plus ;
- ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- la clause de maintien des acquis qui est la même que celle exposée pour l'AT1 ci-dessus ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, avant impôt, en fonds propres de catégorie 2 à hauteur de 45 % (seulement en phasé) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes est limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (majoritairement du secteur des assurances, les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la majorité) ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire, suite au *phasing* des participations déduites à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2* en CRD 3.

La dette subordonnée est présentée ci-dessous avec la distinction existant au 31 décembre 2013 entre titres subordonnés à durée indéterminée et titre participatif, d'une part, et titres subordonnés remboursables, d'autre part.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété du minimum :
  - des titres *Tier 2* non éligibles et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 70 % (seuil pour l'exercice 2015) des titres *Tier 1* non éligibles,
  - de 70 % (seuil pour 2015) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012. Le stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4 118 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 2 883 millions d'euros.

Par souci de lisibilité, **les tableaux des titres subordonnés à durée indéterminée/titre participatif** et **des titres subordonnés remboursables** au 31 décembre 2015 sont présentés dans le rapport consolidé sur les Facteurs de risque et le Pilier 3 disponible sur le site web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

II. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

	31/12/2015		31/12/2014	
(en millions d'euros)	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	**92 891**	**92 891**	**86 665 (1)**	**86 665 (1)**
Distribution à venir sur résultat N-1	-	-	-	-
Distribution de résultat anticipée sur résultat N	(1 044)	(1 044)	(608)	(608)
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur produits structurés filtrés	84	84	171	171
Gains - pertes latentes sur évolution risque de crédit sur soi-même sur dérivés filtrés	(43)	(108)	(17)	(84)
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie filtrés	(566)	(566)	(839)	(839)
Traitement transitoire des gains et pertes latents	(1 922)	-	(2 486)	-
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(3 861)	(3 861)	(3 861)	(3 861)
Autres retraitements prudentiels	(421)	(434)	(209)	(210)
Capitaux propres part du Groupe (2)	**85 118**	**86 962**	**78 816**	**81 234**
INTÉRÊTS MINORITAIRES COMPTABLES	**4 530**	**4 530**	**4 978**	**4 978**
(-) actions de préférence	-	-	(1 785)	(1 785)
(-) éléments non reconnus en prudentiel (3)	(2 614)	(3 368)	(1 360)	(2 229)
Intérêts minoritaires (2)	**1 916**	**1 162**	**1 833**	**964**
Prudent valuation	(832)	(832)	(883)	(883)
Déductions du *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles	(16 137)	(16 137)	(15 862)	(15 862)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(75)	(188)	(31)	(157)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(1 099)	(1 099)	(354)	(354)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	-	-	-	-
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement inférieur à 10 %	-	-	-	-
Autres éléments du CET1	(45)	(199)	(12)	(230)
TOTAL CET1	**68 846**	**69 669**	**63 507**	**64 712**
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	10 048	4 433	11 551	4 100
Instruments *Tier 1* ou *Tier 2* d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du *Tier 1*	(981)	-	(1 698)	-
Ajustements transitoires et déductions	-	-	-	-
Autres éléments de *Tier 1*	(153)	-	(210)	-
Total Additional *Tier 1*	**8 914**	**4 433**	**9 643**	**4 100**
TOTAL *TIER 1*	**77 760**	**74 102**	**73 150**	**68 812**
Instruments de fonds propres *Tier 2*	20 347	19 343	17 789	15 670
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	1 434	1 434	1 402	1 402
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	547	547	559	559
Instruments *Tier 2* d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du *Tier 2*	(2 289)	(2 973)	(2 548)	(3 951)
Ajustements transitoires et déductions	455	-	586	-
TOTAL *TIER 2*	**20 494**	**18 351**	**17 788**	**13 680**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**98 254**	**92 453**	**90 938**	**82 492**

(1) Pour rappel, le montant des capitaux propres part du Groupe n'est pas présenté ici pro forma des impacts IFRIC 21.

(2) Ce poste se retrouve dans le tableau des ratios, section "indicateurs et ratios prudentiels", point 1 : ratio de solvabilité.

(3) Dont 1,7 milliard d'euros de titres hybrides émis par Crédit Agricole Assurances.

III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 des accords de Bâle, plus particulièrement en matière d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe, calculés au niveau du conglomérat financier, et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit) ;
- les risques d'assurance.

S'agissant du risque de liquidité, le Groupe s'assure de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision de ce risque, ainsi que de l'adéquation de son plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate le risque résiduel liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Les mesures mises en œuvre se réfèrent à l'objectif de rating cible du Groupe.

Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte des risques du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Le capital interne des expositions au risque de crédit de la banque de proximité se fonde sur des mesures réalisées en fonction de scénarios macro-économiques dont la sévérité a été calibrée en cohérence avec l'objectif de rating cible du Groupe. Cette démarche a été progressivement étendue aux entités situées hors de France.

Pour le risque de marché qui fait l'objet d'un suivi en VaR, le capital interne intègre pleinement les évolutions réglementaires entrées en application au Pilier 1 (VaR stressée, IRC). L'horizon de mesure du capital est mis en cohérence avec celui retenu pour les autres risques.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole applique dans son calcul du capital interne des chocs de taux et d'inflation dont la sévérité est définie de façon cohérente avec l'objectif de rating cible du Groupe. Dans le cadre des chocs de taux appliqués, les impacts sur l'ensemble des risques directionnels, optionnels et comportementaux sont mesurés pour chacune des devises significatives. Le capital interne calculé intègre en outre l'effet compensateur apporté par le plus petit entre (i) la marge nette d'intérêt annuelle et (ii) le résultat brut d'exploitation annuel, dans la limite de 20 % des fonds propres.

Les risques d'assurance sont pris en compte dans le capital interne du Groupe en fonction des mesures réalisées dans le cadre des régimes prudentiels actuel et futur applicables aux compagnies d'assurance (*Solvency 1*, *Solvency 2*).

La diversification entre risques est mesurée par un modèle interne qui permet de quantifier les corrélations entre les différentes catégories de risques. Ces dernières tiennent compte de périodes de stress comme la crise des dettes souveraines dans la zone euro.

Une démarche prospective est mise en œuvre pour mesurer les besoins de capital interne, de façon à intégrer les effets des principales réformes prudentielles pouvant être anticipées, tant pour le calcul des fonds propres disponibles que pour la mesure des besoins de fonds propres.

Les entités du groupe Crédit Agricole S.A. soumises à l'exigence de mesure du capital interne sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à Crédit Agricole S.A.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de capital interne par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif de l'ICAAP répond à 3 objectifs :

- évaluer régulièrement la bonne adéquation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités les plus significatives du Groupe ;
- améliorer de façon continue le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent dans les métiers ;
- compléter les analyses effectuées dans le volet quantitatif de l'ICAAP en tenant compte de la qualité du dispositif de contrôle ainsi que les éventuelles incertitudes de mesure sur les différents types de risque.

IV. Évolution des fonds propres réglementaires en 2015

(en millions d'euros)	Flux en phasé : 31/12/2015 *vs* 31/12/2014
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2014	**63 507**
Augmentation de capital (émissions de parts sociales nettes de remboursements)	257
Augmentation de capital (paiement du dividende en actions au titre du résultat de l'exercice n-1)	250
Remboursement capital (rachat de CCA)	(17)
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	5 690
Prévision de distribution hors Groupe	(1 044)
Variation des plus et moins-values latentes [1]	494
Effet change	536
Intérêts minoritaires [1]	83
Variations du *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles	(275)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(745)
Autres ajustements prudentiels	110
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2015	**68 846**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2014	**9 643**
Émissions	0
Remboursements et écarts de change sur le stock de dette [2]	(1 503)
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	774
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2015	**8 914**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2015	**77 760**
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2014	**17 788**
Émissions	7 072
Remboursements et écarts de change sur le stock de dette [2] [3]	(4 514)
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	148
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 AU 31/12/2015	**20 494**
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2015	**98 254**

(1) Intègre la modification des pourcentages de phasing.

(2) Y compris impact éventuel du plafond applicable aux instruments soumis à exclusion progressive.

(3) Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

I. Utilisation de modèle interne

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole S.A. à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Les principales évolutions récentes concernant le plan de *roll out* du Groupe sont le passage en méthode IRB avancée de l'ensemble des portefeuilles "banque de détail" dans les entités Cariparma et FriulAdria en Italie en 2013 ainsi que la validation en méthode IRB des portefeuilles "entreprises" de LCL et des Caisses régionales avec effet au 1er octobre 2014.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1er janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- les portefeuilles groupe Cariparma non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail et périmètre Carispezia) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- portefeuille des professionnels de l'immobilier.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec le Superviseur (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'autorité compétente.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole S.A. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

Paramètre modélisé	Portefeuille/Entité	Nombre de modèles
PD	Souverains	6
	Collectivités publiques	8
	Institutions financières (Banques, Assurances, Fonds…)	8
	Financements spécialisés	9
	Entreprises	5
	Banque de détail - Caisses régionales	9
	Banque de détail - LCL	2
	Banque de détail - Crédit Agricole Consumer Finance	16
	Banque de détail - CACF France	10
	Banque de détail - CACIB	1
	Banque de détail - Agos	2
	Banque de détail - Cariparma	3
	Banque de détail - Credibom	2
	Banque de détail - Credit plus	2
LGD	Souverains	1
	Institutions financières (Banques, Assurances, Fonds…)	3
	Financements spécialisés	8
	Entreprises	1
	Banque de détail - Caisses régionales	12
	Banque de détail - LCL	12
	Banque de détail - Crédit Agricole Consumer Finance	16
	Banque de détail - Agos	2
	Banque de détail - CACF France	10
	Banque de détail - CACIB	1
	Banque de détail - Cariparma	3
	Banque de détail - Credibom	2
	Banque de détail - Credit plus	2
CCF	Banque de détail - Caisses régionales	3
	Banque de détail - LCL	3
	Banque de détail - Crédit Agricole Consumer Finance	0

II. Emplois pondérés par type de risque

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 509,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 494,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

	31/12/2015		31/12/2014	
(en milliards d'euros)	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	**453,6**	**36,1**	**441,0**	**35,3**
Risque de crédit et de contrepartie - approche standard	**136,7**	**10,9**	**136,8**	**10,9**
Administrations centrales et banques centrales	10,4	0,8	11,0	0,9
Établissements	12,9	1,0	13,0	1,0
Entreprises	74,7	6,0	72,0	5,8
Clientèle de détail	21,1	1,7	21,5	1,7
Crédits aux particuliers	*17,6*	*1,4*	*17,8*	*1,4*
dont garantis par une sûreté immobilière	3,5	0,3	3,4	0,3
dont renouvelables	3,7	0,3	4,2	0,3
dont autres	10,4	0,8	10,2	0,8
Crédits aux Petites et moyennes entités	*3,5*	*0,3*	*3,7*	*0,3*
dont garantis par une sûreté immobilière	0,2	0,0	0,3	0,0
dont autres crédits	3,3	0,3	3,4	0,3
Actions	1,4	0,1	1,5	0,1
Titrisations	0,3	0,0	0,4	0,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	15,9	1,3	17,4	1,4
Risque de crédit et de contrepartie - approche notations internes	**316,5**	**25,2**	**303,0**	**24,3**
Administrations centrales et banques centrales	3,2	0,3	2,8	0,2
Établissements	20,8	1,7	19,3	1,5
Entreprises	120,4	9,3	114,8	9,3
Clientèle de détail	95,2	7,7	92,1	7,4
Crédits aux particuliers	*70,5*	*5,7*	*68,1*	*5,4*
dont garantis par une sûreté immobilière	42,1	3,4	40,0	3,2
dont renouvelables	4,0	0,3	4,2	0,3
dont autres crédits	24,4	2,0	23,9	1,9
Crédits aux Petites et moyennes entités	*24,7*	*2,0*	*24,0*	*1,9*
dont garantis par une sûreté immobilière	3,7	0,3	3,7	0,3
dont autres crédits	21,0	1,7	20,3	1,6
Actions	71,8	5,8	67,7	5,4
Méthode de pondération simple	*61,2*	*4,9*	*57,8*	*4,6*
Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)	1,8	0,1	1,6	0,1
Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)	6,1	0,5	4,7	0,4
Autres expositions sur actions (pondération 370 %)	53,3	4,3	51,5	4,1
Méthode de modèles internes	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % (pondération 250 %) rentrant dans le calcul de la franchise	*10,6*	*0,9*	*9,9*	*0,8*
Titrisations	5,1	0,4	6,3	0,5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Contributions au fonds de défaillance d'une CCP	**0,4**	**0,0**	**1,2**	**0,1**

(en milliards d'euros)	31/12/2015 Emplois pondérés	31/12/2015 Exigences de fonds propres	31/12/2014 Emplois pondérés	31/12/2014 Exigences de fonds propres
Risque d'ajustement de la valeur de crédit	**4,9**	**0,4**	**5,9**	**0,5**
Méthode avancée	2,9	0,2	3,6	0,3
Méthode standard	2,0	0,2	2,3	0,2
Méthode du risque initial	0,0	0,0	0,0	0,0
Risque de marché	**7,4**	**0,6**	**8,8**	**0,7**
Risque de marché en approche standard	**0,8**	**0,1**	**1,6**	**0,2**
Risques de taux	*0,8*	*0,1*	*0,8*	*0,1*
Risque de variation des titres de propriété	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Risque de change	*0,0*	*0,0*	*0,8*	*0,1*
Risque sur les matières premières	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Risque de marché évalué par modèle interne	**6,6**	**0,5**	**7,2**	**0,5**
VaR	*2,2*	*0,2*	*1,2*	*0,1*
VaR stressée	*3,0*	*0,2*	*3,1*	*0,2*
IRC	*1,4*	*0,1*	*2,9*	*0,2*
CRM	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques	0,0	0,0	0,0	0,0
Risque opérationnel	**43,5**	**3,4**	**39,2**	**3,1**
Approche standard du risque opérationnel	5,6	0,4	6,0	0,5
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	37,9	3,0	33,2	2,6
TOTAL GÉNÉRAL	**509,4**	**40,5**	**494,9**	**39,6**
dont approche standard	145,5	11,6	147,8	11,8
dont approche IRB	363,9	28,9	347,1	27,8

Les emplois pondérés au titre de la pondération de la franchise sont intégrés :

- au risque de crédit et de contrepartie – approche standard – administrations centrales et banques centrales pour la partie relative aux IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles ;
- au risque de crédit et de contrepartie – approche standard – actions et risque de crédit et de contrepartie – approche notations internes – actions pour la partie relative aux instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 %.

III. Emplois pondérés par pôle métier

31/12/2015 (en million d'euros)	Risque de crédit								
	Approche standard	IRB forfaitaire	Approche IRB [1]	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP	**Risque de crédit**	**Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit**	**Risque opérationnel**	**Risque de marché**	**Total emplois pondérés**
Banque de proximité en France	40 775	13 892	144 256	0	198 923	434	18 584	0	**217 941**
Banque de proximité à l'international	29 223	777	3 397	0	33 397	20	2 652	228	**36 297**
Gestion de l'épargne et Assurances	15 795	43 153	817	8	59 773	398	3 118	0	**63 289**
Services financiers spécialisés	38 689	832	14 762	0	54 283	72	2 147	0	**56 502**
Banque de financement et d'investissement	10 051	7 195	76 431	400	94 077	3 957	16 559	6 852	**121 445**
Activités hors métiers	2 144	6 014	5 014	0	13 172	0	418	339	**13 929**
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	**136 677**	**71 863**	**244 677**	**408**	**453 625**	**4 881**	**43 478**	**7 419**	**509 403**

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

31/12/2014 (en millions d'euros)	Risque de crédit								
	Approche standard	IRB forfaitaire [1]	Approche IRB [2]	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP	**Risque de crédit**	**Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit**	**Risque opérationnel**	**Risque de marché**	**Total emplois pondérés**
Banque de proximité en France	39 603	12 753	138 426	0	190 782	505	18 069	41	**209 397**
Banque de proximité à l'international	30 406	1 339	3 658	0	35 403	67	2 668	171	**38 309**
Gestion de l'épargne et Assurances	16 395	40 570	671	4	57 640	502	3 043	67	**61 252**
Services financiers spécialisés	37 464	800	14 460	0	52 724	68	2 031	11	**54 834**
Banque de financement et d'investissement	11 109	6 387	71 907	1 222	90 625	4 772	12 735	7 836	**115 968**
Activités hors métiers	1 809	5 826	6 194	0	13 829	0	622	723	**15 174**
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	**136 786**	**67 675**	**235 316**	**1 226**	**441 003**	**5 914**	**39 168**	**8 849**	**494 934**

(1) Correspond aux expositions actions en méthode IRB.

(2) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

IV. Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. sur l'année 2015 :

(en millions d'euros)	**31/12/2014**	**Change**	**Variation organique et actions d'optimisation**	**VME Assurances**	**Périmètre**	**Total variation 2015**	**31/12/2015**
Risque de crédit	441 003	5 149	5 679	2 533	-739	**12 622**	453 625
dont Risque actions	*67 675*	*0*	*2 270*	*2 533*	*-614*	***4 189***	*71 864*
CVA	5 914	0	-1 033	0	0	**-1 033**	4 881
Risque de marché	8 849	0	-1 421	0	-9	**-1 430**	7 419
Risque opérationnel	39 168	0	4 310	0	0	**4 310**	43 478
TOTAL	**494 934**	**5 149**	**7 535**	**2 533**	**-748**	**14 469**	**509 403**

Les emplois pondérés augmentent de 14,5 milliards d'euros pour s'élever à 509,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit une hausse de 2,9 % en raison notamment de :

- l'appréciation du dollar qui entraîne un accroissement des emplois pondérés de 5,1 milliards d'euros ;
- la variation organique incluant la hausse du risque opérationnel constatée au deuxième semestre de l'année et la progression des encours des caisses régionales, compensée en partie par :
  - la baisse des risques de marché principalement sur l'IRC (*Incremental Risk Capital*) ;
  - la baisse des encours sur le risque de crédit et de contrepartie chez la Banque de financement et d'investissement.
- l'accroissement de la valeur de mise en équivalence des participations assurances de 2,5 milliards d'euros ;
- la cession de Crédit Agricole Albanie et Crelan pour un impact global de - 0,7 milliard d'euro.

RISQUE DE CRÉDIT

I. Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

Expositions en méthode standard

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 catégories définies dans l'article 112 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les pondérations appliquées sur ces mêmes encours sont calculées conformément aux articles 114 à 134 dudit règlement.

Dans les tableaux ci-après, un regroupement des 17 catégories d'expositions en standard est ensuite réalisé afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

Expositions en méthode IRB

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts garantis par une sûreté immobilière aux particuliers et aux petites et moyennes entités, les crédits *revolving,* les autres crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entités ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, *sponsor* ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Actifs autres que des obligations de crédit" ne présente pas actuellement d'encours en méthode IRB.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 153 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 ;
- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 154 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 155 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, dépendent de la nature

des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions" hors montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération à 250 %).

Le calcul des emplois pondérés des expositions de "Titrisation" est expliqué dans le chapitre dédié ci-après.

Les emplois pondérés des expositions "Actifs autres que des obligations de crédit" sont calculés conformément à l'article 156 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole S.A. À noter que la définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment du défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base moyenne des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, la définition du défaut peut s'appliquer au niveau de la transaction. Lorsqu'elle s'applique au débiteur, elle respecte un principe de contagion. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques…).

Par ailleurs, les historiques de défaut et les données de pertes sont eux-mêmes très dépendants des caractéristiques des produits commercialisés et des marchés où les différentes filiales du Groupe sont actives. Par conséquent, il peut être difficile, voire trompeur, de comparer ces paramètres entre eux ou de comparer les emplois pondérés calculés à l'aide de ces paramètres pour une même catégorie d'expositions.

S'agissant des différences liées aux caractéristiques de marché, celles-ci peuvent être de différentes natures :

- maturité du marché : les paramètres de risque de la Grande clientèle varient sensiblement selon que le client ou son actionnaire de référence est localisé dans un pays industrialisé ou dans un pays émergent ; en effet, dans le premier cas, la notation de la contrepartie ne dépendra que des caractéristiques propres du client ou de son actionnaire de référence tandis que, dans le second cas, la notation du pays sera un facteur important de la notation (la note d'une contrepartie ne pouvant être supérieure à celle du pays où elle se trouve que dans des cas très encadrés, les notes des entreprises situées dans les pays émergents sont souvent plafonnées par la note du pays) ;
- structure du marché : les paramètres de risque variant selon les types de produits commercialisés, les emplois pondérés calculés sur certains produits (par exemple, les prêts à l'habitat) seront structurellement inférieurs à ceux calculés pour d'autres produits (par exemple, les prêts à la consommation) pour une même classe de notation ; par conséquent, dans certains pays où les prêts immobiliers représentent une part très importante des encours, les emplois pondérés des filiales situées dans ces pays auront tendance à être inférieurs à la moyenne du Groupe ;
- position dans le cycle : le cycle de croissance du PIB n'étant pas synchronisé dans tous les pays où le Groupe est actif, les paramètres PD et LGD n'évoluent pas nécessairement de la même façon pour toutes les filiales ; par exemple, les PD et LGD estimées sur les prêts à l'habitat auront tendance à augmenter pour les filiales situées dans les marchés rencontrant ou ayant rencontré une crise immobilière, alors qu'ils resteront stables ailleurs ;
- différences culturelles et démographiques : la place qu'occupe la propriété individuelle dans la culture d'un pays, l'importance du revenu par tête ou les caractéristiques démographiques sont également des facteurs qui influencent les paramètres de risques ; ainsi, par exemple, les filiales actives dans les pays où la population est plus aisée auront tendance à enregistrer des emplois pondérés plus faibles qu'ailleurs, en raison de ratios d'endettement rapporté aux revenus plus faibles.

Les produits commercialisés peuvent également varier d'une filiale à l'autre ou d'un pays à l'autre, ce qui peut conduire à des paramètres de risques et des emplois pondérés divergents pour un même type de clientèle. Les produits commercialisés peuvent influencer les paramètres de risque de différentes manières :

- nature des produits : les produits commercialisés peuvent être très différents par nature ; ainsi, les prêts à l'habitat peuvent varier d'un pays à l'autre selon leur maturité moyenne ou selon le rapport moyen entre le montant du prêt et la valeur du bien financé (ratio *loan-to-value*, ou LTV) ; plus la maturité est longue ou plus la LTV est élevée, plus les paramètres de risque et les emplois pondérés seront élevés ;
- modèle d'entreprise : Crédit Agricole S.A. suit un modèle d'entreprise qui consiste à porter jusqu'à leur échéance les prêts octroyés à la clientèle, par opposition à d'autres modèles de banques qui cèdent à des véhicules de titrisation une partie importante de leurs encours ; par conséquent Crédit Agricole S.A. conserve à son bilan l'intégralité des prêts à l'habitat, généralement associés à des paramètres de risque et des emplois pondérés inférieurs aux autres encours, ce qui conduit à un niveau moyen d'emplois pondérés structurellement inférieur à ceux enregistrés par les banques qui cèdent ce type de prêts ;
- sûretés : les prêts octroyés peuvent être garantis par des sûretés réelles ou personnelles dont la valeur et la qualité vont être reflétées dans les paramètres de risques inférieurs à ceux des prêts non garantis.

En outre, le type de clientèle peut également varier sensiblement selon le canal de distribution utilisé : dans le cas des autorisations de crédit renouvelables, par exemple, la clientèle (et les paramètres de risque associés) diffère selon que les produits sont commercialisés au travers des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole à leurs clients ou au travers des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation.

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant validation interne par l'Inspection générale Groupe. Cette validation interne est dénommée prévalidation car elle précède la demande d'autorisation formulée auprès de l'ACPR en vue d'une validation formelle par cette dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de prévalidation et de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

On appelle *backtesting* dans les paragraphes suivants l'ensemble des méthodes et procédures visant à vérifier la performance et la stabilité des modèles internes de risque (PD, LGD, CCF) en comparant notamment les prévisions avec les résultats observés.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du Suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques et des contrôles permanents Groupe ou son délégataire). Celle-ci restitue annuellement auprès du Groupe, *via* le CNM, le résultat du *backtesting* après avis d'un comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats, et propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle…).

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through the cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Les tableaux suivants présentent les résultats de *backtesting* de l'exercice 2015 pour les modèles de probabilité de défaut (PD) et de perte en cas de défaut (LGD).

Portefeuille	Probabilité de défaut estimée (%) - Moyenne de longue période	Taux de défaut observé - Moyenne de longue période (%)	LGD estimée (%)	LGD hors marge de prudence (%)
Souverains	1,6%	0,2%	56%	22%
Collectivités publiques	0,02%[1]	0,07%	Approche IRBF	Approche IRBF
Institutions financières	0,62%	0,05%	59%[1]	66%
Entreprises	3,1%	2,1%	43%	40%
Financements spécialisés	1,6%	0,9%	25%	23%
Clients Particuliers - Caisses régionales	1,8%	1,8%	15%	13%
Clients Professionnels - Caisses régionales	4,1%	4,1%	29%	23%
Clients Particuliers - LCL	1,5%	1,3%	15%	9%
Clients Professionnels - LCL	4,6%	4,2%	25%	21%
Clients Particuliers - Cariparma	2,1%	2,1%	22%	18%
Clients Professionnels - Cariparma	5,7%[2]	5,6%	44%	35%
Clients Particuliers - CACF France	4,2%	3,7%	39%	36%
Clients Particuliers - Agos	3,9%	3,8%	56%	51%
Clients Particuliers - Credibom	4,3%	3,9%	41%	36%
Clients Particuliers - Credit plus	2,8%	2,7%	34%	34%

(1) Modèles internes en cours de recalibrage.

(2) Concernant le portefeuille des professionnels de Cariparma, la probabilité de défaut à horizon un an est estimée en date du 31 décembre 2014, compte tenu du fort impact du recalibrage intervenu en 2014 (changement de définition du défaut, mise à jour de l'historique…).

1. Répartitions des expositions

1.1 EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole au risque global par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes.

Expositions au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) par méthode et catégorie d'exposition au 31 décembre 2015

	31/12/2015												
	Standard				IRB				Total				
(en milliards d'euros)	*Exposition brute* [1]	*Exposition brute après ARC* [2]	*EAD*	*RWA*	*Exposition brute* [1]	*Exposition brute après ARC* [2]	*EAD*	*RWA*	*Exposition brute* [1]	*Exposition brute après ARC* [2]	*EAD*	*RWA*	*Exigence de fonds propres*
Administrations centrales et banques centrales	59,4	59,4	59,3	10,4	130,0	137,7	135,6	3,2	189,4	197,1	194,9	13,6	1,1
Établissements	76,0	87,5	78,4	12,9	84,9	92,7	86,3	20,8	160,9	180,2	164,7	33,7	2,7
Entreprises	140,3	125,5	100,1	74,7	313,9	295,1	241,8	120,4	454,2	420,6	341,9	195,1	15,6
Clientèle de détail	40,2	38,5	33,6	21,1	489,1	489,1	483,0	95,2	529,3	527,6	516,6	116,3	9,3
Crédits aux particuliers	33,3	31,9	27,3	17,6	385,0	385,0	379,8	70,5	418,3	417,0	407,1	88,1	7,0
dont garantis par une sûreté immobilière	8,9	8,7	8,7	3,5	265,9	265,9	265,9	42,1	274,8	274,7	274,6	45,6	3,6
dont renouvelables	9,6	9,3	4,9	3,7	19,2	19,2	13,9	4,0	28,8	28,5	18,8	7,7	0,6
dont autres	14,8	13,9	13,7	10,4	99,9	99,9	100,0	24,4	114,7	113,8	113,7	34,8	2,8
Crédits aux Petites et moyennes entités	6,9	6,6	6,3	3,5	104,1	104,1	103,2	24,7	111,0	110,7	109,5	28,2	2,3
dont garantis par une sûreté immobilière	0,6	0,6	0,6	0,2	17,0	17,0	17,0	3,7	17,6	17,6	17,6	3,9	0,3
dont autres crédits	6,3	6,0	5,7	3,3	87,1	87,1	86,2	21,0	93,4	93,1	91,9	24,3	1,9
Actions	1,5		1,2	1,4	18,0		17,5	61,2	19,5		18,7	62,6	5,0
Titrisations	0,5		0,3	0,3	34,2		34,2	5,1	34,7		34,5	5,4	0,4
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	22,0		22,8	15,9	0,0		0,0	0,0	22,0		22,8	15,9	1,3
TOTAL	**339,9**		**295,7**	**136,7**	**1070,1**		**998,4**	**305,9**	**1410,0**		**1294,1**	**442,6**	**35,4**

Expositions au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) par méthode et catégorie d'exposition au 31 décembre 2014

	31/12/2014												
	Standard				IRB				Total				
(en milliards d'euros)	*Exposition brute* [1]	*Exposition brute après ARC* [2]	*EAD*	*RWA*	*Exposition brute* [1]	*Exposition brute après ARC* [2]	*EAD*	*RWA*	*Exposition brute* [1]	*Exposition brute après ARC* [2]	*EAD*	*RWA*	*Exigence de fonds propres*
Administrations centrales et banques centrales	54,8	54,8	54,8	11,0	148,2	155,1	153,4	2,8	203,0	209,9	208,2	13,8	1,1
Établissements	67,9	80,1	78,2	13,0	97,6	99,4	90,7	19,3	165,5	179,5	168,9	32,3	2,6
Entreprises	139,6	127,3	96,0	71,9	284,7	275,9	230,7	114,8	424,3	403,2	326,7	186,7	15,0
Clientèle de détail	41,3	40,9	33,7	21,5	470,0	470,0	462,8	92,1	511,3	510,9	496,5	113,6	9,1
Actions	1,6		1,4	1,5	16,9		16,4	57,8 (3)	18,5		17,8	59,3 (3)	4,7
Titrisations	0,8		0,6	0,4	36,4		36,3	6,3	37,2		36,9	6,7	0,5
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	23,2		23,1	17,4	0,0		0,0	0,0	23,2		23,1	17,4	1,4
TOTAL	**329,2**		**287,8**	**136,7**	**1 053,8**		**990,3**	**293,1**	**1 383,0**		**1 278,1**	**429,8**	**34,4**

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

(3) Ventilation hors pondération des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise en IRB (pondération à 250 %).

La densité des emplois pondérés (définie comme le ratio emplois pondérés/EAD) s'élève à 23 % en moyenne pour la clientèle de détail et à 57 % pour les portefeuilles entreprises au 31 décembre 2015.

Sur l'exposition brute, les encours globaux du Groupe, à 1 410 milliards d'euros, enregistrent une hausse de 2% sur l'année.

Mesuré en exposition au défaut, le portefeuille crédit enregistre une hausse de 1,3% sur l'année.

Risque de contrepartie sur opérations de marché

Crédit Agricole, ses filiales et les Caisses régionales traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise la méthode d'évaluation au prix du marché (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283) sur le périmètre de Crédit Agricole CIB.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2015

	31/12/2015									
	Standard			IRB			Total			
(en milliards d'euros)	*Exposition brute*	*EAD*	*RWA*	*Exposition brute*	*EAD*	*RWA*	*Exposition brute*	*EAD*	*RWA*	*Exigence de fonds propres*
Administrations centrales et banques centrales	1,7	1,7	0,2	7,3	7,3	0,3	9,0	9,0	0,5	0,0
Établissements	19,1	19,1	1,9	19,5	19,3	7,4	38,6	38,4	9,3	0,8
Entreprises	3,4	3,4	3,2	18,1	18,1	4,0	21,5	21,5	7,2	0,6
Clientèle de détail										
Actions										
Titrisations										
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit										
TOTAL	**24,2**	**24,2**	**5,3**	**44,9**	**44,7**	**11,7**	**69,1**	**68,9**	**17,0**	**1,4**

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2014

	31/12/2014									
	Standard			IRB			Total			
(en milliards d'euros)	*Exposition brute*	*EAD*	*RWA*	*Exposition brute*	*EAD*	*RWA*	*Exposition brute*	*EAD*	*RWA*	*Exigence de fonds propres*
Administrations centrales et banques centrales	2,7	2,7	0,4	6,6	6,6	0,3	9,3	9,3	0,7	0,1
Établissements	17,6	17,6	1,9	20,9	19,5	4,1	38,5	37,1	6,0	0,5
Entreprises	2,7	2,7	2,5	21,2	21,0	7,9	23,9	23,7	10,4	0,8
Clientèle de détail										
Actions										
Titrisations										
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit										
TOTAL	**23,0**	**23,0**	**4,8**	**48,7**	**47,1**	**12,3**	**71,7**	**70,1**	**17,1**	**1,4**

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie, mesurées en expositions au défaut, s'élèvent à 68,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (sous forme d'instruments dérivés : 63,0 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 15,9 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

1.2 EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole, hors opérations de titrisation et "Actifs autres que des obligations de crédit".

Au 31 décembre 2015, le montant ventilé par zone géographique est de 1 353,2 milliards d'euros, contre 1 322,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015

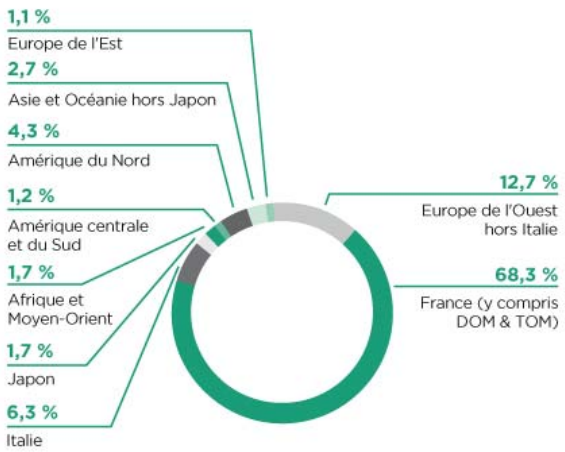

Au 31 décembre 2014

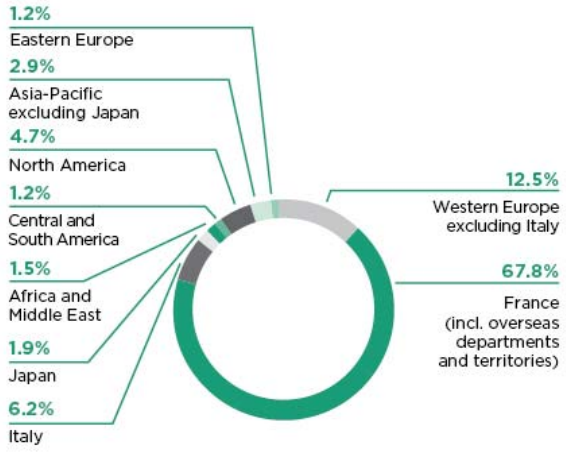

Zone géographique de risque	Administrations et banques centrales		Établissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
(en pourcentage)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	58,5%	54,6%	63,2%	58,8%	52,3%	54,8%	86,2%	86,0%	90,6%	89,8%
AMERIQUE DU NORD	3,8%	18,4%	2,4%	23,1%	10,3%	16,7%	0,0%	3,4%	4,4%	4,5%
EUROPE DE L OUEST HORS ITALIE	20,4%	10,3%	20,8%	4,1%	17,8%	8,1%	3,6%	0,0%	0,5%	0,5%
JAPON	7,7%	8,6%	1,7%	1,9%	1,2%	1,2%	0,0%	0,0%	3,7%	0,4%
ITALIE	5,1%	4,4%	2,7%	2,5%	5,9%	5,8%	8,3%	8,6%	0,4%	4,5%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	2,0%	1,6%	5,2%	5,4%	5,2%	5,9%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	1,6%	1,3%	2,5%	2,0%	2,7%	2,7%	0,6%	0,6%	0,2%	0,2%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	0,0%	0,7%	1,1%	0,6%	3,1%	1,9%	0,1%	1,1%	0,1%	0,0%
EUROPE DE L EST	0,9%	0,1%	0,4%	1,6%	1,5%	2,9%	1,0%	0,1%	0,0%	0,0%
TOTAL GÉNÉRAL	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Sans changement majeur par rapport à 2014, le portefeuille crédits est concentré sur la France (68,3% contre 67,9% en 2014) et sur l'Europe de l'Ouest en général (87,3% contre 86,6% en 2014).

1.3 EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole pour le périmètre des Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits *revolving*, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

Au 31 décembre 2015, le montant ventilé par secteur d'activité est de 1 223 milliards d'euros, contre 1 195 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Exposition 2015

Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail.

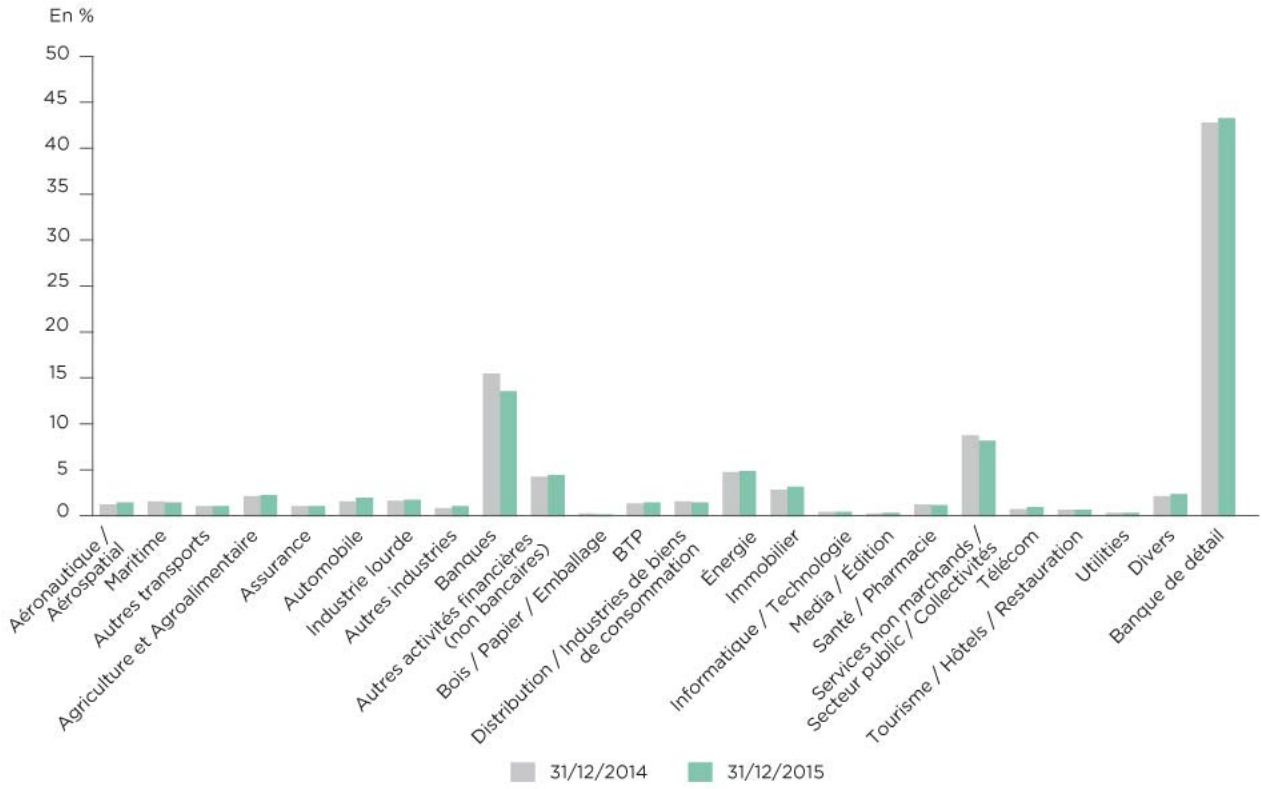

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique a été peu modifiée en 2015 et offre toujours un bon niveau de diversification du risque. Les cinq premiers secteurs (hors banque de détail et banques) représentent moins de 25% des encours totaux.

Hors Clientèle de détail, Secteurs financier et public, **le portefeuille Entreprises** offre également un niveau de diversification qui a peu évolué par rapport à 2014.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE 2015

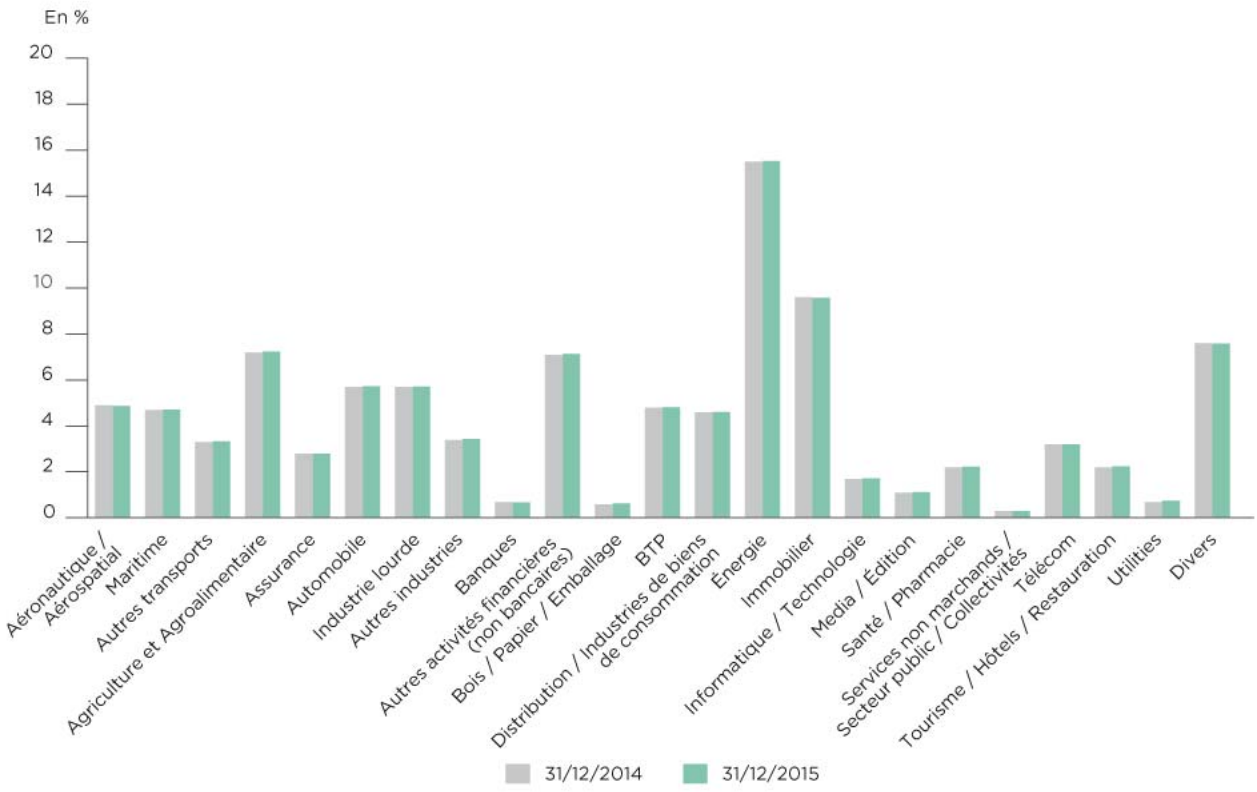

Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par sous-portefeuille bâlois (encours de 529,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 511,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une hausse de 3,6% sur l'année).

Clientèle de détail au 31 décembre 2015

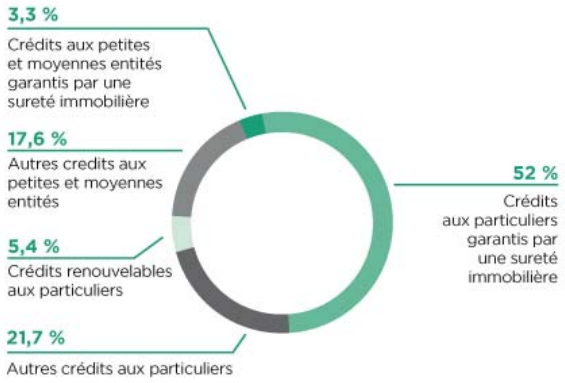

Clientèle de détail au 31 décembre 2014

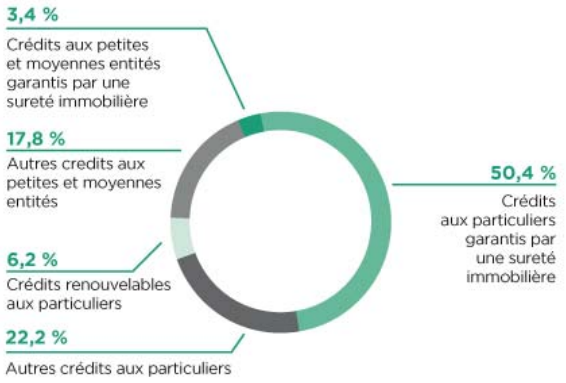

Comme pour les années précédentes, l'évolution la plus marquante concerne le portefeuille "crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière" (52 % du portefeuille de Clientèle de détail du Groupe au 31 décembre 2015 contre 50,4 % au 31 décembre 2014) ainsi que la poursuite de la baisse de la part relative des crédits renouvelables.

1.4 EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

2. Qualité des expositions

2.1 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" et "Établissements", le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par l'ACPR.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à l'article 121 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les entreprises sont pondérées soit à 20 %, 50 % 100 % ou 150 %, à l'exception du périmètre de LCL, où le calcul en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

Le premier échelon reste très fortement prédominant dans le portefeuille (76,7 % à fin 2015).

L'exposition sur les établissements en approche standard, demeure, comme les années précédentes, quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité.

Par souci de lisibilité, les tableaux des **ventilations des expositions et des valeurs exposées au risque selon les catégories d'exposition réglementaires et les échelons de qualité de crédit** sont présentés dans le rapport consolidé sur les Facteurs de risque et le Pilier 3 disponible sur le site Web :
www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

2.2 QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Facteurs de risque – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la Clientèle de détail, n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, sont présentées séparément.

La décomposition des portefeuilles Grande clientèle (catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises) par niveau de note interne présente toujours une très bonne qualité globale : **plus de 80 % des expositions sont classées en catégorie *Investment grade* (notes internes de A+ à C-)**.

Les disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes sur le portefeuille de banque de détail subsistent en 2015 : les niveaux de PD observés sur les portefeuilles garanties par des sûretés immobilières sont sensiblement plus bas que pour les autres catégories : à titre d'exemple 75% des EAD du portefeuille "Crédits aux Particuliers garantis par une sûreté immobilière" sont dans les notes internes de 1 à 6 (PD inférieure à 0,96 %) alors que ce chiffre est de 47 % pour "Autres crédits aux Petites et moyennes entités"

Les écarts observés sur les niveaux de PD se retrouvent de manière encore plus accentuée si on observe les contributions aux pertes attendues en raison des écarts sensibles de niveau de LGD par portefeuille : les expositions sur les "Crédits aux Particuliers garantis par une sûreté immobilière" représentent 55,1 % de l'EAD totale de la Clientèle de détail mais seulement 24,5 % des pertes attendues.

Par souci de lisibilité, le tableau de l'**exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne au 31 décembre 2015** est présenté dans le rapport consolidé sur les Facteurs de risque et le Pilier 3 disponible sur le site Web :
www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

PD et LGD moyen par catégorie d'exposition saine en méthode IRBA et par zone géographique
Les LGD de ce tableau sont réglementaires et peuvent être floorés sur certains portefeuilles.

		Méthode IRBA	
Catégorie d'exposition	**Zone géographique**	**PD**	**LGD**
Crédit aux petites et moyennes entités			
dont autres crédits	**Toutes zones géographiques**	**3,5%**	**19,9%**
	Europe de l'Ouest hors Italie	3,0%	20,5%
	France (y compris DOM & TOM)	3,5%	19,1%
	Italie	4,0%	40,7%
dont garantis par une sûreté immobilière	**Toutes zones géographiques**	**3,0%**	**15,3%**
	France (y compris DOM & TOM)	2,9%	15,1%
	Italie	4,0%	16,9%
Crédits aux particuliers			
dont garantis par une sûreté immobilière	**Toutes zones géographiques**	**1,5%**	**13,3%**
	France (y compris DOM & TOM)	1,5%	13,1%
	Italie	0,9%	17,4%
dont autres	**Toutes zones géographiques**	**2,2%**	**23,8%**
	Asie et Océanie hors Japon	20,0%	38,8%
	Europe de l'Ouest hors Italie	1,2%	19,7%
	France (y compris DOM & TOM)	2,1%	20,9%
	Italie	4,5%	49,7%
dont renouvelables	**Toutes zones géographiques**	**2,5%**	**50,5%**
	France (y compris DOM & TOM)	2,0%	48,2%
	Italie	5,8%	65,5%
Administrations centrales et banques centrales	**Toutes zones géographiques**	**0,1%**	**1,9%**
	Afrique et Moyen-Orient	0,1%	6,7%
	Amérique du Nord	0,0%	1,0%
	Asie et Océanie hors Japon	0,1%	2,4%
	Europe de l'Est	0,3%	45,0%
	Europe de l'Ouest hors Italie	0,0%	1,9%
	France (y compris DOM & TOM)	0,1%	2,2%
	Italie	0,1%	10,0%
	Japon	0,0%	1,0%
Entreprises	**Toutes zones géographiques**	**0,8%**	**33,4%**
	Afrique et Moyen-Orient	0,6%	52,8%
	Amérique du Nord	0,9%	36,6%
	Asie et Océanie hors Japon	0,4%	34,9%
	Europe de l'Est	0,3%	50,3%
	Europe de l'Ouest hors Italie	0,7%	37,0%
	France (y compris DOM & TOM)	0,8%	28,4%
	Italie	1,0%	45,6%
	Japon	1,0%	23,3%
Établissements	**Toutes zones géographiques**	**0,2%**	**22,3%**
	Afrique et Moyen-Orient	0,1%	28,0%
	Amérique du Nord	0,1%	11,3%
	Asie et Océanie hors Japon	0,3%	32,1%
	Europe de l'Est	0,4%	37,5%
	Europe de l'Ouest hors Italie	0,1%	18,6%
	France (y compris DOM & TOM)	0,2%	23,2%
	Italie	0,1%	9,4%
	Japon	0,1%	20,1%

Par ailleurs, seule la France présente des expositions en IRBF sur les catégories suivantes : administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises.

3. Expositions en défaut et ajustements de valeur

Expositions en défaut et ajustements de valeur au 31 décembre 2015

(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Expositions en défaut			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	189,2	0,0	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Établissements	160,9	0,1	0,5	**0,6**	0,8	0,1
Entreprises	454,2	5,1	6,0	**11,1**	5,8	2,8
Clientèle de détail	529,4	2,0	14,8	**16,8**	9,8	3,4
Crédits aux particuliers	*418,4*	*1,7*	*9,1*	***10,7***	*5,8*	*1,9*
dont garantis par une sûreté immobilière	274,9	0,2	4,2	**4,4**	1,9	0,9
dont renouvelables	28,8	0,4	0,5	**0,8**	0,6	0,1
dont autres	114,7	1,1	4,4	**5,5**	3,3	0,9
Crédits aux petites et moyennes entités	*111,0*	*0,3*	*5,7*	***6,1***	*4,0*	*1,5*
dont garantis par une sûreté immobilière	17,6	0,0	1,0	**1,0**	0,5	0,3
dont autres crédits	93,4	0,3	4,7	**5,1**	3,5	1,2
TOTAL	**1 333,7**	**7,2**	**21,3**	**28,5**	**16,4**	**6,3**

EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Expositions en défaut			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	203,0	0,0	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Établissements	165,5	0,1	0,5	**0,6**	0,6	0,1
Entreprises	424,3	5,0	5,8	**10,8**	6,0	2,7
Clientèle de détail	511,3	2,1	15,2	**17,3**	10,3	3,6
Crédits aux particuliers	*402,7*	*1,6*	*9,5*	***11,1***	*6,3*	*2,2*
dont garantis par une sûreté immobilière	257,8	0,2	4,1	**4,3**	1,8	1,0
dont renouvelables	31,7	0,4	0,5	**0,9**	0,6	0,1
dont autres	113,2	1,0	4,8	**5,8**	3,9	1,1
Crédits aux petites et moyennes entités	*108,6*	*0,5*	*5,7*	***6,2***	*4,0*	*1,4*
dont garantis par une sûreté immobilière	17,4	0,1	0,9	**1,0**	0,5	0,3
dont autres crédits	91,2	0,4	4,8	**5,2**	3,5	1,1
TOTAL	**1 304,1**	**7,2**	**21,5**	**28,7**	**16,9**	**6,4**

L'exposition en défaut, qui s'élève à 28,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 est en légère baisse par rapport au 31 décembre 2014.

A noter que les stocks d'ajustement collectifs restent stables à 6,3 milliards d'euros.

EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

31/12/2015 *(en milliards d'euros)*	Expositions en défaut		Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
	Approche standard	Approche notations internes		
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,6	0,9	0,1
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,6	0,4	0,0
Amérique du Nord	0,0	0,1	0,1	0,0
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,3	0,1	0,0
Europe de l'Est	0,6	0,1	0,5	0,1
Europe de l'Ouest hors Italie	0,3	1,6	0,8	0,1
France (y compris DOM & TOM)	2,2	14,3	10,4	5,5
Italie	3,8	3,7	3,2	0,5
Japon	0,0	0,0	0,0	0,0
MONTANT TOTAL	**7,2**	**21,3**	**16,4**	**6,3**

31/12/2014 *(en milliards d'euros)*	Expositions en défaut		Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
	Approche standard	Approche notations internes		
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,6	0,8	0,1
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,6	0,4	0,0
Amérique du Nord	0,0	0,1	0,0	0,0
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,2	0,1	0,0
Europe de l'Est	0,6	0,1	0,5	0,0
Europe de l'Ouest hors Italie	0,4	1,4	1,2	0,0
France (y compris DOM & TOM)	2,1	14,7	10,6	5,8
Italie	3,8	3,8	3,3	0,6
Japon	0,0	0,0	0,0	0,0
MONTANT TOTAL	**7,2**	**21,5**	**16,9**	**6,5**

L'exposition globale en défaut (en approches standard et notation interne) reste concentrée sur les mêmes zones qu'en 2014 (Italie, la France et l'Europe de l'Ouest hors Italie). Ces périmètres représentent respectivement 26 %, 58 % et 7 % de l'ensemble.

4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 2,00 % au 31 décembre 2015, en légère hausse par rapport au 31 décembre 2014 qui s'élevait à 1,96 %. Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions.

Parallèlement, le ratio Montants des provisions/Expositions brutes s'élève à 1,86 % au 31 décembre 2015, contre 1,93 % à fin 2014.

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 3) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être fondée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 3), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit – *cf.* paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les plus importantes sont la Coface (France), Sace S.p.A. (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

NOTES DE SANTÉ FINANCIÈRE DISPONIBLES SUR LES AGENCES DE CRÉDIT EXPORT

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings
	Notation [perspective]	**Notation [perspective]**	**Notation [perspective]**
Coface S.A.	A2 [stable]		AA- [stable]
Euler Hermès	Aa3 [stable]	AA- [stable]	
Sace S.p.A.			A- [stable]

En outre, les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle couvrent une part importante des créances du portefeuille "immobilier résidentiel" en France du Groupe (*cf.* tableau ci-après). Ces encours sont garantis par des cautions octroyées par Crédit Logement (noté Aa3 stable par Moody's) ou par la compagnie d'assurance filiale du Groupe, CAMCA (notée A- par Fitch). Les garants sont eux-mêmes supervisés par l'ACPR et soumis à une réglementation prudentielle, qui est soit celle des sociétés de financement, pour Crédit Logement, soit par celle applicable aux compagnies d'assurance (*Solvency 1* et *2*) pour CAMCA.

MONTANTS D'ENCOURS DE PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS PAR CAMCA ET CRÉDIT LOGEMENT

	Encours au 31/12/2015		Encours au 31/12/2014	
(en millions d'euros)	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis
Couverture par des organismes de caution (Crédit Logement, CAMCA)	147 672	59,3 %	137 584	56,5 %

Dans le cas de Crédit Logement, la garantie donnée couvre, sans aucune franchise, le paiement de toutes les sommes légalement dues par les emprunteurs défaillants en principal, intérêts, primes d'assurance et frais. Au moment de l'octroi, le garant applique une politique de sélection autonome et complémentaire à celle déjà mise en œuvre par la Banque. Dans le cas de CAMCA, le mécanisme de garantie est globalement comparable à celui de Crédit Logement à la différence près que les paiements effectués par CAMCA au titre de la garantie interviennent après épuisement des voies de recours de la Banque contre l'emprunteur. Au final, ces dispositifs de caution permettent de rehausser substantiellement la qualité des prêts immobiliers garantis et constituent un transfert de risque total sur ces encours.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risque – Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit".

III. Opérations de titrisation

Le risque de crédit sur les opérations de titrisation est présenté dans le chapitre "Titrisation" ci-après.

IV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

	31/12/2015		31/12/2014	
(en milliards d'euros)	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
Expositions sur actions en approche notations internes	**18,0**	**17,5**	**16,9**	**16,4**
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1,0	1,0	0,8	0,8
Montants des expositions sur actions cotées	2,2	2,1	1,7	1,6
Montants des autres expositions sur actions	14,8	14,4	14,4	14,0
Expositions sur actions en approche standard	**1,5**	**1,2**	**1,5**	**1,4**
TOTAL DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS	**19,5**	**18,7**	**18,5**	**17,8**

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

La valeur des expositions sur actions traitée en approche notation interne s'élève à 18,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (contre 16,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au compte de résultat".

TITRISATION

I. Définitions

Le groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 3.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la directive 2013/36/UE ("CRD 4") et le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 ("CRR") en vigueur depuis le 1er janvier 2014. Ces textes intègrent dans le droit européen la réforme internationale Bâle 3 (décembre 2010) qui introduit notamment de nouvelles exigences en matière de solvabilité bancaire et de surveillance du risque de liquidité. Sont ainsi visés les opérations ou les dispositifs par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du dispositif dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de l'opération ou du dispositif.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées. Ceci suppose le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement initiateur à une entité de titrisation ou une sous-participation d'une entité de titrisation dans les expositions titrisées. Les titres émis par l'entité de titrisation ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement initiateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risque s'effectue *via* l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où les expositions titrisées sont conservées au bilan de l'établissement initiateur.

Les expositions de titrisation détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan du Groupe) qui induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 3 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes en tant qu'arrangeur/sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi ;
- les positions de *swap* de titrisation (couverture de change ou de taux) qui sont accordés à des véhicules de titrisation.

Les opérations de titrisation pour compte propre réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé, non déconsolidées, ne sont pas reprises ci-après. Leur incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans les notes annexes 2.3 et 6.6 aux états financiers "opérations de titrisation" et "actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances, ce qui rend Crédit Agricole CIB à la fois sponsor et originateur de ces opérations de titrisations.

II. Finalité et stratégie

1. Opérations de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre du groupe Crédit Agricole sont les suivantes :

OPÉRATIONS DE FINANCEMENT COLLATÉRALISÉ

Ces opérations visent à émettre des titres qui peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placés auprès d'investisseurs, donnés en pension ou conservés au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CA Consumer Finance et ses filiales. Dans ce cadre, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont réalisé en 2015 une opération de titrisation de crédits habitat (« RMBS »).

GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT DES CLIENTS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Cette activité consiste à utiliser les titrisations et des dérivés de crédit pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des clients de Crédit Agricole CIB. Elle repose d'une part sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (*cf.* chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit") et l'achat de protections sur des tranches de portefeuilles d'actifs pour en réduire le risque, et d'autre part sur la vente de tranches d'exposition senior à des fins de réduction de la sensibilité du portefeuille de protection.

Les objectifs de cette gestion du portefeuille de financement sont l'optimisation de l'allocation des fonds propres, notamment la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la libération de ressources pour contribuer au renouvellement du portefeuille bancaire de Crédit Agricole CIB (dans le cadre du modèle *Distribute to Originate*) et optimiser sa rentabilité de fonds propres. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management* de Crédit Agricole CIB. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la Banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches d'un portefeuille, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

ACTIVITÉS EN EXTINCTION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Il s'agit soit d'investissements dans des parts de titrisations qui sont gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme. Elles ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *Banking Book* prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

2. Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur/sponsor, intermédiaire ou initiateur

Seul Crédit Agricole CIB, au sein du groupe Crédit Agricole, a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de *Global Markets* permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'initiateur, sponsor, arrangeur ou investisseur :

- en tant que sponsor et arrangeur, Crédit Agricole CIB structure et gère des programmes de titrisation qui assurent le refinancement d'actifs de clients de la Banque, essentiellement *via* les Conduits ABCP (*Asset Backed Commercial Paper*), LMA en Europe et Atlantic aux États-Unis et ITU au Brésil. Ces entités spécifiques sont protégées du risque de faillite de Crédit Agricole CIB mais sont consolidées au niveau Groupe depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2014, de la norme IFRS 10. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole CIB en tant que sponsor des conduits, gérant et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation et est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées (par exemple : *swap* de change ou de taux).

2.1 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'ARRANGEUR/SPONSOR, INTERMÉDIAIRE OU INITIATEUR

En tant qu'arrangeur, sponsor et initiateur, Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2015, il existe deux véhicules consolidés multicédants en activité (LMA et Atlantic), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. LMA et Atlantic sont des conduits *fully supported*. Cette activité de conduits ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 18,7 milliards d'euros (16,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes *via* le rehaussement de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des conduits ABCP. Crédit Agricole CIB porte le risque, *via* des lignes de liquidités pour les deux conduits ABCP. À noter que le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (*Structured Investment Vehicule*).

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2015, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

À noter que pour une partie de cette activité Conduits, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'initiateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité Ester Finance Titrisation qui est une entité consolidée du Groupe.

Il en ressort que le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA, à Atlantic et à ITU, en tant que sponsors, s'élève à 25,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (21,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES EN TANT QU'INVESTISSEUR

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation *ad hoc*. Il s'agit principalement des swaps de change accordés aux conduits ABCP et des swaps de taux pour certaines émissions ABS. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle (principalement des opérations aéronautiques ou de financement de flotte de véhicules) ou apporter un support, *via* une facilité de liquidité, à une émission faite par des véhicules *ad hoc* externes au Groupe (SPV ou conduit ABCP non sponsorisé par Crédit Agricole CIB). Dans ce cas Crédit Agricole CIB est considéré comme jouant un rôle d'investisseur. Au global cette activité correspond à un encours de 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2015 (1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2014).

2.3 OPÉRATIONS D'INTERMÉDIATION

Crédit Agricole CIB participe au financement de pré-titrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la Banque conserve un risque relativement faible *via* l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

III. Suivi des risques et comptabilisation

1. Suivi des risques

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Hors Crédit Agricole CIB, les seules opérations de titrisations du Groupe sont des titrisations classiques que le Groupe réalise pour compte propre en tant qu'originateur dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé. Pour ces opérations, le suivi du risque des actifs sous-jacents n'est pas modifié par l'opération.

Le développement, dimensionnement, ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de stratégies portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes *Rating Based Approach* (RBA) pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) d'une notation externe publique d'agences agréées par le Comité des Superviseurs européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne *Internal Assessment Approach* (IAA) : méthodologie de notation interne agréée par le Comité normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales et les créances financières automobiles) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;
- méthode de la formule réglementaire : *Supervisory Formula Approach* (SFA) dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées, autres risques liés au cédant, etc.).

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations qui sont *a minima* revues annuellement dans ces mêmes Comités de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants, etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également, en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque, l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de "risques pays".

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des risques de marché et le département *Asset and Liability Management* de Crédit Agricole CIB. L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité est décrite plus en détail dans le paragraphe "Risque de liquidité et de financement" de la partie Facteurs de risque de ce chapitre.

La gestion des risques structurels de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules *ad hoc* selon des règles d'adossement en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB n'ayant pas de position de retitrisation au 31 décembre 2015, il n'y a aucun suivi spécifique à ce titre.

2. Méthodes comptables

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée.

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine.

Les titrisations classiques de ses actifs financiers que réalise le Groupe pour compte propre sont réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisé qui ne sont pas déconsolidantes (ni au plan comptable, ni au plan prudentiel). Leur incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans les notes annexes 2.3 et 6.6 aux états financiers "opérations de titrisation" et "actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Par ailleurs, les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (*cash* ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée.

Ces éléments sont détaillés dans la note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés.

Les positions de titrisation peuvent être classées dans les catégories comptables suivantes :

- "Prêts et créances" : ces positions de titrisations sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation ;
- "Actifs financiers disponibles à la vente" : ces positions de titrisation sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
- "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" : ces positions de titrisations sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la catégorie "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le produit de cession de ces positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues.

Ainsi, pour les positions classées en prêts et créances et en actifs disponibles à la vente, le produit de cession vient impacter le résultat en "Gains ou pertes nets sur AFS" respectivement dans les sous-rubriques "Plus ou moins values de cessions sur prêts et créances" et "Plus ou moins values de cessions sur AFS".

Pour les positions classées en valeur de marché par résultat, les produits de cession sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

IV. Synthèse de l'activité pour le compte de la clientèle en 2015

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2015 s'est caractérisée par :

- la mise en place par le *Credit Portfolio Management* dans le cadre de sa gestion du portefeuille de financements de deux titrisations synthétiques de portefeuilles de 923 millions USD et 1 200 millions de dollars US respectivement, constitués d'expositions sur des grandes entreprises. Ces deux transactions ont permis de libérer environ 880 millions EUR de RWA au 31 décembre 2015 ;
- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et *bookrunner*) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement de la consommation ;
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement *corporate*, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la Banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

Au 31 décembre 2015, Crédit Agricole CIB n'avait ni programmes de titrisation en remboursement anticipé, ni actifs en attente de titrisation ni de positions de retitrisation.

En 2015, Crédit Agricole CIB n'a pas apporté de soutien implicite au sens de l'article 248, paragraphe 1 du CRR, à des programmes de titrisation.

V. Expositions

1. Valeurs exposées aux risques des titrisations du Banking Book génératrices d'emplois pondérés

1.1 OPÉRATIONS DE TITRISATION EN APPROCHE IRB

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

Sous-jacents (en millions d'euros)	EAD titrisés au 31/12/2015						
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	*Originateur*	*Sponsor*	*Investisseur*	*Originateur*	*Sponsor*	**Total**
Prêts immobiliers résidentiels	187	1 514	94	5	7	-	**1 807**
Prêts immobiliers commerciaux	9	-	56	2	-	-	**67**
Créances sur cartes de crédit	0	-	-	-	-	-	**0**
Leasing	20	-	2 826	-	-	-	**2 846**
Prêts aux entreprises et PME	461	216	-	2 009	2 470	-	**5 156**
Prêts à la consommation	55	153	2 990	-	-	-	**3 198**
Créances commerciales	89	9 295	6 295	-	-	-	**15 679**
Autres actifs	3	378	4 956	-	-	-	**5 337**
TOTAL	**824**	**11 556**	**17 217**	**2 016**	**2 477**	**-**	**34 090**

Par souci de lisibilité, les tableaux des **valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par méthode de pondération et selon le classement comptable** sont présentés dans le rapport consolidé sur les Facteurs de risque et le Pilier 3 disponible sur le site Web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

Position de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération

Pondération (en millions d'euros)	31/12/2015					
	Valeurs exposées au risque (EAD)			Exigences en fonds propres		
	Titrisation + Retitrisation	*Titrisation*	*Retitrisation*	*Titrisation + Retitrisation*	*Titrisation*	*Retitrisation*
Méthode fondée sur les notations externes	**6 446**	**4 701**	**1 745**	**164**	**141**	**23**
Pondération 6-10 %	1 420	1 420	0	9	9	0
Pondération 12-35 %	2 855	2 639	216	33	29	4
Pondération 40-75 %	48	48	0	3	3	0
Pondération 100-650 %	574	560	14	68	66	2
Pondération = 1 250 %	1 549	34	1 515	51	34	17
Approche évaluation interne	**21 332**	**21 332**	**0**	**171**	**171**	**0**
Pondération moyenne (%)	10,04 %	-	-	10,04 %	-	-
Méthode de la formule réglementaire	**6 378**	**6 378**	**0**	**73**	**73**	**0**
Pondération moyenne (%)	14,27 %	-	-	14,27 %	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE	**34 156**	**32 411**	**1 745**	**408**	**385**	**23**

Pondération *(en millions d'euros)*	31/12/2014 Valeurs exposées au risque (EAD) *Titrisation + Retitrisation*	 *Titrisation*	 *Retitrisation*	 Exigences en fonds propres *Titrisation + Retitrisation*	 *Titrisation*	 *Retitrisation*
Méthode fondée sur les notations externes	**5 807**	**4 004**	**1 803**	**244**	**223**	**21**
Pondération 6-10 %	-	1 494	-	10	10	-
Pondération 12-35 %	2 129	1 748	381	21	19	2
Pondération 40-75 %	73	73	-	5	5	-
Pondération 100-650 %	689	660	28	164	160	4
Pondération = 1 250 %	1 422	30	1 393	45	30	16
Approche évaluation interne	**18 881**	**18 881**	**-**	**169**	**169**	**-**
Pondération moyenne (%)	11,19 %	-	-	11,19 %	-	-
Méthode de la formule réglementaire	**11 652**	**11 652**	**-**	**88**	**88**	**-**
Pondération moyenne (%)	9,41 %	-	-	9,41 %	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE	**36 340**	**34 537**	**1 803**	**501**	**480**	**21**

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation pour compte propre et compte de tiers

La valeur en risque des opérations de titrisation s'élève à 6 448 millions d'euros pour compte propre et à 27 708 millions d'euros pour comptes de tiers au 31 décembre 2015.

1.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION TRAITÉES EN APPROCHE STANDARD

ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES	**462,5**	**789,1**
Titrisations classiques	462,5	789,1
Titrisations synthétiques	-	-

MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE)

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
MONTANT AGRÉGÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISE	**279,2**	**640,1**
Bénéficiant d'une évaluation externe de crédit	**265,9**	**609,8**
Pondération 20 %	30,8	79,3
Pondération 40 %	-	-
Pondération 50 %	184,8	519,8
Pondération 100 %	44,2	7,9
Pondération 225 %	-	-
Pondération 350 %	6,1	2,8
Pondération 650 %	-	-
Pondération = 1 250 %	**7,5**	**13,5**
Approche par transparence	**5,8**	**16,8**

2. Valeurs exposées aux risques des titrisations du Trading Book (portefeuille de négociation) génératrices d'emplois pondérés en approche standard

2.1 VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE EN APPROCHE STANDARD

	EAD titrisés au 31/12/2015						
Sous-jacents	Classique			Synthétique			
(en millions d'euros)	*Investisseur*	*Originateur*	*Sponsor*	*Investisseur*	*Originateur*	*Sponsor*	**Total**
Prêts immobiliers résidentiels	45	-	-	-	-	-	45
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Leasing	-	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et PME	1	-	-	-	-	-	1
Prêts à la consommation	-	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	157	2	-	-	-	-	159
TOTAL	**203**	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**205**

Les valeurs exposées aux risques portent uniquement sur les titrisations classiques.

2.2 VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION

	31/12/2015			31/12/2014		
Tranche de pondération du risque *(en millions d'euros)*	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération						
Pondérations 7-10 %	8,32		0,04	73,48		0,37
Pondérations 12-18 %	0,49		0,00	9,80		0,12
Pondérations 20-35 %	96,16		0,47	83,42		0,37
Pondérations 40-75 %	1,66		0,09	2,08		0,03
Pondérations 100 %	5,36		0,09	5,33		0,09
Pondérations 150 %	0,00		0,00	165,00		0,00
Pondérations 200 %	0,00		0,00	0,00		0,00
Pondérations 225 %	0,00		0,00	0,00		0,00
Pondérations 250 %	6,12		0,25	6,03		0,20
Pondérations 300 %	0,00		0,00	36,33		0,00
Pondérations 350 %	0,00		0,00	0,00		0,00
Pondérations 425 %	11,16		0,69	12,00		0,78
Pondérations 500 %	0,00		0,00	167,21		0,00
Pondérations 650 %	0,00		0,00	0,00		0,00
Pondérations 750 %	0,00		0,00	0,00		0,00
Pondérations 850 %	0,00		0,00	0,00		0,00
Pondérations 1 250 %	75,74		11,58	182,15		13,05
Approche évaluation interne	**205,01**	**-**	**13,21**	**742,82**	**-**	**15,00**
Méthode de la formule réglementaire	-	-	-	-	-	-
Méthode par transparence	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET DES DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
1 250 %/Positions déduites des fonds propres						
TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	**205,01**	**-**	**13,21**	**742,82**	**-**	**15,00**

2.3 EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES

	31/12/2015				31/12/2014			
(en millions d'euros)	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération	**205**	**0**	**84**	**13**	**743**	**0**	**292**	**15**

RISQUES DE MARCHÉ

I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risque – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risque – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

III. Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

1. Emplois pondérés des expositions en méthode standard

(en millions d'euros)	EP
Produits fermes	**648,8**
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	648,7
Risque sur actions (général et spécifique)	0,1
Risque de change	0,0
Risque sur produits de base	0,0
Options	**1,4**
Approche simplifiée	0,0
Méthode delta-plus	0,2
Approche par scénario	1,2
Titrisation	**165,1**
TOTAL	**815,3**

2. Exigences de fonds propres des expositions en méthode interne

(en millions d'euros)		
VaR (10 jours, 99 %)		
1	Valeur maximale	54,9
2	Valeur moyenne	41,1
3	Valeur minimale	28,7
4	Valeur en fin de période	49,1
VaR en période de tensions (10 jours, 99 %)		
5	Valeur maximale	76,6
6	Valeur moyenne	55,6
7	Valeur minimale	42,6
8	Fin de période	62,7
Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %)		
9	Valeur maximale	120,4
10	Valeur moyenne	108,7
11	Valeur minimale	96,3
12	Valeur en fin de période	103,2
Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %)		
13	Valeur maximale	0
14	Valeur moyenne	0
15	Valeur minimale	0
16	Valeur en fin de période	0
17	Plancher (méthode de mesure standard)	0

IV. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation – Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risque – Gestion du bilan – Risque de taux d'intérêt global".

RISQUE OPÉRATIONNEL

I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risque – Risques opérationnels – Méthodologie".

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risque – Risques opérationnels – Assurance et couverture des risques opérationnels".

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Les éléments requis au titre de la politique de rémunération par le règlement (UE) 575-2013 (CRR) sont exposés dans le chapitre 3 du Document de référence 2015.

2 COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2015 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 16 février 2016

Cadre général **129**
Le groupe Crédit Agricole 129
Relations internes au Crédit Agricole 130
Parties liées 132

États financiers consolidés **133**
Compte de résultat 133
Résultat net et autres éléments du résultat global 134
Bilan actif 135
Bilan passif 135
Tableau de variation des capitaux propres 136
Tableau des flux de trésorerie 138

Notes annexes aux comptes consolidés **140**

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés **263**

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Composé de 2 476 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central « Crédit Agricole S.A. ».

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroirs» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédits.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale

d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A., qui est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution, devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés,

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 040 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 35 millions d'euros.

GARANTIES SPÉCIFIQUES APPORTÉES PAR LES CAISSES RÉGIONALES À CRÉDIT AGRICOLE S.A. *(SWITCH)*

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

LIENS EN CAPITAL ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES RÉGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la Société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la Société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du Réseau Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Dans les comptes consolidés des Caisses régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue La Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est rendue complexe par la difficulté d'apprécier la valorisation d'éléments intangibles et incessibles tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole ;
- la mise en commun de moyens, et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complétée d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Autres conventions entre actionnaires

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2015 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 738 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 1 931 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 703 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 85 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 3 480 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 2 694 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 « Principes et méthodes comptables », les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations définies ».

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de *reporting*, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

À ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	36 240	37 037
Intérêts et charges assimilées	4.1	(16 257)	(17 521)
Commissions (produits)	4.2	11 681	11 500
Commissions (charges)	4.2	(2 765)	(2 686)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 796	5 942
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	2 849	3 092
Produits des autres activités	4.5	35 936	37 399
Charges des autres activités	4.5	(39 644)	(44 524)
Produit net bancaire		**31 836**	**30 239**
Charges générales d'exploitation	4.6	(18 786)	(18 152)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(1 049)	(1 017)
Résultat brut d'exploitation		**12 001**	**11 070**
Coût du risque	4.8	(3 031)	(2 943)
Résultat d'exploitation		**8 970**	**8 127**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.15	475	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(5)	51
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.18	-	(23)
Résultat avant impôt		**9 440**	**7 768**
Impôts sur les bénéfices	4.10	(2 988)	(2 478)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession		(21)	(7)
Résultat net		**6 431**	**5 283**
Participations ne donnant pas le contrôle	6.22	388	359
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**6 043**	**4 924**

Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Résultat net		**6 431**	**5 283**
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	2	(448)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		**2**	**(448)**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**	**(6)**	**172**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**(11)**	**149**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**	**-**	**(1)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		**(15)**	**(128)**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	478	448
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	(24)	1 907
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	(203)	714
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	14	40
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		**265**	**3 109**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	**4.11**	**116**	**243**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**115**	**(847)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**	**(4)**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**4.11**	**492**	**2 505**
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		**477**	**2 377**
RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		**6 908**	**7 660**
Dont part du Groupe		6 562	7 087
Dont participations ne donnant pas le contrôle		346	573

Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Caisse, banques centrales	6.1	39 262	57 904
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	344 468	403 457
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	27 167	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	322 872	307 591
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	89 433	100 038
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	740 386	709 884
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16 452	20 280
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8-6.9	30 629	29 583
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	6 189	5 710
Compte de régularisation et actifs divers	6.14	46 259	63 571
Actifs non courants destinés à être cédés		441	246
Participation dans les entreprises mises en équivalence		6 570	4 278
Immeubles de placement	6.16	5 878	4 610
Immobilisations corporelles	6.17	6 956	6 761
Immobilisations incorporelles	6.17	1 708	1 679
Écarts d'acquisition	6.18	14 189	13 976
TOTAL DE L'ACTIF		**1 698 859**	**1 762 714**

Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Banques centrales	6.1	3 853	4 523
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	250 193	318 923
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	29 787	32 941
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	92 909	98 434
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	663 135	622 686
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	167 810	185 504
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 063	18 597
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	2 505	2 892
Compte de régularisation et passifs divers	6.14	45 881	69 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		385	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.19	294 799	285 180
Provisions	6.20	6 112	6 826
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	29 006	25 487
Total dettes		**1 601 438**	**1 671 012**
Capitaux propres		**97 421**	**91 702**
Capitaux propres - part du Groupe		**92 890**	**86 723**
Capital et réserves liées		25 070	27 837
Réserves consolidées		56 465	49 169
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 312	4 793
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Résultat de l'exercice		6 043	4 924
Participations ne donnant pas le contrôle		**4 531**	**4 979**
TOTAL DU PASSIF		**1 698 859**	**1 762 714**

Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part				
	Capital et réserves liées				
(en millions d'euros)	*Capital*	*Primes et Réserves consolidées liées au capital*	*Élimination des titres autodétenus*	*Autres instruments de capitaux propres*	**Capital et réserves consolidées**
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	**9 219**	**64 700**	**(272)**	**-**	**73 647**
Impacts IFRIC 21 (1)	-	54	-	-	**54**
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	**9 219**	**64 754**	**(272)**	**-**	**73 701**
Augmentation de capital	575	167	-	-	**742**
Variation des titres autodétenus	-	-	(1)	-	**(1)**
Émissions d'instruments de capitaux propres (2)	-	(27)	-	3 861	**3 834**
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres (2)	-	(194)	-	-	**(194)**
Dividendes versés en 2014	-	(1 432)	-	-	**(1 432)**
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	832	-	-	**832**
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (3)	-	(292)	-	-	**(292)**
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1	-	-	**1**
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**575**	**(945)**	**(1)**	**3 861**	**3 490**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence hors résultat	-	(178)	-	-	**(178)**
Résultat 2014 (1)	-	-	-	-	**-**
Autres variations	-	(7)	-	-	**(7)**
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité	**9 794**	**63 624**	**(273)**	**3 861**	**77 006**
Affectation du résultat 2014	-	4 924	-	-	4 924
Capitaux propres au 1er janvier 2015 Retraité	**9 794**	**68 548**	**(273)**	**3 861**	**81 930**
Augmentation de capital	292	108	-	-	**400**
Variation des titres autodétenus	-	-	7	-	**7**
Émissions d'instruments de capitaux propres (2)	-	(3)	-	-	**(3)**
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres (2)	-	(350)	-	-	**(350)**
Dividendes versés en 2015	-	(1 456)	-	-	**(1 456)**
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	849	-	-	**849**
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (3)	-	55	-	-	**55**
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1	-	-	**1**
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**292**	**(796)**	**7**	**-**	**(497)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence hors résultat	-	(12)	-	-	**(12)**
Résultat 2015	-	-	-	-	**-**
Autres variations	-	114	-	-	**114**
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	**10 086**	**67 854**	**(266)**	**3 861**	**81 535**

(1) Les informations au 1er janvier 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

(2) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 23 janvier 2014, le 8 avril 2014 et le 18 septembre 2014 des émissions d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (en USD, en GBP et en euros). Le solde de ces émissions représente un solde de 3 326 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus à fin décembre 2015 (cf. Note 6.21 Capitaux propres).

Crédit Agricole Assurances a réalisé, le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015, des émissions en euros d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 respectivement pour 745 millions et 981 millions d'euros. Ces émissions, souscrites par des entités hors Groupe, sont comptabilisées en Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle. La rémunération de ces émissions est comptabilisée en Capitaux propres – Part du Groupe et s'élève à - 34 millions d'euros à fin décembre 2015.

du Groupe					Participations ne donnant pas le contrôle					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	*Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables*	**Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**	**Résultat net**	**Capitaux propres**	**Capital, réserves liées et résultat**	*Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables*	*Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables*	**Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**	**Capitaux propres**	**Capitaux propres consolidés**
3 074	**(444)**	**2 630**	**-**	**76 277**	**5 537**	**(148)**	**(6)**	**(154)**	**5 383**	**81 660**
-	-	-	-	54	1	-	-	-	1	55
3 074	**(444)**	**2 630**	**-**	**76 331**	**5 538**	**(148)**	**(6)**	**(154)**	**5 384**	**81 715**
-	-	-	-	742	-	-	-	-	-	742
-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)
-	-	-	-	3 834	745	-	-	-	745	4 579
-	-	-	-	(194)	-	-	-	-	-	(194)
-	-	-	-	(1 432)	(244)	-	-	-	(244)	(1 676)
-	-	-	-	832	-	-	-	-	-	832
-	-	-	-	(292)	(1 482)	-	-	-	(1 482)	(1 774)
-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
-	**-**	**-**	**-**	**3 490**	**(981)**	**-**	**-**	**-**	**(981)**	**2 509**
2 046	**(295)**	**1 751**	**-**	**1 751**	**-**	**216**	**(4)**	**212**	**212**	**1 963**
241	171	412	-	234	-	2	-	2	2	236
-	-	-	4 924	4 924	359	-	-	-	359	5 283
-	-	-		(7)	3	-	-	-	3	(4)
5 361	**(568)**	**4 793**	**4 924**	**86 723**	**4 919**	**70**	**(10)**	**60**	**4 979**	**91 702**
-	-	-	(4 924)	-	-	-	-	-	-	-
5 361	**(568)**	**4 793**	**-**	**86 723**	**4 919**	**70**	**(10)**	**60**	**4 979**	**91 702**
-	-	-	-	400	-	-	-	-	-	400
-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7
-	-	-	-	(3)	981	-	-	-	981	978
-	-	-	-	(350)		-	-	-	-	(350)
-	-	-	-	(1 456)	(158)	-	-	-	(158)	(1 614)
-	-	-	-	849	-	-	-	-	-	849
-	-	-	-	55	(1 608)	-	-	-	(1 608)	(1 553)
-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
-	**-**	**-**	**-**	**(497)**	**(785)**	**-**	**-**	**-**	**(785)**	**(1 282)**
423	**(9)**	**414**	**-**	**414**	**-**	**(43)**	**-**	**(43)**	**(43)**	**371**
111	(6)	105	-	93	3	1	-	1	4	97
-	-	-	6 043	6 043	388	-	-	-	388	6 431
-	-	-	-	114	(10)	-	-	-	(10)	104
5 895	**(583)**	**5 312**	**6 043**	**92 890**	**4 515**	**27**	**(10)**	**17**	**4 531**	**97 421**

(3) L'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle, au 31 décembre 2014, correspond principalement à la perte de contrôle de Crelan pour - 820 millions d'euros, à la liquidation du Trust 2 de CA Preferred Funding pour - 404 millions d'euros, le rachat de 5 % d'Amundi Group par Crédit Agricole S.A. pour - 155 millions d'euros et le rachat de 1,5 % de Cariparma pour - 72 millions d'euros.

En 2015, la cession des titres Amundi dans le cadre de son introduction en bourse le 12 novembre 2015 impacte les Capitaux propres - Part du groupe pour + 55 millions d'euros et les Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle pour + 256 millions d'euros.

L'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle, au 31 décembre 2015, intègre les effets de la liquidation des Trusts 1 et 3 de CA Preferred Funding pour - 1 861 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des Banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Résultat avant impôt		**9 440**	**7 768**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 064	1 033
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.18	-	23
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		17 850	18 918
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(598)	387
Résultat net des activités d'investissement		(5)	98
Résultat net des activités de financement		3 815	3 881
Autres mouvements		(6 175)	(1 612)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		**15 951**	**22 728**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		13 750	(7 223)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		6 635	(17 324)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(43 666)	(30 090)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(4 060)	10 338
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		232	92
Impôts versés		(3 667)	(1 704)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(30 776)**	**(45 911)**
Flux provenant des activités abandonnées		**4**	**6**
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**(5 381)**	**(15 409)**
Flux liés aux participations (2)		**(531)**	**(1 197)**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		**(1 439)**	**(1 205)**
Flux provenant des activités abandonnées		**-**	**(1 037)**
Total Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		**(1 970)**	**(3 439)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		**(1 170)**	**3 871**
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		**(6 540)**	**(776)**
Flux provenant des activités abandonnées		**-**	**(8)**
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**(7 710)**	**3 087**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**3 920**	**2 765**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		**(11 141)**	**(12 996)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**49 472**	**62 468**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		53 376	68 638
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(3 904)	(6 170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**38 331**	**49 472**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		35 438	53 376
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		2 893	(3 904)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		**(11 141)**	**(12 996)**

* *Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.*

** *Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).*

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2015, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des sociétés mises en équivalence de l'Assurance pour 105 millions d'euros, de FCA Bank S.p.A. pour 46 millions d'euros, de Banque Saudi Fransi pour 41 millions d'euros et d'Eurazeo pour 12 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2015 s'établit à 215 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment l'acquisition de BAWAG P.S.K Invest pour 97 millions d'euros (montant net de la trésorerie acquise) diminuée de la cession d'une partie des titres de participation par Crédit Agricole S.A. (cession de 4,2 % du capital d'Amundi) dans le cadre de l'introduction en bourse d'Amundi pour 311 millions d'euros ainsi que de la cession des titres Banco Credito Consumo pour 27 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 746 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions et cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 879 millions d'euros et des Caisses régionales pour 96 millions d'euros diminuées de la cession des titres INDOSUEZ Beteiligungs - und Verwaltungs pour 21 millions d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce poste inclut à hauteur de 995 millions d'euros l'émission réalisée d'instruments de capitaux propres ainsi que la liquidation de l'ensemble des compartiments de CA Preferred LLC pour - 1 861 millions d'euros. En outre, - 864 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par les filiales du Groupe Crédit Agricole aux participations ne donnant pas le contrôle.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2015, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 14 107 millions d'euros et les remboursements à - 20 602 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 7 217 millions d'euros et les remboursements à - 4 023 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés 141
1.1 Normes applicables et comparabilité 141
1.2 Format de présentation des états financiers 143
1.3 Principes et méthodes comptables 143
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) 154

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période 157
2.1 Introduction en bourse d'Amundi 157
2.2 Alpha Bank 157
2.3 Office of Foreign Assets Control (OFAC) 157
2.4 US Program Suisse-USA 157
2.5 Litige « Échanges Images Chèques » 158
2.6 Dépréciation à 100 % de la participation de Crédit Agricole CIB dans l'UBAF 158
2.7 Contribution d'Eurazeo aux résultats du Groupe 158
2.8 Autres opérations de structure de la période 158
2.9 Nouvelles contributions 2015 159

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture 159
3.1 Risque de crédit 160
3.2 Risque de marché 165
3.3 Risque de liquidité et de financement 168
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change 170
3.5 Risques opérationnels 170
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires 171

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat et au résultat global 172
4.1 Produits et charges d'intérêts 172
4.2 Commissions nettes 172
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 173
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 174
4.5 Produits et charges nets des autres activités 174
4.6 Charges générales d'exploitation 174
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 175
4.8 Coût du risque 175
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs 176
4.10 Impôts 176
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 177

NOTE 5 Informations sectorielles 179
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel 180
5.2 Information sectorielle par zone géographique 181
5.3 Spécificités de l'assurance 182

NOTE 6 Notes relatives au bilan 184
6.1 Caisse, Banques centrales 184
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 184
6.3 Instruments dérivés de couverture 185
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente 186
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle 186
6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance 187
6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue 188
6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers 192
6.9 Exposition au risque souverain 193
6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle 198
6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées 199
6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers 201
6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés 203
6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers 204
6.15 Co-entreprises et entreprises associées 204
6.16 Immeubles de placement 207
6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) 208
6.18 Écarts d'acquisition 209
6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance 211
6.20 Provisions 212
6.21 Capitaux propres 215
6.22 Participations ne donnant pas le contrôle 216
6.23 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle 218

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations 219
7.1 Détail des charges de personnel 219
7.2 Effectifs fin de période 219
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies 219
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies 220
7.5 Autres avantages sociaux 222
7.6 Paiements à base d'actions 223

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties 224

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers 225

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers 226
10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût 227
10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 230
10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine 239

NOTE 11 Impacts des évolutions comptables ou autres événements 240

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 244
12.1 Information sur les filiales 244
12.2 Composition du périmètre 245

NOTE 13 Participations et entités structurées non consolidées 259
13.1 Participations non consolidées 259
13.2 Entités structurées non consolidées 259

NOTE 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2015 262

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1re application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
• IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (*i.e* les co-entreprise déjà exclues et pour la 1re fois les activités conjointes)		1er janvier 2015	Oui
• IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1er janvier 2015	Oui
• IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs (IAS 40) ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- la date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés ;
- et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 peut avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables et autres événements ».

L'application des autres textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1re application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)		
• IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service		1er février 2015 (1)	Oui
• IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix		1er février 2015 (1)	Oui
• IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs		1er février 2015 (1)	Oui
• IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé		1er février 2015 (1)	Oui
• IAS 24 Notion de services de direction (« *key management personnel services* »)		1er février 2015 (1)	Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n° 2015/29)	1er février 2015 (1)	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)		
• IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée		1er janvier 2016	Oui
• IFRS 7 Instruments financiers : • Informations à fournir • Contrats de services • Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés		1er janvier 2016	Oui
• IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi		1er janvier 2016	Oui
• IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »		1er janvier 2016	Oui
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1er janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1er janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le Groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2016. Néanmoins, en première analyse, le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock-options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

À compter de l'exercice 2015, les titres classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont comptabilisés en date de règlement-livraison, conformément aux pratiques de marché généralement appliquées. Ce changement de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact ni sur le compte de résultat ni sur la situation nette consolidée. Sans ce changement de date de comptabilisation, le total bilan aurait été supérieur d'environ 15 milliards d'euros à l'actif et 18 milliards d'euros au passif au 31 décembre 2015.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

  Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

  L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

  Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat ;

- Autres dépréciations sur base collective :

  Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.20 « Provisions ».

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie ;

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20 « Provisions ».

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock-options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en *cash* indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées - part du Groupe.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - soit sur la même entité imposable,
  - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants.

Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
  - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable
  - les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations…), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 « Produits et charges nets des autres activités ».

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité-miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

L'évaluation de la participation aux bénéfices différée, résultant de l'application du principe de la comptabilité reflet, a fait l'objet d'une évolution de modalités d'application en 2015.

Le taux de participation aux bénéfices différée, auparavant déterminé à partir de données observées historiquement, est désormais évalué de manière prospective sur la base de scenarii étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie, il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scenarii proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
  - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales « l'entité de *reporting* » ;
- et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont exposés ou ont droit aux rendements variables résultant de leur implication dans l'entité et si le pouvoir qu'ils détiennent sur cette dernière leur permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales contrôlent généralement la filiale lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A et les Caisses régionales, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présumés avoir une influence notable lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Écarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées – part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées – part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-après, les montants mentionnés dans les tableaux au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'application d'IFRIC 21 en 2015.

Les effets du changement de méthode sont exposés en note 11 « Impacts des évolutions comptables et autres événements ».

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

2.1 Introduction en bourse d'Amundi

Crédit Agricole S.A. et Société Générale ont procédé le 12 novembre 2015 à l'introduction en bourse d'Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs créée en 2010, sur le Compartiment A d'Euronext Paris. Le prix de l'Offre Globale et de l'Offre à Prix Ouvert a été fixé à 45,00 euros par action, représentant un montant de 1 671 millions d'euros. Conformément au pacte d'actionnaires mis en place à la création d'Amundi, dans le cadre de cette introduction en bourse, Société Générale a cédé l'intégralité de sa participation, soit 20 % du capital d'Amundi.

Crédit Agricole S.A. a, pour sa part, cédé à une filiale d'Agricultural Bank of China 2 % du capital d'Amundi au prix de l'introduction en bourse et octroyé au même prix une option de surallocation aux banques coordinatrices de l'opération portant sur 3 % du capital d'Amundi. Cette option a été finalement exercée partiellement à hauteur de 75 % du nombre maximum d'actions couvertes par l'option de surallocation, représentant environ 2,3 % du capital.

En application de la norme IFRS 10, les impacts sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2015 sont les suivants :

- augmentation des Réserves consolidées pour 55 millions d'euros ;
- augmentation des Participations ne donnant pas le contrôle pour 256 millions d'euros. Une partie de l'écart d'acquisition de l'UGT Gestion d'actifs a été transférée aux Participations ne donnant pas le contrôle pour 116 millions d'euros.

Enfin, une augmentation de capital réservée aux salariés d'Amundi a dilué le pourcentage de détention de Crédit Agricole S.A. de 0,2 %, le portant à 74,2 % au 31 décembre 2015.

2.2 Alpha Bank

À la date de contractualisation de la cession d'Emporiki Bank, en l'absence de visibilité sur les exigences de la Banque de Grèce en termes de ratio *Core Tier 1*, l'effort de recapitalisation d'Emporiki Bank par Crédit Agricole S.A. a été calculé sur une hypothèse de 10 % de ce ratio.

Le contrat de cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank, validé par les autorités de surveillance européennes et locales, prévoyait que si, au plus tard le 30 juin 2013, les exigences minimales en *Core Tier 1* fixées par la Banque de Grèce pour les banques grecques étaient inférieures à 10 %, alors Crédit Agricole S.A. serait indemnisé par Alpha Bank de la différence entre le taux retenu pour la recapitalisation, à savoir 10 %, et le taux requis par la Banque de Grèce.

La Banque de Grèce ayant fixé au cours du premier semestre 2013 le ratio *Core Tier 1* minimum des banques grecques à 9 %, la clause d'indemnisation a trouvé à s'appliquer.

Au terme de procédures juridiques qui ont donné raison à Crédit Agricole S.A., Alpha Bank a versé le 23 décembre 2015 164 millions d'euros correspondant à l'indemnité, aux intérêts de retard dus et au remboursement des frais de procédures.

Le montant de l'indemnité reçue est comptabilisé en Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat dans le Produit net bancaire.

2.3 Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Au terme des discussions menées avec les autorités américaines, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu le 20 octobre dernier des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines et soumises à certaines lois de l'État de New York. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787 millions de dollars US (soit 691 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité a été imputé sur les provisions constituées en 2015, soit 350 millions d'euros, et sur les provisions constituées au cours des années antérieures.

Les accords avec le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED) et le Département des Services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec le *US Attorney Office* du District de Columbia (USAO) et le *District Attorney* de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Le groupe Crédit Agricole s'est engagé à poursuivre le renforcement de ses procédures internes et ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

2.4 US Program Suisse-USA

Dans le cadre de l'accord signé entre la Suisse et les USA en août 2013 visant à donner aux autorités américaines un droit de regard sur la conduite commerciale des banques suisses à l'égard des contribuables américains, Crédit Agricole Suisse, qui avait accepté volontairement de participer en décembre 2013 au programme fiscal américain, a conclu le 15 décembre 2015 avec le Département de la Justice américain un accord de non-poursuite pénale (« Non Prosecution Agreement »).

Aux termes de cet accord, Crédit Agricole Suisse s'est acquitté d'une pénalité, intégralement provisionnée, d'un montant de 99 millions de dollars US.

Crédit Agricole Suisse s'est également engagé à se conformer à diverses obligations mises à sa charge et à coopérer avec les autorités américaines.

2.5 Litige « Échanges Images Chèques »

Par décision du 20 septembre 2010, onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole, avaient été condamnées par l'Autorité de la Concurrence pour entente illicite sur les commissions applicables au traitement des chèques. La charge comptabilisée au titre de cette amende s'élevait à 103 millions d'euros, dont 21 millions d'euros pour LCL et 82 millions d'euros pour le Groupe Crédit Agricole - répartie à parts égales entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le 23 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010, estimant que celle-ci n'avait pas démontré l'entente.

L'Autorité de la Concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la Cour d'Appel de Paris. La décision de la Cour d'Appel étant exécutoire et le pourvoi en cassation n'étant pas suspensif, les amendes préalablement versées par les établissements de crédit en 2010 ont été remboursées le 11 avril 2012. Le Groupe a décidé de ne pas provisionner de risque en cohérence avec l'appréciation du risque juridique et la décision des autres banques parties au litige.

La décision de la Cour d'appel de Paris ayant été cassée par la Cour de Cassation le 14 avril 2015 pour un motif de procédure et l'affaire ayant été renvoyée devant la même Cour d'appel, le Groupe a reversé les sommes récupérées en 2012 et a décidé de saisir la juridiction de renvoi sans procéder à aucune constatation de provision.

2.6 Dépréciation à 100 % de la participation de Crédit Agricole CIB dans l'UBAF

Crédit Agricole CIB détient une participation de 47,0 % dans l'UBAF, valorisée à 156 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2015, cette participation a fait l'objet d'une dépréciation intégrale pour tenir compte notamment de ses perspectives financières négatives d'évolution de l'UBAFdu fait d'éléments de difficulté récurrents (crises géopolitiques, prix du pétrole) affectant ses principales zones d'activité (Moyen-Orient et Afrique du Nord).

2.7 Contribution d'Eurazeo aux résultats du Groupe

Eurazeo est une société d'investissement cotée sur le NYSE Euronext, dont Crédit Agricole S.A. détient 20,9 % des droits de vote et 14,1 % des actions avant élimination des titres d'autocontrôle et 15,1 % après élimination des titres d'autocontrôle.

Le Groupe est aujourd'hui le deuxième actionnaire en capital et le premier actionnaire en droit de vote. Cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe (influence notable).

Dans son rapport financier semestriel, Eurazeo a annoncé un résultat net part du Groupe de + 1 272 millions d'euros au premier semestre 2015.

Ce résultat reflète le niveau exceptionnel des plus-values de cessions réalisées sur la période (1 725 millions d'euros). Deux introductions en bourse ont eu lieu sur le 1er semestre (Elis le 11 février et Europcar le 26 juin). Eurazeo a par ailleurs procédé à deux cessions partielles d'actions d'Accor et Moncler au cours du semestre. Enfin, Eurazeo PME a réalisé les cessions totales de Gault & Frémont et Cap Vert Finance.

La quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, qui s'élève à + 203 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre + 22 millions d'euros au 31 décembre 2014, intègre ces éléments exceptionnels. La valeur de mise en équivalence d'Eurazeo passe de 470 millions d'euros au 31 décembre 2014 à 666 millions d'euros au 31 décembre 2015.

2.8 Autres opérations de structure de la période

ACQUISITION DE BAWAG P.S.K. INVEST

Le Groupe Amundi a acquis, le 9 février 2015, auprès de la banque autrichienne Bawag P.S.K., 100 % de la société de gestion d'actifs BAWAG P.S.K. Invest. Cette société gère un encours d'environ 5 milliards d'euros via 78 fonds destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels.

Amundi et Bawag P.S.K. ont également signé un accord de distribution de long terme : Amundi continuera à développer les activités de Bawag P.S.K. Invest en Autriche en s'appuyant sur la franchise existante ; de son côté, Bawag P.S.K. distribuera les produits Amundi en Autriche via son réseau d'agences et ses canaux digitaux.

Cet accord de distribution, valorisé et enregistré en Actifs incorporels, fait l'objet d'un amortissement sur dix ans. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 78 millions d'euros et est intégré à l'écart d'acquisition de l'UGT Gestion de l'Épargne et Assurances – Gestion d'actifs.

CESSION DE CRÉDIT AGRICOLE ALBANIE

Crédit Agricole Albanie, acquise en 2012 auprès d'Emporiki Bank, était détenue à 100 % par IUB Holding, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.

Le 12 mai 2015, un accord portant sur la cession de 100 % des actions de Crédit Agricole Albanie a été signé par IUB Holding avec Tranzit Sh.p.k. Suite à l'approbation de la transaction par la Bank of Albania, le règlement/livraison des actions est intervenu le 12 octobre 2015.

Au 31 décembre 2015, l'impact de la cession de Crédit Agricole Albanie sur le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole est une moins-value nette de reprise de provision pour risques et charges de 2 millions d'euros.

PROJET DE CESSION DE CRÉDIT AGRICOLE LIFE

Un contrat de cession de la compagnie d'assurance-vie Crédit Agricole Life, située en Grèce et filiale à 100 % de Crédit Agricole Assurances, a été signé le 12 juin 2015.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Life sont reclassés au 31 décembre 2015 au bilan en Actifs non courants destinés à être cédés pour 400 millions d'euros et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour 359 millions d'euros et le résultat net en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour un montant non significatif.

La plus-value de cession sera matérialisée en consolidation à la signature définitive, après obtention des autorisations des organismes de tutelle grecs.

PROJET DE CESSION DE CRÉDIT AGRICOLE SECURITIES TAÏWAN

Le 31 juillet 2013, Crédit Agricole CIB s'est désengagé des activités de courtage avec notamment la cession du groupe CLSA BV à CITICS International.

La loi taïwanaise interdisant toute détention supérieure à 30 % d'une société taïwanaise par des intérêts chinois (République Populaire de Chine), les activités de CLSA à Taïwan ont été filialisées et revendues à Crédit Agricole Securities Asia BV.

Dans le contrat de cession, Crédit Agricole Securities Asia BV s'est engagé à maintenir l'activité de courtage à Taïwan pendant une période de 2 ans. La signature d'un contrat de cession des titres avec une nouvelle contrepartie a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2015. La structure a été amendée au troisième trimestre 2015 afin de prendre en compte la recommandation du régulateur taïwanais. Cette cession est en cours de validation par les autorités locales.

Les critères d'application de la norme IFRS 5 étant vérifiés, l'entité est comptabilisée en activité abandonnée. La cession sera réalisée à la valeur de l'actif net comptable. Il n'y a donc pas d'impact comptable dans les comptes 2015.

2.9 Nouvelles contributions 2015

FONDS DE RÉSOLUTION UNIQUE

Le Fonds de résolution unique (FRU) a été instauré par le règlement (UE) n° 806/2014 en tant que dispositif de financement unique pour tous les États membres participant au Mécanisme de surveillance unique (MSU) institué par le règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil de l'Union Européenne ainsi qu'au Mécanisme de résolution unique (MRU). Le FRU est financé par le secteur bancaire. Son niveau-cible est fixé à 1 % des dépôts garantis par le Fonds de Garantie des Dépôts et doit être atteint avant le 31 décembre 2023.

La contribution au fonds de résolution (non déductible) est payable en espèces, sous forme de cotisation annuelle, à hauteur de 70 %. Les 30 % restant font l'objet d'un engagement irrévocable de paiement collatéralisé par un dépôt de garantie en espèces dans les livres du fonds. Ce dernier est bloqué pour une durée égale à celle de l'engagement. A l'échéance, il est remboursable.

Ainsi, au titre de l'année 2015 le Groupe Crédit Agricole a versé :

- 147 millions d'euros au titre de la cotisation annuelle, comptabilisée en Impôts et taxes au Compte de résultat ;
- 57 millions d'euros comptabilisés à l'actif du Bilan au titre des engagements irrévocables de paiement collatéralisés.

REDEVANCE DE SURVEILLANCE PRUDENTIELLE BCE

Cette redevance, dont l'assiette est calculée sur la base des coûts annuels de la Banque centrale, est répartie entre les groupes bancaires européens, en fonction du montant total de leurs actifs et du montant total d'exposition au risque. Au titre de 2015, le Groupe Crédit Agricole s'est acquitté d'une redevance, comptabilisée en Impôts et taxes, pour 17 millions d'euros.

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS ET DE RÉSOLUTION (FGDR)

La directive européenne 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts a été transposée en France par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015. Ce dispositif vise à renforcer et à harmoniser la protection des déposants dans l'Union européenne et prévoit le financement ex ante, par les banques de chaque état Membre, d'un fonds de garantie. Les moyens financiers de ce fonds doivent atteindre un niveau cible de 0,8 % des dépôts assurés sur 10 ans, niveau pouvant être abaissé à 0,5 % sur autorisation de la Commission européenne.

En 2015, les contributions sont appelées intégralement sous forme de certificats d'associés et comptabilisées à l'Actif du bilan en Titres disponibles à la vente car en cas de retrait d'agrément les sommes seraient remboursées. En complément, les établissements ont dû verser une cotisation, comptabilisée en Impôts et taxes au titre des frais de fonctionnement du FGDR.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole a contribué au titre de 2015 à hauteur à 91 millions d'euros, dont 89 millions d'euros en certificats d'associés et 2 millions d'euros en cotisations au titre des frais de fonctionnement.

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	284 622	347 760
Instruments dérivés de couverture	27 167	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	291 386	276 377
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit	105 936	116 557
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	752 022	718 986
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30 629	29 583
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**1 491 762**	**1 522 409**
Engagements de financement donnés	190 969	170 004
Engagements de garantie financière donnés	81 920	81 483
Provisions - Engagements par signature	(392)	(421)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**272 497**	**251 066**
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	**1 764 259**	**1 773 475**

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 586	2 858
Prêts et créances sur la clientèle	450 431	417 025
Engagements de financement donnés	12 626	11 928
Engagements de garantie donnés	5 529	5 012

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole. Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2015				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	40 630	55	34	63	**40 533**
Banques centrales	12 457	-	-	-	**12 457**
Établissements de crédit	77 450	514	468	-	**76 982**
Grandes entreprises	271 414	12 774	7 263	2 931	**261 220**
Clientèle de détail	450 076	13 538	8 050	3 399	**438 627**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE (1)	**852 027**	**26 881**	**15 815**	**6 393**	**829 819**

(1) Dont encours restructurés pour 14 032 millions d'euros.

	31/12/2014 Retraité				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	45 802	67	35	36	**45 731**
Banques centrales	13 000	-	-	-	**13 000**
Établissements de crédit	87 527	499	431	-	**87 096**
Grandes entreprises	256 004	12 695	7 303	2 933	**245 768**
Clientèle de détail	430 192	14 192	8 458	3 407	**418 327**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE (1)	**832 525**	**27 453**	**16 227**	**6 376**	**809 922**

(1) Dont encours restructurés pour 12 986 millions d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	4 518	4 818
Grandes entreprises	120 413	111 518
Clientèle de détail	41 559	40 530
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**166 490**	**156 866**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	455	567
Grandes entreprises	71 350	69 810
Clientèle de détail	2 407	2 349
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**74 212**	**72 726**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Administration générale	9 521	9 573
Grandes entreprises	226 387	201 272
Clientèle de détail	427 227	411 841
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**663 135**	**622 686**

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2015				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	620 276	15 251	9 642	4 499	**606 135**
Autres pays de l'Union européenne	118 263	8 785	4 201	968	**113 094**
Autres pays d'Europe	16 647	377	213	294	**16 140**
Amérique du Nord	26 775	229	90	185	**26 500**
Amériques Centrale et du Sud	15 625	623	537	163	**14 925**
Afrique et Moyen-Orient	17 846	1 228	1 001	212	**16 633**
Asie et Océanie (hors Japon)	25 930	388	131	69	**25 730**
Japon	10 571	-	-	3	**10 568**
Organismes supranationaux	94	-	-	-	**94**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE (1)	**852 027**	**26 881**	**15 815**	**6 393**	**829 819**

(1) Dont encours restructurés pour 14 032 millions d'euros.

	31/12/2014 Retraité				
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	599 645	15 903	10 092	4 502	**585 051**
Autres pays de l'Union européenne	115 417	8 961	4 410	985	**110 022**
Autres pays d'Europe	14 814	385	183	365	**14 266**
Amérique du Nord	24 899	177	63	106	**24 730**
Amériques Centrale et du Sud	13 971	654	589	159	**13 223**
Afrique et Moyen-Orient	18 331	1 060	809	176	**17 346**
Asie et Océanie (hors Japon)	26 676	313	81	79	**26 516**
Japon	18 712	-	-	4	**18 708**
Organismes supranationaux	60	-	-	-	**60**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE (1)	**832 525**	**27 453**	**16 227**	**6 376**	**809 922**

(1) Dont encours restructurés pour 12 986 millions d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	89 044	86 072
Autres pays de l'Union européenne	36 996	29 524
Autres pays d'Europe	4 561	4 156
Amérique du Nord	23 008	22 779
Amériques Centrale et du Sud	4 145	5 667
Afrique et Moyen-Orient	2 944	2 072
Asie et Océanie (hors Japon)	4 681	5 558
Japon	1 111	1 038
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**166 490**	**156 866**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	44 156	45 996
Autres pays de l'Union européenne	13 843	11 846
Autres pays d'Europe	3 265	3 040
Amérique du Nord	5 833	4 874
Amériques Centrale et du Sud	928	744
Afrique et Moyen-Orient	1 701	1 723
Asie et Océanie (hors Japon)	2 854	2 944
Japon	1 632	1 559
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**74 212**	**72 726**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	504 595	487 458
Autres pays de l'Union européenne	82 393	76 731
Autres pays d'Europe	13 634	11 839
Amérique du Nord	21 329	13 122
Amériques Centrale et du Sud	6 514	4 790
Afrique et Moyen-Orient	16 437	16 353
Asie et Océanie (hors Japon)	9 380	6 224
Japon	8 632	4 855
Organismes supranationaux	221	1 314
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**663 135**	**622 686**

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2015						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 342**	**1 675**
Instruments de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**65**	**629**
Administration générale	-	-	-	-	-		
Banques centrales	-	-	-	-	-		
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	18	160
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	47	469
Clientèle de détail	-	-	-	-	-		
Prêts et avances	**10 824**	**383**	**251**	**99**	**11 557**	**11 066**	**22 208**
Administration générale	419	6	-	-	425	21	97
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	239	1	19	2	261	46	468
Grandes entreprises	4 162	156	186	58	4 562	5 511	10 194
Clientèle de détail	**6 004**	**220**	**46**	**39**	**6 309**	**5 488**	**11 449**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	**10 824**	**383**	**251**	**99**	**11 557**	**13 473**	**24 512**

	31/12/2014 Retraité						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres					**-**	**3 010**	**1 607**
Instruments de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**177**	**399**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	1	12
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	176	387
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	**12 910**	**500**	**390**	**169**	**13 971**	**11 227**	**22 600**
Administration générale	909	16	-	-	926	32	71
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	25	1	-	37	64	68	429
Grandes entreprises	4 423	178	253	26	4 881	5 392	10 235
Clientèle de détail	**7 553**	**305**	**137**	**106**	**8 100**	**5 735**	**11 865**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	**12 910**	**500**	**390**	**169**	**13 971**	**14 414**	**24 606**

3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de marché »)

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2015							31/12/2014 Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**4 386**	**7 840**	**14 267**	**26 493**	**32 011**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 321	7 792	14 226	26 339	31 578
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	65	48	41	154	433
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**168**	**2**	**10**	**180**	**134**
Opérations fermes de change	-	-	-	166	2	10	178	132
Options de change	-	-	-	2	-	-	2	2
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**13**	**-**	**-**	**13**	**55**
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	13	-	-	13	55
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**4 567**	**7 842**	**14 277**	**26 686**	**32 200**
Opérations de change à terme	-	-	-	260	113	108	481	946
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	**-**	**-**	**-**	**4 827**	**7 955**	**14 385**	**27 167**	**33 146**

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2015							31/12/2014 Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**2 585**	**9 292**	**17 449**	**29 326**	**32 678**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 528	9 242	17 445	29 215	32 309
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	57	50	4	111	366
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	3
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**221**	**10**	**1**	**232**	**103**
Opérations fermes de change	-	-	-	219	10	1	230	101
Options de change	-	-	-	2	-	-	2	2
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**15**	**-**	**-**	**15**	**6**
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	15	-	-	15	6
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**2 821**	**9 302**	**17 450**	**29 573**	**32 787**
Opérations de change à terme	-	-	-	185	17	12	214	154
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	**-**	**-**	**-**	**3 006**	**9 319**	**17 462**	**29 787**	**32 941**

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2015							31/12/2014 Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	**39**	**706**	**1 693**	**9 291**	**27 547**	**76 459**	**115 735**	**140 605**
Futures	26	692	1 693	-	-	-	**2 411**	**1 484**
FRA	-	-	-	308	102	-	**410**	**568**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	7 742	21 173	48 915	**77 830**	**93 862**
Options de taux	-	-	-	118	2 596	24 511	**27 225**	**34 637**
Caps-floors-collars	-	-	-	1 123	3 676	3 033	**7 832**	**10 047**
Autres instruments conditionnels	13	14	-	-	-	-	**27**	**7**
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**5 567**	**4 652**	**2 718**	**12 937**	**13 071**
Opérations fermes de change	-	-	-	4 155	2 811	1 494	**8 460**	**7 094**
Options de change	-	-	-	1 412	1 841	1 224	**4 477**	**5 977**
Autres instruments	**82**	**186**	**27**	**1 546**	**5 209**	**510**	**7 560**	**10 368**
Dérivés sur actions & indices boursiers	82	186	27	1 219	3 225	408	**5 147**	**6 519**
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	**-**	**3**
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
Dérivés de crédit	-	-	-	314	1 977	100	**2 391**	**3 829**
Autres	-	-	-	13	7	2	**22**	**17**
Sous-total	**121**	**892**	**1 720**	**16 404**	**37 408**	**79 687**	**136 232**	**164 044**
Opérations de change à terme	-	-	-	12 135	2 865	289	**15 289**	**15 849**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	**121**	**892**	**1 720**	**28 539**	**40 273**	**79 976**	**151 521**	**179 893**

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2015							31/12/2014 Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	**89**	**627**	**1 358**	**11 041**	**27 894**	**74 822**	**115 831**	**142 080**
Futures	89	627	1 358	-	-	-	**2 074**	**1 148**
FRA	-	-	-	303	94	-	**397**	**543**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	9 573	20 747	46 099	**76 419**	**92 320**
Options de taux	-	-	-	124	3 244	24 549	**27 917**	**36 443**
Caps-floors-collars	-	-	-	1 037	3 809	4 174	**9 020**	**11 625**
Autres instruments conditionnels	-	-	-	4	-	-	**4**	**1**
Instruments de devises et or	**9**	**-**	**-**	**5 290**	**4 331**	**2 451**	**12 081**	**10 735**
Opérations fermes de change	-	-	-	3 932	2 879	1 552	**8 363**	**5 436**
Options de change	9	-	-	1 358	1 452	899	**3 718**	**5 299**
Autres instruments	**31**	**146**	**35**	**2 430**	**5 150**	**675**	**8 467**	**10 934**
Dérivés sur actions & indices boursiers	31	146	35	1 905	2 878	537	**5 532**	**6 506**
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	1	-	-	**1**	**1**
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
Dérivés de crédit	-	-	-	476	2 269	98	**2 843**	**4 328**
Autres	-	-	-	48	3	40	**91**	**99**
Sous-total	**129**	**773**	**1 393**	**18 761**	**37 375**	**77 948**	**136 379**	**163 749**
Opérations de change à terme	-	-	-	10 562	2 173	329	**13 064**	**14 428**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	**129**	**773**	**1 393**	**29 323**	**39 548**	**78 277**	**149 443**	**178 177**

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	**12 193 715**	**11 262 308**
Futures	7 621 714	7 164 101
FRA	40 395	70 975
Swaps de taux d'intérêts	1 896 857	1 976 638
Options de taux	971 868	1 155 609
Caps-floors-collars	764 812	848 924
Autres instruments conditionnels	898 069	46 061
Instruments de devises et or	**4 052 150**	**3 173 664**
Opérations fermes de change	3 561 287	2 609 072
Options de change	490 863	564 592
Autres instruments	**320 437**	**445 287**
Dérivés sur actions & indices boursiers	60 342	63 510
Dérivés sur métaux précieux	308	222
Dérivés sur produits de base	7	1
Dérivés de crédits	259 776	381 453
Autres	4	101
Sous-total	**16 566 302**	**14 881 259**
Opérations de change à terme	407 535	360 632
TOTAL NOTIONNELS	**16 973 837**	**15 241 891**

RISQUE DE CHANGE

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ

	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 405 972	1 407 389	1 430 835	1 454 011
Autres devises de l'Union européenne	29 224	35 056	31 333	33 317
USD	187 567	190 885	218 793	212 429
JPY	31 918	28 676	36 816	28 787
Autres devises	44 178	36 853	44 937	34 170
TOTAL BILAN	**1 698 859**	**1 698 859**	**1 762 714**	**1 762 714**

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	60 722	18 635	1 809	65 363	16 254	3 143
Autres devises de l'Union européenne	526	1 163	1 143	492	1 067	1 082
USD	9 558	2 702	2 355	8 320	1 197	2 124
JPY	4 297	358	-	3 694	-	-
Autres devises	3 004	366	197	2 228	146	204
TOTAL	**78 107**	**23 224**	**5 504**	**80 097**	**18 664**	**6 553**

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Gestion du bilan »)

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2015					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	40 367	6 539	39 465	2 674	856	89 901
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	110 169	76 533	263 285	306 885	5 254	762 126
Total	**150 536**	**83 072**	**302 750**	**309 559**	**6 110**	**852 027**
Dépréciations						(22 208)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						**829 819**

	31/12/2014 Retraité					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	51 370	6 758	39 493	2 311	538	100 470
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	104 731	80 250	243 205	298 334	5 535	732 055
Total	**156 101**	**87 008**	**282 698**	**300 645**	**6 073**	**832 525**
Dépréciations						(22 603)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						**809 922**

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2015					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	52 271	8 177	26 354	5 861	246	92 909
Dettes envers la clientèle	545 532	40 051	66 717	10 835	-	663 135
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	**597 803**	**48 228**	**93 071**	**16 696**	**246**	**756 044**

	31/12/2014 Retraité					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	66 571	6 102	19 571	4 999	1 191	98 434
Dettes envers la clientèle	502 605	40 719	64 389	11 382	3 591	622 686
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	**569 176**	**46 821**	**83 960**	**16 381**	**4 782**	**721 120**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2015					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	93	108	33	-	-	234
Titres du marché interbancaire	138	1 190	7 430	7 703	-	16 461
Titres de créances négociables	42 607	22 851	2 380	1 779	-	69 617
Emprunts obligataires	5 722	9 428	28 416	34 541	-	78 107
Autres dettes représentées par un titre	1 092	1 295	996	8	-	3 391
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**49 652**	**34 872**	**39 255**	**44 031**	**-**	**167 810**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	24	367	10 372	12 461	-	23 224
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	151	11	-	5 341	5 504
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	156	156
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	122	122
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	**25**	**518**	**10 383**	**12 461**	**5 619**	**29 006**

	31/12/2014 Retraité					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	97	117	62	-	-	276
Titres du marché interbancaire	-	2 420	7 310	9 005	-	18 735
Titres de créances négociables	33 243	34 219	12 926	1 986	-	82 374
Emprunts obligataires	6 172	10 924	38 996	24 005	-	80 097
Autres dettes représentées par un titre	928	1 867	1 082	145	-	4 022
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**40 440**	**49 547**	**60 376**	**35 141**	**-**	**185 504**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	344	130	9 779	8 411	-	18 664
Dettes subordonnées à durée indéterminée	147	8	27	-	6 371	6 553
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	147	148
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	120	122
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	**494**	**138**	**9 806**	**8 411**	**6 638**	**25 487**

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2015					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	178	42	-	-	-	220

	31/12/2014 Retraité					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	211	58	-	-	-	269

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Chapitre « Facteurs de risques – Gestion du bilan »)

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
(en millions d'euros)	*positive*	*négative*	**notionnel**	*positive*	*négative*	**notionnel**
Couverture de juste valeur	**25 015**	**29 504**	**1 079 558**	**30 805**	**32 668**	**1 038 816**
Taux d'intérêt	24 449	29 176	1 018 087	29 765	32 520	961 105
Instruments de capitaux propres	1	1	-	8	1	10
Change	565	327	61 471	1 032	147	77 701
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	**2 122**	**260**	**29 442**	**2 317**	**228**	**41 287**
Taux d'intérêt	2 044	150	22 899	2 245	158	21 449
Instruments de capitaux propres	12	14	182	47	5	175
Change	66	96	6 361	25	65	19 663
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**30**	**23**	**4 925**	**24**	**45**	**6 079**
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**27 167**	**29 787**	**1 113 925**	**33 146**	**32 941**	**1 086 182**

3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre « Facteurs de risque– Risques opérationnels »)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015, comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 012	1 070
Sur opérations avec la clientèle	24 007	24 701
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 628	6 870
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	908	927
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 662	2 443
Sur opérations de location-financement	973	1 007
Autres intérêts et produits assimilés	50	19
PRODUITS D'INTÉRÊTS (1)	**36 240**	**37 037**
Sur opérations avec les établissements de crédit	(899)	(853)
Sur opérations avec la clientèle	(6 698)	(7 527)
Sur dettes représentées par un titre	(4 643)	(4 556)
Sur dettes subordonnées	(1 423)	(1 424)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(2 347)	(2 908)
Sur opérations de location-financement	(247)	(247)
Autres intérêts et charges assimilées	-	(6)
CHARGES D'INTÉRÊTS	**(16 257)**	**(17 521)**

(1) Dont 458 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 468 millions d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 Commissions nettes

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	168	(43)	125	317	(177)	140
Sur opérations avec la clientèle	3 659	(234)	3 425	3 589	(234)	3 355
Sur opérations sur titres	56	(79)	(23)	58	(97)	(39)
Sur opérations de change	45	(38)	7	37	(15)	22
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	250	(151)	99	269	(137)	132
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 528	(1 689)	2 839	4 371	(1 603)	2 768
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 975	(531)	2 444	2 859	(423)	2 436
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	**11 681**	**(2 765)**	**8 916**	**11 500**	**(2 686)**	**8 814**

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	514	564
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature	1 228	1 525
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	2 323	4 034
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(238)	(223)
Résultat de la comptabilité de couverture	(31)	42
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**3 796**	**5 942**

(1) La baisse des taux obligataires en 2014 a entraîné une forte hausse de la juste valeur des portefeuilles euros et unités de comptes. La hausse de ces taux en 2015 a conduit à une baisse de la juste valeur de ces portefeuilles, soit une variation de - 3,6 milliards sur le portefeuille euros et - 0,9 milliard sur le portefeuille en unités de comptes. Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans la note 4.5 « Produits et charges nets des autres activités ».

L'impact du *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB en produit net bancaire est un produit de 245 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre une charge de 47 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2015		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**7 141**	**(7 162)**	**(21)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 630	(2 222)	2 408
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 511	(4 940)	(2 429)
Couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**21 492**	**(21 503)**	**(11)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	10 545	(10 851)	(306)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10 947	(10 652)	295
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**19**	**(18)**	**1**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	19	(18)	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**28 652**	**(28 683)**	**(31)**

	31/12/2014 Retraité		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**7 363**	**(7 372)**	**(9)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 343	(3 938)	(595)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 020	(3 434)	586
Couvertures de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**39 530**	**(39 538)**	**(8)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 689	(20 745)	(2 056)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	20 841	(18 793)	2 048
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**73**	**(14)**	**59**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	73	(14)	59
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**46 966**	**(46 924)**	**42**

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dividendes reçus	796	902
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente [1]	2 396	2 366
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(344)	(173)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	1	(3)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	**2 849**	**3 092**

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(7)	(8)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance [1]	9 732	10 454
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance [2]	(13 699)	(17 730)
Produits nets des immeubles de placement	215	122
Autres produits (charges) nets	51	37
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	**(3 708)**	**(7 125)**

(1) La baisse de 722 millions d'euros des Autres produits nets de l'activité d'assurance résulte principalement de la baisse de la collecte nette, qui concerne principalement les contrats en euros.

(2) La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 4 031 millions d'euros est essentiellement due à la baisse de la dotation aux provisions mathématiques sur les contrats (dont + 792 millions d'euros liés aux contrats en unités de comptes et + 1 981 millions d'euros liés aux contrats en euros) ainsi qu'à la diminution de la participation aux bénéfices différée pour 2 533 millions d'euros en lien avec les gains latents sur les actifs obligataires. Ces effets sont compensés par une hausse de la dotation de la provision pour participation aux excédents pour 1 340 millions d'euros.

4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charges de personnel	(11 319)	(11 044)
Impôts et taxes	(1 088)	(893)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 379)	(6 215)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(18 786)**	**(18 152)**

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2015 :

	31/12/2015							31/12/2014 Retraité
(en milliers d'euros hors taxes)	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	TOTAL	TOTAL
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	17 647	13 428	2 298	1 746	152	2 128	37 399	36 057
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	3 805	4 196	52	125	9	41	8 228	12 832
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	**21 452**	**17 624**	**2 350**	**1 871**	**161**	**2 169**	**45 627**	**48 889**

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	**(1 048)**	**(1 016)**
Immobilisations corporelles	(753)	(746)
Immobilisations incorporelles	(295)	(270)
Dotations (reprises) aux dépréciations	**(1)**	**(1)**
Immobilisations corporelles	5	-
Immobilisations incorporelles	(6)	(1)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**(1 049)**	**(1 017)**

4.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**(7 015)**	**(7 513)**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(152)	(232)
Prêts et créances	(5 675)	(6 645)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(75)	(35)
Engagements par signature	(177)	(220)
Risques et charges [1]	(936)	(381)
Reprises de provisions et de dépréciations	**4 133**	**4 725**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	32	268
Prêts et créances	3 449	3 990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1	3
Autres actifs	9	11
Engagements par signature	180	104
Risques et charges [1]	462	349
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**(2 882)**	**(2 788)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(31)	(35)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(300)	(342)
Récupérations sur prêts et créances amortis	290	321
Décotes sur crédits restructurés	(51)	(44)
Pertes sur engagements par signature	(2)	(2)
Autres pertes	(55)	(53)
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	**(3 031)**	**(2 943)**

(1) Litige OFAC (cf. note 2.3 Office of Foreign Assets Control) : Signature d'un accord le 20 octobre 2015. Un complément de provision d'un montant de 350 millions d'euros avait été enregistré au 30 juin 2015.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**(7)**	**45**
Plus-values de cession	23	66
Moins-values de cession	(30)	(21)
Titres de capitaux propres consolidés	**(5)**	**6**
Plus-values de cession	12	14
Moins-values de cession	(17)	(8)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**7**	**-**
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	**(5)**	**51**

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Charge d'impôt courant	(3 170)	(1 884)
Charge d'impôt différé	182	(594)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	**(2 988)**	**(2 478)**

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	8 965	38,00 %	(3 407)
Effet des différences permanentes		1,50 %	(134)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,82 %)	163
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,03 %	(3)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,51 %)	135
Effet des autres éléments		(2,87 %)	258
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**33,33 %**	**(2 988)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

AU 31 DÉCEMBRE 2014 RETRAITÉ

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	8 178	38,00 %	(3 108)
Effet des différences permanentes		(0,59 %)	48
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(2,14 %)	(175)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,61 %	(50)
Effet de l'imposition à taux réduit		(3,02 %)	247
Effet des autres éléments		(2,57)%	210
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**30,30 %**	**(2 478)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	**478**	**448**
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	478	448
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	**(24)**	**1 907**
Écart de réévaluation de la période	1 036	2 720
Transferts en résultat	(724)	(975)
Autres variations	(336)	162
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**(203)**	**714**
Écart de réévaluation de la période	(109)	625
Transferts en résultat	(2)	3
Autres variations	(92)	86
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	**14**	**40**
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	14	40
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**116**	**243**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**115**	**(847)**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**(4)**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**492**	**2 505**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	2	(448)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(6)	172
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(11)	149
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	(1)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(15)**	(128)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**477**	**2 377**
Dont part du Groupe	**519**	2 163
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(42)	214

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

	31/12/2014 Retraité				Variation				31/12/2015			
(en millions d'euros)	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	6	-	6	(25)	478	-	478	521	484	-	484	496
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	6 067	(1 654)	4 413	4 377	(24)	70	46	46	6 043	(1 584)	4 459	4 423
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 173	(359)	814	809	(203)	49	(154)	(154)	970	(310)	660	655
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	14	(4)	10	10	14	(4)	10	10
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	**7 246**	**(2 013)**	**5 233**	**5 161**	**265**	**115**	**380**	**423**	**7 511**	**(1 898)**	**5 613**	**5 584**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**195**	**4**	**199**	**201**	**116**	**(4)**	**112**	**111**	**311**	**-**	**311**	**312**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**7 441**	**(2 009)**	**5 432**	**5 362**	**381**	**111**	**492**	**534**	**7 822**	**(1 898)**	**5 924**	**5 896**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(822)	262	(560)	(550)	2	(11)	(9)	(9)	(820)	251	(569)	(559)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	**(822)**	**262**	**(560)**	**(550)**	**2**	**(11)**	**(9)**	**(9)**	**(820)**	**251**	**(569)**	**(559)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**(21)**	**2**	**(19)**	**(19)**	**(6)**	**-**	**(6)**	**(6)**	**(27)**	**2**	**(25)**	**(25)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(843)**	**264**	**(579)**	**(569)**	**(4)**	**(11)**	**(15)**	**(15)**	**(847)**	**253**	**(594)**	**(584)**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**6 598**	**(1 745)**	**4 853**	**4 793**	**377**	**100**	**477**	**519**	**6 975**	**(1 645)**	**5 330**	**5 312**

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **les six pôles métiers suivants :**
  - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
  - Banque de proximité en France – LCL,
  - Banque de proximité à l'international,
  - Gestion de l'épargne et Assurances,
  - Services financiers spécialisés,
  - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un pôle « Activités hors métiers »

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance-vie, distribution de crédits (notamment à l'habitat et à la consommation) aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture, offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

2. Banque de proximité en France – LCL

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

La Banque Française Commerciale des Antilles Guyane (BFC-AG), filiale de LCL depuis 2005 et comptabilisée jusqu'à présent dans le pôle "Activités hors métiers", a intégré le réseau LCL en raison de sa "Transmission universelle de patrimoine" avec LCL le 11 mai dernier avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le groupe Cariparma, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative. À noter que Crelan S.A. en Belgique a été cédée le 17 juin 2015.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».

4. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie ;
- les activités d'assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Private Banking (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, CA Indosuez Private Banking, etc.).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement se décompose en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions).

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

Pour rappel, la Banque Française Commerciale des Antilles Guyane (BFC-AG), filiale de LCL depuis 2005 et comptabilisée jusqu'à présent dans le pôle "activités hors métiers", a intégré le réseau LCL en raison de sa TUP avec LCL le 11 mai dernier avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	31/12/2015							
	Banque de proximité en France							
(en millions d'euros)	*Caisses régionales*	*LCL*	Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers (1)	Total
Produit net bancaire	14 493	3 631	2 725	5 653	2 629	4 308	(1 603)	**31 836**
Charges d'exploitation	(8 117)	(2 561)	(1 598)	(2 750)	(1 336)	(2 542)	(931)	**(19 835)**
Résultat brut d'exploitation	**6 376**	**1 070**	**1 127**	**2 903**	**1 293**	**1 766**	**(2 534)**	**12 001**
Coût du risque	(729)	(134)	(596)	(29)	(657)	(655)	(231)	**(3 031)**
Résultat d'exploitation	**5 647**	**936**	**531**	**2 874**	**636**	**1 111**	**(2 765)**	**8 970**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	23	-	-	25	164	60	203	**475**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)	(2)	2	10	4	(7)	(4)	**(5)**
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat avant impôt	**5 662**	**934**	**533**	**2 909**	**804**	**1 164**	**(2 566)**	**9 440**
Impôts sur les bénéfices	(2 071)	(340)	(172)	(1 001)	(213)	(407)	1 216	**(2 988)**
Gains ou pertes nets des activités abandonnées	-	-	(21)	3	(1)	(2)	-	**(21)**
Résultat net	**3 591**	**594**	**340**	**1 911**	**590**	**755**	**(1 350)**	**6 431**
Participations ne donnant pas le contrôle	2	-	81	142	106	1	56	388
Résultat net part du Groupe	**3 589**	**594**	**259**	**1 769**	**484**	**754**	**(1 406)**	**6 043**
Actifs sectoriels								
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	**109**	**-**	**-**	**1 970**	**1 777**	**2 048**	**666**	**6 570**
dont écarts d'acquisition	**1**	**5 558**	**2 063**	**4 985**	**1 024**	**487**	**71**	**14 189**
TOTAL ACTIF	**569 220**	**128 444**	**68 480**	**468 147**	**80 210**	**631 731**	**(247 373)**	**1 698 859**

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour + 245 millions d'euros en Produit net bancaire, - 84 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, + 161 millions d'euros en Résultat net.

	31/12/2014 Retraité							
	Banque de proximité en France							
(en millions d'euros)	*Caisses régionales*	*LCL*	Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers [1]	Total
Produit net bancaire	14 243	3 677	2 729	5 109	2 639	3 816	(1 974)	**30 239**
Charges d'exploitation	(7 986)	(2 533)	(1 527)	(2 558)	(1 351)	(2 292)	(922)	**(19 169)**
Résultat brut d'exploitation	**6 257**	**1 144**	**1 202**	**2 551**	**1 288**	**1 524**	**(2 896)**	**11 070**
Coût du risque	(728)	(183)	(757)	(63)	(1 044)	(252)	84	**(2 943)**
Résultat d'exploitation	**5 529**	**961**	**445**	**2 488**	**244**	**1 272**	**(2 812)**	**8 127**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(2)	-	(721)	17	136	161	22	**(387)**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	(2)	50	-	4	(3)	**51**
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(1)	-	-	(22)	-	-	-	**(23)**
Résultat avant impôt	**5 529**	**960**	**(278)**	**2 533**	**380**	**1 437**	**(2 793)**	**7 768**
Impôts sur les bénéfices	(1 986)	(347)	(144)	(835)	(36)	(385)	1 255	**(2 478)**
Gains ou pertes nets des activités abandonnées	-	-	12	-	(22)	3	-	**(7)**
Résultat net	**3 543**	**613**	**(410)**	**1 698**	**322**	**1 055**	**(1 538)**	**5 283**
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	68	138	43	-	110	**359**
Résultat net part du Groupe	**3 543**	**613**	**(478)**	**1 560**	**279**	**1 055**	**(1 648)**	**4 924**
Actifs sectoriels								
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	78	-	-	104	1 669	1 957	470	**4 278**
dont écarts d'acquisition	1	5 558	2 119	4 716	1 024	487	71	**13 976**
TOTAL ACTIF	**545 487**	**130 732**	**68 021**	**453 349**	**81 072**	**745 271**	**(261 218)**	**1 762 714**

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 47 millions d'euros en Produit net bancaire, + 16 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 31 millions d'euros en Résultat net.

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2015				31/12/2014 Retraité			
(en millions d'euros)	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	4 449	23 578	1 402 796	10 928	3 986	22 315	1 442 082	10 815
Autres pays de l'Union européenne	862	5 279	149 909	2 392	129	5 280	148 510	2 444
Autres pays d'Europe	(359)	819	20 209	717	74	775	18 653	529
Amérique du Nord	469	920	67 834	37	323	780	84 728	62
Amériques Centrale et du Sud	11	47	1 623	-	(15)	47	2 904	-
Afrique et Moyen-Orient	372	509	11 352	80	284	426	10 300	92
Asie et Océanie (hors Japon)	171	462	21 035	12	196	456	22 095	14
Japon	68	222	24 101	23	(53)	160	33 442	20
TOTAL	**6 043**	**31 836**	**1 698 859**	**14 189**	**4 924**	**30 239**	**1 762 714**	**13 976**

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Primes émises	30 825	29 746
Variation des primes non acquises	(160)	(77)
Primes acquises	**30 665**	**29 669**
Autres produits d'exploitation	**140**	**82**
Produits des placements	8 448	8 213
Charges des placements	(315)	(628)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 746	1 311
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	583	4 390
Variation des dépréciations sur placements	(243)	(228)
Produits des placements nets de charges	**10 219**	**13 058**
Charges de prestations des contrats (1)	**(34 804)**	**(36 793)**
Produits des cessions en réassurance	434	480
Charges des cessions en réassurance	(541)	(536)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	**(107)**	**(56)**
Frais d'acquisition des contrats	(2 174)	(2 081)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(1)	(2)
Frais d'administration	(1 416)	(1 338)
Autres produits et charges opérationnels courants	(243)	(546)
Autres produits et charges opérationnels	(5)	(0)
Résultat opérationnel	**2 274**	**1 993**
Charge de financement	(403)	(376)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(669)	(528)
Résultat après impôt des activités discontinues	3	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	**1 205**	**1 088**
Participations ne donnant pas le contrôle	**4**	**4**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 201**	**1 084**

(1) Dont - 21 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2015 (- 19 milliards d'euros au 31 décembre 2014), - 2 milliards d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2015 (- 1 milliard d'euros au 31 décembre 2014) et - 12 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2015 (- 17 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	27 271	2 474	(172)	18 631	2 393	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	164 004	14 814	(685)	146 603	18 817	(1 590)
Actions et autres titres à revenu variable	18 243	2 172	(473)	19 249	2 476	(303)
Titres de participation non consolidés	5 808	1 467	(16)	5 455	948	(20)
Total Actifs financiers disponibles à la vente	**215 326**	**20 927**	**(1 346)**	**189 938**	**24 634**	**(1 913)**
Impôts	(6 578)	(7 056)	478	(7 668)	(8 332)	665
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NETS D'IMPÔTS) COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**208 748**	**13 871**	**(868)**	**182 270**	**16 302**	**(1 248)**

	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 050	3 910	3 039	3 977
Effets publics et valeurs assimilées	10 504	12 415	11 105	13 380
Dépréciations	-	-	-	-
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**13 554**	**16 325**	**14 144**	**17 357**
Prêts et créances	**5 682**	**5 663**	**5 355**	**5 346**
Immeubles de placement	**5 315**	**7 423**	**4 091**	**6 168**

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	**97 035**	**86 501**
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	49 056	36 592
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	3 628	13 971
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 580	21 129
Actions et autres titres à revenu variable	16 276	12 874
Instruments dérivés	1 496	1 935

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	Valeur au Bilan	Valeur au Bilan
TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE	**336 913**	**300 029**

NOTE 6 Notes relatives au bilan

À compter du 30 juin 2015, les titres classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont comptabilisés en date de règlement-livraison, conformément aux pratiques de marché généralement appliquées. Ce changement de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a d'impact ni sur le compte de résultat ni sur la situation nette consolidée.

Sans ce changement de date de comptabilisation, le total aurait été supérieur d'environ 15 milliards d'euros à l'actif et 18 milliards au passif au 31 décembre 2015.

6.1 Caisse, Banques centrales

	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 302	-	3 353	-
Banques centrales	35 960	3 853	54 551	4 523
VALEUR AU BILAN	**39 262**	**3 853**	**57 904**	**4 523**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2015 : un produit de 245 millions d'euros en Produit net bancaire et un profit de 161 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2014 : une charge de - 47 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 31 millions d'euros en Résultat net.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	258 686	313 938
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	85 782	89 519
VALEUR AU BILAN	**344 468**	**403 457**
Dont Titres prêtés	*296*	*225*

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres	**3 407**	**5 170**
Actions et autres titres à revenu variable	3 407	5 170
Titres de dettes	**22 038**	**43 920**
Effets publics et valeurs assimilées	16 012	35 126
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 026	8 794
Prêts et avances	**81 720**	**84 955**
Créances sur la clientèle	526	261
Titres reçus en pension livrée	81 194	84 694
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	**151 521**	**179 893**
VALEUR AU BILAN	**258 686**	**313 938**

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres	**17 528**	**13 936**
Actions et autres titres à revenu variable	17 528	13 936
Titres de dettes	**67 609**	**73 771**
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	38 911	36 592
Effets publics et valeurs assimilées	3 631	13 976
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 067	23 203
Prêts et avances	**645**	**1 812**
Créances sur les établissements de crédit	645	1 613
Créances sur la clientèle	-	199
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
VALEUR AU BILAN	**85 782**	**89 519**

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	218 157	287 495
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	32 036	31 428
VALEUR AU BILAN	**250 193**	**318 923**

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert	22 097	34 876
Titres donnés en pension livrée	46 614	74 442
Dettes représentées par un titre	3	-
Instruments dérivés	149 443	178 177
VALEUR AU BILAN	**218 157**	**287 495**

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés	**32 036**	**-**	**3 814**	**-**
Dépôts d'établissements de crédit	-	-	-	-
Autres dépôts	7 247	-	3 814	-
Passifs subordonnés		-	-	-
Titres de dettes	**24 789**	**(202)**	**27 614**	**(86)**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	**32 036**	**(202)**	**31 428**	**(86)**

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2015 Valeur au bilan	31/12/2015 Gains latents	31/12/2015 Pertes latentes	31/12/2014 Retraité Valeur au bilan	31/12/2014 Retraité Gains latents	31/12/2014 Retraité Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	77 923	3 371	(334)	71 816	3 376	(262)
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 463	15 551	(2 050)	204 561	19 968	(1 771)
Actions et autres titres à revenu variable	21 391	2 653	(576)	21 940	2 938	(391)
Titres de participation non consolidés	10 095	2 839	(136)	9 274	2 487	(631)
Total des titres disponibles à la vente	**322 872**	**24 414**	**(3 096)**	**307 591**	**28 769**	**(3 055)**
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente [1]	**322 872**	**24 414**	**(3 096)**	**307 591**	**28 769**	**(3 055)**
Impôts		(7 855)	1 017		(9 229)	832
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (NETS D'IMPÔTS) [2]		**16 559**	**(2 079)**		**19 540**	**(2 223)**

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 43 millions d'euros (179 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 342 millions d'euros (3 010 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité).

(2) Pour les sociétés d'assurance, les gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) sont compensés par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt à hauteur de 10 260 millions d'euros au 31 décembre 2015 et de 12 885 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité (cf. Note 6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Établissements de crédit		
Titres de dettes	**9 597**	**10 488**
Titres non cotés sur un marché actif	9 597	10 488
Prêts et avances	**80 304**	**89 981**
Comptes et prêts	60 357	57 152
dont comptes ordinaires débiteurs sains	*5 419*	*7 192*
dont comptes et prêts au jour le jour sains	*6 587*	*2 702*
Valeurs reçues en pension	38	57
Titres reçus en pension livrée	19 466	32 320
Prêts subordonnés	439	449
Autres prêts et créances	4	3
Valeur brute	**89 901**	**100 469**
Dépréciations	(468)	(431)
VALEUR AU BILAN	**89 433**	**100 038**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	**13 025**	**11 921**
Titres non cotés sur un marché actif	13 025	11 921
Prêts et avances	**733 968**	**705 053**
Créances commerciales	21 975	21 929
Autres concours à la clientèle	688 100	661 188
Titres reçus en pension livrée	4 602	2 392
Prêts subordonnés	142	140
Créances nées d'opérations d'assurance directe	911	703
Créances nées d'opérations de réassurance	349	304
Avances en comptes courants d'associés	1 026	1 047
Comptes ordinaires débiteurs	16 863	17 350
Valeur brute	**746 993**	**716 974**
Dépréciations	(21 430)	(21 843)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**725 563**	**695 131**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	6 124	6 245
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 009	8 836
Valeur brute	**15 133**	**15 081**
Dépréciations	(310)	(328)
Valeur nette des opérations de location-financement	14 823	14 753
VALEUR AU BILAN	**740 386**	**709 884**

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	19 974	19 172
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 661	10 418
Total	**30 635**	**29 590**
Dépréciations	(6)	(7)
VALEUR AU BILAN	**30 629**	**29 583**

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Actifs transférés restant				
	Actifs transférés				
Nature des actifs transférés *(en millions d'euros)*	*Valeur comptable*	*Dont titrisation (non déconsolidante)*	*Dont pensions livrées*	*Dont autres* [1]	*Juste valeur* [2]
Détenus à des fins de transaction	**9 684**	**-**	**9 560**	**124**	**9 684**
Instruments de capitaux propres	124	-	-	124	124
Titres de dette	9 560	-	9 560	-	9 560
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	**2 256**	**-**	**2 256**	**-**	**2 181**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 256	-	2 256	-	2 181
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	**13 958**	**-**	**11 404**	**2 554**	**13 792**
Instruments de capitaux propres	1 388	-	-	1 388	1 388
Titres de dette	12 570	-	11 404	1 166	12 404
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**11 471**	**9 808**	**1 301**	**362**	**11 471**
Titres de dette	1 631	-	1 269	362	1 631
Prêts et avances	9 840	9 808	32	-	9 840
Détenus jusqu'à l'échéance	**570**	**-**	**570**	**-**	**563**
Titres de dette	570	-	570	-	563
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	**37 939**	**9 808**	**25 091**	**3 040**	**37 691**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	**37 939**	**9 808**	**25 091**	**3 040**	**37 691**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (IFRS 7.42D.(d)).

comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	*Dont titrisation (non déconsolidante)*	*Dont pensions livrées*	*Dont autres*	*Juste valeur*[2]	*Juste valeur nette*			
9 594	**-**	**9 470**	**124**	**9 594**	**90**	**-**	**-**	**-**
124	-	-	124	124	-	-	-	-
9 470	-	9 470	-	9 470	90	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 256	**-**	**2 256**	**-**	**2 256**	**(75)**			
-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 256	-	2 256	-	2 256	(75)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 769	**-**	**11 304**	**465**	**11 769**	**2 023**	**-**	**-**	**-**
465	-	-	465	465	923	-	-	-
11 304	-	11 304	-	11 304	1 100	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 286	**5 977**	**2 309**	**-**	**8 286**	**3 185**	**-**	**-**	**-**
1 270	-	1 270	-	1 270	361	-	-	-
7 016	5 977	1 039	-	7 016	2 824	-	-	-
490	**-**	**490**	**-**	**494**	**69**	**-**	**-**	**-**
490	-	490	-	494	69	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
32 395	**5 977**	**25 829**	**589**	**32 399**	**5 292**	**-**	**-**	**-**
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
32 395	**5 977**	**25 829**	**589**	**32 399**	**5 292**	**-**	**-**	**-**

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Actifs transférés restant				
	Actifs transférés				
Nature des actifs transférés *(en millions d'euros)*	*Valeur comptable*	*Dont titrisation (non déconsolidante)*	*Dont pensions livrées*	*Dont autres (1)*	*Juste valeur (2)*
Détenus à des fins de transaction	**27 489**	**-**	**27 264**	**225**	**27 489**
Instruments de capitaux propres	225	-	-	225	225
Titres de dette	27 264	-	27 264	-	27 264
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	**2 605**	**-**	**2 605**	**-**	**2 850**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 605	-	2 605	-	2 850
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	**12 223**	**-**	**9 807**	**2 416**	**12 232**
Instruments de capitaux propres	461	-	-	461	461
Titres de dette	11 762	-	9 807	1 955	11 771
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**18 587**	**13 071**	**3 864**	**1 652**	**18 546**
Titres de dette	5 516	-	3 864	1 652	5 516
Prêts et avances	13 071	13 071	-	-	13 030
Détenus jusqu'à l'échéance	**2 131**	**-**	**2 131**	**-**	**2 090**
Titres de dette	2 131	-	2 131	-	2 090
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	**63 035**	**13 071**	**45 671**	**4 293**	**63 207**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	**63 035**	**13 071**	**45 671**	**4 293**	**63 207**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (IFRS 7.42D.(d)).

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2015, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 20 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 9 069 millions d'euros au 31 décembre 2015. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 13 036 millions d'euros. Ainsi, le montant des titres utilisés sur le marché est de 4 306 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 2 206 millions d'euros au 31 décembre 2015.

comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
Valeur comptable	*Dont titrisation (non déconsolidante)*	*Dont pensions livrées*	*Dont autres*	*Juste valeur*[2]	*Juste valeur nette*			
26 322	**-**	**26 097**	**225**	**26 322**	**1 167**	**-**	**-**	**-**
225	-	-	225	225	-	-	-	-
26 097	-	26 097	-	26 097	1 167	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 605	**-**	**2 605**	**-**	**2 605**	**245**	**-**	**-**	**-**
-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 605	-	2 605	-	2 605	245	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 894	**-**	**9 807**	**87**	**9 894**	**2 338**	**-**	**-**	**-**
87	-	-	87	87	374	-	-	-
9 807	-	9 807	-	9 807	1 964	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 765	**8 957**	**3 808**	**-**	**13 730**	**4 816**	**-**	**-**	**-**
3 808	-	3 808	-	3 808	1 708	-	-	-
8 957	8 957	-	-	9 922	3 108	-	-	-
2 131	**-**	**2 132**	**-**	**2 132**	**(42)**	**-**	**-**	**-**
2 131	-	2 132	-	2 132	(42)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
53 717	8 957	44 449	312	54 683	8 524	-	-	-
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
53 717	**8 957**	**44 449**	**312**	**54 683**	**8 524**	**-**	**-**	**-**

Titrisations Cariparma

Au 31 décembre 2015, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 8 365 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2015

Au 31 décembre 2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole S.A., née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliard de titres subordonnés.

Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit	431	-	4	(6)	39	-	-	468
Créances sur la clientèle	21 843	(59)	5 820	(6 288)	206	(36)	(56)	21 430
dont dépréciations collectives	*6 376*	*(22)*	*768*	*(814)*	*99*	-	*(13)*	*6 394*
Opérations de location-financement	328	(12)	206	(221)	-	-	9	310
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	-	-	(1)	-	-	-	6
Actifs financiers disponibles à la vente	1 866	203	498	(395)	15	-	(45)	2 142
Autres actifs financiers	170	-	78	(53)	(6)	(4)	2	187
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	**24 645**	**132**	**6 606**	**(6 964)**	**254**	**(40)**	**(90)**	**24 543**

(en millions d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	408	-	11	(27)	39	-	-	431
Créances sur la clientèle	22 044	(1)	6 923	(7 148)	202	(179)	2	21 843
dont dépréciations collectives	*6 530*	-	*1 016*	*(1 218)*	*100*	*(18)*	*(34)*	*6 376*
Opérations de location-financement	622	-	156	(377)	-	(155)	82	328
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	-	-	(3)	-	-	-	7
Actifs financiers disponibles à la vente	2 155	(13)	407	(695)	15	(3)	-	1 866
Autres actifs financiers	178	-	42	(54)	4	-	-	170
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	**25 417**	**(14)**	**7 539**	**(8 304)**	**260**	**(337)**	**84**	**24 645**

6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire							
31/12/2015 *(en millions d'euros)*	*Actifs inanciers détenus jusqu'à l'échéance*	*Actifs financiers disponibles à la vente*	*Actifs à la juste valeur par résultat*	*Prêts et créances*	**Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)**	**Total activité banque brut de couver-tures**	**Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente**	**Total activité banque net de couver-tures**
Allemagne	583	1 222	15	-	-	1 820	9	1 829
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	203	2 845	-	-	277	3 325	(217)	3 108
Brésil	-	-	-	48	104	152	-	152
Chine	-	137	-	-	13	150	-	150
Espagne	80	2 398	1	150	-	2 629	(21)	2 608
États-Unis	-	157	-	-	398	555	(5)	550
France	8 524	29 387	42	990	-	38 943	(1 725)	37 218
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	686	-	-	67	753	-	753
Irlande	2	-	-	-	-	2	-	2
Italie	5	5 802	-	99	36	5 942	(267)	5 675
Japon	-	1 370	-	114	487	1 971	-	1 971
Maroc	-	371	-	-	140	511	-	511
Portugal	-	566	-	1	-	567	(2)	565
Russie	-	-	-	-	9	9	-	9
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	6	-	6	-	6
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**9 397**	**44 941**	**58**	**1 408**	**1 531**	**57 335**	**(2 228)**	**55 107**

31/12/2014 Retraité *(en millions d'euros)*	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	*Actifs financiers disponibles à la vente*	*Actifs à la juste valeur par résultat*	*Prêts et créances*				
Allemagne	434	1 407	28	-	-	1 869	(9)	1 860
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	179	3 123	-	-	917	4 219	(217)	4 002
Brésil	-	87	-	58	11	156	-	156
Chine	-	203	-	-	2	205	-	205
Espagne	77	2 506	-	150	-	2 733	(12)	2 721
États-Unis	-	142	-	-	2 632	2 774	(4)	2 770
France	7 284	32 883	20	830	428	41 445	(1 834)	39 611
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	793	-	-	49	842	-	842
Irlande	3	-	-	-	50	53	-	53
Italie	47	6 170	-	111	253	6 581	(348)	6 233
Japon	-	1 675	-	406	22	2 103	-	2 103
Maroc	-	193	-	-	38	231	-	231
Portugal	-	-	-	1	35	36	-	36
Russie	-	4	-	-	7	11	-	11
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	6	-	6	-	6
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**8 024**	**49 186**	**48**	**1 562**	**4 444**	**63 264**	**(2 424)**	**60 840**

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

	Expositions brutes de couverture	
(en millions d'euros)	**31/12/2015**	**31/12/2014 Retraité**
Allemagne	252	263
Arabie Saoudite	-	-
Belgique	427	866
Brésil	-	-
Chine	-	-
Espagne	843	835
États-Unis	5	19
France	28 774	30 677
Grèce	-	-
Hong Kong	-	-
Irlande	623	632
Italie	6 297	6 136
Japon	-	-
Maroc	-	-
Portugal	3	4
Russie	-	-
Syrie	-	-
Ukraine	-	-
Venezuela	-	-
Yémen	-	-
TOTAL EXPOSITION	**37 224**	**39 432**

DETTES SOUVERAINES – ACTIVITÉ BANCAIRE

VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET LE 31 DÉCEMBRE 2015

Variations des expositions brutes de couverture *(en millions d'euros)*	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions/ Augmentations	Solde au 31/12/2015
Espagne	77	-	-	-	-	-	3	80
France	7 284	67	-	10	(109)	(266)	1 538	8 524
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	(1)	-	2
Italie	47	-	-	-	(40)	(2)	-	5
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**7 411**	**67**	**-**	**10**	**(149)**	**(269)**	**1 541**	**8 611**
Espagne	2 506	(23)	-	11	(500)	(127)	531	2 398
France	32 883	(273)	(13)	(64)	(4 047)	(5 393)	6 294	29 387
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	6 170	56	-	(10)	(51)	(1 944)	1 581	5 802
Portugal	-	(13)	-	14	-	-	565	566
Actifs financiers disponibles à la vente	**41 559**	**(253)**	**(13)**	**(49)**	**(4 598)**	**(7 464)**	**8 971**	**38 153**
Espagne	-	-	-	-	-	-	1	1
France	20	(2)	-	-	-	(128)	152	42
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	**20**	**(2)**	**-**	**-**	**-**	**(128)**	**153**	**43**
Espagne	150	-	-	-	-	-	-	150
France	830	(24)	-	-	(33)	-	217	990
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	111	(11)	-	-	-	(1)	-	99
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	**1 092**	**(35)**	**-**	**-**	**(33)**	**(1)**	**217**	**1 240**
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	428	(6)	-	-	-	(422)	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	50	-	-	-	-	(50)	-	-
Italie	253	-	-	-	-	(217)	-	36
Portugal	35	-	-	-	-	(35)	-	-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	**766**	**(6)**	**-**	**-**	**-**	**(724)**	**-**	**36**
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE	**50 848**	**(229)**	**(13)**	**(39)**	**(4 780)**	**(8 586)**	**10 882**	**48 083**

VARIATIONS ENTRE LE 1ER JANVIER 2014 ET LE 31 DÉCEMBRE 2014

Variations des expositions brutes de couverture *(en millions d'euros)*	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions/ Augmentations	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne	74	-	-	-	-	(80)	83	77
France	4 483	65	-	37	(124)	(148)	2 971	7 284
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	-	-	-	-	-	-	3
Italie	48	-	-	-	(1)	-	-	47
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**4 608**	**65**	**-**	**37**	**(125)**	**(228)**	**3 054**	**7 411**
Espagne	28	5	(2)	18	-	(199)	2 656	2 506
France	38 218	(110)	1	(23)	(2 289)	(11 412)	8 498	32 883
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	91	-	-	(1)	-	(90)	-	-
Italie	4 892	367	(1)	95	-	(1 151)	1 968	6 170
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	**43 229**	**262**	**(2)**	**89**	**(2 289)**	**(12 852)**	**13 122**	**41 559**
Espagne	13	-	-	-	-	(13)	-	-
France	96	-	-	-	-	(96)	20	20
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	7	-	-	-	-	(7)	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	**116**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(116)**	**20**	**20**
Espagne	-	-	-	-	-	-	150	150
France	784	-	-	29	(96)	(167)	280	830
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	153	-	-	-	(33)	(9)	-	111
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	**938**	**-**	**-**	**29**	**(129)**	**(176)**	**430**	**1 092**
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	812	-	-	-	-	(459)	75	428
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	50	50
Italie	-	-	-	-	-	-	253	253
Portugal	-	-	-	-	-	-	35	35
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	**812**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(459)**	**413**	**766**
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE	**49 703**	**327**	**(2)**	**155**	**(2 543)**	**(13 831)**	**17 039**	**50 848**

DETTES SOUVERAINES – ACTIVITÉ D'ASSURANCE

VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET LE 31 DÉCEMBRE 2015

Variations *des* expositions brutes de couverture *(en millions d'euros)*	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions/ Augmentations	Solde au 31/12/2015
Espagne	835	(6)	-	-	-	(9)	23	843
France	30 677	(311)	(4)	49	(6)	(10 756)	9 125	28 774
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	632	(9)	-	1	-	(1)	-	623
Italie	6 136	157	(2)	(24)	(213)	(177)	420	6 297
Portugal	4	(1)	-	-	-	-	-	3
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	**38 284**	**(170)**	**(6)**	**26**	**(219)**	**(10 943)**	**9 568**	**36 540**

VARIATIONS ENTRE LE 1ER JANVIER 2014 ET LE 31 DÉCEMBRE 2014

Variations des expositions brutes de couverture *(en millions d'euros)*	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions/ Augmentations	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne	592	231	-	-	-	(2)	14	835
France	22 035	3 361	(109)	(24)	(7)	(8 558)	13 979	30 677
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	576	57	-	-	-	(1)	-	632
Italie	4 920	602	(26)	(1)	(25)	(722)	1 388	6 136
Portugal	954	171	(55)	(9)	-	(1 070)	13	4
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	**29 077**	**4 422**	**(190)**	**(34)**	**(32)**	**(10 353)**	**15 394**	**38 284**

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	62 740	62 829
dont comptes ordinaires créditeurs	*5 874*	*8 707*
dont comptes et emprunts au jour le jour	*3 405*	*5 350*
Valeurs données en pension	105	-
Titres donnés en pension livrée	30 064	35 605
VALEUR AU BILAN	**92 909**	**98 434**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	247 821	215 440
Comptes d'épargne à régime spécial	254 943	246 446
Autres dettes envers la clientèle	154 341	149 215
Titres donnés en pension livrée	3 945	9 714
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 063	847
Dettes nées d'opérations de réassurance	266	345
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	756	679
VALEUR AU BILAN	**663 135**	**622 686**

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	234	275
Titres du marché interbancaire	16 461	18 735
Titres de créances négociables	69 617	82 374
Emprunts obligataires (1)	78 107	80 097
Autres dettes représentées par un titre	3 391	4 023
VALEUR AU BILAN	**167 810**	**185 504**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée (2)	23 224	18 664
Dettes subordonnées à durée indéterminée (3)	5 504	6 553
Dépôt de garantie à caractère mutuel	156	148
Titres et emprunts participatifs	122	122
VALEUR AU BILAN	**29 006**	**25 487**

(1) Ce poste comprend les émissions de type « Covered Bonds ».

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables « TSR ».

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

Au 31 décembre 2015, l'encours des titres super-subordonnés est de 4 575 millions d'euros contre 4 630 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD 4/CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive entre le 1er janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD 4 et du CRR) et le 1er janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (« *bail-in* ») dans certaines circonstances et notamment en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union européenne en matière financière transposant, en droit français, la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB) du 15 mai 2014.

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous.

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres « super-subordonnés » prévus par l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, TSS (Titres Super- Subordonnés), prêts participatifs accordés à l'émetteur et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des autres TSR de même rang et subordonnés à toutes les autres dettes de rang supérieur.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRR/CRD 4

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur (y compris TSR et TSDI).

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal tel que défini par le Pilier 1 ou par le Pilier 2, ou si l'ACPR anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision.

Émissions de titres Additional Tier 1 (AT1)

Les obligations subordonnées *Additional Tier 1* émises par Crédit Agricole S.A. sont conformes aux nouvelles exigences du CRR/CRD 4 en matière de paiement des coupons et d'absorption des pertes.

Les obligations *Additional Tier 1* émises par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et / ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées, et *pari passu* avec les TSS.

Les titres AT1 émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les AT1 émis par Crédit Agricole S.A. comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion du régulateur et de l'émetteur, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du groupe Crédit Agricole et du groupe Crédit Agricole S.A.

Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les titres subordonnés remboursables (TSR) de même que les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les titres super-subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE « *COVERED BONDS* »

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered Bonds* par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2015 s'élève à 23 milliards en contre-valeur euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2015 s'élève à 2 milliards d'euros.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2015					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (4)	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés (1)	271 526	118 003	153 523	131 754	10 345	11 424
Prises en pension de titres (2)	96 133	6 941	89 192	38 468	44 276	6 448
Prêts de titres (3)	2 357	-	2 357	-	1 388	969
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**370 016**	**124 944**	**245 072**	**170 222**	**56 009**	**18 841**

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85,92 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 84,70 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 62,93 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (4)	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés (1)	327 610	143 069	184 541	158 262	11 729	14 550
Prises en pension de titres (2)	106 108	18 728	87 380	66 648	13 441	7 291
Prêts de titres (3)	3 026	-	3 026	-	465	2 561
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**436 744**	**161 797**	**274 947**	**224 910**	**25 635**	**24 402**

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 86,62 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 73,14 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 74,60 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2015					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement (3)	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés (1)	275 992	118 008	157 984	131 754	15 166	11 064
Mises en pension de titres (2)	64 749	6 941	57 808	38 468	11 016	8 324
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**340 741**	**124 949**	**215 792**	**170 222**	**26 182**	**19 388**

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88,15 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,61 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement (3)	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés (1)	332 718	143 070	189 647	158 262	17 091	14 294
Mises en pension de titres (2)	104 262	18 728	85 535	66 648	10 555	8 332
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**436 980**	**161 798**	**275 182**	**224 910**	**27 646**	**22 626**

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 89,93 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,42 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Impôts courants	1 990	1 441
Impôts différés	4 199	4 269
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**6 189**	**5 710**
Impôts courants	698	694
Impôts différés	1 807	2 198
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**2 505**	**2 892**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**4 118**	**4 011**
Charges à payer non déductibles	345	350
Provisions pour risques et charges non déductibles	3 973	4 035
Autres différences temporaires (1)	(200)	(374)
Impôts différés sur réserves latentes	**(1 257)**	**(1 299)**
Actifs disponibles à la vente	(1 024)	(1 030)
Couvertures de Flux de Trésorerie	(425)	(469)
Gains et Pertes sur écarts actuariels	192	200
Impôts différés sur résultat et réserves	**(469)**	**(641)**
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	**2 392**	**2 071**

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 963 millions d'euros pour 2015 contre 705 millions d'euros en 2014 retraité.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres actifs	**37 544**	**49 452**
Comptes de stocks et emplois divers	211	259
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Débiteurs divers [1]	34 939	31 910
Comptes de règlements	798	15 753
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	207	215
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 389	1 315
Comptes de régularisation	**8 715**	**14 119**
Comptes d'encaissement et de transfert	4 672	10 331
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	622	449
Produits à recevoir	1 999	1 571
Charges constatées d'avance	383	388
Autres comptes de régularisation	1 039	1 380
VALEUR AU BILAN	**46 259**	**63 571**

(1) Dont 57 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Garantie et de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Garantie et de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Autres passifs	**27 269**	**45 600**
Comptes de règlements	1 304	19 686
Créditeurs divers	25 567	25 542
Versement restant à effectuer sur titres	366	337
Autres passifs d'assurance	32	35
Comptes de régularisation	**18 612**	**23 419**
Comptes d'encaissement et de transfert	4 861	10 175
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 519	1 839
Produits constatés d'avance	3 422	3 572
Charges à payer	6 150	5 346
Autres comptes de régularisation	1 660	2 487
VALEUR AU BILAN	**45 881**	**69 019**

6.15 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2015,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 457 millions d'euros (1 563 millions d'euros au 31 décembre 2014) ;
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 5 113 millions d'euros (2 715 millions d'euros au 31 décembre 2014).

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Group Automobiles (FGA) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint-venture* détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est "à ce titre" stratégique pour le développement de l'activité de *joint-venture* Automobiles du Groupe.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la "valeur de mise en équivalence au bilan".

	31/12/2015						
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres [1]	Écarts d'acquisition
Co-entreprises							
FCA Bank [2]	50,0 %	1 378	-	46	121	1 077	392
Autres		79	-	1	(189)	235	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)		**1 457**			**(68)**	**1 312**	**392**
Entreprises associées							
Banque Saudi Fransi	31,1 %	2 048	2 570	40	246	2 092	-
Eurazeo	15,1 %	666	650	12	203	636	41
Ramsay – Générale de santé	38,4 %	486	443	-	15	228	258
Infra Foch Topco	36,9 %	152	168	45	(1)	11	141
Altarea	27,7 %	435	637	35	24	331	104
Korian	23,9 %	492	640	11	62	453	38
Autres		834	-	39	123	1 087	118
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**5 113**			**672**	**4 838**	**700**
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		**6 570**			**604**	**6 150**	**1 092**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

(2) Anciennement dénommée FGA Capital.

	31/12/2014 Retraité						
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres [1]	Écarts d'acquisition
Co-entreprises							
FCA Bank [2]	50,0 %	1 288	-	41	105	895	393
Autres		275	-	10	(19)	273	9
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)		**1 563**			**86**	**1 168**	**402**
Entreprises associées							
Banque Saudi Fransi	31,1 %	1 770	2 571	186	177	1 807	-
BES	50,0 %	-	-	-	(721)	-	-
Eurazeo	14,7 %	470	567	12	22	438	41
Autres		475	-	24	49	362	114
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**2 715**			**(473)**	**2 607**	**155**
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		**4 278**			**(387)**	**3 775**	**557**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

(2) Anciennement dénommée FGA Capital.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2015. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après :

	31/12/2015			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank	651	245	19 487	2 153
Entreprises associées				
Banque Saudi Fransi	1 518	974	44 966	6 724
Eurazeo (1)	3 686	1 258	7 349	4 199
Ramsay – Générale de santé	5	5	2 374	610
Infra Foch Topco	11	11	2 869	764
Altarea	53	53	5 716	2 156
Korian	49	49	5 313	1 904

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2014 et du premier semestre 2015.

	31/12/2014 Retraité			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
FCA Bank	599	214	16 921	1 973
Entreprises associées				
Banque Saudi Fransi	1 167	709	41 401	5 803
Eurazeo (1)	4 104	150	13 153	2 815

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2013 et du premier semestre 2014.

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le groupe Crédit Agricole ne peut recevoir de dividendes de certaines sociétés du fait des restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Une filiale du groupe Crédit Agricole CIB, Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (*Saudi Monetary Authority*) toute distribution de dividendes.

6.16 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	5 003	1	-	1 739	(880)	-	440	**6 303**
Amortissements et dépréciations	(393)	(1)	-	(30)	35	-	(36)	**(425)**
VALEUR AU BILAN [1]	**4 610**	**-**	**-**	**1 709**	**(845)**	**-**	**404**	**5 878**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Valeur brute	4 381	6	-	957	(354)	-	13	**5 003**
Amortissements et dépréciations	(364)	(2)	-	(28)	8	-	(7)	**(393)**
VALEUR AU BILAN [1]	**4 017**	**4**	**-**	**929**	**(346)**	**-**	**6**	**4 610**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 8 345 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 7 031 millions d'euros au 31 décembre 2014.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	1
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	8 180	6 895
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	165	135
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		**8 345**	**7 031**

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	15 860	(129)	-	1 285	(816)	56	58	**16 314**
Amortissements et dépréciations [1]	(9 099)	85	-	(765)	521	(33)	(67)	**(9 358)**
VALEUR AU BILAN	**6 761**	**(44)**	**-**	**520**	**(295)**	**23**	**(9)**	**6 956**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	5 393	15	-	451	(134)	12	(3)	**5 734**
Amortissements et dépréciations	(3 714)	11	-	(331)	57	(11)	(38)	**(4 026)**
VALEUR AU BILAN	**1 679**	**26**	**-**	**120**	**(77)**	**1**	**(41)**	**1 708**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	15 430	40	(152)	1 060	(677)	14	145	**15 860**
Amortissements et dépréciations [1]	(8 754)	(18)	96	(764)	446	(16)	(89)	**(9 099)**
VALEUR AU BILAN	**6 676**	**22**	**(56)**	**296**	**(231)**	**(2)**	**56**	**6 761**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	5 141	6	(46)	357	(68)	8	(5)	**5 393**
Amortissements et dépréciations	(3 425)	(2)	29	(315)	46	(8)	(39)	**(3 714)**
VALEUR AU BILAN	**1 716**	**4**	**(17)**	**42**	**(22)**	**-**	**(44)**	**1 679**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité BRUT	31/12/2014 Retraité NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015 BRUT	31/12/2015 NET
Banque de proximité en France	**5 596**	**5 559**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 572**	**5 559**
dont Groupe LCL	5 558	5 558	-	-	-	-	-	5 558	5 558
dont Caisses régionales	38	1	-	-	-	-	-	14	1
Banque de proximité à l'international	**3 561**	**2 119**	**-**	**-**	**-**	**(56)**	**-**	**3 487**	**2 063**
dont Italie	3 042	1 762	-	-	-	-	-	3 042	1 762
dont Pologne	265	265	-	-	-	(44)	-	221	221
dont Ukraine	68	-	-	-	-	-	-	50	-
dont autres pays	186	92	-	-	-	(12)	-	174	80
Gestion de l'épargne et assurances	**4 740**	**4 716**	**78**	**-**	**-**	**195**	**(4)**	**4 985**	**4 985**
dont gestion d'actifs	2 164	2 164	78	-	-	8	(4)	2 246	2 246
dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
dont assurances	1 262	1 262	-	-	-	-	-	1 262	1 262
dont banque privée internationale	659	635	-	-	-	187	-	822	822
Services financiers spécialisés	**2 748**	**1 024**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 727**	**1 024**
dont crédit à la consommation	1 715	954	-	-	-	-	-	1 693	954
dont crédit à la consommation – Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
dont crédit à la consommation – Partenariats automobiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont affacturage	464	70	-	-	-	-	-	465	70
Banque de financement et d'investissement	**1 807**	**487**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 807**	**487**
Activités hors métiers	**71**	**71**						**71**	**71**
TOTAL	**18 523**	**13 976**	**78**	**-**	**-**	**139**	**(4)**	**18 649**	**14 189**
Part du Groupe	**18 233**	**13 793**	**59**	**-**	**-**	**137**	**(92)**	**18 337**	**13 897**
Participations ne donnant pas le contrôle	**290**	**183**	**19**	**-**	**-**	**2**	**88**	**398**	**292**

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies pour les besoins de pilotage du Groupe. Ces trajectoires n'intègrent pas les effets positifs des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du plan à moyen terme Ambition Stratégique 2020.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Une reprise de la croissance en zone euro qui demeure fragile et hétérogène : reprise graduelle en France qui s'appuie sur la consommation, retour progressif de la croissance en Italie. Les taux longs européens, malgré des accès de volatilité, devraient rester bas même s'ils remonteront progressivement ;
- Un maintien de la croissance aux États-Unis en 2016 grâce à la consommation des ménages, et à une politique monétaire accommodante, avant un ralentissement vers la tendance de long terme ;
- Une croissance qui devrait s'améliorer très modérément dans les pays émergents compte tenu de situations différenciées : ralentissement de l'économie en Chine sur plusieurs années, amélioration du Brésil et de la Russie qui s'extrairont péniblement de la récession.

Au 31 décembre 2015, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2015	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France	2,0 %	8,0 %	8,0 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %	9,1 % à 16,9 %	9,5 %
Services financiers spécialisés	2,0 %	8,0 % à 8,5 %	8,0 % à 9,5 %
Gestion de l'épargne et assurances	2,0 %	8,0 % à 8,9 %	9,5 % 80,0 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Banque de financement et d'investissement	2,0 %	9,7 %	9,5 %

Le relèvement à partir de 2016 des exigences prudentielles au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. à relever le niveau de fonds propres alloués en pourcentage des emplois pondérés pour certaines entités.

Au 31 décembre 2015, les fonds propres alloués à la Banque de financement et d'investissement , à la gestion d'actifs, à la conservation, aux activités de crédit à la consommation et à la Banque de proximité à l'international sont portés à 9,5% des emplois pondérés.

La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2015 pour l'ensemble des pôles métiers reflète la baisse durable des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France depuis maintenant plusieurs années. Cette évolution se traduit par une baisse de l'ordre de 30 points de base des taux retenus par rapport à fin 2014 pour les filiales françaises, en cohérence avec les hypothèses de taux utilisées pour la construction des budgets et des projections à trois ans.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2015 sont inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2014 à l'exception du taux appliqué aux activités en Pologne pour refléter les prévisions de croissance de Crédit Agricole S.A. plus optimistes pour ce pays.

SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale	
En 2015	**+ 100 pb**	**- 50 pb**	**+ 50 pb**	**- 10 %**	**+ 10 %**
Banque de proximité en France	(4,2 %)	7,9 %	(6,7 %)	8,7 %	(8,7 %)
Banque de proximité à l'international	(5,5 %)	6,3 %	(5,5 %)	4,3 %	(4,3 %)
Services financiers spécialisés	(1,2 %)	9,0 %	(7,7 %)	6,2 %	(6,2 %)
Gestion de l'épargne et Assurances	(2,9 %)	7,8 %	(6,6 %)	n.s.	n.s.
Banque de financement et d'investissement	(1,5 %)	6,9 %	(6,0 %)	2,1 %	(2,1 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que l'UGT LCL Banque de proximité en France est la plus sensible aux dégradations des paramètres du modèle.

- S'agissant des paramètres financiers, les scénarios testés ne conduisent à identifier un besoin de dépréciation que pour l'UGT LCL Banque de proximité en France. En effet :
  - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 270 millions d'euros sur l'UGT LCL Banque de proximité en France,
  - une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 20 millions d'euros sur l'UGT LCL Banque de proximité en France.

- S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que la valorisation des UGT est surtout sensible à une dégradation des hypothèses de coût du risque en dernière année de projection. Ainsi :
  - une variation de + 10 % du coût du risque en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 550 millions d'euros, réparti de la manière suivante :
    - 480 millions d'euros sur l'UGT LCL Banque de proximité en France,
    - 60 millions d'euros sur l'UGT Crédit Agricole Consumer Finance,
    - 10 millions d'euros sur l'UGT Crédit Agricole Pologne,
  - Un scénario de variation de 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection n'entraînerait de dépréciation sur aucune UGT. En revanche un scénario de variation de 200 points de base entraînerait une dépréciation de l'ordre de 220 millions d'euros sur l'UGT LCL Banque de proximité en France et de l'ordre de 10 millions d'euros sur l'UGT Crédit Agricole Pologne.

6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

	31/12/2015				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	149 093	5 005	13 140	1 542	**168 780**
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	94 317	-	10 825	-	**105 142**
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 349	-	1 139	-	**3 488**
Participation aux bénéfices différée passive	18 612	74	701	-	**19 387**
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	**264 371**	**5 079**	**25 805**	**1 542**	**296 797**
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(817)	(220)	(50)	(302)	**(1 389)**
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	**263 554**	**4 859**	**25 755**	**1 240**	**295 408**

	31/12/2014 Retraité				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	142 896	4 589	11 901	1 495	**160 881**
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	90 133	-	9 294	-	**99 427**
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 334	-	748	-	**3 082**
Participation aux bénéfices différée passive	21 055	92	643	-	**21 790**
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	**256 418**	**4 681**	**22 586**	**1 495**	**285 180**
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(739)	(216)	(49)	(311)	**(1 315)**
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	**255 679**	**4 465**	**22 537**	**1 184**	**283 865**

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. A compter du 31 décembre 2015, la ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant éliminations des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	**31/12/2015 PBD passive**	**31/12/2014 Retraité PBD passive**
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture	17 299	20 552
Dont participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente [(1)]	***15 647***	*19 633*
Dont participation différée sur dérivés de couverture	***1 652***	*919*
Participation différée sur revalorisation des titres de *trading*	(711)	167
Autres participations différées (annulation provision pour risque d'éligibilité)	2 799	1 071
TOTAL	**19 387**	**21 790**

(1) Cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente".

6.20 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne-logement	933	-	123	-	(153)	-	-	-	**903**
Risques d'exécution des engagements par signature	421	2	177	(10)	(180)	(17)	-	(1)	**392**
Risques opérationnels	470	-	99	(32)	(94)	1	-	1	**445**
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 041	1	160	(228)	(48)	30	-	(43)	**1 913**
Litiges divers	1 533	(1)	784	(939)	(178)	43	-	(2)	**1 240**
Participations	23	-	10	(15)	(7)	-	-	1	**12**
Restructurations	29	(3)	1	(2)	(4)	-	-	(4)	**17**
Autres risques	1 376	1	458	(199)	(456)	(5)	-	15	**1 190**
TOTAL	**6 826**	**-**	**1 812**	**(1 425)**	**(1 120)**	**52**	**-**	**(33)**	**6 112**

(en millions d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Risques sur les produits épargne-logement	662	-	280	-	(9)	-	-	-	**933**
Risques d'exécution des engagements par signature	465	-	220	(175)	(104)	5	-	10	**421**
Risques opérationnels	541	-	92	(25)	(139)	-	-	1	**470**
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 683	(16)	216	(228)	(64)	10	(2)	442	**2 041**
Litiges divers	1 479	1	313	(127)	(180)	46	-	1	**1 533**
Participations	42	-	8	(24)	(4)	-	-	1	**23**
Restructurations	40	-	7	(12)	(5)	1	-	(2)	**29**
Autres risques	1 471	(6)	424	(228)	(241)	(1)	11	(54)	**1 376**
TOTAL	**6 383**	**(21)**	**1 560**	**(819)**	**(746)**	**61**	**9**	**399**	**6 826**

Au 31 décembre 2015, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 131 millions d'euros (212 millions d'euros en 2014) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

CONTRÔLES FISCAUX

Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013.

L'administration fiscale a notifié un redressement visant à refuser la déduction fiscale opérée, consécutive à la moins-value correspondant à la cession des titres Emporiki Bank issus d'une augmentation de capital réalisée le 28 janvier 2013, soit quatre jours avant la cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank. L'administration fiscale conteste le fait que les titres de cette filiale aient été traités en titres de placement.

Ce redressement est contesté. Au regard des circonstances de l'espèce, il n'est pas provisionné.

Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Depuis le mois de mars 2015, LCL fait l'objet d'une vérification de comptabilité ainsi que d'un contrôle de l'épargne réglementée, portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Une proposition de rectification interruptive de prescription a été reçue fin 2015, au titre du seul exercice 2012 (absence de redressement sur 2011) et un procès-verbal a été établi pour constater les manquements en matière d'épargne réglementée au titre de l'exercice 2011.

La provision comptabilisée couvre le risque estimé. Le contrôle est toujours en cours.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Une proposition de rectification avait été reçue fin 2013. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé. Des échanges avec l'Administration se sont poursuivis en 2015. Faute de conclusion au 31 décembre 2015 cette provision est maintenue.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A. a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés, les redressements sont provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

Crédit Agricole CIB Milan a, lors de chacun des derniers exercices, suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005 à 2011 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé concernant l'ensemble des exercices. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Crédit Agricole Private Banking

Crédit Agricole Private Banking a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013. Une proposition de rectification a été reçue fin 2015.

Crédit Agricole Private Banking contestera de manière motivée la plupart des redressements, lesquels ont été provisionnés à hauteur des risques estimés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction fiscale de Crédit Agricole S.A.

Contrôle fiscal Pacifica

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

En complément des paragraphes de la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période relatifs à l'OFAC" (2.3) et l'"US Program Suisse-USA" (2.4), les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Euribor/Libor et autres indices

La Commission Européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont répondu à la Commission Européenne sur ces griefs, et ont présenté oralement leurs arguments en défense au cours du mois de juin 2015. La date à laquelle la décision de la Commission Européenne sera rendue n'est pas connue à ce jour.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités de différents pays (USA, Suisse, Corée) dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, ni la date à laquelle elles se termineront.

Enfin, deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont été nommés, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor) sont encore au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité. L'action de groupe "Lieberman" est pour le moment suspendue pour des raisons de procédure devant la Cour fédérale de l'État de New-York. S'agissant de l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (motion to dismiss). Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor et Libor, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indument perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Bonds SSA

Crédit Agricole CIB a reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*). Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB procède à des investigations internes afin de réunir les informations requises. Ce travail se poursuivra en 2016. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces procédures ni la date à laquelle elles se termineront.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	33 078	22 723
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	25 138	25 082
Ancienneté de plus de 10 ans	26 499	28 899
Total plans d'épargne-logement	**84 715**	**76 704**
Total comptes épargne-logement	**11 570**	**11 911**
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**96 285**	**88 615**

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014.

ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement	250	357
Comptes épargne-logement	1 330	1 816
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**1 580**	**2 173**

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	183	153
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	92	107
Ancienneté de plus de 10 ans	628	673
Total plans d'épargne-logement	**903**	**933**
Total comptes épargne-logement	**-**	**-**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**903**	**933**

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	933	123	(153)	-	903
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**933**	**123**	**(153)**	**-**	**903**

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédit des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., LCL et les Caisses régionales.

6.21 Capitaux propres

TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions de titres subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres part du Groupe sont :

				au 31 décembre 2015				
Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31/12/2014 *(en millions d'unités)*	Rachats partiels et remboursements *(en millions d'unités)*	Montant en devises au 31/12/2015 *(en millions d'unités)*	Montant en euros au cours d'origine *(en millions d'euros)*	Rémunération *(en millions d'euros)*	Frais d'émission net d'impôts *(en millions d'euros)*	Impact en capitaux propres - part du Groupe *(en millions d'euros)*
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(222)	(8)	1 053
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(85)	(4)	518
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(111)	(6)	883
18/09/2014	USD	1 250	-	1 250	971	(93)	(6)	872
Émissions Crédit Agricole S.A.					**3 861**	**(511)**	**(24)**	**3 326**
14/10/2014	EUR					(34)	(3)	(37)
13/01/2015	EUR					-	(3)	(3)
Émissions Assurance						**(34)**	**(6)**	**(40)**
TOTAL					**3 861**	**(545)**	**(30)**	**3 286**

Les mouvements relatifs aux titres subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle sont (Assurance) :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31/12/2014 *(en millions d'unités)*	Rachats partiels et remboursements *(en millions d'unités)*	Montant en devises au 31/12/2015 *(en millions d'unités)*	Montant en euros au cours d'origine *(en millions d'euros)*
14/10/2014	EUR	745	-	745	745
13/01/2015	EUR	-	-	981	981
TOTAL				**1 726**	**1 726**

Les mouvements relatifs aux titres subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Titres super subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(316)	(194)
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	120	74
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	(24)
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(34)	-
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	13	-
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves	(3)	(3)

6.22 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2015				
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de paticipations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	13 %	13 %	39	775	22
Groupe Amundi	24 %	24 %	113	994	48
Groupe CACEIS	15 %	15 %	17	199	6
CA Preferred Funding LLC	0 %	0 %	49	-	54
Agos	39 %	39 %	102	467	-
Autres entités [1]			68	2 096	28
TOTAL			**388**	**4 531**	**158**

(1) Dont 1 726 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

	31/12/2014 Retraité				
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de paticipations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	13 %	13 %	30	751	20
Groupe Amundi	20 %	20 %	100	661	45
Groupe CACEIS	15 %	15 %	17	189	9
CA Preferred Funding LLC	0 %	94 %	112	1 937	127
Agos	39 %	39 %	39	350	-
Autres entités [1]			61	1 091	43
TOTAL			**359**	**4 979**	**244**

(1) Dont 745 millions d'euros liés à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisée le 14 octobre 2014 par Crédit Agricole Assurance comptabilisé en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

	31/12/2015			
(en millions d'euros)	**Total bilan**	**PNB**	**Résultat net**	**Résultat global**
Groupe Cariparma	51 377	1 770	230	266
Groupe Amundi	12 932	1 657	520	512
Groupe CACEIS	54 999	748	114	135
CA Preferred Funding LLC	-	12	12	12
Agos	17 154	973	298	300
TOTAL	**136 462**	**5 160**	**1 174**	**1 225**

	31/12/2014 Retraité			
(en millions d'euros)	**Total bilan**	**PNB**	**Résultat net**	**Résultat global**
Groupe Cariparma	52 556	1 809	171	260
Groupe Amundi	13 249	1 540	489	528
Groupe CACEIS	50 774	723	(240)	(204)
CA Preferred Funding LLC	1 968	114	114	114
Agos	17 023	975	90	92
TOTAL	**135 570**	**5 161**	**624**	**790**

6.23 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

	31/12/2015					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, Banques centrales	39 262	-	-	-	-	**39 262**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	94 900	22 956	52 605	99 706	74 301	**344 468**
Instruments dérivés de couverture	1 730	3 097	7 955	14 385	-	**27 167**
Actifs financiers disponibles à la vente	20 807	24 063	90 245	146 459	41 298	**322 872**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	39 996	6 536	39 465	2 579	857	**89 433**
Prêts et créances sur la clientèle	101 081	74 117	259 386	302 306	3 496	**740 386**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 452	-	-	-	-	**16 452**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	337	3 742	7 613	18 937	-	**30 629**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**314 565**	**134 511**	**457 269**	**584 372**	**119 952**	**1 610 669**
Banques centrales	2 401	-	1 452	-	-	**3 853**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72 836	16 981	56 868	103 508	-	**250 193**
Instruments dérivés de couverture	1 529	1 477	9 319	17 462	-	**29 787**
Dettes envers les établissements de crédit	52 271	8 177	26 354	5 861	246	**92 909**
Dettes envers la clientèle	545 532	40 051	66 717	10 835	-	**663 135**
Dettes représentées par un titre	49 652	34 872	39 255	44 031	-	**167 810**
Dettes subordonnées	28	518	10 383	12 461	5 616	**29 006**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 063	-	-	-	-	**15 063**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**739 312**	**102 076**	**210 348**	**194 158**	**5 862**	**1 251 756**

	31/12/2014 Retraité					
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, Banques centrales	57 904	-	-	-	-	**57 904**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	104 204	27 449	73 757	132 307	65 740	**403 457**
Instruments dérivés de couverture	2 619	1 229	8 990	20 307	1	**33 146**
Actifs financiers disponibles à la vente	16 330	20 794	94 302	137 987	38 178	**307 591**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 974	6 723	39 493	2 311	537	**100 038**
Prêts et créances sur la clientèle	94 085	77 960	239 544	294 885	3 410	**709 884**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 280	-	-	-	-	**20 280**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	460	1 470	9 520	18 133	-	**29 583**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**346 856**	**135 625**	**465 606**	**605 930**	**107 866**	**1 661 883**
Banques centrales	3 123	-	1 400	-	-	**4 523**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	105 791	17 253	68 055	127 803	21	**318 923**
Instruments dérivés de couverture	3 583	1 062	10 453	17 840	3	**32 941**
Dettes envers les établissements de crédit	66 571	6 102	19 571	4 999	1 191	**98 434**
Dettes envers la clientèle	502 605	40 719	64 389	11 382	3 591	**622 686**
Dettes représentées par un titre	40 441	49 546	60 376	35 141	-	**185 504**
Dettes subordonnées	494	138	9 806	8 411	6 638	**25 487**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 597	-	-	-	-	**18 597**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**741 205**	**114 820**	**234 050**	**205 576**	**11 444**	**1 307 095**

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Salaires et traitements [1]	(6 986)	(6 772)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(655)	(637)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(93)	(145)
Autres charges sociales	(2 014)	(1 931)
Intéressement et participation	(727)	(713)
Impôts et taxes sur rémunération	(844)	(846)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**(11 319)**	**(11 044)**

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 56 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre une charge de 53 millions d'euros au 31 décembre 2014.

7.2 Effectifs fin de période

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014
France	103 788	103 550
Etranger	34 416	34 973
TOTAL	**138 204**	**138 523**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts. Estimation au 31/12/2015	Nombre de salariés couverts. Estimation au 31/12/2014
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime professionnel agricole 1,24 %	2 843	2 887
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime cadres dirigeants art 83	211	216
Pôle Banque de proximité en France	LCL	Régime cadres dirigeants art 83	330	312
Pôle Banque de financement et d'investissement	CA CIB	Régime type art 83	4 802	4 836
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB [1]	Régime type art 83	534	527
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 351	3 149
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/SIRCA	Régime cadres dirigeants art 83	69	73
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	CACI	Régime type art 83	192	190

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**2 641**	**1 481**	**4 122**	**3 550**
Écart de change	-	132	132	68
Coût des services rendus sur l'exercice	137	46	183	146
Coût financier	40	41	81	107
Cotisations employés	-	13	13	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	(52)	(5)	(57)	(2)
Variation de périmètre	7	(2)	5	(90)
Prestations versées (obligatoire)	(181)	(96)	(277)	(178)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains)/ pertes actuariels – liés aux hypothèses démographiques [1]	13	(16)	(3)	4
(Gains)/ pertes actuariels liés aux hypothèses financières [1]	(76)	30	(46)	504
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**2 529**	**1 624**	**4 153**	**4 122**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	85	41	126	144
Charge/produit d'intérêt net	15	6	21	27
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	**100**	**47**	**147**	**171**

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	**563**	**242**	**805**	**356**
Écart de change	-	24	24	9
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(5)	33	28	(68)
(Gains)/ pertes actuariels – liés aux hypothèses démographiques [1]	13	(16)	(3)	4
(Gains)/ pertes actuariels liés aux hypothèses financières [1]	(76)	30	(46)	504
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N	**(68)**	**71**	**3**	**449**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	**Euro zone**	**Hors euro zone**	**Toutes zones**	**Toutes zones**
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	**1 350**	**1 215**	**2 565**	**2 354**
Écart de change	-	104	104	59
Intérêt sur l'actif (produit)	20	36	56	74
Gains/(pertes) actuariels	5	(33)	(28)	69
Cotisations payées par l'employeur	96	31	127	181
Cotisations payées par les employés	-	13	13	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	(6)	(2)	(8)	(54)
Taxes, charges administratives et primes	(1)	-	(1)	-
Prestations payées par le fonds	(98)	(90)	(188)	(130)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	**1 366**	**1 274**	**2 640**	**2 566**

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	**Euro zone**	**Hors euro zone**	**Toutes zones**	**Toutes zones**
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	**260**	**-**	**260**	**235**
Écart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	4	-	4	7
Gains/(pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	52	-	52	21
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	9	-	9	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(36)	-	(36)	(2)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**288**	**-**	**288**	**260**

POSITION NETTE

	31/12/2015			31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)	**Euro zone**	**Hors euro zone**	**Toutes zones**	**Toutes zones**
Dette actuarielle fin de période	**(2 529)**	**(1 624)**	**(4 153)**	**(4 122)**
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	1 366	1 274	2 640	2 566
POSITION NETTE (PASSIF)/ ACTIF FIN DE PÉRIODE	**(1 163)**	**(350)**	**(1 513)**	**(1 556)**

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2015		31/12/2014 Retraité	
(en millions d'euros)	Euro zone	Hors euro zone	Euro zone	Hors euro zone
Taux d'actualisation [1]	1,66 %	2,42 %	1,54 %	2,65 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,16 %	0,21 %	4,17 %	9,31 %
Taux attendus d'augmentation des salaires [2]	1,36 %	1,83 %	1,83 %	2,40 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,60 %	10,00 %	4,30 %	10,00 %

((1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxxAA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS [1]

	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
(en millions d'euros)	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	8,3 %	137	41	25,4 %	323	324	15,7 %	460	365
Obligations	69,9 %	1 156	320	51,4 %	656	654	61,9 %	1 812	2132
Immobilier	4,2 %	70		7,7 %	98		5,8 %	168	
Autres actifs	17,6 %	291		15,4 %	197		16,7 %	488	

(1) dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,09 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,86 %.

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 64 % au 31 décembre 2015 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de résultat net part du Groupe donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration jusqu'en 2008.

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2015. Le dernier plan d'option d'achat d'actions qui est celui de 2008 est arrivé à échéance le 15 juillet 2015 sans que le prix d'exercice ait été atteint.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	2008	
Plans d'options de souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A.	**16/07/2008**	**Total**
Options existantes au 31 décembre 2014	**29 000**	**29 000**
Options annulées ou échues en 2015	(29 000)	(29 000)
Options exercées en 2015	-	-
OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2015	**-**	**-**

7.6.2 PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France, les titres ont été livrés fin 2013 et font l'objet d'une période de conservation de deux ans. À l'international, le calendrier a été adapté en fonction notamment de l'environnement fiscal local. Dans les pays où la livraison n'est pas intervenue en 2013, celle-ci est intervenue fin 2015 sans période de conservation.

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2015.

7.6.3 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2015 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions ;
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2016, mars 2017 et mars 2018.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	**190 969**	**170 004**
Engagements en faveur des établissements de crédit	24 479	13 138
Engagements en faveur de la clientèle	166 490	156 866
• Ouverture de crédits confirmés	129 971	125 665
Ouverture de crédits documentaires	*3 360*	*5 529*
Autres ouvertures de crédits confirmés	*126 611*	*120 136*
• Autres engagements en faveur de la clientèle	36 519	31 201
Engagements de garantie	**81 920**	**81 483**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	7 708	8 757
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 191	2 236
• Autres garanties	5 517	6 521
Engagements d'ordre de la clientèle	74 212	72 726
• Cautions immobilières	4 275	4 443
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 937	68 283
Engagements reçus		
Engagements de financement	**70 045**	**70 850**
Engagements reçus des établissements de crédit	66 166	64 016
Engagements reçus de la clientèle	3 879	6 834
Engagements de garantie	**265 367**	**258 399**
Engagements reçus des établissements de crédit	76 155	69 719
Engagements reçus de la clientèle	189 212	188 680
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	35 822	33 223
• Autres garanties reçues	153 390	155 457

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	190 121	148 656
Titres prêtés	9 028	5 054
Dépôts de garantie sur opérations de marché	23 679	20 912
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	80 727	119 760
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	**303 555**	**294 382**
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	319	2
Titres et valeurs reçus en pension	112 891	275 253
Titres vendus à découvert	22 092	34 875
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	**135 302**	**310 130**

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2015, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 72,3 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 74,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014, et 16,8 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 17,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014, et 6,1 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le groupe Crédit Agricole, 3,8 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 1,4 milliard d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 30,5 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 90,7 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 111,5 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes, en vue d'obtenir des refinancements.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2015.

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe a opéré au cours de l'année 2015 des reclassements de la catégorie "actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers la catégorie "prêts et créances".

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie "actifs financiers disponibles à la vente" et "actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers la catégorie "prêts et créances".

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2015, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2015 et la valeur au 31 décembre 2015 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2015			Actifs reclassés antérieurement			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan 31/12/2015	Valeur de marché estimée au 31/12/2015	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2015	Valeur de marché estimée 31/12/2015	Valeur au bilan 31/12/2015	Valeur de marché estimée 31/12/2015	Valeur au bilan 31/12/2014 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	806	795	22	21	20	785	775	1 572	1 533
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	359	359	-	-	-	359	359	396	396
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	**1 165**	**1 154**	**22**	**21**	**20**	**1 144**	**1 134**	**1 968**	**1 929**

VARIATION DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT RELATIVE AUX ACTIFS RECLASSÉS

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2015 est reprise dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	En 2015, jusqu'à la date de reclassement	En 2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	2
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	**-**	**2**

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Actifs reclassés en 2015		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact au 31/12/2015		Impact cumulé au 31/12/2014 Retraité		Impact en 2015		Impact cumulé au 31/12/2015	
(en millions d'euros)	*Produits et charges réellement comptabilisés*	*Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)*	*Produits et charges réellement comptabilisés*	*Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)*	*Produits et charges réellement comptabilisés*	*Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)*	*Produits et charges réellement comptabilisés*	*Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(46)	(127)	7	8	(39)	(119)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	-	10	10	10	10	20	20
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	**-**	**-**	**(36)**	**(117)**	**17**	**18**	**(19)**	**(99)**

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'"*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2015	Juste valeur au 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	**829 819**	**864 082**	**1**	**290 173**	**573 908**
Créances sur les établissements de crédit	**89 433**	**90 388**	**1**	**89 522**	**865**
Comptes ordinaires & prêts JJ	12 012	12 411	-	12 374	37
Comptes et prêts à terme	47 877	48 433	-	48 095	338
Valeurs reçues en pension	38	37	-	-	37
Titres reçus en pension livrée	19 466	19 466	-	19 466	-
Prêts subordonnés	439	440	1	95	344
Titres non cotés sur un marché actif	9 597	9 597	-	9 488	109
Autres prêts et créances	4	4	-	4	-
Créances sur la clientèle	**740 386**	**773 694**	**-**	**200 651**	**573 043**
Créances commerciales	36 638	37 506	-	18 245	19 261
Autres concours à la clientèle	668 540	699 655	-	161 924	537 731
Titres reçus en pension livrée	4 602	4 602	-	4 449	153
Prêts subordonnés	142	142	-	17	125
Titres non côtés sur un marché actif	12 869	12 871	-	223	12 648
Créances nées d'opérations d'assurance directe	911	911	-	47	864
Créances nées d'opérations de réassurance	349	349	-	-	349
Avance en comptes courants d'associés	950	1 006	-	678	328
Comptes ordinaires débiteurs	15 385	16 652	-	15 068	1 584
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**30 629**	**34 113**	**34 063**	**50**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	19 974	22 300	22 275	25	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 655	11 813	11 788	25	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**860 448**	**898 195**	**34 064**	**290 223**	**573 908**

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2014 retraité	Juste valeur au 31/12/2014 retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	**795 169**	**834 482**	**-**	**280 990**	**553 492**
Créances sur les établissements de crédit	**100 038**	**103 698**	**-**	**102 000**	**1 698**
Comptes ordinaires & prêts JJ	9 954	9 954	-	9 951	3
Comptes et prêts à terme	46 767	49 998	-	49 739	259
Valeurs reçues en pension	57	58	-	-	58
Titres reçus en pension livrée	32 320	32 345	-	32 345	-
Prêts subordonnés	449	865	-	563	302
Titres non côtés sur un marché actif	10 488	10 475	-	9 399	1 076
Autres prêts et créances	3	3	-	3	-
Créances sur la clientèle	**695 131**	**730 784**	**-**	**178 990**	**551 794**
Créances commerciales	21 806	21 906	-	4 870	17 036
Autres concours à la clientèle	641 104	676 514	-	154 988	521 526
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 385	-	2 368	17
Prêts subordonnés	138	137	-	18	119
Titres non cotés sur un marché actif	11 791	11 902	-	207	11 695
Créances nées d'opérations d'assurance directe	703	698	-	112	586
Créances nées d'opérations de réassurance	304	313	-	11	302
Avance en comptes courants d'associés	971	1 007	-	611	396
Comptes ordinaires débiteurs	15 922	15 922	-	15 805	117
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**29 583**	**33 553**	**33 198**	**355**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	19 173	21 695	21 398	297	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 410	11 858	11 800	58	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**824 752**	**868 035**	**33 198**	**281 345**	**553 492**

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/ 2015	Juste valeur au 31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**92 909**	**93 280**	**-**	**92 430**	**850**
Comptes ordinaires & prêts JJ	9 279	9 277	-	9 277	-
Comptes et emprunts à terme	53 461	53 819	-	52 969	850
Valeurs données en pension	105	105	-	105	-
Titres donnés en pension livrée	30 064	30 079	-	30 079	-
Dettes envers la clientèle	**663 135**	**663 546**	**-**	**331 529**	**332 017**
Comptes ordinaires créditeurs	247 821	248 100	-	247 612	488
Comptes d'épargne à régime spécial	254 943	254 943	-	3 039	251 904
Autres dettes envers la clientèle	154 341	154 475	-	77 021	77 454
Titres donnés en pension livrée	3 945	3 943	-	3 844	99
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 063	1 063	-	13	1 050
Dettes nées d'opérations de réassurance	266	266	-	-	266
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	756	756	-	-	756
Dettes représentées par un titre	**167 810**	**189 291**	**32 597**	**155 157**	**1 537**
Dettes subordonnées	**29 006**	**30 246**	**25 210**	**2 428**	**2 608**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**952 860**	**976 363**	**57 807**	**581 544**	**337 012**

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2014 retraité	Juste valeur au 31/12/2014 retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**98 434**	**108 345**	**-**	**107 576**	**769**
Comptes ordinaires & prêts JJ	13 962	14 322	-	14 319	3
Comptes et emprunts à terme	48 867	58 428	-	57 662	766
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	35 605	35 595	-	35 595	-
Dettes envers la clientèle	**622 686**	**621 326**	**-**	**515 977**	**105 349**
Comptes ordinaires créditeurs	215 440	215 527	-	215 224	303
Comptes d'épargne à régime spécial	246 446	246 441	-	205 753	40 688
Autres dettes envers la clientèle	149 215	147 854	-	85 259	62 595
Titres donnés en pension livrée	9 714	9 716	-	9 716	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	847	752	-	7	745
Dettes nées d'opérations de réassurance	345	357	-	18	339
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	679	-	-	679
Dettes représentées par un titre	**185 504**	**187 642**	**43 496**	**143 935**	**211**
Dettes subordonnées	**25 487**	**25 321**	**22 933**	**2 388**	**-**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**932 111**	**942 634**	**66 429**	**769 876**	**106 329**

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers…) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

- **Les ajustements de mark-to-market :** ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;
- **Les réserves *bid/ask* :** ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;
- **Les réserves pour incertitude :** ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :
  - les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés,
  - les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debit Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est, en priorité, directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

L'ajustement de FVA (*Funding Valuation Adjustment*)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou *Funding Valuation Adjustment* lié au financement de ces instruments.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**258 686**	**26 594**	**228 917**	**3 175**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	526	-	-	526
Titres reçus en pension livrée	81 194	-	81 194	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	25 445	23 693	1 478	274
Effets publics et valeurs assimilées	*16 012*	*15 810*	*202*	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	*6 026*	*4 478*	*1 274*	*274*
Actions et autres titres à revenu variable	*3 407*	*3 405*	*2*	-
Instruments dérivés	151 521	2 901	146 245	2 375
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**85 782**	**58 172**	**23 368**	**4 242**
Créances sur les établissements de crédit	645	-	645	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	38 911	23 392	15 501	18
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	46 226	34 780	7 222	4 224
Effets publics et valeurs assimilées	*3 631*	*3 631*	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	*25 067*	*21 738*	*3 148*	*181*
Actions et autres titres à revenu variable	*17 528*	*9 411*	*4 074*	*4 043*
Actifs financiers disponibles à la vente	**322 872**	**277 411**	**42 986**	**2 475**
Effets publics et valeurs assimilées	77 923	77 272	651	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 463	179 678	33 656	129
Actions et autres titres à revenu variable	31 486	20 461	8 679	2 346[1]
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**27 167**	**10**	**27 140**	**17**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**694 507**	**362 187**	**322 411**	**9 909**

Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 115	109
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 740		61
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		17	452	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**1 757**	**1 567**	**170**

(1) Dont 245 millions d'euros de plus-value latente (dont - 13 millions d'euros d'impôt différé) constatée sur le titre Visa Europe. En effet, compte tenu du projet de rachat de Visa Europe par Visa international, les titres Visa Europe (non cotés) ont été réévalués sur la base des estimations communiquées par Visa International. La juste valeur de ces titres de niveau 3 a été déterminée en appliquant une décote de 25 % sur le prix de vente estimé (qui sera versé sous forme de numéraire et d'actions de préférence) afin de prendre en considération les éléments d'incertitude suivants :

- *La réalisation définitive de l'opération soumise à autorisation des autorités européennes ;*
- *La liquidité des actions de préférence ;*
- *La répartition du prix de vente entre les membres participants ;*
- *Les litiges potentiels en lien avec l'activité de Visa Europe.*

Cette valorisation ne tient pas compte de la clause de complément de prix payable à l'issue d'une période de 4 ans et dont les modalités de versement sont encore mal appréhendées. Cette transaction devrait intervenir au cours du 2e trimestre 2016.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres AFS et des obligations.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

(en millions d'euros)	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**313 938**	**49 922**	**260 058**	**3 958**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	261	-	-	261
Titres reçus en pension livrée	84 694	-	84 694	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	49 090	47 961	480	649
Effets publics et valeurs assimilées	*35 126*	*34 907*	*219*	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	*8 794*	*7 887*	*258*	*649*
Actions et autres titres à revenu variable	*5 170*	*5 167*	*3*	-
Instruments dérivés	179 893	1 961	174 884	3 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**89 519**	**58 431**	**27 007**	**4 081**
Créances sur les établissements de crédit	1 613	-	1 613	-
Créances sur la clientèle	199	-	-	199
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	19 237	17 320	35
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	51 115	39 194	8 074	3 847
Effets publics et valeurs assimilées	*13 976*	*13 976*	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	*23 203*	*19 482*	*3 595*	*126*
Actions et autres titres à revenu variable	*13 936*	*5 736*	*4 479*	*3 721*
Actifs financiers disponibles à la vente	**307 591**	**262 026**	**43 015**	**2 550**
Effets publics et valeurs assimilées	71 816	71 483	333	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 561	169 667	34 636	258
Actions et autres titres à revenu variable	31 214	20 876	8 046	2 292
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**33 146**	**47**	**32 988**	**111**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**744 194**	**370 426**	**363 068**	**10 700**

Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			6 294	32
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 541		864
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		1	569	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**1 542**	**6 863**	**896**

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des actions.

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**218 157**	**25 654**	**189 290**	**3 213**
Titres vendus à découvert	22 097	22 096	-	1
Titres donnés en pension livrée	46 614	390	46 224	-
Dettes représentées par un titre	3	3	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	149 443	3 165	143 066	3 212
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**32 036**	**8 762**	**16 452**	**6 822**
Instruments dérivés de couverture	**29 787**	**2**	**29 382**	**403**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**279 980**	**34 418**	**235 124**	**10 438**

Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		46		176
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	306	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**46**	**306**	**176**

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

(en millions d'euros)	31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**287 495**	**37 427**	**246 126**	**3 942**
Titres vendus à découvert	34 876	34 829	46	1
Titres donnés en pension livrée	74 442	389	74 049	4
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	178 177	2 209	172 031	3 937
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**31 428**	**5 165**	**19 689**	**6 574**
Instruments dérivés de couverture	**32 941**	**-**	**32 558**	**383**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**351 864**	**42 592**	**298 373**	**10 899**

Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			46	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		175		1 367
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	507	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**175**	**553**	**1 367**

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et d'agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérés comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

  Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

  Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, *via* notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

  Les titres classés en niveau 3 sont essentiellement :

  - les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible,
  - les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables,
  - les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré ;

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

  Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 3 ;

- Dérivés de gré à gré

  Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en niveau 2 sont considérés comme relevant du niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou *swap* de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, *Spread* de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;

- les *swaps* de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type *Power Reverse Dual Currency*, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-asset* de type *dual range*, les *baskets* de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés *Vol Bonds*) ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012.
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la Banque de financement et d'investissement.

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Classes d'instruments	Évaluation bilan (*en millions d'euros*) Actif	Passif	Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
Dérivés de taux	2 200	3 181	Produits annulables de maturité longue (*swaps* annulables, *swaps* zéro coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité *forward*	
			Options portant sur une différence de taux		Corrélation CMS	0 %/100 %
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0 %/50 %
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50 %/80 %
					Corrélation taux/change	- 50 %/50 %
			Produits multi-sous-jacent (*dual range*, etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation - Fx/*Equity*	- 50 %/75 %
					Corrélation – Change/Change	- 20 %/50 %
					Corrélation – Taux d'intérêt/*Equity*	- 25 %/75 %
					Corrélation – Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	- 10 %/100 %
					Corrélation – Taux d'intérêt/Change	- 75 %/75 %
Dérivés de crédit	246	165	CDO sur panier de crédit *corporate*	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50 %/90 %

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

		Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
			Titres détenus à des fins de transaction			
(en millions d'euros)	**Total**	**Créances sur la clientèle**	*Obligations et autres titres à revenu fixe*	*Actions et autres titres à revenu variable*	**Titres détenus à des fins de transaction**	**Instruments dérivés**
Solde d'ouverture (01/01/2015 Retraité)	**10 700**	**261**	**649**	**-**	**649**	**3 048**
Gains/pertes de la période	363	377	(31)	-	(31)	(337)
Comptabilisés en résultat	*23*	*358*	*(31)*	-	*(31)*	*(339)*
Comptabilisés en capitaux propres	*340*	*19*	-	-	-	*2*
Achats de la période	2 089	65	3	-	3	321
Ventes de la période	(2 427)	(177)	(451)	-	(451)	(271)
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(299)	-	(1)	-	(1)	(291)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(218)	-	-	-	-	(1)
Transferts	(299)	-	105	-	105	(94)
Transferts vers niveau 3	*170*	-	*109*	-	*109*	*55*
Transferts hors niveau 3	*(469)*	-	*(4)*	-	*(4)*	*(149)*
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2015)	**9 909**	**526**	**274**	**-**	**274**	**2 375**

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponible à la vente			
		Titres à la juste valeur par résultat sur option						
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	*Obligations et autres titres à revenu fixe*	*Actions et autres titres à revenu variable*	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés de couverture
35	**199**	**126**	**3 721**	**3 847**	**-**	**258**	**2 292**	**111**
-	-	(12)	247	235	-	(179)	289	9
-	-	(12)	247	235	-	(177)	(23)	-
-	-	-	-	-	-	(2)	312	9
-	5	67	828	895	-	141	659	-
(17)	(204)	-	(753)	(753)	-	(17)	(537)	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	(7)	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	(217)	-
-	-	-	-	-	-	(74)	(133)	(103)
-	-	-	-	-	-	1	5	-
-	-	-	-	-	-	(75)	(138)	(103)
18	**-**	**181**	**4 043**	**4 224**	**-**	**129**	**2 346**	**17**

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01/01/2015 Retraité)	**10 899**	**1**	**4**	**3 937**	**6 574**	**383**
Gains/pertes de la période	(647)	-	-	(158)	(501)	12
Comptabilisés en résultat	*(650)*	-	-	*(159)*	*(501)*	*10*
Comptabilisés en capitaux propres	*3*	-	-	*1*	-	*2*
Achats de la période	228	-	-	221	-	7
Ventes de la période	(268)	-	-	(261)	-	(7)
Émissions de la période	2 728	-	-	-	2 663	65
Dénouements de la période	(2 371)	-	-	(422)	(1 904)	(45)
Reclassements de la période	(1)	-	-	-	(1)	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-
Transferts	(130)	-	(4)	(105)	(9)	(12)
Transferts vers niveau 3	*176*	-	-	*29*	*138*	*9*
Transferts hors niveau 3	*(306)*	-	*(4)*	*(134)*	*(147)*	*(21)*
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2015)	**10 438**	**1**	**-**	**3 212**	**6 822**	**403**

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2015 à - 330 millions d'euros et se décompose principalement ainsi :

- une variation des gains et pertes de la période de + 1 010 millions d'euros ;
- des achats nets de - 298 millions d'euros ;
- des émissions de 2 728 millions d'euros ;
- des dénouements nets pour 2 072 millions d'euros ;
- des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de - 169 millions d'euros s'expliquant principalement par - 207 millions d'euros de titres disponibles à la vente, - 94 millions d'instruments dérivés de transaction, - 91 millions d'instruments dérivés de couverture et + 214 millions d'euros de titres comptabilisés en titres détenus à fins de transaction ;
- des variations liées au périmètre de la période de - 218 millions d'euros.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci- après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la Banque de financement et d'investissement.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (*i.e.* remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise – ex : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity*/change ;
- corrélation *equity*/taux ;
- corrélation change/change.

L'exposition aux corrélations des activités gérées en extinction, traditionnellement les principales contributrices, ayant fortement décru sous l'effet couplé des efforts de *deleveraging* et de l'évolution des conditions de marché, les principales expositions aux corrélations proviennent désormais des activités *Cross Asset*.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des *swaps* de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (*i.e.* corrélations CMS) : 3 % ;
- corrélations *cross assets* (ex : *Equity/FX* ou *IR/Equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5 %.

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par *book*, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2015, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 6,7 millions d'euros, en léger retrait par rapport au 31 décembre 2014 (+/- 7,1 millions d'euros) et à un niveau comparable à celui du 30 juin 2015 (+/- 6,6 millions d'euros). Aucune évolution majeure n'est observée sur l'un des sous-périmètres.

Les principaux contributeurs sont désormais :

- *Cross Asset* : 3,3 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2014) ;
- *Long Term FX* : 0,8 million d'euros (*vs* 0,9 million d'euros) ;
- *Legacy Rates* : 0,6 million d'euros (*vs* 0,9 million d'euros) ;
- *Structured USD* : 1,4 million d'euros (*vs* 0,8 million d'euros).

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Le périmètre hors dérivés de taux concerne les titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO : l'ampleur de l'incertitude est captée *via* un choc de 1 bp sur les *spreads* de crédit.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser ces produits est quasi-nulle.

10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 Retraité
Marge différée au 1er janvier	**65**	**62**
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	16	26
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(36)	(23)
Intéressement et participation	**-**	-
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	**-**	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	**45**	**65**

NOTE 11 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

COMPTE DE RÉSULTAT

IMPACTS D'IFRIC 21 AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	37 037	-	37 037
Intérêts et charges assimilées	(17 521)	-	(17 521)
Commissions (produits)	11 500	-	11 500
Commissions (charges)	(2 686)	(3)	(2 683)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 942	-	5 942
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 092	-	3 092
Produits des autres activités	37 399	(1)	37 400
Charges des autres activités	(44 524)	-	(44 524)
Produit net bancaire	**30 239**	**(4)**	**30 243**
Charges générales d'exploitation	(18 152)	9	(18 161)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 017)	-	(1 017)
Résultat brut d'exploitation	**11 070**	**5**	**11 065**
Coût du risque	(2 943)	-	(2 943)
Résultat d'exploitation	**8 127**	**5**	**8 122**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(387)	-	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	51	-	51
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(23)	-	(23)
Résultat avant impôt	**7 768**	**5**	**7 763**
Impôts sur les bénéfices	(2 478)	(1)	(2 477)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	(7)	-	(7)
Résultat net	**5 283**	**4**	**5 279**
Participations ne donnant pas le contrôle	359	-	359
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**4 924**	**4**	**4 920**

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

IMPACTS D'IFRIC 21 AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat net	**5 283**	**4**	**5 279**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	2 377	-	2 377
RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	**7 660**	**4**	**7 656**
Dont part du Groupe	7 087	4	7 083
Dont participations ne donnant pas le contrôle	573	-	573

BILAN ACTIF

IMPACTS D'IFRIC 21 AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Caisse, Banques centrales	57 904	-	57 904
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	403 457	-	403 457
Instruments dérivés de couverture	33 146	-	33 146
Actifs financiers disponibles à la vente	307 591	-	307 591
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100 038	-	100 038
Prêts et créances sur la clientèle	709 884	-	709 884
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 280	-	20 280
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 583	-	29 583
Actifs d'impôts courants et différés	5 710	(49)	5 759
Compte de régularisation et actifs divers	63 571	-	63 571
Actifs non courants destinés à être cédés	246	-	246
Participation aux bénéfices différée	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4 278	-	4 278
Immeubles de placement	4 610	-	4 610
Immobilisations corporelles	6 761	-	6 761
Immobilisations incorporelles	1 679	-	1 679
Écarts d'acquisition	13 976	-	13 976
TOTAL DE L'ACTIF	**1 762 714**	**(49)**	**1 762 763**

IMPACTS D'IFRIC 21 AU 1ER JANVIER 2014

Les impacts sur l'actif au 1er janvier 2014 sont identiques à ceux du 31 décembre 2014.

BILAN PASSIF

IMPACTS D'IFRIC 21 AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Banques centrales	4 523	-	4 523
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	318 923	-	318 923
Instruments dérivés de couverture	32 941	-	32 941
Dettes envers les établissements de crédit	98 434	-	98 434
Dettes envers la clientèle	622 686	-	622 686
Dettes représentées par un titre	185 504	-	185 504
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 597	-	18 597
Passifs d'impôts courants et différés	2 892	(15)	2 907
Compte de régularisation et passifs divers	69 019	(137)	69 156
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	285 180	44	285 136
Provisions	6 826	-	6 826
Dettes subordonnées	25 487	-	25 487
Total dettes	**1 671 012**	**(108)**	**1 671 120**
Capitaux propres	**91 702**	**59**	**91 643**
Capitaux propres part du Groupe	**86 723**	**58**	**86 665**
Capital et réserves liées	27 837	-	27 837
Réserves consolidées	49 169	54	49 115
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 793	-	4 793
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Résultat de l'exercice	4 924	4	4 920
Participations ne donnant pas le contrôle	**4 979**	**1**	**4 978**
TOTAL DU PASSIF	**1 762 714**	**(49)**	**1 762 763**

IMPACTS D'IFRIC 21 AU 1ER JANVIER 2014

(en millions d'euros)	01/01/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	01/01/2014 publié
Banques centrales	3 021	-	3 021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	295 918	-	295 918
Instruments dérivés de couverture	34 762	-	34 762
Dettes envers les établissements de crédit	99 998	-	99 998
Dettes envers la clientèle	640 725	-	640 725
Dettes représentées par un titre	176 192	-	176 192
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 793	-	8 793
Passifs d'impôts courants et différés	2 224	(15)	2 239
Compte de régularisation et passifs divers	54 387	(133)	54 520
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	878	-	878
Provisions techniques des contrats d'assurance	256 586	44	256 542
Provisions	6 383	-	6 383
Dettes subordonnées	26 633	-	26 633
Total dettes	**1 606 500**	**(104)**	**1 606 604**
Capitaux propres	**81 715**	**55**	**81 660**
Capitaux propres part du Groupe	**76 331**	**54**	**76 277**
Capital et réserves liées	25 060	-	25 060
Réserves consolidées	43 500	54	43 446
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 670	-	2 670
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	(40)	-	(40)
Résultat de l'exercice	5 141	-	5 141
Participations ne donnant pas le contrôle	**5 384**	**1**	**5 383**
TOTAL DU PASSIF	**1 688 215**	**(49)**	**1 688 264**

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

IMPACTS D'IFRIC 21 AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôt	**7 768**	**5**	**7 763**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 033	-	1 033
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	23	-	23
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	18 918	-	18 918
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	387	-	387
Résultat net des activités d'investissement	98	-	98
Résultat net des activités de financement	3 881	-	3 881
Autres mouvements	(1 612)	(5)	(1 607)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**22 728**	**(5)**	**22 733**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(7 223)	-	(7 223)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(17 324)	-	(17 324)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(30 090)	-	(30 090)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	10 338	-	10 338
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	92	-	92
Impôts versés	(1 704)	-	(1 704)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**(45 911)**	**-**	**(45 911)**
Flux provenant des activités abandonnées	**6**	**-**	**6**
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	**(15 409)**	**-**	**(15 409)**
Flux liés aux participations	**(1 197)**	**-**	**(1 197)**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	**(1 205)**	**-**	**(1 205)**
Flux provenant des activités abandonnées	**(1 037)**	**-**	**(1 037)**
Total flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	**(3 439)**	**-**	**(3 439)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	**3 871**	**-**	**3 871**
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	**(776)**	**-**	**(776)**
Flux provenant des activités abandonnées	**(8)**	**-**	**(8)**
Total flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	**3 087**	**-**	**3 087**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	**2 765**	**-**	**2 765**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	**(12 996)**	**-**	**(12 996)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**62 468**	**-**	**62 468**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	68 638	-	68 638
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(6 170)	-	(6 170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**49 472**	**-**	**49 472**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	53 376	-	53 376
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(3 904)	-	(3 904)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(12 996)**	**-**	**(12 996)**

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Les filiales du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB Algérie et Crédit Agricole Ukraine, doivent soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Banque d'Algérie et la Banque Nationale d'Ukraine) la distribution de dividendes.

12.1.2 SOUTIEN AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2015, le montant de ces émissions est de 19 milliards d'euros contre 9 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir note 1.1 pour plus de détail). Au 31 décembre 2015, le montant de ces lignes de liquidités est de 25 milliards d'euros contre 22 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

12.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
Banque de proximité en France								
Établissement bancaire et financier								
2 476 Caisses locales	●		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
38 Caisses régionales	●		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bforbank S.A.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CRCAM SUD MED. SUC	■		Espagne *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo	■		France	Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
LCL	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL succursale de Monaco	■		Monaco *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagentes	■		Espagne	Filiale	100,0	100,0	99,8	100,0
Sircam	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location								
Locam	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement								
Audaxis France	▲		France	Entreprise associée	6,3	25,2	6,3	25,2
Bercy Participations	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CD COM (ChampagneFM)	▲	S3	France	Entreprise associée		25,2		25,2
CAM ENERGIE SAS	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cercle Bleu	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
CINENEWS	▲		France	Entreprise associée	9,5	25,2	9,5	25,2
Contact FM	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Courrier Picard	▲		France	Entreprise associée	24,9	25,2	24,9	24,3
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole F.C. Investissement	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Images en Nord	▲	E1	France	Entreprise associée	13,2		13,2	
Internep	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
La Voix Conseil	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
La Voix du Nord	▲		France	Entreprise associée	24,2	25,2	24,2	24,2
La Voix du Nord Multimedia	▲	S3	France	Entreprise associée		25,2		25,2
L'Aisne Nouvelle	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
L'Immobilière d'A Côté	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Indépendant du Pas de Calais	▲		France	Entreprise associée	12,5	25,2	12,5	25,2
Meura	▲	S1	France	Entreprise associée		25,2		25,2
Nord Capital Investissement	■		France	Filiale	99,3	98,4	99,3	98,4
Nord Eclair	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Littoral	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
NORDISPRESS	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Norpicom	▲	S3	France	Entreprise associée		25,2		24,2
NECI	■	D1	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nep TV	▲		France	Entreprise associée	22,6	25,2	22,6	24,2
Nord Est Expansion	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Picardie Matin	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Presse Flamande	▲		France	Entreprise associée	24,9	25,2	24,9	25,2
Presse Gratuite Lille Metropole	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Prestimmo	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Répondances	▲		France	Entreprise associée	23,1	25,2	23,1	25,2
Sepi	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SIA	▲	S3	France	Entreprise associée		25,2		25,2
Socadif	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
STM	▲		France	Entreprise associée	15,6	25,2	15,6	25,2
Voix du Nord Etudiant	▲		France	Entreprise associée	12,6	25,2	12,6	25,2
Voix du Nord Investissement	▲		France	Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Assurance								
Camca Assurance	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Courtage	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Lux Finance Management Company	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Réassurance	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Camca Vie	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe CAMCA	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sci 32 Liberté	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier								
Aquitaine Immobilier Investissement	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Foncier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Allan Immobilier Montbeliard	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Immeuble Franche Comté	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caroline Immo	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Jura	■	D3	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
MSI ARRAS	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
MSI BOULOGNE/MER	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
MSI CALAIS	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
MSI LE TOUQUET	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
MSI LENS	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
MSI LILLE	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
MSI VALENCIENNES	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0

(1) *Méthode de consolidation :* ■ *Intégration globale* ▲ *Mise en équivalence* ● *Mère*

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
MSI WIMEREUX	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
Nacarat	▲		France	Entreprise associée	30,8	30,8	30,8	30,8
Nord Est Aménagement Promotion	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Gestion Immobilière	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Immo	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Optimmo S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Patrimoine Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Square Habitat	▲		France	Filiale	40,0	100,0	40,0	100,0
Normandie Seine Foncière	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
NS Immobilier Finance	■	S4	France	Filiale		100,0		100,0
S.A. Foncière de l'Erable	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Arcadim Fusion	■	S4	France	Filiale		100,0		100,0
S.A.S. Chalons Mont Bernard	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Charleville Forest	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Immnord	■	S4	France	Filiale		100,0		100,0
S.A.S. Laon Brosselette	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Crystal Europe	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Euralliance Europe	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Nord de France	■	D1	France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers								
Adret Gestion	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite	■		France	Entité structurée contrôlée	94,9	94,9	94,9	94,9
Amundi diversifié 1	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
Anjou Maine Gestion	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaux Rendement	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ARGOAT Finances	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
Armor Fonds Dédié	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Bercy Champ de Mars	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT diversifié 1	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
Brie Picardie Croissance	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	■		Allemagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Participations	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4	■		France	Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Actions 2	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP ACTIONS 3	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Obligataire	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPI Centre-Est	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre France Location Immobilière	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CFM Opalis	▲	S1	France	Entreprise associée		25,2		25,2
Chabrillac	■		France	Filiale	100,0	99,1	88,9	88,1
CPR diversifié 1	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
CR Provence Cote d'Azur LCR	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edokial	■		France	Filiale	66,0	66,0	58,7	58,7
Emeraude Croissance	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Europimmo	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Everbreizh	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCP Centre Loire	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT Crédit Agricole Habitat 2015	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Financière PCA	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Finarmor Gestion	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds dédié Elstar	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Alsace	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Languedoc	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Lorraine Duo	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
Force Run	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 29	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GB Affichage	▲	S3	France	Entreprise associée		12,6		15,7
GB Sud	▲	S1	France	Entreprise associée		25,2		25,2
Immobilière de Picardie	■	S4	France	Filiale		100,0		100,0
Inforsud Diffusion	■		France	Filiale	100,0	100,0	88,9	88,9

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
Inforsud Gestion	■		France	Filiale	88,9	88,9	88,9	88,9
Le Messager	▲	E1	France	Filiale	25,2		25,2	
Merico Delta Print	■		France	Filiale	100,0	100,0	88,9	88,8
Morbihan Gestion	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP Gestion	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel	■		France	Entité structurée contrôlée	99,8	99,8	99,8	99,8
PCA IMMO	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG IMMO	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Invest	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Altitude	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Centre d'Affaires Parc Lumière	■	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI LE BRETAGNE	■	E1	France	Filiale	75,0		75,0	
SNC Les Fauvins	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 15 place du général de gaulle	■	E1	France	Filiale	70,0		70,0	
Scica HL	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE D'EXPLOITATION DES TELEPHERIQUES TARENTAISE-MAURIENNE	▲	E1	France	Filiale	38,0		38,0	
Sud Rhône Alpes Placement	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
Toulouse 31 Court Terme	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
TELE SAINT QUENTIN	▲	E1	France	Filiale	5,6		5,6	
Val de France Rendement	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de proximité à l'international								
Établissement bancaire et financier								
Arc Broker	■	E2	Pologne	Filiale	100,0		100,0	
Banca Popolare Friuladria S.p.A.	■		Italie	Filiale	80,2	80,2	69,3	69,3
Bankoa	■		Espagne	Filiale	99,8	99,8	99,8	99,8
Cariparma	■		Italie	Filiale	86,5	86,5	86,5	86,5
Carispezia	■		Italie	Filiale	80,0	80,0	69,2	69,2
Crédit Agricole Group Solutions	■	E2	Italie	Filiale	100,0		84,6	
CREDIT AGRICOLE BANK	■		Ukraine	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Bank Albania S.A.	■	S2	Albanie	Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	■		Serbie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	■		Egypte	Filiale	60,5	60,5	60,5	60,5
Crédit Agricole Financement	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Polska S.A.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania	■		Roumanie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Serivce sp z o.o.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	■		Maroc	Filiale	78,7	78,7	78,7	78,7
Centea	▲	S2	Belgique	Entreprise associée		50,0		50,0
Crelan Insurance SA	▲	S2	Belgique	Entreprise associée		50,0		50,0
Crelan SA	▲	S2	Belgique	Entreprise associée		50,0		50,0
Europabank	▲	S2	Belgique	Entreprise associée		50,0		50,0
Lukas Finanse S.A.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers								
Belgium CA S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc Succursale de France	■		France *(Maroc)*	Succursale	100,0	100,0	78,7	78,7
IUB Holding	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade	▲	S2	Belgique	Entreprise associée		50,0		50,0
Services financiers specialisés								
Établissement bancaire et financier								
Aetran Administrative Dientverlening B.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0
Agos	■		Italie	Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia	▲		France	Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0
BCC Credito Consumo	▲	S2	Italie	Entreprise associée		40,0		24,4
Crealfi	■		France	Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	■		Portugal	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	■	S3	Grèce	Filiale		100,0		100,0
Crediet Maatschappij " De Ijssel" B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	■	D1	Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	■		Allemagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia	■	S3	Slovaquie	Filiale		100,0		100,0
De Kredietdesk B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealerservice B.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0
DMC Groep N.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0
DNV B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	■	D1	Allemagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Hispania S.A.	■		Espagne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	■		Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)	■		Belgique	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	■		Portugal	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0

(1) *Méthode de consolidation :* ■ *Intégration globale* ▲ *Mise en équivalence* ● *Mère*

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
FCA Capital France S.A.	▲	D1	France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	▲	D1	Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	▲	D1	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Ireland Plc	▲	D1	Irlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	▲	D1	Pays-Bas	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	▲	D1	Suisse	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Polska	▲	D1	Pologne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	▲	D1	Allemagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	▲	D1	Autriche	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Gmbh, Hellenic Branch	▲	E2	Grèce	Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Capital Belgium S.A.	▲	D1	Belgique	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	▲	D1	Danemark	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S, Finland Branch	▲	D3	Finlande	Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Capital Hellas S.A.	▲	D1	Grèce	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital IFIC	▲	D1	Portugal	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Norge AS	▲	E2	Norvège	Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Capital Re Limited	▲	D1	Irlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Sverige	▲	E2	Suède	Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Automotive Services UK Ltd	▲	D1	Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services Portugal S.A.	▲	D1	Portugal	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Finance Polska Sp. Zo.o.	▲		Pologne	Co-entreprise		50,0		50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	▲	D1	Grèce	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing Polska	▲	D1	Pologne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	▲	D1	Autriche	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	▲	D1	Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	▲		Pays-Bas	Co-entreprise	50,0	44,0	50,0	44,0
GSA Ltd	■	E2	Maurice	Filiale	100,0		100,0	
NL Findio B.V	■	D1	Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	97,9	100,0	97,9	100,0
FCA Leasing France	▲	D1	France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC	▲	S1	France	Co-entreprise		50,0		50,0
FORSO Denmark	▲		Danemark	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finance OY	▲		Finlande	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norge	▲		Norvège	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Nordic A.B.	▲		Suède	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	▲		Chine	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank group	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0
Krediet '78 B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahuko Financieringen B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0
Menafinance	▲		France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo	■	S1	Royaume-Uni	Filiale		100,0		100,0
NVF Voorschotbank B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.	■	S1	Pays-Bas	Filiale		100,0		100,0
Ribank	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de développement du financement	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys	■	S2	France	Filiale		100,0		100,0
THEOFINANCE LTD	■	S2	Maurice *(France)*	Filiale		100,0		100,0
THEOFINANCE SA	■	S2	Uruguay *(France)*	Filiale		100,0		100,0
Tunisie Factoring	▲	S2	Tunisie	Entreprise associée		36,4		36,4
VoordeelBank B.V.	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf	▲		Maroc	Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location								
Auxifip	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne	■		Espagne *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	■		Italie	Filiale	100,0	100,0	88,5	88,5
Crédit du Maroc Leasing	■		Maroc	Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Credium	■	S3	République Tchèque	Filiale		100,0		100,0
Emporiki Rent L.T.L	■	S3	Grèce	Filiale		100,0		100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services	▲		France	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	▲	D1	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Fleet Services Uk Ltd	▲	D1	Royaume-Uni	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	▲		Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucafleet	▲		France	Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
Unifergie	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement								
Argence Investissement S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance								
ARES Reinsurance Ltd.	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers								

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)	▲		France	Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de développement d'assurances	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gestion de l'épargne et assurances								
Établissement bancaire et financier								
ABC-CA Fund Management CO	▲		Chine	Entreprise associée	33,3	33,3	25,2	26,7
AMUNDI Asset Management	■	D1	France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI (UK) Ltd.	■		Royaume-Uni	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Amundi AI LONDON BRANCH	■		Royaume-Uni	Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI AI S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Amundi Belgium	■		Belgique	Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI DEUTSCHLAND	■		Allemagne	Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
Amundi Distributors Usa Llc	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Finance	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Finance Emissions	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI GLOBAL SERVICING	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI	■	D1	France	Filiale	75,5	80,0	75,5	80,0
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	■		Grèce	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI HONG KONG BRANCH	■		Hong Kong	Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Hong Kong Ltd.	■		Hong Kong	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	■		Espagne	Filiale	100,0	100,0	86,5	89,0
AMUNDI Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI India Holding	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Intermédiation	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Investments USA LLC	■	S4	Etats-Unis	Filiale		100,0		80,0
AMUNDI Japan	■		Japon	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Japan Holding	■		Japon	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.	■		Japon	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI LONDON BRANCH	■		Royaume-Uni	Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Luxembourg S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	■		Malaysie	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Nederland (Amsterdam)	■		Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Polska	■		Pologne	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Private Equity Funds	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	■		Italie	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI SGR S.p.A.	■		Italie	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Singapore Ltd.	■		Singapour	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Smith Breeden	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Suisse	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Tenue de Comptes	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI USA Inc	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUNDI Ventures	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Bawag PSK Invest	■	E3	Autriche	Filiale	100,0		75,5	
BFT Investment Managers	■	D1	France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
CA Indosuez Gestion	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Private Banking	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS S.A.	■		France	Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0
CACEIS (Canada) Ltd.	■		Canada	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH	■		Allemagne	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS BANK France	■		France	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)	■		Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)	■		Belgique	Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)	■		Irlande	Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (London)	■	E2	Royaume-Uni	Succursale	100,0		85,0	
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)	■		Italie	Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Nyon)	■	E2	Suisse	Succursale	100,0		85,0	
CACEIS Belgium	■		Belgique	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust	■		France	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration	■		France	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Limited	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Switzerland S.A.	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
CPR AM	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Crédit Agricole CIB (Miami)	■		Etats-Unis *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	■		Belgique *(Luxembourg)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	■		Espagne *(Luxembourg)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg (Italie)	■	E2	Italie *(Luxembourg)*	Succursale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Suisse	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.	■	S3	Bahamas	Filiale		100,0		100,0
Crédit Agricole Suisse (Hong Kong)	■		Hong Kong *(Suisse)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	■		Singapour *(Suisse)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco	■		Monaco	Filiale	70,1	70,1	69,0	69,0
Etoile Gestion	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
Finanziaria Indosuez International Ltd.	■		Suisse	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) *Méthode de consolidation :* ■ *Intégration globale* ▲ *Mise en équivalence* ● *Mère*

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
Fund Channel	▲		Luxembourg	Entreprise associée	50,0	50,0	37,8	40,0
IKS KB	■		République Tchèque	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
LCL Emissions	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
NH-CA Asset Management Ltd.	▲		Corée du Sud	Entreprise associée	30,0	40,0	22,7	32,0
Société Générale Gestion (S2G)	■		France	Filiale	100,0	100,0	75,5	80,0
State Bank of India Fund Management	▲		Inde	Entreprise associée	37,0	37,0	27,9	29,6
WAFA Gestion	▲		Maroc	Entreprise associée	34,0	34,0	25,7	27,2
Sociétés d'investissement								
CA Brasil DTVM	■		Brésil	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Banking	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance								
Assurances Mutuelles Fédérales	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
CA Assicurazioni	■		Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI	■		Italie *(Irlande)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	■		France *(Irlande)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	■		France *(Irlande)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	■		Italie *(Irlande)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale France	■		France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale Pologne	■		Pologne *(Luxembourg)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	■	D4	Grèce	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	■		Japon	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.	■		Italie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB SEGUROS (Anciennement BES SEGUROS)	■		Portugal	Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Médicale de France	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	■		Espagne	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	■		Irlande	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM								
ACACIA	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
ACAJOU	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
AGRICOLE RIVAGE DETTE	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	88,0		88,0	
Amundi Absolute Credit	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		29,8		23,8
AMUNDI ARMONIA (ex Amundi Corporate 3 Anni)	■		Italie	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	■	S2	Luxembourg	Entité structurée contrôlée		23,0		18,4
AMUNDI GRD 24 FCP	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Hk - Green Planet Fund	■		Hong Kong	Entité structurée contrôlée	98,9	99,0	74,7	79,2
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)	■	S2	Luxembourg	Entité structurée contrôlée		100,0		80,0
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC	■	S2	Luxembourg	Entité structurée contrôlée		100,0		80,0
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV	■	S2	Luxembourg	Entité structurée contrôlée		53,2		42,6
Amundi Performance Absolue Equilibre	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
AMUN TRESO CT PC 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	54,2	77,3	54,2	77,3
ARTEMID	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	90,0		90,0	
BFT opportunité	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA 2015 COMPARTIMENT 2	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOISE	■	E3	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
Chorial Allocation	■		France	Entité structurée contrôlée	99,7	99,9	75,3	79,9
CNP ACP OBLIG	▲	E1	France	Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
CNP ACP 10 FCP	▲	E1	France	Co-entreprise structurée	49,9		49,9	
CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A	■		France	Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
FCPR PREDICA 2007 C2	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
FCPR PREDICA 2008 A1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	■		France	Entité structurée contrôlée	93,8	93,8	93,8	93,8
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - RE 2015 -1	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT MID CAP 2 05/12/22	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FEDERIS CORE EU CR 19 MM	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	43,6		43,6	
Federval	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Genavent	■		France	Entité structurée contrôlée	52,3	52,3	39,5	41,8
Genavent Partners Lp	■		Etats-Unis	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
GRD TOBAM AB A	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
GRD01	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD04	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09	■		France	Entité structurée contrôlée	97,1	97,4	97,1	97,4
GRD10	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD23	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	■		France	Entité structurée contrôlée	95,1	89,3	71,9	71,4
Predica 2005 FCPR A	■		France	Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Predica 2006 FCPR A	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) *Méthode de consolidation :* ■ *Intégration globale* ▲ *Mise en équivalence* ● *Mère*

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
PREDICA 2010 A3	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	99,7	100,0	99,7
PREDIQUANT STRATEGIES	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0% 28	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	94,9	94,9	94,9	94,9
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	■	E2	Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	80,7	78,9	80,7	78,9
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV06-16 EMTN	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV07-17 EMTN	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	75,9	75,9	75,9	75,9
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21	■		Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255% 25/04/35	■	E2	Irlande	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Fonds UC								
91 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95%	■		France	Entité structurée contrôlée	> 95 %		> 95 %	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
ACTIONS 70	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		37,1		37,1
AF EQUI.GLOB.AHE CAP	■	E2	Luxembourg	Entité structurée contrôlée	50,8		50,8	
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	48,5	43,8	48,5	43,8
AF INDEX EQ USA A4E	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	82,7	87,7	82,7	87,7
AM.AC.EU.ISR-P-3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	81,2		41,6	
AM.AC.MINER.-P-3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	42,6		42,6	
AM CR 1-3 EU PC 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	75,3	76,8	75,3	76,8
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	88,9	29,6	86,3	29,6
AMUNDI ABSOLUTE GLOB DIVID AE 3D	■	E1 S1	Luxembourg	Entité structurée contrôlée				
AMUNDI ACT.MONDE P	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		60,2		60,2
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	36,1		36,1	
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	67,2	63,5	67,2	63,5
AMUNDI BD EU HY AEC	■	E1	Luxembourg	Entité structurée contrôlée	32,0		32,0	
AMUNDI B EU COR AEC	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	59,4	23,7	59,4	23,7
AMUNDI BOND GLOBAL CORP AE 3DEC	■	S2	Luxembourg	Entité structurée contrôlée		40,1		40,1
AMUNDI CRED.EURO ISR P FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	62,5	61,2	62,5	61,2
AMUNDI EQ E IN AHEC	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	68,8	67,1	68,8	67,1
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	■		France	Entité structurée contrôlée	70,8	72,2	70,8	72,2
AMUNDI HORIZON 3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	64,0		64,0	
AMUNDI LCL DH2-4 AV MAI 13 3D	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		99,9		99,9
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	77,1	69,7	77,1	69,7
AMUNDI PULSACTIONS	■		France	Entité structurée contrôlée	44,4	90,7	44,4	90,7
AMUNDI VALEURS DURAB	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	45,1		45,1	
AMUNDI 12 M P	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	88,8		88,8	
ANTINEA FCP	■		France	Entité structurée contrôlée	54,3	54,8	54,3	54,8
ARAMIS PATRIM D 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	48,0	55,9	48,0	55,9
ARC FLEXIBOND-D	■		France	Entité structurée contrôlée	61,4	64,7	61,4	64,7
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	80,6	80,9	80,6	80,9
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	40,7	41,7	40,7	41,7

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
ATOUT HORIZON DUO FCP 3DEC	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		74,8		74,8
ATOUT MONDE C FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	87,6	87,9	87,6	87,9
ATOUT QUANTEUROLAND SI 3DEC	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		40,9		40,9
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	34,3	34,3	34,3	34,3
AXA EUR.SM.CAP E 3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	40,8	19,2	40,8	19,2
AXA FIIS US CORPORATE BONDS F	■	E2 ; S1	Luxembourg	Entité structurée contrôlée				
BEST BUS MODELS RC	■		France	Entité structurée contrôlée	44,5	34,4	44,5	34,4
CPR ACTIVE US -P-	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	29,9		29,9	
LCL ACT.E-U ISR 3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	39,7		39,7	
AMUNDI OBLIG EURO C	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	41,2		41,2	
CPR RENAI.JAP.-P-3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	46,2		46,2	
AM AC FR ISR PC 3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	44,5		44,5	
BNP PAR.CRED.ERSC	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	65,7		65,7	
OBLIG INF CM CIC 3D	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	45,0		45,0	
CA MASTER EUROPE	■		France	Entité structurée contrôlée	49,3	51,4	49,3	51,4
CAPITOP MONDOBLIG SI.3DEC	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		51,1		51,1
CONVERT.EUROP.AE	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	39,1	53,9	39,1	53,9
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	■		France	Entité structurée contrôlée	52,2	57,2	52,2	57,2
CPR CROIS.REA.-P	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	20,3		20,3	
CPR OBLIG 12 M.P 3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	37,5		37,5	
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	62,6	100,0	62,6	100,0
CPR REFLEX CIBL.100 P FCP 3DEC	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		68,3		68,3
CPR RENAISSANCE JAPON HP 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	44,5	52,2	44,5	52,2
CPR SILVER AGE P 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	41,3	45,2	41,3	45,2
DNA 0% 12-211220	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	86,8	89,7	86,8	89,7
DNA 0% 16/10/2020	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	92,6	93,5	92,6	93,5
DNA 0% 21/12/20 EMTN	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	70,6	71,1	70,6	71,1
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	77,9	78,0	77,9	78,0
DNA 0% 27/06/18 INDX	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	80,9	74,3	80,9	74,3

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
DNA 0%11-231216 INDX	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	76,8	77,8	76,8	77,8
DNA 0%12-240418 INDX	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	82,7	79,2	82,7	79,2
DOLCEYS 2 FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		99,4		99,4
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	84,5	86,8	84,5	86,8
HMG GLOBETROTTER D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	61,8		61,8	
FONDS AV ECHUS N°2	■		France	Entité structurée contrôlée	91,5	99,0	91,5	99,0
IND.CAP EMERG.-C-3D	■		France	Entité structurée contrôlée	59,0	71,4	59,0	71,4
INDO.FLEX.100 -C-3D	■		France	Entité structurée contrôlée	92,6	93,9	92,6	93,9
INDOS.EURO.PAT.PD 3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	40,5		40,5	
INDOSUEZ CRESCENDO FCP	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		46,8		46,8
INDOSUEZ EUROPE EXPENSION FCP	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		46,8		46,8
INVEST RESP S3 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	63,2	68,8	63,2	68,8
JAYANNE FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JAYANNE 2 FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JAYANNE 3 FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JAYANNE 4 3DEC FCP	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JPM-US S E P-AEURA	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	88,0	76,6	88,0	76,6
LCL AC.DEV.DU.EURO	■		France	Entité structurée contrôlée	46,2	42,7	46,2	42,7
LCL AC.EMERGENTS 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	47,1	48,4	47,1	48,4
LCL ACT.EME.(EU.)3D	■	E1 S1	France	Entité structurée contrôlée				
LCL ACT.IMMOBI.3D	■		France	Entité structurée contrôlée	48,1	45,7	48,1	45,7
LCL ACT.USA ISR 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	48,9	49,3	48,9	49,3
LCL ACTIONS EURO C	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	77,5		77,5	
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	■		France	Entité structurée contrôlée	99,9	48,1	94,6	48,1
LCL ALLOCATION EQUILIBRE 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	96,5	48,2	92,1	48,2
LCL CAPTURE 40 VIE FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		89,1		89,1
LCL D.CAPT.JU.10 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	84,4	84,7	84,4	84,7
LCL DEVELOPPEM.PME C	■		France	Entité structurée contrôlée	80,2	89,0	80,2	89,0
LCL FDS ECH.MONE.3D	■		France	Entité structurée contrôlée	85,1	84,6	85,1	84,6

(1) *Méthode de consolidation :* ■ *Intégration globale* ▲ *Mise en équivalence* ● *Mère*

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
LCL FLEX 30	■		France	Entité structurée contrôlée	60,0	67,7	60,0	67,7
LCL MONETAIRE -C-	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	40,2		40,2	
LCL MGEST 60 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	85,3	87,6	85,3	87,6
LCL MGEST FL.0-100	■		France	Entité structurée contrôlée	81,9	81,2	81,9	81,2
LCL OBLIGATIONS INFLATION C EUR	■		France	Entité structurée contrôlée	39,8	43,4	39,8	43,4
LCL ORIENTATION DYNAM FCP3D	■		France	Entité structurée contrôlée	89,9	89,3	89,9	89,3
LCL ORIENTATION EQUIL.FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	91,0	90,6	91,0	90,6
LCL ORIENTATION PRUDENT	■		France	Entité structurée contrôlée	92,6	92,4	92,6	92,4
LCL PREMIUM J VIE 2014	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		95,9		95,9
LCL SECU.100(JUIL.11)	■		France	Entité structurée contrôlée	48,7	48,7	48,7	48,7
LCL STRATEGIE 100	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		59,6		59,6
LCL TR 3 MOIS PC 3D	■	E1	France	Entité structurée contrôlée	65,5		65,5	
LCL TRIPLE H 2013	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	■		France	Entité structurée contrôlée	79,7	79,0	79,7	79,0
OBJECTIF RENDEMENT 1 3DEC FCP	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
OCELIA FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	94,1	95,0	94,1	95,0
OPTALIS DYNAMIQUE C FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	92,6	92,6	92,6	92,6
OPTALIS EQUILIBRE C FCP 3DEC	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		83,0		83,0
OPTALIS EXPANSION C FCP 3DEC	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		44,7		44,7
OPTALIS SERENITE C FCP 3DEC	■	S4	France	Entité structurée contrôlée		85,1		85,1
OPTIMIZ BES TIMING II 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	88,6	82,4	88,6	82,4
PARC.RETRAIT.21 3D	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		93,1		93,1
PARCOURS RETRAITE 26 FCP 3DEC	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		81,7		81,7
PARCOURS RETRAITE 31 3DEC	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		82,2		82,2
PERSPECTIVE FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
PIMENTO 3 FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
PROTEIN'VIE 3 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
RONDEYS FCP 3DEC	■	S1	France	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SEVALES 3D	■	S1	France	Entité structurée contrôlée	0,0	70,3	0,0	70,3
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	■		France	Entité structurée contrôlée	56,7	50,0	56,7	50,0
TRIALIS 6 ANS	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	69,1		69,1	
TRIALIS C	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	67,0		67,0	
TRIANANCE N5 C	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		48,6		48,6
TRIANANCE N6 C	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		53,3		53,3
TRIANANCE 5 ANS	■		France	Entité structurée contrôlée	57,6	58,6	57,6	58,6
TRIANANCE 6 ANS	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	61,3		61,3	
VEND.DOUBOPP.IV 3D	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		41,6		41,6
VENDOME DOUBLE OPP II FCP 3DEC	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		45,7		45,7
VENDOME DOUBLE OPPORT FCP 3DEC	■	S2	France	Entité structurée contrôlée		41,1		41,1
VENDOME INV.FCP 3DEC	■		France	Entité structurée contrôlée	90,6	91,1	90,6	91,1
OPCI								
OPCI Camp Invest	■		France	Entité structurée contrôlée	68,8	68,8	68,8	68,8
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
OPCI Immanens	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
OPCI Immo Emissions	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	75,5	80,0
OPCI Iris Invest 2010	■		France	Entité structurée contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI KART	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI MASSY BUREAUX	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	89,4		89,4	
OPCI Messidor	■		France	Entité structurée contrôlée	93,7	93,6	93,6	93,6
Predica OPCI Bureau	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI								
SCI BMEDIC HABITATION	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	■		France	Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	■		France	Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	■		France	Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERCOM	■	S4	France	Filiale		100,0		100,0
SCI FEDERLOG	■		France	Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
SCI FEDERPIERRE	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GRENIER VELLEF	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 001	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003	■	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI IMEFA 004	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012	■	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI IMEFA 013	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081	■	E1	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI IMEFA 082	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 139	■	S4	France	Filiale		100,0		100,0
SCI IMEFA 140	■		France	Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI IMEFA 148	■	E1	France	Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 150	■	E1	France	Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 155	■	E1	France	Filiale	74,0		74,0	
SCI IMEFA 156	■	E1	France	Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 158	■	E1	France	Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 159	■	E1	France	Filiale	99,0		99,0	
SCI IMEFA 164	■	E1	France	Filiale	99,0		99,0	

(1) *Méthode de consolidation :* ■ *Intégration globale* ▲ *Mise en équivalence* ● *Mère*

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	■		France	Filiale	96,4	96,4	96,4	96,4
SCI MEDI BUREAUX	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers								
AMUNDI IT Services	■		France	Filiale	99,8	99,8	77,5	81,2
CACI Gestion	■		France	Filiale	82,0	82,0	82,0	82,0
CAL Conseil	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Banking Management Company	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SA RESICO	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Caagis	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Investor Service House S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Partinvest S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Via Vita	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA BAUME	■	S3	France	Filiale		100,0		100,0
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	▲	E1	France	Filiale	38,4		38,4	
INFRA FOCH TOPCO	▲	E1	France	Filiale	36,9		36,9	
ALTAREA	▲	E1	France	Filiale	27,7		27,7	
KORIAN	▲	E1	France	Filiale	23,9		23,9	
EUROSIC	▲	E1	France	Filiale	21,3		21,3	
FREY	▲	E1	France	Filiale	20,0		20,0	
Banque de financement et d'investissement								
Établissement bancaire et financier								
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	■		Brésil	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Saudi Fransi - BSF	▲		Arabie Saoudite	Entreprise associée	31,1	31,1	31,1	31,1
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	■		Emirats Arabes Unis *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	■		Allemagne *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agriciole CIB (Belgique)	■		Belgique *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Chicago)	■		Etats-Unis *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	■		Corée du Sud *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai)	■		Emirats Arabes Unis *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	■		Emirats Arabes Unis *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Espagne)	■		Espagne *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Finlande)	■		Finlande *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Hong Kong)	■		Hong Kong *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Îles Caïmans)	■		Îles Caïman *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Inde)	■		Inde *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Italie)	■		Italie *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Japon)	■		Japon *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	■		Luxembourg *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (New-York)	■		Etats-Unis *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	■		Royaume-Uni *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Singapour)	■		Singapour *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Suède)	■		Suède *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Taipei)	■		Taiwan *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	■		Vietnam *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	■		Algérie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB AO	■	D1	Russie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	■		Australie	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd.	■		Chine	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB S.A.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	■		Inde	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ester Finance Titrisation	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
UBAF	▲		France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Corée du Sud)	▲		Corée du Sud *(France)*	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Japon)	▲		Japon *(France)*	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Singapour)	▲		Singapour *(France)*	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	47,0
Sociétés de Bourse								
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement								
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	■		Royaume-Uni	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Global Partners Inc.	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV	■		Pays-Bas	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	■		Japon *(Pays-Bas)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Taiwan	■	D4	Taiwan	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest	■		France	Filiale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez CM II Inc.	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L.F. Investment Inc.	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
L.F. Investment L.P.	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance								
CAIRS Assurance S.A.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers								
Acieralliage EURO FCC	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Acieralliage USD FCC	■		Etats-Unis	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Armo-Invest	■		France	Filiale	100,0	100,0	96,6	99,5
Atlantic Asset Securitization LLC	■		Etats-Unis	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
Benelpart	■		Belgique	Filiale	100,0	99,0	96,6	98,5
Calciphos	■		France	Filiale	100,0	100,0	96,6	99,5
Calixis Finance	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Calliope SRL	■		Italie	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyce P.L.C.	■	S3	Royaume-Uni	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
Clifap	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLSA Financial Products Ltd	■		Bermudes	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole America Services Inc.	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	■		Hong Kong	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	■		Guernesey	Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	■		Guernesey	Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	■		France	Entité structurée contrôlée	99,6	99,6	99,6	99,6
Crédit Agricole CIB Global Banking	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	■		Etats-Unis	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DGAD International SARL	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	■	E2	Royaume-Uni	Filiale	100,0		100,0	
Elipso Finance S.r.l	▲		Italie	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Eucalyptus FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
FCT Cablage FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
FIC-FIDC	■		Brésil	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière des Scarabées	■		Belgique	Filiale	100,0	100,0	98,3	99,8
Héphaïstos EUR FCC	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Héphaïstos GBP FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Héphaïstos Multidevises FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Héphaïstos USD FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Himalia P.L.C.	■	S3	Royaume-Uni	Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
Immobilière Sirius S.A.	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II	■		Luxembourg	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL	■		Italie	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ItalAsset Finance SRL	■	E2	Italie	Filiale	100,0		100,0	
Lafina	■		Belgique	Filiale	100,0	100,0	97,1	98,8
LMA SA	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Merisma	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Miladim	■		France	Filiale	99,2	99,0	95,7	99,1
Molinier Finances	■		France	Filiale	100,0	100,0	96,5	98,7
Pacific EUR FCC	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Pacific IT FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Pacific USD FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Placements et réalisations immobilières (SNC)	■		France	Filiale	100,0	100,0	96,7	99,5
Sagrantino Italy SRL	■		Italie	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Segemil	■	S4	Luxembourg	Filiale		100,0		99,5
Shark FCC	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
SNGI	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI Belgium	■		Belgique	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sococlabecq	■		Belgique	Filiale	100,0	100,0	97,1	98,8
Sofipac	■		Belgique	Filiale	99,6	99,0	96,1	99,5
TCB	■		France	Filiale	98,6	86,5	97,1	99,7
Triple P FCC	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Vulcain EUR FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Vulcain GBP FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Vulcain USD FCT	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0		
Activités hors métiers								
Crédit Agricole S.A.								
Crédit Agricole S.A.	●		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Crédit Agricole SA	■		Royaume-Uni *(France)*	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier								
BFC Antilles Guyane	■	S4	France	Filiale		100,0		100,0
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	●		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
CL Développement de la Corse	●		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Radian	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Developpement	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement								
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo	▲		France	Entreprise associée	22,1	21,5	15,1	14,7

(1) *Méthode de consolidation :* ■ *Intégration globale* ▲ *Mise en équivalence* ● *Mère*

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation *(Siège social si différent de l'implantation)*	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle 31/12 2015	% de contrôle 31/12 2014	% d'intérêt 31/12 2015	% d'intérêt 31/12 2014
S.A.S. La Boetie	●		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Assurances Cautions	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fia Net Europe	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers								
CA Grands Crus	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC	■	S1	Etats-Unis	Filiale		100,0		6,5
Crédit Agricole Cards & Payments	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DELTA	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
SCI MONTAIGNE	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	■	E2	France	Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT Evergreen HL1	■		France	Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia Net Europe	■		Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA	■	E2	France	Filiale	100,0		100,0	
S.A.S. Evergreen Montrouge	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	■		France	Filiale	100,0	100,0	99,4	99,5
SIS (Société Immobilière de la Seine)	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
UI Vavin 1	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier								
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SA Projénor	■	D3 S2	France	Filiale				
Selexia S.A.S.	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Alsace	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Eole	■		France	Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ *Intégration globale* ▲ *Mise en équivalence* ● *Mère*

Les succursales sont mentionnées en italique

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

À partir du 18 janvier 2016, certaines entités de la banque privée changent de nom :

- CA Brasil DTVM devient CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM ;
- CA Indosuez Private Banking deviant CA Indosuez Wealth (France) ;
- CA Luxembourg (Espagne) devient CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch ;
- CA Luxembourg (Italie) devient CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch ;
- CA Private Banking devient CA Indosuez Wealth (Group) ;
- CA Private Banking Management Compagny devient CA Indosuez Wealth (Asset Management) ;
- CA Suisse devient CA Indosuez (Switzerland) S.A. ;
- CFM devient CFM Indosuez Wealth ;
- Crédit Agricole Luxembourg devient CA Indosuez Wealth (Europe) ;
- Crédit Agricole Luxembourg (Belgique) devient CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch ;
- Crédit Agricole Luxembourg Conseil SA devient CA Indosuez Wealth (Global Structuring) ;
- Finanziaria Indosuez International Ltd. devient CA Indosuez Finanziaria S.A. ;
- CA Suisse SA Hong Kong Branch devient CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch ;
- CA Suisse SA Singapore Branch devient CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch ;

NOTE 13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ce poste s'élève à 10 095 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 9 274 millions d'euros au 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2015, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 33 % du capital de Crédit Logement s'élève à 500 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.2 Entités structurées non consolidées

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS

Au 31 décembre 2015, les entités du groupe Crédit Agricole ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le groupe Crédit Agricole, principalement *via* ses filiales du pôle métier Banque de financement et d'investissement, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole, par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances du groupe Crédit Agricole investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole, *via* ses filiales du pôle métier Banque de financement et d'investissement, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- le groupe Crédit Agricole intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole et il en est le principal utilisateur ;
- le groupe Crédit Agricole cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- le groupe Crédit Agricole est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts, essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de gestion d'actifs, d'entités sponsorisées dans lesquels Crédit Agricole CIB ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice s'élèvent à 6 millions d'euros au 31 décembre 2015.

INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2015, le groupe Crédit Agricole n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2015, le groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

	31/12/2015							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement (1)		Financement structuré (1)	
(en millions d'euros)	*Valeur au bilan*	*Perte maximale Exposition maximale au risque de perte*	*Valeur au bilan*	*Perte maximale Exposition maximale au risque de perte*	*Valeur au bilan*	*Perte maximale Exposition maximale au risque de perte*	*Valeur au bilan*	*Perte maximale Exposition maximale au risque de perte*
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	379	396	604	604	362	362	109	109
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	1 163	1 163	16 972	16 972	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	43	43	1 228	1 227	14 322	14 323	107	107
Prêts et créances	13 183	13 183	-	-	5	5	3 602	3 371
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**13 605**	**13 622**	**2 995**	**2 994**	**31 661**	**31 662**	**3 818**	**3 587**
Instruments de capitaux propres	-		-		-		-	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	976	-	1 265	-	144	-	6	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-		-		-		-	
Dettes	1 570		-		436		775	
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**2 546**	**-**	**1 265**	**-**	**580**	**-**	**781**	**-**
Engagements donnés								
Engagements de financement		15 539		-		1 237		735
Engagements de garantie		33		18 150		-		237
Autres		-		-		-		-
Provisions - Engagements par signature		2		(6)		-		-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		**15 574**		**18 144**		**1 237**		**972**
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	**17 117**	**-**	**82 398**	**-**	**222 209**	**-**	**4 893**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2014 Retraité							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement [1]		Financement structuré [1]	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Perte maximale / Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale / Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale / Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale / Exposition maximale au risque de perte
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 216	1 270	538	535	1 391	1 391	118	118
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	382	382	15 579	15 579	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	262	257	1 303	1 303	12 011	11 516	73	73
Prêts et créances	11 082	11 082	-	-	553	553	3 422	3 422
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**12 560**	**12 609**	**2 223**	**2 220**	**29 534**	**29 039**	**3 613**	**3 613**
Instruments de capitaux propres	-		-		-		-	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	984	20	1 741	-	796	-	7	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-		-		-		-	
Dettes	3 196		-		1 600		781	
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**4 180**	**20**	**1 741**	**-**	**2 396**	**-**	**788**	**7**
Engagements donnés								
Engagements de financement		13 116		-		69		531
Engagements de garantie		24		22 761		-		240
Autres		-		-		199		-
Provisions - Engagements par signature		-		(6)		-		-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		**13 139**		**22 755**		**268**		**771**
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	**15 072**		**98 497**		**186 666**		**4 369**	

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2015

PROJET CONCERNANT LA PARTICIPATION DÉTENUE PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A. DANS LES CAISSES RÉGIONALES

Crédit Agricole S.A. ("CASA") et les Caisses régionales de Crédit Agricole ("CRCA") réfléchissent à une opération ("l'Opération") de simplification de la structure du Groupe, qui consisterait en un reclassement intragroupe des Certificats Coopératifs d'Investissement ("CCI") et des Certificats Coopératifs d'Associé ("CCA") actuellement détenus par Crédit Agricole S.A. auprès d'une holding (Sacam Mutualisation) conjointement détenue par les Caisses régionales.

Ce projet s'inscrit dans une optique (i) de simplification de la structure du Groupe vis-à-vis du marché et du Superviseur, (ii) de meilleure lisibilité de l'activité de Crédit Agricole S.A. et de ses métiers, (iii) de renforcement de la structure financière et du capital de Crédit Agricole S.A. (iv) d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales.

La réalisation de "l'Opération" est dépendante de l'obtention d'une décision de non-lieu à offre publique de retrait de la part de l'AMF.

Les principales composantes de l'Opération seraient les suivantes :

- Le rachat de la majorité des CCI/CCA actuellement détenus par Crédit Agricole S.A. par "Sacam Mutualisation" pour un montant préliminaire de 18 milliards d'euros, valeur au 31 décembre 2015, à ajuster en fonction de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés des Caisses régionales entre cette date et la réalisation de "l'Opération", les dividendes versés par les CRCA au titre de 2015 étant acquis à Crédit Agricole S.A.

  NB : Crédit Agricole S.A. et Predica conserveraient pour des raisons juridiques et inhérentes à leur activité un reliquat de CCA/CCI :

  - Des CCA de 4 Caisses régionales (pour ces 4 CRCA, les CCI/CCA représentent plus de 50 % du capital de la Caisse régionale : dans ce cas, la loi impose que les CCI/CCA émis par la Caisse régionale et non détenus par l'organe central ne peuvent représenter plus de 50 % de son capital),
  - Des CCI détenus par Predica (filiale d'assurance de Crédit Agricole S.A.) et qui, détenus en représentation de contrats d'assurance-vie, ont vocation à rester dans le portefeuille de Predica,
  - Des CCI détenus dans le cadre de contrats de liquidité (et aujourd'hui non consolidés par mise en équivalence) ;

- Le financement de "Sacam Mutualisation" se ferait *via* un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A.).

  Des prêts à moyen et long termes de Crédit Agricole S.A. pour un montant total de 11 milliards d'euros seraient faits aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de "Sacam Mutualisation", à un taux fixe de 2,15 % ;

- Le débouclage de la garantie Switch pour sa composante couvrant les CCI/CCA, tel que prévu par le contrat et le remboursement du dépôt relatif à cette garantie (5 milliards d'euros).

Contexte de l'opération

Crédit Agricole S.A. détient, depuis son introduction en bourse en 2001, environ 25 % du capital de 38 Caisses régionales *via* les "CCI/CCA" (titres dépourvus de droits de vote, mais donnant droit au résultat).

En tant qu'organe central, Crédit Agricole S.A. a une influence notable sur les Caisses régionales. La participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales est donc consolidée par mise en équivalence dans ses comptes.

L'opération constituerait :

- une simplification substantielle de la structure de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole ;
- et une amélioration de la situation prudentielle par un renforcement des fonds propres de Crédit Agricole S.A. permettant en particulier de sécuriser une politique de versement de dividendes en numéraire attractive avec un taux de distribution de 50 %.

Le prix de cession des CCI/CCA à la "Sacam Mutualisation" serait défini comme un multiple de leurs capitaux propres IFRS consolidés et établi sur la base d'une valorisation homogène de l'ensemble des Caisses régionales, revue par des experts indépendants. Le prix effectivement perçu par Crédit Agricole S.A. au moment de la réalisation de l'opération serait augmenté de la variation des capitaux propres des Caisses régionales sur la période s'écoulant jusqu'à la date de *closing*.

Impacts comptables et prudentiels de l'opération

L'opération projetée serait sans impact sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole ; elle serait également neutre au plan fiscal et en termes de ratios prudentiels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme indiqué dans la note « cadre général » des états financiers, les comptes consolidés de l'entité de reporting groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables, ainsi que pour l'estimation de certains ajustements de juste valeur des instruments financiers. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans les notes 1.4 et 6.18 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes aux comptes consolidés.
- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques juridiques et fiscaux auxquels il est exposé. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des provisions qu'elle estime nécessaires. Nous avons également vérifié que les notes 2 et 6.20 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations des participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les engagements liés aux régimes de retraite et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions techniques des contrats d'assurance et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Crédit Agricole.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 1er avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Anik Chaumartin	Valérie Meeus

3 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 263 à 264 de la présente actualisation

Fait à Montrouge, le 1er avril 2016

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe Brassac

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Valérie Meeus	Société représentée par Anik Chaumartin
1-2, place des Saisons	63, rue de Villiers
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1	92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. est demeuré inchangé sur les exercices 2011/2012/2013/2014/2015. Les signataires sont demeurés inchangés pour les exercices 2011/2012/2013 et 2014 à savoir, Valérie Meeus pour Ernst & Young et Catherine Pariset pour PricewaterhouseCoopers Audit. Mais pour 2015, si le signataire d'Ernst & Young est toujours Valérie Meeus, le signataire de PricewaterhouseCoopers Audit est Anik Chaumartin en remplacement de Catherine Pariset.

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	Pierre Coll
Société représentée par Denis Picarle	
1-2, place des Saisons	63, rue de Villiers
92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1	92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young est représenté par Valérie Meeus.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Anik Chaumartin.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 (annexe I) pris en application de la directive dite "Prospectus".

	Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence	N° de page de la présente actualisation
1.	**Personnes responsables**	**536**	**266**
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	**537**	**267**
3.	**Informations financières sélectionnées**		
3.1	Informations financières historiques	6 à 12 - 16 à 17	4 à 5
3.2	Informations financières intermédiaires	N.A.	N.A.
4.	**Facteurs de risque**	**107 à 109 - 119 à 129 - 218 à 261 - 278 à 304 -329 à 330 - 343 à 355 - 359 - 376 à 382 - 395 à 398 - 484 - 487 à 488 - 490**	**43 à 82 - 100 à 126 - 144 à 145 - 159 à 171 - 175 - 192 à 198 - 211 à 214**
5.	**Informations concernant l'émetteur**		
5.1	Histoire et évolution de la Société	2 à 5 - 19 à 20 - 212 à 215 - 508 - 532	
5.2	Investissements	19 à 21 - 322 à 323 - 342 - 430 à 447 - 523	139 - 157 à 159
6.	**Aperçu des activités**		
6.1	Principales activités	22 à 34 - 363 à 367 - 523	6 à 7
6.2	Principaux marchés	24 à 34	179 à 183
6.3	Événements exceptionnels	N.A.	N.A.
6.4	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	261	
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N.A.	
7.	**Organigramme**		
7.1	Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	5	2 à 5
7.2	Liste des filiales importantes	310 à 311 - 430 à 447 - 477 à 480	24 à 32 - 244 à 258
8.	**Propriétés immobilières, usines, équipements**		
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	359 - 391 à 392	175 - 207 à 208
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	36 à 93	
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	**186 à 215**	**9 à 41**
9.1	Situation financière	318 à 323 - 456 à 457	135 à 139
9.2	Résultat d'exploitation	316 à 317 - 458	133 à 134
10.	**Trésorerie et capitaux**		
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	7 à 15 - 201 - 262 à 282 - 318 à 321 - 355 - 399 à 401 - 492	83 à 105 - 135 à 137 170 à 171 - 216 à 217
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	322 à 323	138 à 139
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	190 à 191 - 244 à 249 - 352 à 353	11 - 67 à 70 - 168 à 169
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	267 - 273 - 390 - 430 - 448 à 449	
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	523 à 524	
11.	**Recherche et développement, brevets et licences**	**N.A.**	**N.A.**
12.	**Informations sur les tendances**	**2 à 3 - 212 - 451**	**42 - 262**
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	**N.A.**	**N.A.**
14.	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale**		
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	97 à 114 - 130 à 147 - 524	
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	100- 146	
15.	**Rémunération et avantages**		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	110 à 114 - 148 à 184 - 405 à 409- 502	126 - 219 à 223
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	110 à 112 - 148 à 184 - 334 à 335 - 396 - 405 à 409 - 471 à 472 - 490 - 502	150 - 212 - 219 à 223

	Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence	N° de page de la présente actualisation
16.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
16.1	Date d'expiration du mandat	130 à 143 - 524	
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	146	
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	101 - 106 à 107 - 109 à 111	126
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	96 à 118	
17.	**Salariés**		
17.1	Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	4 - 59 à 72 - 405 - 502	21 à 22 - 219
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et *stock options*	10 à 11 - 14 à 15 - 157 - 160 à 184 - 335 - 409 - 472	151 - 223
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	10 à 11 - 334 à 335 - 409 - 524	150 à 151 - 223
18.	**Principaux actionnaires**		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	10 à 11 - 96 - 399	3
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires	10 à 15 - 399 - 511	
18.3	Contrôle de l'émetteur	5 - 10 à 11 - 96 - 146	
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	11	
19.	**Opérations avec des apparentés**	**312 à 314 - 388 à 390 - 461 à 464 - 493**	
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
20.1	Informations financières historiques	306 à 505	128 à 265
20.2	Informations financières *pro forma*	426 à 429	240 à 243
20.3	États financiers	306 à 451 - 454 à 504	128 à 262
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	452 à 453 - 505	263 à 264
20.5	Date des dernières informations financières	306	128
20.6	Informations financières intermédiaires	N.A.	N.A.
20.7	Politique de distribution des dividendes	9 - 12 - 16 à 17 - 212 à 215 - 217 -267 - 400 - 517 à 519 - 524	N.A.
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	146 - 259 à 261 - 396 à 397	80 - 212 à 213
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	524	
21.	**Informations complémentaires**		
21.1	Capital social	10 à 15 - 399 - 492 - 508 à 509	
21.2	Actes constitutifs et statuts	508 à 522	
22.	**Contrats importants**	**312 à 314 - 461 à 462 - 523 à 534**	**131 à 132**
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	**N.A.**	**N.A.**
24.	**Documents accessibles au public**	**524**	
25.	**Informations sur les participations**	**310 à 311 - 388 à 390 - 430 à 447 - 477 à 480**	**23 à 32 - 138 à 139 204 à 206 - 216 à 217 - 244 à 258**

N.A : non applicable.

Crédits photographiques - DR

Frédérique Thomas
Crédit Agricole S.A. / CAPA Pictures / Pierre Olivier

Conception & réalisation LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 7 917 980 871 euros
784 608 416 RCS Nanterre
12 place des États-Unis • 92127 Montrouge Cedex • France
Tél. (33) 1 43 23 52 02 • www.credit-agricole.com